

**MICHÈLE
TRIBALAT**

**ASSIMILATION:
LA FIN DU MODÈLE
FRANÇAIS**

Michèle Tribalat

ASSIMILATION

La fin du modèle français

EDITIONS

TOUCAN

eISBN 978-2-8100-0566-6

© 2013, Télégraphe/Éditions du Toucan – éditeur
indépendant – 16, rue Vézelay – 75008 Paris

www.editionsdutoucan.fr

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelques procédés que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

[Couverture](#)

[Page de titre](#)

[Page de copyright](#)

[Introduction](#)

1re PARTIE - LA FRANCE RESTE UN PAYS D'IMMIGRATION

[CHAPITRE 1 - Flux migratoires, une connaissance incertaine](#)

[CHAPITRE 2 - Une immigration étrangère faible ?](#)

[CHAPITRE 3 - À quoi s'attendre à l'avenir ?](#)

2e PARTIE - L'ISLAM CHANGE LA DONNE

[CHAPITRE 4 - La minorité musulmane la plus forte de l'UE](#)

[CHAPITRE 5 - Désécularisation](#)

[CHAPITRE 6 - La transmission](#)

[CHAPITRE 7 - Les musulmans se marient avec des musulmans](#)

[CHAPITRE 8 - Dynamique démographique de la population musulmane en France](#)

[CHAPITRE 9 - Visibilité de l'islam](#)

3e PARTIE - L'ASSIMILATION EN QUESTION

[CHAPITRE 10 - La confiance en soi fait défaut](#)

[CHAPITRE 11 - Abandon des natifs au carré au sein des catégories populaires par la gauche](#)

[CHAPITRE 12 - Ressentiment et « séparatisme » au sein des catégories populaires](#)

[CHAPITRE 13 - Un cadre européen peu propice au modèle d'assimilation](#)

[Conclusion](#)

[EN GUISE D'ÉPILOGUE - Voyage au bout de l'enfer : le parcours d'un islamiste repent](#)

[Glossaire](#)

[Bibliographie](#)

Introduction

« Sournoisement, le terme “intégration” a été phagocyté : son sens est devenu le contraire de ce qu’il était. Aujourd’hui, il désigne le maintien en l’état de la religion et de la culture de la communauté d’immigrés, et donc la protection contre l’influence de la société qui l’entoure et des individus rebelles au sein de la communauté d’immigrants elle-même. »

Jens-Martin Eriksen, Frederik Stjernfelt¹

L’assimilation est un processus social de convergence des comportements, auquel la mixité des mariages (et plus largement des unions) apporte une contribution décisive. C’est ainsi que des millions d’immigrés et d’enfants d’immigrés sont devenus des Français à part entière. Elle s’effectue dans un rapport inégalitaire entre la nation qui accueille et les nouveaux venus. C’est de ces derniers que sont attendus la plupart des efforts, sous la pression sociale exercée par la population environnante. Ce qui ne veut pas dire que cette dernière n’évolue pas. Si elle n’est pas disposée à se plier aux mœurs des nouveaux venus, elle se transforme pourtant elle

aussi subrepticement, mais sans avoir l'impression que ses modes de vie ou ses pratiques culturelles sont profondément chamboulés, voire directement remis en cause. En république, tout cela se pratique à l'abri des grands principes et des valeurs auxquels la nation et les citoyens sont attachés.

L'assimilation nécessite que le corps social s'y engage *sans réticence* – en l'occurrence les classes populaires qui sont au front de la cohabitation inter-ethnique – et *dans son entier*, élites comprises.

Les Français continuent massivement de penser que ce sont aux étrangers d'adapter leurs comportements, comme l'indique encore le dernier sondage de la CNCDDH² : en décembre 2012, 94 % des personnes interrogées jugent indispensable que les étrangers qui viennent vivre en France adoptent les habitudes de vie françaises³. Vivement critiquée et rejetée aujourd'hui, plus par les élites que par les citoyens ordinaires, l'assimilation a-t-elle encore un avenir ?

La question de savoir si l'immigration est faible ou importante n'est pas négligeable car elle pèse sur l'interrogation principale de cet ouvrage. Si l'immigration devait se tarir ou être dérisoire dans les années qui viennent, il n'y aurait pas grand motif d'inquiétude. Il s'agirait en gros de faire au mieux avec les migrants que nous avons accueillis et leurs descendants. C'est donc par là qu'il faut commencer. Qu'en est-il de l'immigration étrangère en France et à quoi peut-on s'attendre dans les années qui viennent ? Dans un précédent livre⁴, j'avais montré comment le système statistique et l'usage qui en était fait, jusque dans les médias, obscurcissaient plus qu'ils n'éclairaient la compréhension de la situation française. Je ne vais pas revenir longuement là-dessus, mais je vais plutôt tenter de discerner où l'on en est malgré la confusion qui entoure la connaissance du phénomène

migratoire en France. Sommes-nous dans une phase d'apathie ou d'intensification migratoire ? Sommes nous sortis de l'histoire migratoire qui a caractérisé la France depuis la moitié du XIX^e siècle, avec ses hauts et ses bas, et qu'y a-t-il à en attendre d'un point de vue démographique ? Ce sera l'objet de la première partie de cet ouvrage.

Dans une deuxième partie, je m'interrogerai sur ce que l'arrivée de l'islam change. Est-il vrai, comme on l'entend souvent, que la France étant un vieux pays d'immigration la nouvelle immigration en provenance de pays musulmans finira par subir le même sort que les précédentes ? Le télescopage des modes de vie constaté aujourd'hui n'aurait rien de nouveau. Ce ne serait qu'une question de patience. Nous avons la chance de disposer de données pas trop anciennes sur les affiliations religieuses, dans une enquête de l'Ined et de l'Insee⁵ qui comporte un nombre confortable de musulmans et permet ainsi d'apporter des réponses inédites à des questions pour lesquelles l'idéologie, l'acte de foi ou le doigt mouillé ont trop souvent fait office de réponses.

Tout d'abord, qu'en est-il du nombre de musulmans aujourd'hui, alors que les chiffres les plus farfelus continuent de circuler ? Peut-on être plus précis que Claude Guéant qui déclarait en 2011 qu'il y avait entre 5 et 10 millions de musulmans⁶? On le peut et c'est absolument nécessaire pour ne pas parler dans le vague. Comme on le verra, la France est, et probablement encore pour longtemps, le premier pays de l'UE27⁷ par le nombre et la proportion de musulmans, Bulgarie exceptée. Contrairement à une légende qui voudrait faire de l'islam l'une des religions installées de longue date en France, les musulmans d'aujourd'hui sont presque exclusivement le produit de l'immigration récente. Deuxième religion de France par l'arithmétique de ses affiliés déclarés,

l'islam n'est pas loin d'être la première au sein des plus fervents. Cette importance tient, on le verra, à ce que j'appelle la désécularisation des populations originaires de pays musulmans, mouvement parfaitement contraire à celui, galopant, de la sécularisation de la société française, dans son ensemble. Nous nous demanderons si ce « retour » vers la religion résulte, comme on le dit et l'écrit souvent, de conditions de vie particulièrement difficiles, auquel cas une politique sociale ambitieuse pourrait espérer en venir à bout, ou si elle touche tous les milieux sociaux, ruinant ainsi les espoirs de commentateurs tellement sécularisés qu'ils ne sont plus en état d'imaginer la religion autrement que comme le refuge des désespérés. Nous verrons comment la visibilité de l'islam a progressé dans les environnements favorisés ou non et comment, dans une société sécularisée, il peut compter sur une transmission qui s'est considérablement améliorée au fil des générations de même qu'une endogamie très stricte. Les musulmans s'assurent ainsi d'être en état d'échapper aux effets dissolvants d'une sécularisation menaçante, améliorant leur potentiel démographique bénéficiant déjà d'une fécondité supérieure à la moyenne française, d'une plus grande jeunesse et d'une immigration qui devrait se poursuivre. La France le souhaiterait-elle qu'elle n'a guère les moyens de couper les vannes de l'immigration, encore moins de l'immigration venant spécifiquement de pays musulmans, ce qui serait jugé discriminatoire, la politique migratoire étant désormais une compétence « partagée » avec l'UE – et les compétences qui lui restent se résument vraiment à la portion congrue.

Le potentiel démographique des musulmans est beaucoup plus considérable que celui des non musulmans, même s'il faut remiser les visions d'apocalypse des inquiets qui ont tendance à avoir la caleulette un peu facile. Le plus grand danger qui

guette la France n'est pas une submersion démographique, même à long terme, mais une certaine complaisance et un manque de volonté à défendre ses valeurs et ses modes de vie. Par ailleurs, une présence musulmane importante en France, et plus largement en Europe, expose notre pays aux tentations radicales qui fleurissent un peu partout dans le monde musulman et représentent, encore pour des décennies sans doute, un véritable danger, surtout si elles ne sont pas traitées avec vigilance ou font l'objet d'un relativisme complaisant. On lira dans l'épilogue en fin d'ouvrage le parcours d'un islamiste militant britannique – Maajid Nawaz – qui en est revenu et qui raconte la facilité avec laquelle la gauche britannique a été bernée – c'est transposable en France – dans le combat mené par l'islam politique.

Tout indique donc que l'islam ne sera pas facile à absorber. L'assimilation en question, tel sera l'objet de la troisième partie de cet ouvrage. Les difficultés posées par l'islam ne sont pas seules en cause. L'assimilation sera d'autant plus difficile qu'elle est contrariée par une évolution des mentalités des élites françaises, mais plus largement européennes, vers une grande intransigeance à l'égard des « autochtones » qui contraste vivement avec une tolérance à tout dès que l'Autre entre dans le champ de vision. C'est le produit d'une Europe taraudée par sa mauvaise conscience et d'élites transformées en « gardiens du temple » craignant toujours le pire et donnant tort *a priori* aux descendants d'Européens dont elles se souviennent qu'ils ont été justement capables du pire. Des élites qui imposent ainsi un ascendant moral qui sied à leur ego. Les gardiens du temple sont souvent à gauche, une gauche qui a abandonné les catégories populaires pour coller à un électorat qu'elle juge plus ouvert et plus moderne, mais qui est aussi plus composite. La défense des minorités fait partie

de son nouvel agenda. Elle fait aussi partie de l'agenda d'une UE qui cherche à acclimater les peuples européens aux changements de peuplement jugés inéluctables. Les États de l'Union ont choisi collectivement un modèle d'intégration qui revient à accommoder la diversité et dont la finalité est d'ordre moral : favoriser la tolérance et le respect.

Tout ceci ne constitue pas un cadre très propice à la poursuite du modèle français d'assimilation. Si la mode est à la préservation des différences et de la diversité – conception écologique de la société – les croyants ne sont pas les pratiquants et ce sont les classes populaires qui héritent de la mise en œuvre. Ces dernières, acquises comme la plupart des Français à l'idée selon laquelle ce sont elles qui doivent servir de référent culturel⁸, jettent l'éponge et se mettent à l'abri. Les attentions manifestées par les pouvoirs publics à l'égard des « quartiers populaires », expression désignant désormais exclusivement la banlieue que les classes populaires « autochtones » évitent soigneusement, ne peuvent que susciter du ressentiment chez ces dernières, alors même que l'État s'est désengagé des zones faiblement urbanisées où elles ont trouvé refuge. Elles ne semblent pas très séduites par la perspective d'avoir à entrer dans un dialogue des cultures qui a toutes les chances d'être épuisant et dont l'issue est incertaine. Désavouées par les élites, anxieuses d'échapper à la banlieue et incapables de se payer le luxe de la frontière dans les grandes métropoles, elles font sécession et habitent, lorsqu'elles le peuvent, là où elles sont en mesure de protéger leur mode de vie.

Désormais, l'assimilation, l'intégration, le multiculturalisme, la diversité, l'interculturalisme ou tout ce qu'on voudra bien inventer... ce sera sans elles. Or, sans les classes populaires, non seulement l'assimilation est impraticable, mais les autres

options ne s'annoncent pas très bien non plus. Comment encourager le dialogue interculturel si l'on ne se côtoie plus ? Certes, l'UE incite les États européens à favoriser ce dialogue afin que les Européens se familiarisent avec les autres cultures. Imagine-t-on organiser des charters conduisant les habitants de, disons, Courtenay dans le Loiret, à Clichy-sous-Bois en Seine-Saint-Denis afin qu'ils s'instruisent sur les cultures des autres, s'ouvrent à la différence et apprécient la diversité ?

1. *Les pièges de la culture. Les contradictions démocratiques du multiculturalisme*, MétisPresses, 2012, p. 312.

2. Commission nationale consultative des droits de l'homme.

3. Sondage CSA de décembre 2012. <http://www.csa-fr.com/multimedia/data/sondages/data2013/opi20130321-Barometre-CNCDH-pour-publication.pdf>. Malgré les critiques récurrentes sur les sondages que commande, chaque année ou presque, la Commission, ils ont été maintenus. Dans les sondages de 2011 et de 2012, on retrouve les mêmes perles que celles relevées dans les précédents. On teste par exemple la bonne disposition des Français à l'égard de l'immigration en leur demandant s'ils pensent que le nombre d'immigrés a augmenté en France au cours des dix dernières années avec, dans le rapport de 2011, un inter-titre qui vaut le détour : *la perception en hausse que le nombre d'immigrés a augmenté au cours des dix dernières années*. Côté réalité, on verra ce qu'il en est dans le deuxième chapitre de cet ouvrage. *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, Année 2011*. Consultable en ligne sur <http://fr.scribd.com/doc/86920927/Rapport-Racisme-2011-CNCDH>. Cette question figure aussi dans le sondage de 2012.

4. *Les Yeux grands fermés*, Denoël, 2010.

5. Enquête Trajectoires et origines (Teo), 2008.

6. http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/04/04/le-nombre-de-musulmans-en-france-pose-probleme-selon-gueant_1502928_3224.html

7. Voir Glossaire page 337.

8. Guilluy C., *Fractures françaises*, François Bourin, 2010.

1^{re} PARTIE

LA FRANCE RESTE UN PAYS D'IMMIGRATION

CHAPITRE 1

Flux migratoires, une connaissance incertaine

« Tout le monde a le droit d'avoir sa propre opinion, mais pas ses propres faits. »

Attribué à Daniel Patrick Moynihan¹

Il est difficile de parler d'immigration sans évoquer de concert les difficultés d'établissement des statistiques, les péripéties qui ont jalonné la production statistique elle-même, la mauvaise volonté qu'il est parfois difficile de distinguer du manque de goût pour la chose. Ajoutons-y le statut inférieur qu'occupe ce sujet dans le champ démographique qui contraste étrangement avec la place qu'on lui donne dans le débat politique. C'est pourquoi on ne peut se prononcer sur les faits qu'en connaissance de ces difficultés, de ces péripéties, de cette mauvaise volonté ou de ce manque de goût et de ce faible statut. Dans ce premier chapitre, j'essaie donc de déterminer ce que l'on peut dire des flux d'immigration actuels en France, malgré le désordre statistique ambiant. La matière est un peu rébarbative, mais le lecteur doit bien être conscient que ce qui

se passe dans l'arrière-cuisine détermine ce qu'on lui sert dans les journaux. De nombreux encadrés permettront au lecteur peu intéressé de sauter les parties qui pourraient lui paraître trop techniques et ennuyeuses et, s'il perd le fil des acronymes, il pourra retrouver leur signification dans le glossaire en fin d'ouvrage.

Un enregistrement statistique à la traîne sur l'événement

L'enregistrement statistique français n'a accompagné qu'avec retard la diversification des raisons de migrer qui a suivi la suspension du recrutement de travailleurs en 1974. Après-guerre et jusque dans les années 1970, les choses étaient relativement simples : l'immigration étrangère n'était que faiblement régulée car la venue de main-d'œuvre était vivement souhaitée pour la reconstruction du pays. Ces flux de travailleurs ont été accompagnés, avec plus ou moins de retard, de flux familiaux, comme c'est presque toujours le cas. On enregistrait donc les flux d'entrées de travailleurs permanents, mais aussi ceux des travailleurs saisonniers et des familles. On les comptait à l'occasion de la procédure de contrôle sanitaire qui relevait de l'Office national d'immigration (Oni). Même si le recrutement et la venue des familles se sont faits, pour une grande part, en dehors des initiatives de l'Oni, car les entreprises préféraient généralement recruter elles-mêmes et les familles pouvaient régulariser leur situation ensuite, les étrangers nouvellement arrivés finissaient par obtenir une régularisation assez vite et entraient ainsi dans les statistiques.

C'est parce qu'il existait des procédures que ces entrées étaient enregistrées et qu'elles donnaient lieu à des activités administratives, lesquelles nécessitent que l'on compte un minimum pour évaluer l'activité de l'organisme qui les conduit. Des pans entiers échappaient à l'Oni du fait d'accords bilatéraux, dont celui avec l'Algérie n'était pas un des moindres². Les Algériens, à partir de 1968, ont dû détenir des

titres de séjour spécifiques (certificats de résidence)³ – c'est encore le cas aujourd'hui –, titres qui étaient comptabilisés au ministère de l'Intérieur.

On disposait alors principalement, à côté des données habituelles de recensement, de celles sur les flux produites par l'Oni et des données sur les « stocks » de titres de séjour au ministère de l'Intérieur, lesquels étaient parfois comptés au doigt mouillé en préfecture. Le nombre d'étrangers qui entraient chaque année en France n'était pas un sujet d'intérêt suffisant pour qu'on se préoccupât de mettre au point une statistique de qualité. L'Insee* n'était pas intéressé par la question en elle-même, sa seule préoccupation à ce sujet étant d'estimer un solde migratoire⁴ chaque année, afin de mettre à jour la population de la France au premier janvier entre deux recensements.

Pour la mesure des entrées d'étrangers, on se contentait généralement des statistiques de l'Oni, additionnant les entrées de travailleurs permanents et de familles. Ces données étaient très rudimentaires. Par exemple, le sexe des membres de familles rejoignant un travailleur n'était pas enregistré (cf. encadré). On se préoccupait vaguement de savoir combien d'adultes et d'enfants entraient au titre du regroupement familial, mais cela n'allait guère au-delà.

Mais, une fois que les missions de l'Oni*, devenu Omi* ont été étendues, il a fallu renoncer à ajouter purement et simplement les diverses procédures désormais du ressort de l'Omi, car certains étrangers pouvaient être comptés deux fois au fil du temps, en raison des transformations de titres. C'était notamment le cas lorsqu'un étudiant devenait un travailleur. L'objectif final était de mettre sur pied un système d'enregistrement fondé sur une définition de l'immigrant

proche de celle recommandée par les Nations unies, comme c'est le cas dans d'autres pays européens. Seraient ainsi comptés comme immigrants les étrangers à qui l'on délivrerait un titre de séjour d'une durée au moins égale à un an, auxquels il faudrait ajouter une estimation des mineurs. À cet égard, le Ministère de l'Intérieur occupait une place stratégique, puisque tout étranger adulte devait détenir un titre de séjour pour rester en France plus de trois mois. La rénovation et la centralisation de l'application informatique de son fichier fournissait une opportunité à ne pas rater. En attendant sa mise en route, il fallait envisager une solution provisoire à partir des données élaborées par l'Omi dont la mission venait de s'étendre. Il fallut donc faire la somme des flux d'étrangers contrôlés par l'Office dont l'intention de s'établir quelque temps en France semblait patente, d'après la procédure d'entrée tout en évitant les doubles comptes, c'est-à-dire en écartant ceux qui étaient susceptibles d'être comptés à un titre une année puis à un autre dans une année postérieure⁵. Le niveau des flux, avec cette nouvelle façon de compter, s'en est trouvé brutalement augmenté (cf. encadré).

PETITE HISTOIRE SUR L'INTRODUCTION TARDIVE DE LA VARIABLE SUR LE SEXE DANS LES DONNÉES SUR L'IMMIGRATION

Je me souviens avoir réclamé avec insistance, auprès de l'Oni, la prise en compte du sexe des conjoints car leur âge s'était mis à augmenter au cours des années 1980. L'hypothèse selon laquelle ces conjoints étaient aussi, désormais, des hommes qui rejoignaient des femmes étrangères résidant en France n'était pas déraisonnable⁶. Pour l'Oni, il allait de soi que c'étaient des femmes qui rejoignaient des hommes venus pour travailler. En 1990, nous en étions toujours à nous interroger, sans en avoir les preuves factuelles, sur les évolutions du regroupement familial. Il semblait un peu ridicule d'avoir à faire des conjectures sur ce qui était aisément vérifiable pourvu que l'on enregistre les données adéquates. Le meilleur moyen de vérifier ces assertions aurait été de disposer de statistiques croisant notamment l'âge et le sexe des conjoints, alors que pour l'instant l'information sur le sexe du conjoint était encore indisponible⁷. Il devenait aussi de plus en plus urgent de pouvoir rattacher les caractéristiques des entrants pour raison familiale à celles des demandeurs qui n'étaient plus forcément des personnes entrées au titre de travailleur comme autrefois, mais pouvaient même être des Français⁸. Il était également probable que les

demandeurs de regroupement familial comptaient, désormais, des personnes venues en France elles-mêmes au titre du regroupement familial⁹. Au début des années 1990, ces données faisaient toujours cruellement défaut.

L'Oni devenu l'Omi en 1988 (Office des migrations internationales)¹⁰ devait finalement introduire la variable sexe dans les bordereaux de saisie des informations sur les familles regroupées. Et c'est ainsi que l'on vit effectivement que des regroupements familiaux, généralement d'adultes seuls, faisaient entrer aussi des hommes rejoignant des femmes. L'enquête Mobilité géographique et insertion sociale, une étude plus récente menée par Xavier Thierry sur les demandeurs de regroupement familial et l'enquête sur les parcours de migrants menée par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) en 2006 ont confirmé, depuis, la diversification des personnes à l'origine des flux familiaux¹¹. À l'Omi, on s'est mis également à distinguer les conjoints de Français, grâce à l'extension de la mission de contrôle sanitaire à d'autres catégories d'étrangers que les travailleurs et leur famille¹². Certains pays d'Afrique subsaharienne en restaient exclus en raison d'accords particuliers et les familles d'Européens aussi. C'est à l'occasion de l'extension des missions de l'Omi que l'Office a été amené à revoir ses procédures de saisie et à inclure le sexe des conjoints.



CHANGEMENT DE NIVEAU DES FLUX AVEC L'EXTENSION DES MISSIONS DE L'OMI

La couverture de l'Omi, tout en s'étant considérablement étendue, restait partielle. Le flux d'immigration ainsi enregistré ne correspondait pas toujours à des entrées physiques, en cas de régularisation tardive, mais c'est un problème récurrent qui persiste aujourd'hui. Par ailleurs, les données sur les réfugiés et leurs familles étaient plus exhaustives à l'Ofpra (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides). En 1990, en combinant certaines données de l'Omi et celles de l'Ofpra (dépendant du ministère des affaires étrangères), l'immigration étrangère annuelle était proche de 100000, soit près du double de ce que donnait en 1989 l'ancien système statistique et 63 % de plus que ce que l'on aurait enregistré en 1990 si l'on avait continué de compter comme avant. Les flux n'avaient pas doublé entre 1989 et 1990, c'est la manière de compter qui avait changé. Ce doublement apparent en dit long sur l'inadéquation de l'appareil statistique reposant sur l'activité de l'Oni/Omi dans les années qui précèdent.

Au début des années 1990, la mise en place d'une application centralisée de gestion des flux au ministère de l'Intérieur, AGDREF* (Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France), aurait dû changer en

profondeur les habitudes statistiques : exhaustivité pour les adultes, centralisation évitant les doubles comptes, simultanéité totale de l'enregistrement et de la production du titre de séjour. La seule incertitude qui restait vraiment portait sur la délivrance des titres enregistrée avec retard. Tout plaidait pour que l'Ined*, l'Insee et les institutions intéressées par la connaissance de l'immigration étrangère pèsent de tout leur poids afin que l'on abandonne l'ancienne manière de compter et que l'on se tourne vers AGDREF*, d'autant que l'Omi subissait, en même temps, une baisse de couverture (cf. encadré).

BAISSE DE COUVERTURE DE L'ENREGISTREMENT STATISTIQUE À L'OMI EN 1994

À l'Omi, l'enregistrement reposait sur la saisie de l'activité liée au contrôle sanitaire. Ce contrôle pouvait être réalisé par des médecins de l'Office ou par des médecins agréés. La saisie des informations par l'Omi n'était pas conditionnée, comme au Ministère de l'Intérieur, par la production d'un document. Il arrivait que des titres de séjour soient délivrés indépendamment du contrôle sanitaire visé par l'Omi, pourtant obligatoire. En 1994, peu de temps après la mise en place d'AGDREF, la statistique de l'Omi avait manifestement subi une baisse de couverture drastique. Sur les entrées en provenance des pays tiers, le ministère de l'Intérieur avait délivré 80000 titres de séjour pour les procédures également contrôlées par l'Omi, quand ce dernier ne comptait que 53000 contrôles sanitaires. Le décalage Ministère de l'Intérieur/ Omi était ainsi passé de 16 % en 1993 à 40 % en 1994¹³. C'était très peu crédible.

Un désordre statistique inextricable

Xavier Thierry, chercheur à l'Ined, a été le principal utilisateur d'AGDREF, quand les institutions s'en sont désintéressées. Le recours à ce fichier centralisé a été extrêmement laborieux, limité et tardif. À la fin des années 1980, l'État avait créé un Haut Conseil à l'intégration (HCI). Celui-ci s'était doté d'un groupe statistique, alors présidé par Anicet Le Pors, et dont j'ai fait partie jusqu'à sa dissolution en 1996 à la suite de l'hostilité des instances représentées (directions de divers ministères et Insee). Ces instances n'ont pas voulu passer à la deuxième étape qui consistait à faire jouer un rôle central à AGDREF et à se fonder sur la durée du titre de séjour (au moins un an) et non plus sur l'agrégat de certaines procédures. Comme je l'ai expliqué dans un précédent ouvrage¹⁴, le ministère de l'Intérieur n'était pas prêt à valoriser son fichier au point de voir monter les chiffres de l'immigration. Les autres participants préféraient continuer de faire comme avant, par confort, pour des raisons idéologiques (les chiffres étaient nettement plus élevés) ou pour ne pas perdre de leur influence (c'était le cas de l'Omi dont le rôle serait passé de principal à secondaire). L'entêtement dont a fait preuve le Haut Conseil à l'intégration, sous la présidence de Roger Fauroux (1998-2002) puis de Blandine Kriegel (2002-2008) a été encouragé par celui de l'Insee, dont on ne cerne pas bien quel était l'intérêt dans l'affaire, si ce n'est suivre le HCI* qui avait été investi de la mission d'harmoniser les statistiques. Ce suivisme a été d'autant plus dommageable que la matière grise en statistique se trouvait, indéniablement, du côté de l'Insee, ce qui aurait dû

l'empêcher de se rallier aveuglément à la position dogmatique du HCI. Tous deux étaient pourtant menacés de désaveu par une décision européenne qui allait les obliger, au moins dans leurs rapports avec Eurostat* (service statistique de la Commission européenne), à changer de définition et à aligner leur position sur la mienne et celle de Xavier Thierry¹⁵ à l'Ined (à distinguer de la position institutionnelle de l'Ined, difficile à identifier). Ce sera le cas en 2007 avec le règlement européen (CE/862/2007) visant à harmoniser la production statistique dans l'UE.

Dans l'édition 2005 de son volume sur les immigrés en France, l'Insee continue de publier les chiffres du HCI et annonce un flux migratoire de 136 000 en 2003¹⁶, alors même que Xavier Thierry l'évalue, à partir d'AGDREF, à 215000¹⁷. C'est d'ailleurs, jusqu'en octobre 2012, toujours à ce document que renvoyait le site de l'Insee, sous la rubrique *Cinq fiches thématiques sur le flux d'immigration*. Il mettait ainsi en ligne une série dont le dernier chiffre concernait l'année 2003 ! Depuis, ces cinq fiches ont disparu et ont été remplacées par une autre série tirée du fichier AGDREF qui porte le titre suivant : *2005-2010 : Premiers titres de séjour délivrés par pays et motif*¹⁸. Les données mises en ligne ne correspondent ni tout à fait à celles publiées dans le volume papier sous le même intitulé¹⁹, ni tout à fait à celles publiées par le ministre de l'Intérieur qui portent seulement sur la métropole²⁰.

L'Insee n'a pas cru utile de s'expliquer sur le changement de pied ni sur l'écart de niveau des flux entre la précédente série et l'actuelle. Une bonne manière de le faire oublier a été de supprimer les cinq fiches thématiques qui étaient en ligne quelques jours plus tôt et de faire démarrer la nouvelle série

en 2005. Pourquoi un institut qui dit vouloir valoriser la dimension historique des statistiques²¹ s'empresse-t-il de faire disparaître des données d'un jour à l'autre sur son site sans s'expliquer ?

L'Insee a enfin abandonné la position tenue par le HCI, sans se rallier franchement à la définition élaborée par le règlement européen. La position du HCI n'est plus défendue que par le service statistique du ministère de l'immigration – ministère aujourd'hui disparu et dont les activités ont été intégrées au Ministère de l'Intérieur – dans le rapport qu'il communique à l'OCDE*, appelé rapport SOPEMI*²². Le ministère de l'Intérieur publie donc deux séries différentes selon qu'il s'adresse à l'OCDE ou qu'il rend compte de l'immigration au Parlement²³.

Lorsque la France se range enfin derrière le règlement européen, le fichier AGDREF a déjà perdu de son exhaustivité puisqu'en 2004 les membres de l'UE ont été dispensés de l'obligation de détenir un titre de séjour. Mais il a gardé toute sa centralité pour l'immigration en provenance des pays tiers*. Pour peu de temps il est vrai. En effet, la loi du 20 novembre 2007, entrée en application le 1^{er} septembre 2009, a dispensé de titre de séjour, lors de leur première année en France, toute une série d'étrangers munis de visas de long séjour²⁴. On appelle ces visas des visas de long séjour valant titre de séjour (VLSTS). En 2011, le Ministère de l'Intérieur a eu connaissance de la délivrance de 105 930 VLSTS, sur un ensemble de 191 346 premiers titres et VLSTS remis à des ressortissants de pays tiers, soit environ 55 % des « titres » de l'année. D'où une perte de la centralité du fichier du ministère de l'Intérieur, l'Ofii* jouant à nouveau un rôle indispensable (cf. encadré).

PERTE DE COUVERTURE D'AGDREF SUITE À L'INTRODUCTION DES VLSTS

Le ministère de l'Intérieur ne peut plus désormais instruire le cas des nouveaux venus munis de leur VLSTS que lors de leur premier renouvellement lorsqu'il a lieu. Ils ne sont donc plus enregistrés dans AGDREF à l'occasion de la production d'un premier titre de séjour. C'est l'Ofii, lointain successeur de l'Omi, qui est chargé, depuis juin 2010 de valider ces visas. Il reçoit un courrier des détenteurs de ces visas avertis par le consulat français de la démarche à suivre. Par ce courrier, ils signalent leur présence en France. L'Ofii leur fixe un rendez-vous, collecte les redevances²⁵ et appose un cachet sur le passeport. C'est donc l'Ofii qui transmet désormais l'information au ministère de l'Intérieur.

Tout ce qui rallonge la chaîne entre l'acte administratif et la saisie d'information fait baisser la qualité de la statistique produite. L'avantage d'AGDREF provenait de ce que l'enregistrement se faisait concomitamment à la fabrication du titre. Cependant, l'Ofii transmet quotidiennement un fichier des nouveaux détenteurs de VLSTS, auxquels a été attribué un numéro AGDREF²⁶, lors de la réception du courrier de ces derniers. L'ensemble des informations est automatiquement intégré au fichier AGDREF, sauf erreur, auquel

cas, les données sont corrigées à l'Ofii puis redirigées vers AGDREF.

L'Ofii n'a pas la certitude de voir tous les détenteurs de visas qui viennent effectivement en France. On ne connaît pas le nombre de personnes qui s'affranchissent de leur obligation de passer par l'Ofii. Une partie est reçue plus tard en préfecture lors de la délivrance d'un titre de séjour qui fait suite au VLSTS. Que fait alors la préfecture lorsque les étrangers ne figurent pas déjà dans AGDREF ? Il est probable qu'ils reçoivent alors un titre de séjour. Sont-ils alors comptés comme des entrants avec retard ou ne sont-ils jamais comptés dans le flux annuel d'immigration ? Il faudrait, pour le savoir, étudier de près les activités du service des étrangers en préfecture.

Une partie de la solution réside, à l'évidence, dans une application informatique unique qui traiterait l'ensemble de la chaîne, allant des visas aux acquisitions de nationalité. Mais cette méta-application ne résoudrait toujours pas le problème des personnes qui, munies d'un VLSTS*, restent un an en France, pas plus, sans jamais passer par l'Ofii. Comment les distinguer des étrangers qui, ayant demandé un visa, ne l'ont pas utilisé, pour une raison ou pour une autre²⁷ (par exemple un étudiant qui préfère aller faire ses études à Londres plutôt qu'à Paris après avoir postulé dans les deux pays). L'introduction des VLSTS a logé un coin dans le dispositif centralisé de gestion d'AGDREF, sans qu'aucune étude n'ait été entreprise pour vérifier l'impact de cette innovation

législative sur l'enregistrement de l'immigration étrangère et sans qu'on ait songé à mettre en place les indicateurs susceptibles de repérer une dérive.

Les compétences de l'Ofii ont été considérablement élargies par rapport à celle de l'Omi son ancêtre, au point de devenir l'opérateur unique du ministère de l'immigration [28](#). Il est désormais placé sous la tutelle directe du ministère de l'Intérieur. Mais les visas restent en grande partie du ressort du ministère des Affaires étrangères et si l'Ofii fait désormais partie intégrante du ministère de l'Intérieur, il a gardé son système et ses habitudes informatiques propres, différents de l'application de gestion centralisée utilisée en préfecture (AGDREF).

Pourtant, quand la loi du 20 novembre 2007 est votée, rien, sur le papier, n'est encore perdu puisque le projet d'une AGDREF2, baptisé un temps Gregoire, méta-application réunissant dans un système unique l'enregistrement des activités des différents ministères intervenant sur la question de l'immigration, et évidemment de celles du ressort d'un même ministère, est dans les cartons. Devaient s'y retrouver les données Ofii, celles d'AGDREF, de l'Ofpra, celles des visas et celles des acquisitions de nationalité. La Sous-Direction de l'accès à la nationalité française a été elle-même rattachée au Ministère de l'Intérieur et l'Ofpra est désormais sous tutelle de ce même ministère. Ce qui aurait dû faciliter les choses. Dans la configuration actuelle, que Manuel Valls a souhaité maintenir, l'essentiel de l'activité autour de l'immigration est donc localisé au ministère de l'Intérieur. Pourtant l'ambition d'AGDREF2 a été revue à la baisse et le projet d'une méta-application abandonné. L'Ofii a donc conservé son système à lui, en dehors d'AGDREF, bien que dépendant du même ministère ! On continuera certes d'avoir des données, mais il

n'est pas sûr que la qualité sera la même. Il faudrait ajouter « théoriquement », à condition que cela intéresse encore quelqu'un en dehors du ministère de l'Intérieur.

Un désintérêt renaissant pour l'établissement des statistiques d'immigration

À l'Ined, Xavier Thierry était celui qui établissait les données sur l'immigration conformes au règlement européen de 2007 par anticipation (série 1994-2008), à partir d'une copie annuelle du fichier anonymisé d'AGDREF. Face à l'absence de reconnaissance et au manque de soutien de l'institution, il a préféré abandonner et se tourner vers un domaine de recherche moins problématique. Les séries établies et en ligne sur le site de l'Ined s'arrêtent donc en 2008. Il n'est pas sûr que l'Ined soit encore destinataire d'une copie du fichier AGDREF puisqu'il n'a pas souhaité poursuivre le travail. Il a trouvé une justification facile dans l'entrée en vigueur des VLSTS qui empêcherait, désormais, l'étude du flux d'entrées d'étrangers²⁹. On voit mal d'où pourrait venir la pression nécessaire à une grande réforme du système statistique du ministère de l'Intérieur si le principal utilisateur externe d'AGDREF a déjà jeté l'éponge.

Le recueil et le travail de données statistiques élémentaires, qui autrefois constituaient le cœur de l'activité de l'institution, ne sont plus jugés prioritaires à l'Ined. Le maintien d'une partie de ces activités a tenu au goût ou à la bonne volonté d'individus. Jusqu'en 2001, et depuis 40 ans sans trop d'interruptions, *Population*, la revue de l'Ined, publiait annuellement un article intitulé *Chronique de l'immigration*³⁰. Elle a été supprimée car elle constituait, avec la rubrique *Conjoncture*, une sorte d'exception qui déplaisait au comité de rédaction de la revue. De périodicité annuelle, elle échappait au contrôle étroit de ce dernier et conduisait à une sorte de droit

de publication automatique pour son auteur. Pour faire cesser ce « privilège », on a donc supprimé la *Chronique de l'immigration*. Le difficile travail des données à partir d'un fichier lourd et compliqué comme AGDREF n'avait donc plus de débouché assuré dans la revue de l'Ined et, depuis quelque temps, il n'a plus personne pour se sacrifier à cette tâche et qui ait l'assentiment de la direction.

L'Ined ne publie donc plus rien sur le sujet. Dans son dernier article consacré à l'évolution démographique de la France, l'Ined fait figurer, en annexe, le dernier tableau élaboré par Xavier Thierry, arrêté en 2008. L'Osii, Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration, mutation du groupe statistique du Haut Conseil à l'intégration, est lui aussi moribond et n'a publié aucun rapport depuis celui de février 2008 qui portait sur l'année 2006. Il faut dire qu'il ne s'est pas particulièrement illustré et a incarné le combat d'arrière-garde contre le règlement européen CE/862/2007 visant à harmoniser les statistiques européennes sur la migration.

L'Insee, jusque-là à la traîne, a entrepris des études à partir d'AGDREF visant à « réconcilier » les données de ce fichier avec celles des enquêtes annuelles de recensement (EAR*, cf. encadré) qui sous-estiment beaucoup les entrées de l'année précédant celle de l'enquête. Un travail en cours a été présenté lors d'une réunion du CNIS* le 9 novembre 2012³¹. Peut-être que l'Insee finira par faire quelque chose de ce fichier alors que l'Ined a abandonné toute ambition sur le sujet. Cependant, l'Insee semble chercher, avant tout, à évaluer la sous-estimation des flux d'entrées par les EAR et un moyen de la corriger. AGDREF ne serait alors qu'une source d'appoint.

LA NOUVELLE MÉTHODE DE RECENSEMENT DE L'INSEE : LES EAR

Jusqu'en 1999, l'Insee procédait à des recensements exhaustifs de périodicité variable. Toutes les personnes résidant en France étaient recensées. Depuis, il a mis en œuvre une méthode – Recensement rénové – se fondant sur des enquêtes. Les communes de moins de 10000 habitants sont recensées exhaustivement tous les cinq ans. Les autres sont l'objet d'un sondage annuel au taux de 8 % sur cinq échantillons complémentaires. L'insee appelle cette collecte annuelle une enquête annuelle de recensement (EAR). Les données publiées par l'Insee pour une année agrègent cinq EAR. La première a eu lieu en 2004. Il a donc fallu attendre l'enquête de 2008 pour avoir la population légale de 2006 qui agrège les enquêtes 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008. L'agrégation sur cinq ans se déplace d'un an chaque année au fil du temps. Ainsi, la population légale au premier janvier 2012 ne sera vraiment connue, et le solde migratoire par ricochet, que lorsque l'on aura réalisé les cinq collectes – 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 –, c'est-à-dire en 2015.

L'Insee semble s'être résolu à laisser en ligne les données annuelles obtenues à partir des agrégations d'enquêtes annuelles de recensement (EAR), tout en mettant en garde contre leur usage. Il invite à prendre la dernière année et à la

comparer au recensement de 1999, plutôt que de comparer les données annuelles entre elles. C'est d'autant plus étrange que, lors de la présentation des premiers résultats des EAR pour l'année 2006, l'Insee insistait sur les problèmes de comparabilité entre 1999 et 2006, en raison des différences de méthode ! Pourquoi changer de doctrine et faire comme si les données annuelles (résultant d'une agrégation sur cinq ans) ne pouvaient constituer une série historique ?

Les incohérences des données fournies par l'Insee à Eurostat*

À la demande d'Eurostat, l'Office statistique de la Commission européenne, l'Insee a réalisé quelques évaluations des flux d'entrées et de sorties d'étrangers qui laissent extrêmement perplexe et qui ne sont pas rendues disponibles sur son site, mais seulement sur celui d'Eurostat. Le [tableau 1](#) présente les données sur l'immigration et l'émigration en France, en ligne sur le site d'Eurostat³², et les quelques calculs simples qui peuvent en être déduits. Bien que cela ne soit pas précisé, il semble qu'il s'agisse des données France entière, DOM compris³³.

[Tableau 1](#). – ESTIMATIONS DES MIGRATIONS COMMUNIQUÉES PAR L'INSEE À EUROSTAT

Source : base de données Eurostat, dernière mise à jour le 3/8/2012, extraction le 4/9/2012.

	1998	1999	...	2003
<i>Données en ligne Eurostat</i>				
Immigration totale	-	-	-	236 037
Émigration totale	-	-	-	134 037
Solde migratoire global (<i>calcul par différence</i>)	-	-	-	102 000
Immigration des étrangers	100 014	57 846	-	166 620
Émigration des étrangers	-	-	-	-
Solde migratoire des étrangers (<i>calcul par différence</i>)	-	-	-	-
<i>Calcul par différence</i>				
Immigration des Français	-	-	-	69 417
Émigration des Français	-	-	-	-
Solde migratoire des Français	-	-	-	-

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
225 629	219 537	219 407	209 781	216 937	-	251 159
120 629	127 537	107 407	135 781	140 937	-	179 159
105 000	92 000	112 000	74 000	76 000	-	72 000
158 907	153 049	155 583	145 732	152 888	-	149 546
-	-	-	-	139 451	-	63 022
-	-	-	-	13 437	-	86 524
66 722	66 488	63 824	64 049	64 049	-	101 613
-	-	-	-	1 486	-	116 137
-	-	-	-	62 563	-	-14 524

Ce qui frappe en premier lieu ce sont les nombreuses cases vides du tableau et un certain nombre d'incohérences. Pourquoi connaît-on les entrées d'étrangers en 1998 et 1999, avec une chute de près de moitié dont on ne voit pas quelles en sont les raisons, et pas les entrées entre 2000 et 2002 ? Pourquoi a-t-on des informations sur l'année 2010 et rien sur 2009 ?

Par ailleurs, les soldes migratoires globaux qui sont annoncés sur le site d'Eurostat ont déjà été révisés par l'Insee. Certains sont encore provisoires, d'autres définitifs. Le solde migratoire définitif de l'Insee, France entière Dom compris,

pour 2008, est de 57 000 et non de 76 000³⁴. On en déduit que les données produites par l'Insee pour Eurostat ne sont pas mises à jour après que les soldes migratoires ont été révisés.

L'Insee ne s'est pas encore expliqué publiquement sur sa méthode d'estimation des données fournies à Eurostat³⁵. Le solde migratoire estimé par l'Insee est, on le sait, le résidu de l'équation démographique de l'année entre les deux populations légales d'un premier janvier au premier janvier suivant. Entre ces deux premiers janvier, la population augmente grâce à son solde naturel (naissances-décès) très bien connu et à son solde migratoire (entrées-sorties). Ce dernier est égal à la part non expliquée par le solde naturel de l'augmentation de la population dans l'année. Depuis que les enquêtes annuelles de recensements (EAR) ont remplacé les recensements exhaustifs de périodicité variable, la population légale d'une année est l'agrégation des EAR sur cinq ans (cf. encadré sur le recensement rénové). En attendant de disposer des cinq années, l'Insee fait des estimations, y compris du solde migratoire, lesquelles sont révisées une fois que les cinq collectes nécessaires sont disponibles. Par ailleurs, il estime l'immigration à partir des données des EAR en exploitant les questions sur la résidence antérieure (5 ans avant, un an avant depuis l'EAR 2011) pour les personnes nées en France. Pour les personnes nées à l'étranger, il se réfère à l'année d'arrivée en France, avec une forte sous-estimation par rapport aux chiffres d'AGDREF. Cette question n'est pas toujours renseignée et l'Insee soupçonne les étrangers arrivés depuis peu de ne pas forcément remplir le questionnaire de recensement car incertains sur leurs projets.

L'Insee n'explique pas comment il réaffecte l'information selon la nationalité (française ou étrangère) et, notamment,

comment il considère les erreurs de déclaration de nationalité des nés en France, ni comment il introduit les acquisitions de nationalité. Il déduit l'émigration en faisant la différence entre sa propre estimation du solde migratoire et l'immigration telle qu'il l'a estimée par ailleurs (immigration – émigration = solde migratoire, d'où émigration = immigration – solde migratoire).

Ce faisant, il aboutit à des résultats peu crédibles. L'immigration nette (immigration – émigration) des étrangers serait ainsi passée de 13 000 en 2008 à 87000 en 2010. Celle des Français aurait été près de cinq fois plus importante que celle des étrangers en 2008, pour devenir négative en 2010.

L'Insee m'a donné des explications qui seraient susceptibles d'expliquer les différences entre 2008 et 2010, sans traiter la question principale, à savoir le caractère fantaisiste des résultats eux-mêmes pour les deux années, même si les chiffres de 2008 apparaissent encore plus improbables que ceux de 2010³⁶. On a, en effet, du mal à croire que l'immigration nette des Français ait été 4,7 fois supérieure à celle des étrangers. La bonne nouvelle réside dans le fait que l'Insee s'engage à réviser les données mises en ligne sur le site d'Eurostat.

Une alternative plus crédible aux estimations de l'Insee

Il existe pourtant un moyen beaucoup plus simple de se faire une idée des mouvements migratoires.

Sont connues annuellement les populations immigrées et le solde migratoire global estimé par l'Insee. Ce dernier parle de solde migratoire apparent car « les évolutions de ce solde migratoire apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement. »³⁷ Ajoutons que le solde migratoire se ressent aussi des défauts de collecte différentiels³⁸ d'une enquête à l'autre. Néanmoins, comme la population d'une année est désormais le résultat d'une agrégation des EAR sur cinq ans, ces défauts devraient y être lissés. C'est bien ce qui apparaît lorsqu'on examine chaque EAR séparément. Les résultats y sont beaucoup plus chaotiques.

La population immigrée (composée des personnes nées étrangères à l'étranger) ne peut augmenter que par immigration et diminuer par émigration ou décès. Les décès ne doivent pas être assimilés à des émigrations (ils sont déjà retranchés des naissances dans le solde naturel) et peuvent être estimés, pourvu que l'on n'ait pas un souci de précision trop grand, ce qui n'est pas notre cas ici, vu les incertitudes qui pèsent par ailleurs. Il suffit d'appliquer une table de mortalité de la population française aux immigrés par âge qui sont présents en début d'année. Les écarts de mortalité qui peuvent exister entre natifs et immigrés ne sont pas de nature à changer la donne. Ces calculs ont été faits pour la France métropolitaine (et non plus la France entière comme c'est

probablement le cas dans les données d'Eurostat) en 2006, 2007 et 2008. Les résultats figurent dans le [tableau 2](#).

[Tableau 2](#). ESTIMATION DU SOLDE MIGRATOIRE DES IMMIGRÉS ET DES NATIFS EN 2006, 2007 ET 2008 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (EN MILLIERS).

	2006	2007	2008
Accroissement Immigrés	108	89	90
Décès d'immigrés	43	43	44
Solde migratoire Immigrés	151	132	134
Solde migratoire global	115	75	67
Solde migratoire Natifs	-36	-57	-67

Source : calculs personnels à partir des EAR et de tables de mortalité

Ces estimations ne sont pas à prendre au pied de la lettre bien sûr et ne sont pas à quelques milliers près. Le nombre d'immigrés varie lui-même de quelques milliers, pour une même année, selon le tableau choisi dans les statistiques mises en ligne par l'Insee. Pour plus de cohérence ont été retenues les données totalisant celles des communes en France métropolitaine en 2006, 2007, 2008 et 2009, tirées de l'exploitation principale. Le [tableau 2](#) indique une immigration nette (entrées – sorties) positive des immigrés toujours supérieure à 130 000 et un solde migratoire des natifs négatif de plus en plus volumineux. En 2008, il y aurait eu environ 67000 sorties de plus que d'entrées de natifs. Rien à voir avec les estimations de l'Insee, qui paraissent tout à fait irréalistes et incitent à s'interroger sur la méthode d'estimation. Le solde

migratoire global relativement modeste résulterait donc, en fait, d'un solde positif pour les immigrés et négatif pour les natifs. Phénomène constaté aussi dans d'autres pays d'Europe (Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne par exemple). Si ces calculs sont plus cohérents que ceux transmis par l'Insee à Eurostat sur les soldes migratoires par nationalité, ils peuvent néanmoins être altérés par une mauvaise estimation du solde migratoire global (lequel comprend, je le rappelle les aléas et les défauts de qualité de la collecte) et par une sous-estimation chronique mais variable au fil du temps (en liaison probable avec les écarts de qualité de collecte) de la population immigrée. Pour toutes ces raisons, il est difficile de savoir si la baisse du solde migratoire des immigrés en 2007 correspond à une décrue réelle, laquelle aurait pu être favorisée par des départs d'immigrés en plus grand nombre.

Ces quelques calculs, à défaut d'être très précis, montrent à quel point il est trompeur d'induire un jugement sur l'importance de l'immigration étrangère à partir du solde migratoire global estimé par l'Insee, même à supposer que celui-ci soit évalué correctement. Ce qui est loin d'être garanti.

Pourquoi s'entêter à fournir des données erronées à Eurostat ?

D'après les informations qui m'ont été fournies lors de la réunion du Cnis (Conseil national de l'information statistique) du 9 novembre 2012 par Fabrice Lengart, directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, l'institut considère que sa réputation souffrirait plus encore s'il ne fournissait pas ses estimations des flux migratoires d'étrangers et de Français à Eurostat, même si elles sont de mauvaise qualité. L'Insee dit avertir Eurostat de la faible qualité des données et refuse de les publier en France en raison précisément de cette mauvaise qualité. C'est la manière qu'a la France de tenir ses engagements vis-à-vis des règlements européens³⁹. À l'heure d'internet ces subtilités risquent, tout simplement, de ne pas être perçues. Les utilisateurs ne sont pas à même d'attacher une qualité variable aux données produites par l'Insee, selon qu'elles sont en ligne sur son site ou sur celui d'Eurostat.

Par ailleurs, les exigences d'Eurostat sont visiblement à la fois trop grandes – sur la quantité et le détail des données exigées – et pas assez – sur la qualité des données fournies. Fabrice Lengart considère que la France n'est pas, loin de là, le plus mauvais de la bande des vingt-sept et il a sûrement raison.

On s'interroge sur la confiance qu'il faut accorder aux données produites par Eurostat en général, si l'obsession première de cet organisme est de remplir, coûte que coûte, les colonnes de ses tableaux, pour faire des additions à l'échelle de l'UE27. Additions dont on se demande ce qu'elles veulent dire,

compte tenu des imprécisions, du manque de suivi et de curiosité de la part d'Eurostat et de la négligence des instituts fournisseurs de données dans les mises à jour, sans parler des différences de définitions qui font que l'on finit par additionner des choux et des carottes. On ne doit pas s'étonner que la Grèce ait pu faire passer à peu près n'importe quoi pour de la statistique si la France, dont les données sont établies plus sérieusement, fournit à Eurostat des informations incohérentes. Les statistiques réunies par Eurostat mériteraient la plus grande attention alors que l'on cherche absolument à améliorer le fonctionnement de l'UE.

Après tout, ces données sont certifiées par Eurostat et peuvent être prises au pied de la lettre par des chercheurs, qui ne sont guère au courant de la manière dont elles sont fabriquées, pour mener des comparaisons internationales. Un bon exemple en est fourni par l'étude de Giampaolo Lanzieri, pour Eurostat, qui vise à projeter les populations d'origine étrangère à l'horizon 2061 (cf. encadré). Après tout, Giampaolo Lanzieri n'est pas n'importe qui. C'est le chef de la section « Démographie et projections » à Eurostat. S'il se risque à ce type d'aventure, c'est parce qu'il accorde quand même un certain crédit, même limité, aux statistiques fournies par les instituts de statistique nationaux.

**UN EXEMPLE DE L'USAGE DES
STATISTIQUES COMMUNIQUÉES À
EUROSTAT SUR LES FLUX ET SOLDES
MIGRATOIRES : LES PROJECTIONS DE
POPULATION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE
DANS L'UE**

Giampaolo Lanzieri fonde ses hypothèses migratoires sur les données d'Eurostat de 2008. La manière dont il répartit le solde migratoire selon l'origine (nationale ou étrangère) entre 2008 et 2060 repose précisément sur les répartitions publiées par Eurostat en 2008⁴⁰. Or c'est justement l'année où la France est censée avoir un solde migratoire des Français près de cinq fois supérieur à celui, très bas, des étrangers (+ 13000). Autrement dit, si les données françaises étaient prises au sérieux et que l'on projette tel quel le solde migratoire de la France, celle-ci serait censée accueillir en 53 ans un peu plus de 3,5 millions de Français supplémentaires résidant à l'étranger, contre seulement 900000 étrangers ! Est-ce bien raisonnable quand on sait que la population immigrée a augmenté d'environ un million entre 1999 et 2009 seulement, ce qui correspond à peu près à un solde migratoire de 1,4 millions d'étrangers sur la période ? En 53 ans, la France accueillerait moins d'étrangers qu'elle n'en a reçu en dix ans ? Heureusement, si l'on peut dire, Giampaolo Lanzieri, qui est de la maison Eurostat,

a appliqué la proportion moyenne correspondant à l'ensemble de l'UE. On peut supposer que la moyenne lisse les incohérences, sans que cette moyenne trouve pourtant une quelconque justification.

Des informations précises et de la meilleure qualité possible seraient pourtant indispensables pour informer les politiques et les citoyens par des médias qui auraient à cœur de faire leur travail honnêtement. Quel jugement peut-on porter sur les flux migratoires et sur l'immigration étrangère en France, alors même que les institutions dont ce devrait être l'un des intérêts majeurs, qu'il s'agisse du département de démographie à l'Insee ou de l'Ined, n'y accordent pas l'attention qu'ils devraient ?

Est-ce à dire que l'Ined, qui a abandonné toute recherche sur les flux migratoires en France, ne communique plus sur le sujet ? On pourrait le croire après la veillée funèbre organisée dans la rubrique Conjoncture de 2011⁴¹. Eh bien non ! L'Ined a encore des choses à dire, si ce n'est sur la France en particulier, sur le monde en général. Quelle n'a pas été ma surprise de recevoir un courriel daté du 12 septembre 2012 intitulé : « Tout savoir sur... les migrations dans le monde. » En effet, l'Ined propose à ses visiteurs, sur son site, un écran interactif⁴² reprenant les données des Nations unies pour l'année 2010, pays par pays, sur les immigrés en nombre absolu et en proportion, l'accroissement migratoire (ce que nous avons appelé solde migratoire) en nombre absolu et en taux et l'accroissement total de la population en nombre absolu et en taux. Et nous sommes heureux d'apprendre que tout ceci a pu avoir lieu grâce au soutien de l'Union

européenne. Cela n'étonne guère compte tenu de ce que nous avons vu à propos d'Eurostat.

L'Ined n'a donc plus de matière grise à mettre sur le sujet, mais trouve les moyens de faire financer par l'Europe une animation qui reprend des données grossières des Nations unies, selon des définitions qui varient, ce que l'on n'apprendra pas forcément si l'on clique sur l'icône « Pour en savoir plus ». On y signale certes que la définition de l'immigré (appelé immigrant en anglais) en France ne correspond guère à celle utilisée par les Nations unies. C'est vrai et c'est pourquoi le chiffre proposé pour la France est beaucoup plus élevé que celui auquel nous sommes habitués, car il comprend les Français nés français à l'étranger. Mais ceci est vrai aussi des États-Unis, ce que l'on n'apprendra pas. Par ailleurs, d'autres pays ont encore d'autres définitions et certains n'ont aucune donnée, ce qui oblige les Nations unies à passer, lorsque c'est possible, par des substituts, comme le nombre d'étrangers. On comprend que les Nations unies fassent avec les moyens du bord, en le signalant, car cela fait partie de leurs attributions. On comprend moins pourquoi l'Ined, institut de recherches, s'amuse à cela, alors que sa mission est d'approfondir les questions démographiques, notamment sur la France. Par ailleurs, à supposer qu'il ait le temps et l'argent pour s'y livrer, on aimerait que l'Ined ne présente pas cette animation comme l'alpha et l'oméga de ce que l'on peut apprendre sur le sujet.

Résumé

Malgré l'imbroglio qui caractérise la statistique sur l'immigration étrangère en France, ses difficultés d'ajustement aux évolutions et les freins mis à l'exploitation la plus judicieuse possible d'un appareil statistique très déficient, il semble que, comme dans d'autres pays européens, le solde migratoire global combine un solde négatif des natifs ou des nationaux et un solde positif des immigrés ou des étrangers. C'est pourquoi il apparaît si faible en France. Toute argumentation fondée sur le solde migratoire global – estimé par l'Insee comme un résidu de l'équation démographique annuelle – pour relativiser l'importance de l'immigration étrangère est donc irrecevable. Sa pratique est néanmoins courante comme on va le voir dans le prochain chapitre.

1. Patrick Moynihan était sociologue. Il a aussi exercé la fonction de sénateur aux États-Unis de 1976 à 1999. Le rapport rendu en 1965 sur les problèmes spécifiques des familles noires algériennes, qui a fait scandale à l'époque, est resté célèbre sous l'appellation *Rapport Moynihan*.

2. Il y a d'abord eu les accords d'Évian qui ont donné la libre circulation aux Algériens en métropole, puis le protocole de 1964, puis les accords de 1968 qui introduisent un contrôle des Algériens qui viennent travailler en France par l'Office national de la main-d'œuvre algérien (Onamo). C'est lui qui sélectionne les candidats, selon un quota fixé par le gouvernement français, lesquels candidats ont neuf mois pour trouver du travail en France et obtenir un titre de séjour (certificat de résidence de 5 ans). En 1973, l'Algérie décrète la fin de l'immigration algérienne en France, en raison des crimes racistes qui avaient touché des Algériens. Les accords d'Évian seront profondément modifiés en 1985 dans un avenant qui supprime la procédure Onamo et tend vers l'alignement des conditions d'immigration vers le régime de droit commun, alignement qui sera approfondi en 1994. Cf. Weil P., *La France et ses étrangers*, Calmann-Lévy, 1991. Site du GISTI <http://www.gisti.org/doc/plein-droit/29-30/algeriens.html>.

3. Accord franco-algérien du 27 décembre 1968.

4. J'ai expliqué dans un précédent ouvrage (*Les yeux grands fermés*, Denoël, 2010) comment procédait l'Insee. Sans enregistrement des entrées et sorties de nationaux ni des sorties d'étrangers, l'Insee utilisait le solde migratoire moyen annuel déduit de la dernière période

censitaire et le faisait bouger au gré de l'évolution du flux annuel d'entrées enregistré par l'Oni, jusqu'au prochain recensement, quitte à réajuster ensuite en fonction de ce dernier.

5. Tribalat M., « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1992.

6. Tribalat M., « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1988, p. 185.

7. Tribalat M., « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1990, p. 120.

8. Tribalat M., « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1989, p. 175.

9. Tribalat M., « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1991, p. 120. Le regroupement familial a toujours existé. Peu régulé jusqu'à la crise provoquée par le premier choc pétrolier, il a été suspendu en 1974 en même temps que les flux de travailleurs. La décision fut annulée par le Conseil d'État. Le regroupement familial est donc redevenu légal en 1975. C'est un décret du 29 avril 1976 qui en fixa les conditions de logement et de ressources. Un autre décret plus restrictif du 10 novembre 1977 empêchant les membres de famille de travailler fut à nouveau censuré par le Conseil d'État (8 novembre 1978) qui reconnaissait ainsi un droit à mener une vie familiale normale. La législation connaîtra bien d'autres péripéties, mais elle est aujourd'hui encadrée par une directive européenne (2003/86).

10. En 1988, l'Office est chargé de s'intéresser au placement de Français à l'étranger, d'où le changement de nom.

11. Tribalat M., « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1996. Thierry X., « Caractéristiques démographiques des ouvrants droit au regroupement familial » in : Régnaud C., *Immigration et présence étrangère en France en 2006*, Rapport annuel de la Direction de la population et des migrations, Documentation française, 2008. Tribalat M., « Mariages "mixtes" et immigration en France », *Espace, populations, sociétés*, 2, 2009.

12. étudiants, stagiaires, visiteurs, familles de Français, étrangers exerçant une activité non salariée, réfugiés, familles de réfugiés et apatrides (dont étaient exclus les réfugiés dits « sous quota »). Circulaires du 24 mars 1987, du 19 mai 1989 et du 27 juillet 1990.

13. Tribalat M., « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1997, p. 185.

14. *Les yeux grand fermés*, Denoël, 2010.

15. Thierry Xavier, « France », in : Fassmann, H., Reeger, U. and Sievers, W., *Statistics and reality. Concepts and measurement of migration in Europe*, Amsterdam University Press, 2009.

16. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/immfra05ee.PDF

17. Chiffre élaboré par Xavier Thierry à l'Ined.

18. Sans que ces chiffres correspondent à ceux élaborés par Xavier Thierry à l'Ined. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=TITSEJ

19. Insee, *Immigrés et descendants d'immigrés*, documentation française, octobre 2012, p. 139.

20. Mais, même si l'on examine le tableau excel mis en ligne par l'Insee sur la France métropolitaine, les chiffres ne sont les mêmes que jusqu'en 2008.

21. « Aujourd'hui, alors que l'anticipation et la vitesse tendent à devenir des valeurs cardinales défendues partout et par tous, la statistique publique doit insister sur son rôle de vigie. Elle ne doit pas céder à la tendance actuelle qui place le court terme sur un piédestal. Cela passe d'abord par le fait de s'identifier : "notre rôle c'est de regarder les statistiques dans l'histoire, l'évolution dans le temps. Nous devons analyser le passé" ». Cf. CAP, *Le grand débat sur la statistique publique, principaux enseignements et préconisations*, note 1, mai 2012.

http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/bureau/2012/documents_preparato

22. Système d'observation permanent des migrations. http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/Contrib_SOPEMIFR11.pdf

23. Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, *Les chiffres de la politique de l'immigration et de l'intégration – Année 2011 –*, Neuvième rapport établi en application de l'article L. 111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit

d'asile.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000159/index.shtml>

24. les conjoints de Français, les conjoints étrangers dans le cadre du regroupement familial, les étudiants, les stagiaires, les chercheurs, les salariés en possession d'un contrat de travail d'au moins un an, les stagiaires disposant d'un contrat de 3 mois à moins d'un an et les visiteurs disposant d'un visa de long séjour. Depuis janvier 2012 (loi du 16 juin 2011), les VLSTS ont été étendus aux étrangers entrant au titre de conjoint dans le cadre du regroupement familial et à l'ensemble des migrants économiques (sauf ceux qui bénéficient d'une carte « compétences et talents » et leur famille).

25. Il a été question un temps de collecter la redevance dans les consulats à l'étranger sous forme dématérialisée. Cette initiative a été ensuite abandonnée.

26. Le Ministère de l'Intérieur qui assure la tutelle de l'Ofii lui fournit des listes d'identifiants AGDREF disponibles.

27. En 2012, 99 245 VLSTS ont été délivrés par les Consulats, 90581 ont été enregistrés par l'Ofii lors de l'entrée en France. Cette année-là, 87 844 personnes munies d'un VLSTS (qui n'est pas forcément de l'année) ont passé la visite médicale et d'accueil (source : Ofii). Ce sont elles qui font l'objet d'un enregistrement dans AGDREF.

28. L'Omi a d'abord absorbé une grande partie du SSAE* (Service social d'aide aux émigrants). C'est ainsi qu'a été créée, dans un premier temps, l'Anaem* (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrants, loi du 18 janvier 2005). Ce qui restait de l'association SSAE n'a pas survécu au-delà de 2010. L'Anaem a ensuite absorbé les activités de formation linguistique dont s'occupait aussi l'Accés* (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), rejeton du Fasild (Fonds d'action sociale et de lutte contre les discriminations), lui-même rejeton du Fas (Fonds d'action sociale). Chevron S., *La réforme des structures en charge de l'immigration. De l'ANAEM* à l'OFII**, L'Harmattan, 2009.

29. « Jusqu'en 2008, l'Ined a publié ses propres estimations des flux migratoires à partir de l'exploitation des fichiers des titres de séjour [...], selon une définition conforme aux recommandations internationales. [...] La méthodologie d'établissement des statistiques d'immigration étrangère, qui prévalait à l'Ined depuis 1994, ne peut plus être répliquée à l'identique. », cf. Mazuy M., Prioux F., Barbieri M., « L'évolution démographique récente en France ? Quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine », *Population*, 66 (3-4), 2011, p. 507. Il n'y a surtout plus personne qui en soit chargée et qui aurait pu examiner la manière dont l'Ined pouvait poursuivre son travail après le remplacement de certains titres par des visas de long séjour (VLSTS)

30. J'ai rédigé la dernière chronique en 1997 et Xavier Thierry a repris la suite en 2000, pour deux années seulement.

31. L'Insee exploite l'information sur l'année d'entrée déclarée par les personnes nées à l'étranger. Il est possible que des étrangers fraîchement arrivés ne remplissent pas tous le questionnaire, notamment ceux qui n'ont pas l'intention de rester longtemps. Arbel J., « Estimation du nombre d'immigrants adultes des pays tiers vers la France. Comment réconcilier le recensement et les titres de séjour ? », *Présentation au CNIS*, 6 novembre 2012. http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/demographie_et_questi

32. Ces données sont extraites de tableaux dont la France ne représente qu'une ligne parmi d'autres. Mais ce sont les données fournies par l'Insee qui nous intéressent ici.

33. La variabilité du champ de tableaux proposés par l'Insee n'arrange rien ; tantôt France entière, tantôt France métropolitaine. L'idéal serait que l'Insee présente systématiquement les données pour les deux ensembles. Ce qu'il fait de plus en plus, il faut le reconnaître.

34. Celui pour la France métropolitaine est de 67 000. http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=bilan-demo&page=donneesdetaillees/bilan-demo/pop_age3.htm

35. Ce que j'en sais résulte d'un échange de courriels.

36. L'amélioration des données communiquées à Eurostat en 2010 proviendrait de

l'exploitation, à partir de l'EAR de 2011, de l'information sur la résidence antérieure qui est désormais celle de l'année précédente et non des cinq années précédentes. Par ailleurs, le chiffre de 2008 a été estimé alors que le solde migratoire global n'était pas « connu », mais évalué à partir des deux premières enquêtes de 2006 et 2007. Ce solde migratoire a été alors surestimé de près de 20 000, ce qui ne suffit pas à rendre la série publiée sur le site d'Eurostat plausible.

37. Pla A., Beaumel C., « Bilan démographique 2011. La fécondité reste élevée », *Insee Première*, n° 1385, janvier 2012, p. 4.

38. La nouvelle méthode de recensement est régulièrement critiquée pour ses problèmes de qualité, lesquels avaient été soulevés dès avant sa mise en œuvre (cf. Blayo C., Dupaquier J., Merlin P., Noin D., Sahli A.-M., « Pas de réforme hâtive », *Le Monde*, 10/11/2000) : taux de non réponse important et croissant, l'obligation de répondre étant moins respectée dans une enquête par sondage que dans un recensement exhaustif ; problème des doublons liés à la double résidence – les étudiants par exemple ; tentation des mairies de peser sur les résultats à la hausse, notamment à travers la mise à jour du répertoire des immeubles localisés ; contestation des résultats par les maires... Cf. Chalard L., « La France devant le Royaume-Uni selon l'Insee : une victoire démographique à nuancer », *Nouvel Observateur*, le *Plus*, 15/01/2013 et « En finir avec le recensement rénové », *Le cercle Les Échos*, 15/1/2013.

39. Compte rendu de la réunion du CNIS du 9 novembre 2012, p. 24.
http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/demographie_et_questi

40. *Fewer, older and multicultural ? Projections of the EU populations by foreign/ national background*, Eurostat, European Commission, Methodologies and Working papers, 2011, p. 11.
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-11-019/EN/KS-RA-11-019-EN.PDF

41. Mazuy M., Prioux F., Barbieri M., *op. cit.*

42. http://www.ined.fr/fr/tout_savoir_population/migration_monde/

CHAPITRE 2

Une immigration étrangère faible ?

« Les mauvais raisonnements ont fréquemment pour première cause de mauvaises informations. À partir de là, ils s'incrument dans l'opinion et plus rien ne peut les en déloger. »

Jean-François Revel¹

Comment caractériser le régime migratoire qui est celui de la France aujourd'hui, en dépit de l'insuffisance de la statistique produite sur le sujet ?

L'idée la plus communément admise, parmi les élites tout particulièrement, est que l'immigration en France est faible. Ces élites y sont encouragées par réaction aux déclarations répétées du Front national faisant de la France le pays d'Europe submergé par l'immigration. Cette faiblesse est généralement appréciée par rapport à deux critères, l'un temporel et l'autre géographique, qu'il faut dissocier.

Que valent les mesures habituelles qui conduisent à l'affirmation selon laquelle la France est entrée dans une période de faible intensité migratoire ?

La France connaîtrait une période de faible intensité migratoire par rapport à ce qu'elle a connu après la Deuxième Guerre mondiale. En gros, depuis la suspension du recrutement de travailleurs, l'immigration serait restée très modérée et n'aurait, en tout cas, rien à voir avec ce que l'on a pu observer pendant les Trente Glorieuses. Un article du *Monde* du 4 décembre 2009 annonçait même une stabilisation de l'immigration étrangère en France².

Sur quoi se fondait donc *Le Monde* pour asséner un tel constat ? Sur l'évolution du nombre d'immigrés entre 1982 et 2006 qui avait gagné un million de personnes³ (soit un accroissement de 25 %) ce qui, pour *Le Monde*, reflétait une stabilisation, alors que, dans le même article, il classait la Tunisie dans les pays où l'immigration était en baisse avec un recul de 0,5 % entre 1982 et 1999 ! Car lorsqu'on entrait un peu dans le détail et regardait les histogrammes par pays d'origine produits par *Le Monde*, on constatait que la dernière année était 1999, alors que les données de 2006 étaient d'ores et déjà établies. Cette présentation très partielle, marquée par l'amateurisme, conduisait le lecteur confiant à croire que nous étions effectivement dans une période de basse intensité des flux migratoires. *Le Monde* n'a probablement pas concocté ce récit en étant tout à fait conscient de ce qu'il faisait. Il a été victime de lui-même, de son envie de minimiser un phénomène dont il pense qu'il prend trop d'importance dans l'opinion publique, et des assurances allant dans le même sens

qu'il a reçues de personnes censées en savoir un peu plus long que lui. Pourtant, même un lecteur attentif n'avait pas besoin d'être très versé dans la statistique pour détecter les incohérences de cet article. Mais l'intelligence a du mal à se mettre en route lorsque des contrevérités sont proférées avec la plus belle assurance et avec l'aval d'experts reconnus. L'idée selon laquelle l'immigration étrangère est faible et sans commune mesure avec la vague migratoire de l'après-guerre est donc devenue un lieu commun, une vérité dont il faut convaincre l'opinion publique. La France serait sortie de l'histoire migratoire, comme l'affirme un récent rapport du ministère de l'Intérieur : « si la France a connu au siècle dernier deux grandes vagues d'immigration (durant les deux expansions économiques majeures de l'entre deux guerres et des Trente Glorieuses), elle n'est plus à proprement parler aujourd'hui un très grand pays d'immigration. »⁴

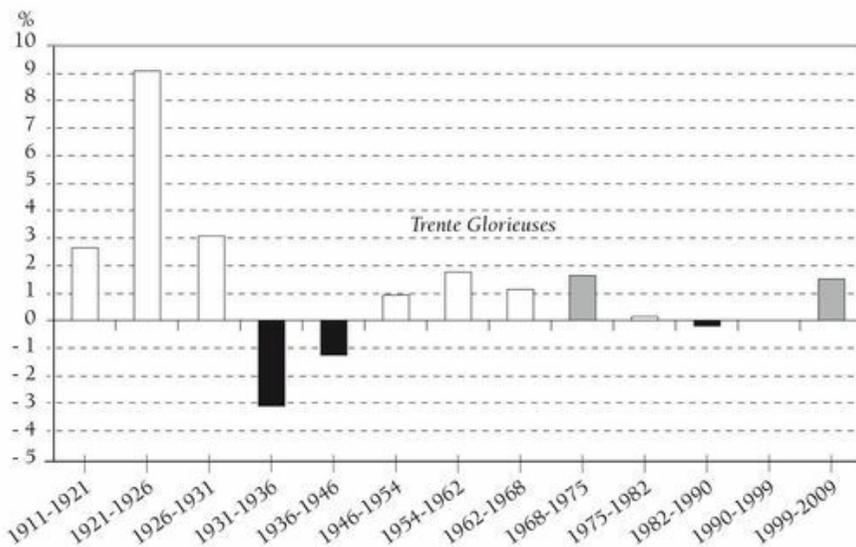
Deux économistes chevronnés viennent de publier un livre visant à battre en brèche les idées reçues sur la question de l'immigration et notamment sur son impact économique⁵. Ce n'est pas ce dernier aspect qui m'intéresse ici, mais leur premier chapitre intitulé « Réalités (arithmétiques) de l'immigration en France ». Ils y expliquent que l'immigration est loin d'être massive : « elle est même bien moins élevée aujourd'hui qu'elle ne l'était hier, par exemple durant les Trente Glorieuses ». Sur quoi se fondent-ils pour étayer cette assertion ? Sur l'évolution du solde migratoire estimé par l'Insee. Ce solde nous enseigne, écrivent nos deux économistes que, « face aux 200 000 entrées, on trouve un nombre conséquent de sorties de Français, mais surtout d'étrangers qui repartent. » On a vu plus haut ce qu'il en était. Pourtant le solde migratoire ne nous dit rien de l'immigration étrangère. Il fait le bilan des entrées et des sorties d'étrangers et de

nationaux, au moins sur le papier, puisque, on l'a vu, il n'est en réalité, dans l'estimation qu'en fait l'Insee, que le résidu de l'équation démographique de l'année. Néanmoins, le [tableau 2](#) du chapitre 1 indique très clairement un solde migratoire très fortement positif pour les immigrés, compensé en partie par un solde migratoire de plus en plus négatif pour les natifs⁶. Par ailleurs, entre 1990 et 2005, l'Insee n'a pas été satisfait du solde migratoire résultant de l'équation démographique et a été obligé de recourir à une variable d'ajustement, négative d'abord de 1990 à 1999, puis positive ensuite⁷. Que vaut donc le solde migratoire ainsi estimé par l'Insee pendant toutes ces années ? Rien. Ce n'est donc pas à partir de lui que l'on peut estimer l'importance relative de l'immigration étrangère en France sur cette période, contrairement à ce qu'affirment Xavier Chojnicki et Lionel Ragot.

Que dit l'évolution de la proportion d'immigrés en France ?

Pour savoir si l'immigration étrangère actuelle est comparable à ce que l'on a connu par le passé, un moyen simple consiste à comparer les taux d'accroissement annuels moyens de la proportion d'immigrés au fil du temps, ce qui est possible, grâce à la succession des recensements et des enquêtes annuelles (graphique 1). Ces taux donnent donc une idée (aux défauts variables dans la qualité des recensements près, notamment des populations immigrées) de l'importance relative de l'immigration à différentes époques. Ils varient sous l'effet des flux migratoires (entrées et sorties) et de la mortalité des immigrés pour le numérateur et des variations de la population totale pour le dénominateur.

Graphique 1.- TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN COMPOSÉ DE LA PROPORTION D'IMMIGRÉS* EN FRANCE DEPUIS 1911



Source : Insee.

* Personnes nées à l'étranger de nationalité étrangère ou devenues françaises.

Il y a bien eu une stabilisation, mais seulement sur la période 1975-1999. Pendant ce quart de siècle, la population immigrée a cru à peu près au même rythme que celle des natifs, soit une croissance de 11 % sur l'ensemble de la période. Depuis 1999, la population immigrée a augmenté de 24 % en 10 ans. Le nombre de natifs n'a progressé, lui, que de 5 % sur la même période. La proportion d'immigrés est donc passée de 7,4 % en 1999 à 8,5 % en 2009. En termes relatifs, l'accroissement de la proportion d'immigrés est voisin de celui observé pendant les Trente Glorieuses, période que personne n'oserait qualifier de stagnation migratoire. La France est donc sortie de sa phase de faible intensité des flux migratoires qui a effectivement suivi la suspension de l'immigration de travail en 1974 et a duré un quart de siècle, pour entrer dans un

nouveau cycle migratoire. Elle connaît la proportion d'immigrés la plus élevée de son histoire.

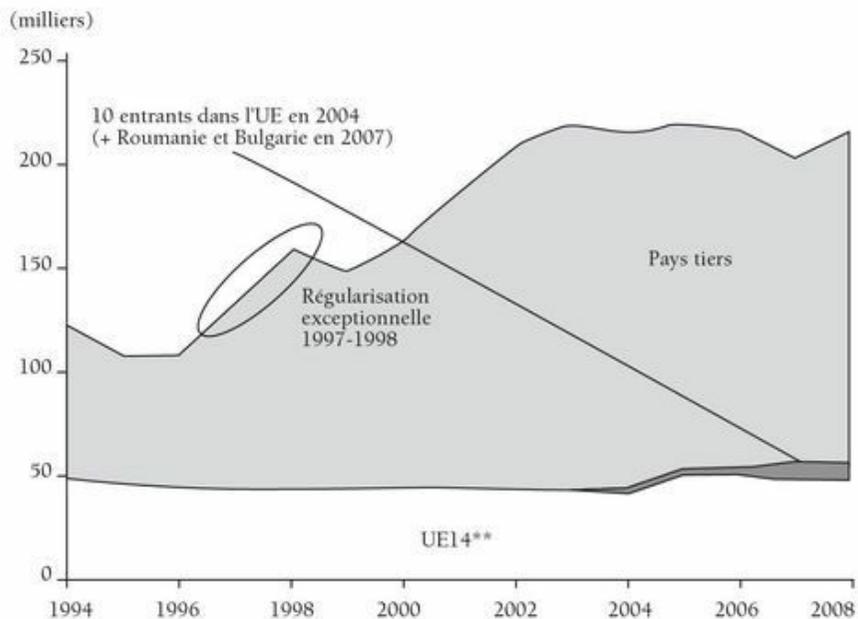
La forte croissance de la proportion d'immigrés durant la période 1921-1926 est exceptionnelle, a duré très peu de temps et est restée sans équivalent. Elle revenait à un doublement de la proportion d'immigrés tous les huit ans. Le solde des entrées et sorties d'immigrés dans les années 2000 a tout à voir avec ce que l'on a connu pendant les Trente Glorieuses, sauf qu'il y a eu probablement à la fois moins d'entrées et moins de sorties sur fond d'accroissement naturel en moyenne inférieur.

L'évolution des flux d'entrées d'étrangers confirme l'existence d'un nouveau cycle migratoire

Ajoutons que le recensement de 1999 ayant été plus mauvais que le précédent, il est possible qu'une partie de l'immigration nette imputée aux années 2000 se soit en fait produite un peu avant, d'autant que l'on sait, d'après l'enregistrement des flux d'entrées d'étrangers dans AGDREF, que le regain de l'immigration étrangère démarre dans la deuxième moitié des années 1990 (graphique 2).

Il y a d'abord eu la régularisation de 1997-1998 et c'est à peine si l'immigration étrangère a fléchi dans l'année qui a suivi. Elle a ensuite augmenté très fortement jusqu'en 2002 où elle a dépassé 200 000 entrées. C'est l'immigration étrangère originaire des pays tiers* (hors UE), soumis à la réglementation sur les conditions d'entrée, qui s'est beaucoup accrue. Au total, le nombre d'entrées en provenance de ces pays a presque triplé en quelques années pour atteindre un maximum de 173 000 en 2003⁸. Il s'est ensuite maintenu à un niveau élevé.

Graphique 2. ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE* DE 1994 À 2008.



Source : Xavier Thierry, Ined.

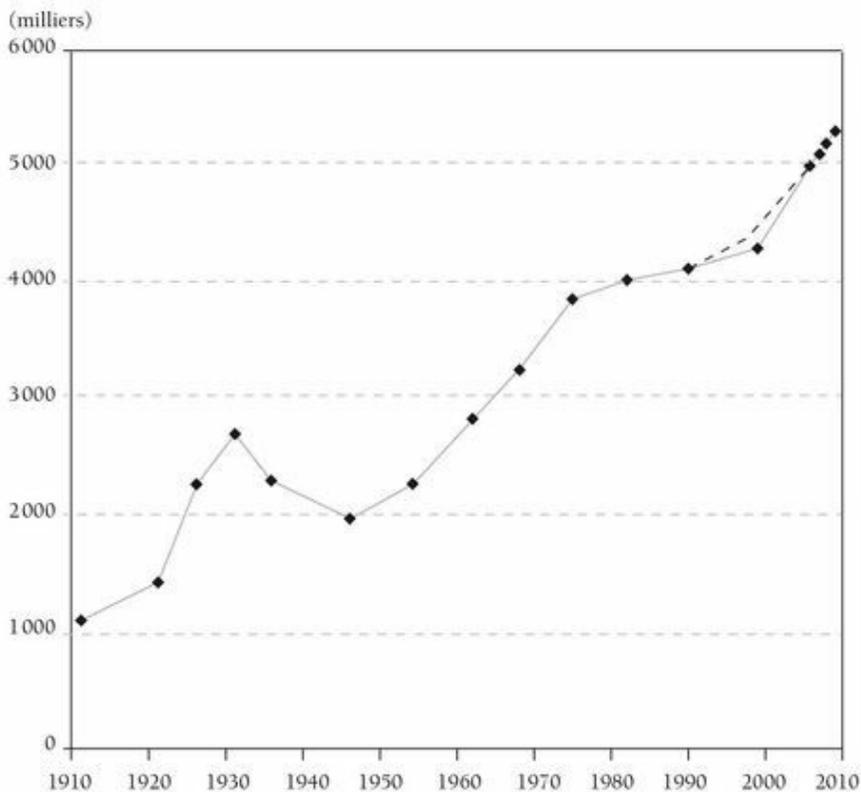
* Premiers titres de séjour délivrés pour une validité d'au moins un an et estimation des mineurs et des flux en provenance de l'Espace économique européen (États membres de l'UE + Islande, Liechtenstein et Norvège).

** Y compris Islande, Liechtenstein et Norvège.

L'intensité et la composition des flux n'est pas sans lien avec l'évolution des dispositions législatives. La politique migratoire récente a été marquée à la fois par les conditions plus drastiques posées aux flux familiaux et par la réémergence, juste avant la crise financière et économique, de la notion de besoin économique ouvrant le marché du travail aux candidats à l'immigration pour des métiers dits en tension⁹. En 2008, une entrée sur deux en provenance d'un pays tiers se fait encore au motif d'un lien familial (contre 57 % en 2006), mais une entrée sur neuf seulement au titre de travailleur. Ce

dernier résultat représente pourtant un changement considérable par rapport au pic migratoire de 2003 où seulement une entrée sur 21 était le fait d'un travailleur (soit 18 000 en 2008 contre 8000 en 2003). C'est en grande partie à l'évolution de ce flux de travailleurs que l'on doit le rebond de 2008. La tendance haussière apparue en 2007 s'est poursuivie jusqu'en 2010 si l'on en croît les comptages du ministère de l'Intérieur. Les estimations du même ministère pour 2011 et 2012 conduisent à un chiffre proche de celui des années précédentes¹⁰.

Graphique 3.- ÉVOLUTION DU NOMBRE D'IMMIGRÉS* EN FRANCE DEPUIS
1911



Source : Insee.

* Personnes nées à l'étranger de nationalité étrangère ou devenues françaises.

Il est donc possible que l'évolution de la population immigrée ait ressemblé à ce qu'indique la courbe en pointillés entre 1990 et 2006 sur le graphique 3. Nous n'en sommes pas moins, en fin de période, sur une pente qui ressemble plus à celle des Trente Glorieuses qu'à celle des années 1975-1990.

L'immigration étrangère en France est-elle de même ampleur que celle de nos grands voisins européens ?

La France connaîtrait une immigration beaucoup plus modérée que la plupart de nos voisins. On n'en doutera pas un instant si l'on consulte l'animation en ligne sur le site de l'Ined, qui met en scène le solde migratoire global, tel qu'estimé par l'Insee en 2010.

De nombreux autres pays évaluent directement leur solde migratoire à partir de leur enregistrement des flux migratoires en soustrayant des entrées, les sorties, ces dernières pouvant subir une correction car elles sont moins bien enregistrées que les entrées. Ces pays peuvent décliner tous ces chiffres par pays de naissance ou par nationalité. En France, pas moins de cinq sources ont été utilisées, alternativement ou sélectivement, pour évaluer simplement l'immigration étrangère, dont aucune ne mesure exactement la même chose. Il est donc possible de jouer, consciemment ou non, sur cette palette de chiffres, laquelle allait de 136 000 à 211000 en 2008 ([tableau 3](#)).

[Tableau 3](#).- IMMIGRATION ÉTRANGÈRE MESURÉE PAR DIFFÉRENTES INSTITUTIONS, SELON DES DÉFINITIONS DIFFÉRENTES EN 2008

	Total	Pays tiers
OCDE (sélection de procédures)		136
EUROSTAT (données fournies par l'Insee)	153	
Ministère de l'Intérieur (1 ^{ers} titres de séjour pays tiers)		184
Ofii (visite médicale, pays tiers)		186
INED (1 ^{ers} titres de séjour d'une durée d'au moins un an + estimations)	211	
Dont INED (pays tiers)		156

Mais, même si les données sont difficilement comparables, parce que ne mesurant jamais tout à fait la même chose, il est vrai que la France connaît une intensité des flux migratoires inférieure à celle de beaucoup de ses voisins. C'est vrai par exemple de l'Espagne où le nombre d'étrangers (nés à l'étranger ou en Espagne) serait passé de 350000 en 1991 (soit 0,9 % de la population totale) à 5,7 millions en 2011, pour atteindre 12 % de la population ¹¹. C'est aussi vrai du Royaume-Uni où les flux ont été très importants ces dernières années et plus qu'en France, alors que les populations des deux pays sont de taille comparable. Par exemple, sur l'ensemble de la décennie 2001-2011, le nombre de personnes nées à l'étranger¹² présentes en Angleterre-Pays de Galles est passé de 4,6 millions à 7,5 millions, soit un accroissement de 63 %. C'est la décennie de plus forte immigration qu'ait jamais connu le Royaume-Uni¹³. En France, sur la décennie 1999-2009, la population immigrée a augmenté d'un million en

France métropolitaine, soit un accroissement de 24 %. Si nous avons connu, sur cette période, un accroissement relatif de la population immigrée équivalent à celui des nés à l'étranger au Royaume-Uni, nous compterions aujourd'hui un peu plus de 6 millions et demi d'immigrés, soit près de 1,3 million en plus. Dans les migrations à destination du Royaume-Uni, un grand nombre d'étrangers étaient originaires des pays nouvellement entrés dans l'UE en 2004, surtout de Pologne, en raison d'une ouverture directe à ces étrangers au moment de l'élargissement, ce que n'a fait la France qu'en 2008.

Maintenant, si l'on compare à l'Allemagne, la plus grande prudence s'impose. Lionel Ragot et Xavier Chojnicki comparent, de manière implicite, sans le préciser, la France de 2010 avec l'Allemagne de 1992 qui a alors connu un pic dans ses entrées correspondant à son épisode « rapatriés », de nombreux Allemands ou descendants d'Allemands n'étant plus retenus de l'autre côté du rideau de fer. D'habitude, les comparaisons se font à des dates identiques, quitte à constituer une série rétrospective pour prendre un peu de recul. Compte tenu des défauts de la production statistique française, il n'est guère possible de constituer de telles séries sur les soldes migratoires. La France a dû introduire une variable d'ajustement dans ses équations démographiques annuelles, de 1990 à 2005, on l'a vu, et a fixé au doigt mouillé les soldes migratoires pendant ces années-là. La comparaison peut néanmoins être menée, approximativement, sur trois années – 2006, 2007 et 2008 – avec toutes les réserves d'usage, compte tenu des définitions différentes en cours dans les deux pays et des modes d'évaluation qui ne sont pas identiques. Ainsi l'Allemagne compte, dans ses registres de population, les entrées d'étrangers, quelle que soit la durée de leur séjour, alors que

Xavier Thierry à l'Ined se fonde sur la durée du titre de séjour d'un an¹⁴. Ces différences de définition n'intimident guère l'Insee qui compare, sans autre précaution, les flux d'entrées d'étrangers en Allemagne, en France, aux Etats-Unis malgré les écarts de définitions¹⁵. Mais les différences de définition pèsent moins sur les soldes que sur l'ampleur de chacune de leurs composantes. En 2006 et 2007, le solde migratoire a été beaucoup plus faible en Allemagne en quantités absolues ou relatives. En 2008, il a même été globalement négatif en Allemagne ([tableau 4](#)).

[Tableau 4](#).- DÉCOMPOSITION DES SOLDES MIGRATOIRES ALLEMAND ET FRANÇAIS EN 2006, 2007 ET 2008 (EN MILLIERS).

	2006	2007	2008
<i>Solde migratoire total</i>			
Allemagne	23	44	-56
France	115	75	67
<i>Solde migratoire étrangers*</i>			
Allemagne	75	99	11
France	151	132	134
<i>Solde migratoire des nationaux**</i>			
Allemagne	-52	-55	-66
France	-36	-57	-67

Source : destatis.de pour les chiffres allemands, Insee et calculs personnels à partir de données Insee pour la France.

* solde migratoire des immigrés (nés à l'étranger, de nationalité étrangère ou française) pour la France.

** solde migratoire des natifs (nés en France pour l'essentiel) pour la France.

Source : destatis de pour les chiffres allemands, Insee et calculs personnels à partir de données Insee pour la France.

Les flux migratoires semblent donc avoir été beaucoup plus réactifs à la crise en Allemagne qu'en France. Dans les deux cas, le solde migratoire fait la moyenne d'une immigration nette positive pour les étrangers (immigrés dans le cas français) et négative pour les nationaux (natifs pour la France). En 2010, la France a estimé provisoirement son solde migratoire à 62000. En Allemagne, ce chiffre s'élève à 128000 en 2010 et à 279000 en 2011¹⁶. L'Allemagne est devenue le lieu privilégié de destination dans l'UE, des Européens tout particulièrement, et notamment des jeunes Européens, touchés par la crise¹⁷. Si la population allemande a continué de diminuer en 2010, malgré un solde migratoire positif en raison d'un solde naturel (naissances – décès) négatif, elle a renoué avec la croissance démographique en 2011 et en 2012. Cette dernière année, l'excédent migratoire aurait dépassé de 200 000 le solde naturel négatif.

Quant aux comparaisons avec l'Italie et l'Espagne, deux pays qui sont entrés il y a peu dans leur premier cycle d'immigration, elles ont autant de sens que lorsqu'on apprécie la croissance du PIB européen ou de celui des États-Unis par rapport à celle du PIB de la Chine ou du Brésil.

Nous pouvons connaître une immigration étrangère bien plus faible, en termes relatifs, que chez certains de nos voisins, sans que cela dise quoi que ce soit du niveau des flux que connaît la France aujourd'hui par rapport à ceux enregistrés à d'autres périodes de son histoire.

L'immigration étrangère s'est très notablement accrue en France à partir du milieu des années 1990, sans pour autant atteindre les niveaux connus actuellement par certains de ses

voisins.

Cependant, la manière que l'on a de présenter les choses à l'échelle européenne reste souvent trompeuse. Un grand classique du discours visant à atténuer l'impression selon laquelle la France connaîtrait un regain d'immigration consiste à relativiser son rôle dans la croissance démographique par rapport à ce que l'on observe dans les autres pays européens. On en trouve de multiples exemples dans la presse et dans les écrits plus savants. L'Insee l'a pratiqué régulièrement dans la publication de ses bilans démographiques annuels et l'Ined aussi dans les siennes. Xavier Chojnicki et Lionel Ragot écrivent à leur tour qu'en 2010 « la contribution de l'immigration à l'accroissement de la population n'aurait été que de 20 % (les 80 % restants s'expliquant donc par la vigueur de la natalité française), alors que l'immigration a contribué dans le même temps à hauteur de 60 % à l'accroissement de la population européenne »¹⁸. Cette comparaison est trompeuse parce qu'un certain nombre de pays, l'Allemagne notamment, ont un solde naturel négatif. Dans ces pays, l'immigration nette compense tout ou partie de ce solde naturel négatif ou permet à la population d'augmenter encore. Rien d'étonnant à ce que la France ne doive pas sa croissance entièrement au solde migratoire avec un excédent annuel des naissances sur les décès voisin de 260 000 en métropole au cours des cinq dernières années, contrairement à nombre de ses voisins. En 2009, le solde naturel de la France métropolitaine équivaut, à lui tout seul, à près de la moitié du solde naturel européen à hauteur de 527 000 dans l'ensemble de l'UE²⁷.

La France a de l'avance sur ses voisins

Par ailleurs, l'immigration étrangère a été un phénomène beaucoup plus précoce en France que chez la plupart de ses voisins où elle démarre dans les années 1960 et parfois plus tardivement, comme dans les pays nordiques ou plus tard encore dans les pays du sud de l'Europe. La compilation de quelques données sur la population d'origine étrangère sur deux générations (immigrés et enfants d'immigrés) dans différents pays européens indique clairement que la France n'est pas restée à part. Mais, les comparaisons sont difficiles à mener, en raison de l'absence d'enregistrement systématique des informations nécessaires dans tous les pays et des différences de définitions. Une comparaison des systèmes d'enregistrement des pays qui ont les meilleures statistiques en la matière, par rapport aux usages français en donne une idée ([tableau 5](#)). Même dans ce petit univers du nord de l'Europe aux registres de population bien tenus, on n'est pas parvenu (on n'a pas cherché ?) à se mettre d'accord sur la manière de compter.

Pour comparer la situation de la France, sont retenus, dans le graphique 4, les pays dont les données sont les mieux établies, en rapprochant au maximum les définitions ¹⁹. Reste que la définition néerlandaise et surtout la suédoise sont plus larges que la définition française. Ainsi, pour comparer en toute rigueur la France à la Suède, il faudrait pouvoir ajouter les Français nés à l'étranger et leurs enfants nés en France, comprenant pour une bonne part les Français rapatriés du continent africain et leurs enfants nés en France. Si on rajoutait ces derniers, dont le nombre a été estimé pour

l'année 1999²⁰ seulement, la France se retrouverait alors un peu au-dessus de la Suède cette année-là (graphique 4).

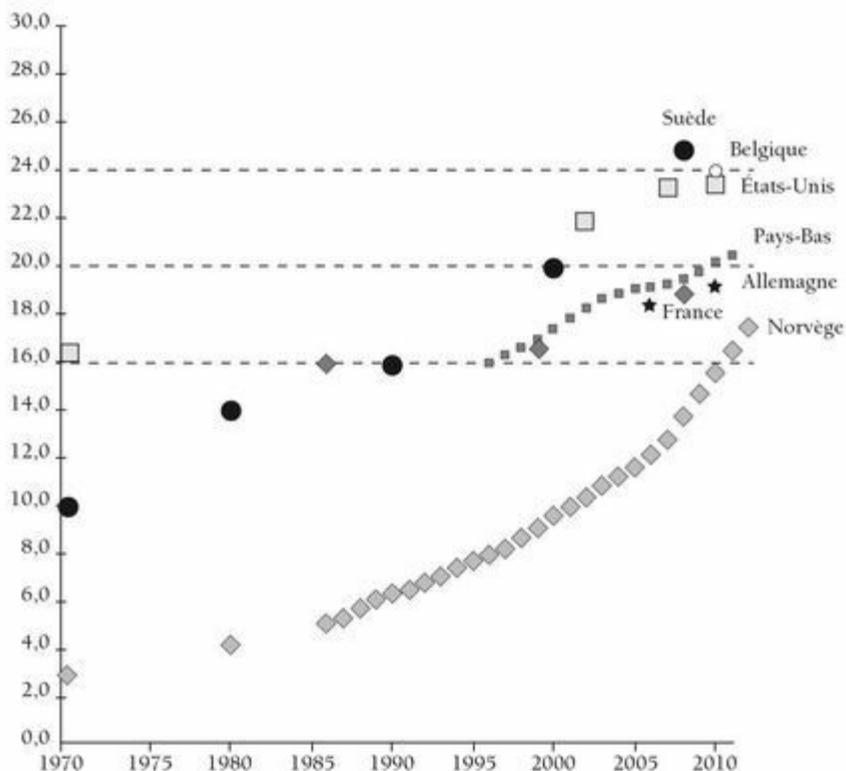
Tableau 5. COMPARAISON DE QUELQUES USAGES STATISTIQUES

	DANEMARK	NORVÈGE
Appellations pour désigner les immigrés	Immigrants	Jusqu'au 1-1-2001 : First generation immigrants Aujourd'hui: Immigrants
Définition correspondante	Personnes nées à l'étranger dont les deux parents sont étrangers ou nés à l'étranger	Personnes nées à l'étranger de deux parents nés à l'étranger (c'est-à-dire aucun des deux parents nés en Norvège)
Appellations pour désigner les enfants d'immigrés nés dans les pays d'accueil	Descendants	Jusqu'au 1-1-2001 : 2 ^d generation immigrants Après : persons born in Norway of two foreign-born parents Aujourd'hui: Norwegian-born to immigrant parents
Définition correspondante	Personnes nées au Danemark dont les parents sont immigrants ou descendants de nationalité étrangère	Personnes nées en Norvège de deux parents nés à l'étranger (et quatre grand-parents nés à l'étranger)
Appellations pour désigner l'ensemble	Ancestry / Origin	Immigrants and Norwegian-born to immigrant parents

PAY-BAS	SUÈDE	FRANCE
Someone with a first generation foreign background	Foreign-born	<i>Immigrés</i>
Personne née à l'étranger dont au moins un parents est né à l'étranger	Personnes nées à l'étranger de deux parents nés à l'étranger	<i>Personnes nées à l'étranger, de nationalité étrangère au moment de leur immigration</i>
Someone with a second generation foreign background	Born in Sweden with a foreign background / Swedish-born with two foreign born parents	<i>Première génération née en France / Deuxième génération / Personnes issues de l'immigration / personnes d'origine étrangère</i>
Personne née aux Pays-bas d'au moins un parent né à l'étranger	Personnes nées en Suède de deux parents nés à l'étranger	<i>Personnes nées en France d'au moins un parent immigré</i>
Population by origin / Persons with a foreign background	Individuals with a foreign background	<i>Populations issues de l'immigration / d'origine étrangère</i>

POUR DÉFINIR LES IMMIGRÉS ET LES ENFANTS D'IMMIGRÉS.

Graphique 4.- ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE SUR DEUX GÉNÉRATIONS DANS QUELQUES PAYS (%)



Source : Destatis.de, pour l'Allemagne, Ined et Insee pour la France, ssb.no pour la Norvège, cbs.nl pour les Pays-Bas et *Födda i Sverige – ända olika ? Betydelsen av föräldrarnas födelseland*, Demografiska Rapporten 2010 : 2 pour la Suède, Statistics Sweden. Census Bureau, pour les Etats-Unis. http://www.itinerainstitute.org/upl/1/default/doc/20120515_analyse_bel_2oterre%20immigration_LH_FR.pdf, pour la Belgique.

Les « scores » des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne sont, à la fin des années 2000, dans un mouchoir de poche. La proportion de population d'origine étrangère reste inférieure en Norvège, mais cette dernière semble en voie de combler son écart (en 2012, près de 18 % de la population sont immigrés ou ont au moins un parent né à l'étranger). À la fin

de la décennie, la Suède est probablement, en dépit des écarts de définition, un peu au-dessus de ces trois pays, tout comme la Belgique. Tous ces pays ne sont pas aussi éloignés de la situation des Etats-Unis, pays d'immigration s'il en est, qu'on pourrait le penser puisque, en 2010, 23,6 % des habitants y étaient d'origine étrangère sur deux générations (dans une définition équivalente à la définition française). La Belgique serait même légèrement au-dessus. La France est sans doute, à cette date, près de 3 points de pourcentage en dessous des Etats-Unis. Environ deux millions de personnes d'origine étrangère en plus seraient nécessaires en France pour rivaliser avec les Etats-Unis. Ce n'est pas rien. C'est l'équivalent de l'augmentation connue en France dans la décennie 2000.

La démographie française est, par sa natalité, plus vigoureuse que celle de certains de ses voisins, et notamment de l'Allemagne (1,36 contre 2 enfants par femme en France en 2011). Il faut donc, relativement, plus d'immigrants en France qu'en Allemagne pour que la proportion d'immigrés gagne un point de pourcentage, une fois prise en compte la différence du nombre d'habitants.

Dans une définition plus large, à la suédoise, et si l'on se limite à la tranche d'âges 25-54 ans, la France est le premier des pays de l'UE par le poids de sa population « d'origine étrangère », à l'exception de quelques très petits pays comme la Lettonie ou l'Estonie ([tableau 6](#)). Du fait de l'ancienneté du phénomène migratoire, c'est en France que la génération née sur place est la plus importante (plus de la moitié de l'ensemble des personnes nées à l'étranger ou dans le pays d'au moins un parent né à l'étranger).

[Tableau 6.](#) - PROPORTION DE PERSONNES NÉES À L'ÉTRANGER OU NÉES DANS LE PAYS D'AU MOINS UN PARENT NÉ À L'ÉTRANGER (25-54 ANS)

EN %

	Nés à l'étranger ou dans le pays d'au moins un parent né à l'étranger	Dont	
		Nés à l'étranger	Nés dans le pays
France	26,6	49,3	50,7
Suède	25,8	62,7	37,3
Autriche	25,3	72,8	27,2
Irlande	25,4	88,3	11,7
Royaume-Uni	24,4	63,9	36,1
Pays-Bas	23,5	63,8	36,2
Belgique	22,9	64,4	35,6
Allemagne	21,9	80,4	19,6
Espagne	20,2	94,4	5,6
Portugal	11,8	89,3	10,7
Italie	11,6	91,5	8,5

Source : Eurostat, *Migrants in Europe, A Statistical Portrait of the First and the Second Generation*, Labour Force Survey 2008, 2011, p. 122.

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-31-10-539/EN/KS-31-10-539-EN.PDF

Jouent également les différentiels de fécondité qui étaient plus prononcés dans les années 1960 qu'ils ne le sont aujourd'hui. Par exemple, les femmes immigrées algériennes nées entre 1930 et 1945 et présentes en France en 1982 ont eu autour de 6 enfants en moyenne²¹. Aujourd'hui, seuls quelques pays africains et l'Afghanistan connaissent encore

une fécondité de ce type. La fécondité des femmes immigrées installées en Espagne par exemple est beaucoup plus réduite, avec un indicateur conjoncturel de fécondité autour de 1,8 enfant par femme immigrée en 2000-2006 en moyenne et jusqu'à 3 enfants pour les femmes venues d'Afrique²². C'est plus que la fécondité moyenne espagnole (1,3 enfants par femme en 2003) mais beaucoup moins que celle des femmes immigrées arrivées en France dans les années 1960 et 1970 en provenance d'Algérie.

Dans les nouveaux pays d'immigration, la génération née sur place occupe encore peu de poids (5,6 % en Espagne et 8,5 % en Italie, [tableau 6](#)). Ces écarts reflètent à la fois l'ancienneté plus ou moins grande de l'immigration étrangère et des flux plus ou moins massifs au cours des dernières décennies. La période de faibles flux migratoires des années 1975-1999 en France a permis à certains de ses voisins de la rattraper. Il faut cependant garder à l'esprit que les nouveaux pays d'immigration n'ont, pour l'instant, qu'une petite idée de la tâche qui les attend avec l'absorption des descendants d'immigrés, laquelle accapare une grande partie du débat français.

QUESTION DE VOCABULAIRE : IMMIGRÉS, ENFANTS D'IMMIGRÉS ET... NATIFS AU CARRÉ

Dans les années 1990, des polémiques venimeuses ont surgi à propos de l'emploi de l'expression « Français de souche », même avec des guillemets, censée rappeler les-heures-les-plus-sombres-de-notre-histoire. Puisque l'usage de cette expression fait pousser des cris d'orfraie, j'ai cherché un substitut. Jusque récemment, j'ai hésité entre les termes Français d'origine et autochtones. Lors des rencontres de Pétrarque en 2011, émission organisée par France Culture en partenariat avec *Le Monde*, je me suis rendu compte que ces deux dénominations levaient le cœur de ceux qui partageaient la tribune avec moi. Et c'est bien la seule chose qu'on ait partagée ce soir-là. Afin d'éviter les polémiques inutiles, je me suis donc creusé la tête pour trouver une expression de substitution à la fois plus sobre et plus précise. Je ne voulais pas en être rendue à la situation de l'Insee qui n'est pas capable de trouver un nom à ceux qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés autre que par l'usage d'un privatif -ni immigrés, ni enfants d'immigrés – ou par l'appellation « population majoritaire », situation toute relative selon le contexte. Je ne voulais pas non plus euphémiser la question au point de parler de « résidents » ou de « grand public » comme on le

fait dans certaines publications de l'UE²³. L'expression « natifs au carré » m'a semblé tout à fait évocatrice de ces Français nés en France de deux parents nés en France. J'ai par ailleurs remarqué que l'emploi de l'expression « Français de souche » était restée très usitée, y compris chez les bien-pensants. J'avais même, un temps, un petit cahier où j'en faisais la recension. Gilles Kepel, dans son livre *Quatre-vingt-treize*, utilise l'expression avec guillemets (p. 72). Tout récemment, le 10 octobre 2012, j'ai entendu l'expression utilisée dans un journal d'information de France Culture. C'est dire.

En France, nous avons donc près d'une personne sur cinq d'origine étrangère sur deux générations (immigrés et enfants d'au moins un parent immigré) à la fin des années 2000. L'estimation effectuée par l'Insee en 2008 (11,7 millions en France métropolitaine, soit 19 % de la population), à partir de trois sources²⁴ est l'une des rares jamais réalisées sur la question. Elle n'entre pas dans le détail mais donne un chiffre global. Nous avons donc très peu de points de comparaison, en fait, deux autres estimations menées en 1986²⁵ et en 1999²⁶ (cf. points du graphique 4).

La population d'origine étrangère se serait très modérément accrue de 1986 à 1999 (+ 900000 personnes en treize ans), puis elle aurait augmenté plus fortement dans les années 2000 (+1,9 million entre 1999 et fin 2008), soit un accroissement de 190000 par an en moyenne.

En termes relatifs, lorsque la population française s'est accrue de 100, près de la moitié était d'origine étrangère. Très

grossièrement, cela donne, pour la période, un taux d'accroissement voisin de 18 ‰ pour la population d'origine étrangère et de 4 ‰ pour celle des natifs au carré*. Dans les conditions des années 2000, le potentiel d'accroissement de la population d'origine étrangère est donc plus de quatre fois supérieur à celui des natifs au carré. Rien ne dit que ce différentiel va se maintenir. Il dépend des différences de structures par âge et de variables sur lesquelles nous ne savons pas grand-chose : unions mixtes, fécondité différentielle, migrations. Mais, si nous continuons d'avoir des flux migratoires équivalents à ceux connus dans les années 2000, cette population d'origine étrangère devrait continuer d'augmenter fortement.

Résumé

La France est toujours un pays d'immigration. La proportion d'immigrés s'accroît aujourd'hui à un rythme proche de celui constaté pendant les Trente glorieuses, après avoir connu une longue période de stagnation. La France, qui avait une certaine avance sur ses voisins (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suède), est rattrapée par ces derniers qui comptent désormais, pour nombre d'entre eux, environ une personne d'origine étrangère sur cinq habitants (quelquefois plus). Comme en France, où le potentiel d'accroissement de la population d'origine étrangère restera important si le nouveau régime migratoire des années 2000 devait se maintenir.

¹. *La Connaissance inutile*, Grasset, collection Pluriel, 1988, p. 408.

². Anne Chemin, « Le nouveau visage de la France, terre d'immigration », *Le Monde*, 4 décembre 2009.

³. « Sous l'effet de ces restrictions, les flux migratoires se stabilisent : la France compte 4 millions d'étrangers en 1982, 4,1 millions en 1990, 4,3 millions en 1999, 5 millions en 2006, soit entre 7,4 % et 8 % de la population française ». En fait 7,4 % à 8,2 %. *Le Monde*, 4 novembre 2009.

⁴. Direction de l'immigration/ Département des statistiques, des études et de la documentation, *Données de l'immigration professionnelle et étudiante*, Document préparatoire au débat au Parlement, avril 2013, ministère de l'Intérieur, p. 14. <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Document-preparatoire-au-debat-sans-vote-sur-l-immigration-professionnelle-et-etudiante>.

⁵. Ragot L., Chojnicki X., *L'immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?*, coll. « On entend dire que... », Les Échos / Eyrolles, 2012.

⁶. On l'a vu dans le premier chapitre, le découpage immigrés/natifs est bien plus performant que celui étrangers/Français. En effet, si l'on veut faire le bilan en utilisant le second, on doit intégrer en plus de l'émigration, de l'immigration et de la mortalité, les naissances d'enfants étrangers, les changements de nationalité et les erreurs de déclaration de nationalité de ceux qui sont nés en France.

⁷. Les résultats du recensement de 1999 indiquaient, si on les prenait au pied de la lettre, un solde migratoire quasiment nul. L'Insee n'y a pas cru et a introduit ce qu'on appelle une

variable d'ajustement afin de crédibiliser l'équation démographique intercensitaire 1990-1999. Il a retiré artificiellement 481000 à la population de 1999 pour lui ajouter un solde migratoire de 540 000. La variable d'ajustement a servi à dégager de manière factice un solde migratoire tout en gardant le nombre total d'habitants donné par le recensement de 1999. De 1999 à 2005, l'Insee a fait exactement l'inverse. La variable d'ajustement a été positive de 661000 sur sept ans (+94000 par an environ), réduisant de fait le solde migratoire de ses équations démographiques.

8. Jusqu'en 2004, le solde migratoire annoncé pour les années 1996 à 2003 par l'Insee était censé avoir varié de 45000 à 57 000.

9. Dont la liste de 2008 a été réduite par un arrêté du 11 août 2011, lequel a été annulé ensuite par un arrêt du Conseil d'État le 26 décembre 2012 pour des raisons de procédure : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&iDTexte=CETATEXTO00026837508&fastReqId=994520024&fastPos=32>. La liste en vigueur est donc à nouveau celle de 2008. S'y ajoutent les listes figurant dans les accords bilatéraux de gestion des flux migratoires.

10. Pour la première fois, en 2013, le ministère de l'Intérieur a publié, en plus de son rapport sur l'année 2011, une estimation des flux de l'année immédiatement précédente (2012), qu'il met en ligne sur son site, réduisant ainsi l'espace de supputation sur la hauteur des flux migratoires. C'est une excellente initiative.

11. Rosero-Bixby L., Castro-Martin T., Reher D., Sanchez-Dominguez M., « Estimation indirecte du nombre d'immigrés en Espagne à partir des taux de fécondité et des naissances », *Population*, 66 (3-4), 2011, p. 627.

12. Les Britanniques n'ont pas l'équivalent de notre notion de population immigrée qui exclut les personnes nées françaises à l'étranger, notion qui correspond à celle des Foreign Born américains.

13. <http://www.ons.gov.uk/ons/rel/census/2011-census/key-statistics-for-local-authorities-in-england-and-wales/stv-non-uk-born-population.html>

14. Thierry X., « Les migrations internationales en Europe : vers l'harmonisation des statistiques », *Population & Sociétés*, n° 442, février 2008.

15. Insee, 2012, *op. cit.*

16. https://www.destatis.de/DE/PresseService/Presse/Pressemitteilungen/2012/05/PD12_171_12711?__blob=publicationFile

17. L'Allemagne s'apprête d'ailleurs à former les jeunes Européens qui le souhaitent à l'étranger aussi bien qu'en Allemagne. Cf. « Exporting a Success Story. Germany to Help Train Europe's Jobless Youth », *Spiegel online*, 27/8/2012.

<http://www.spiegel.de/international/europe/german-labour-office-to-provide-job-advice-for-struggling-eu-nations-a-852359-druck.html>

18. Chojnicki X., Ragot L., *op. cit.*, emplacement 274-277, livre électronique.

19. Certains pays limitent la génération née dans le pays d'accueil, dite deuxième génération, aux enfants nés de deux parents immigrés. Les immigrés sont définis en fonction de leur lieu de naissance seulement en Suède (c'est aussi vrai à l'OCDE ou à Eurostat), combiné à celui des parents (Norvège, Pays-Bas) ou à la nationalité (Allemagne, France, Belgique). Comme les Etats-Unis, la France exclut du champ des immigrés, les personnes nées françaises à l'étranger. Dans les données figurant sur le graphique 4, les enfants d'immigrés incluent ceux dont un seul parent est immigré. Certains n'utilisent qu'une définition étroite. D'autres publient aussi des informations dans des définitions plus larges. Par exemple la Norvège et la Suède fournissent les informations permettant de recomposer la population d'origine étrangère en y incluant les personnes dont un seul parent est né à l'étranger.

20. Tribalat M., « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 », *Population*, n° 1, 2004.

21. Cf. Tribalat M. (dir), *Cent ans d'immigration. Étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Ined/PUF, 1991, p. 143.

22. Castro-Martin T., Rosero-Bixby L., « Maternidades y fronteras. La fecundidad de las mujeres inmigrantes en España », *Revista Internacional de Sociologia*, Mongráfico n° 1, 2011, p. 122.

23. « l'intégration sociétale désigne un processus à double sens de compromis réciproque entre les immigrés et le grand public.» Direction générale de la justice, de la liberté et de la sécurité, *Manuel sur l'intégration à l'intention des décideurs politiques et des praticiens*, troisième édition, 2010, p. 12.

http://ec.europa.eu/ewsi/UDRW/images/items/doc1_12892_725587004.pdf

24. Enquêtes annuelles de recensement, enquête Emploi, enquête Trajectoires et origines.

25. Tribalat M. (dir), *Cent ans d'immigration, Étrangers d'hier et Français d'aujourd'hui*, op. cit.

26. Tribalat M., « Fécondité des immigrées et apport démographique de l'immigration étrangère », in : Bergougnian C., Blayo C., Parant A., Sardon J.-P., Tribalat M., *La population de la France*, CUDEP, 2005.

CHAPITRE 3

À quoi s'attendre à l'avenir ?

« La vie est un cimetière de lucidités rétrospectives. »

Jean-François Revel¹

Quel rôle démographique l'immigration étrangère est-elle susceptible de jouer dans les décennies qui viennent ?

Pour établir des scénarii, il faudrait avoir accumulé un savoir suffisant afin d'élaborer des hypothèses puis de les simplifier. À ma connaissance, très peu de pays réalisent des projections de population par origine. Ce sont, sans surprise ceux qui ont les meilleures données qui s'y risquent.

L'avance des Danois, des Norvégiens et des Néerlandais en matière de projections de population d'origine étrangère

En Europe, la Norvège (2008-2060) et les Pays-Bas (2005-2050) ont effectué des projections de population d'origine étrangère, mais avec des méthodologies différentes. La Norvège considère que les différentiels de fécondité ne sont pas tels qu'il faille en tenir compte dans ses projections. Par contre, aux Pays-Bas, Marteen Alders intègre des hypothèses de fécondité différentielles selon l'origine. Sans entrer dans le détail de ces projections², la Norvège, qui a anticipé des niveaux de flux migratoires plutôt « raisonnables »³, s'attend à une croissance importante de sa population d'origine étrangère. Dans la définition norvégienne, la population d'origine étrangère rassemble les immigrés et les enfants nés de deux parents immigrés, à l'exclusion donc des cas où un seul des parents est un immigré. En 2060, entre 20 % et 35 % des personnes résidant en Norvège seraient d'origine étrangère au sens norvégien. Dans les projections néerlandaises de Marteen Alders, plus sophistiquées, mais ne présentant qu'un seul scénario, la population d'origine étrangère sur deux générations (selon la définition néerlandaise : immigrés et enfants d'au moins un parent immigré) devrait atteindre 30 % d'ici 2050. L'auteur des projections néerlandaises, fait remarquer très justement que, puisque deux tiers de la croissance démographique sont attribuables, ces dernières années, aux populations d'origine « non occidentale », il n'est guère raisonnable de ne pas intégrer les populations d'origine étrangère dans les

projections de population des Pays-Bas. C'est la fécondité des natives qu'il a traitée de manière résiduelle⁴. La curiosité envers les populations d'origine étrangère a amené la Norvège à construire des projections intégrant des hypothèses migratoires allant au-delà du solde migratoire global. Même si l'exercice néerlandais de 2005 ne semble pas avoir été réévalué, il constitue une alerte salutaire qui devrait amener les Pays-Bas à sophistiquer leurs projections de population. Les Danois eux aussi se sont mis à réaliser des projections de population par origine en distinguant les immigrants et descendants d'immigrants d'origine occidentale des autres⁵. Le dernier exercice en date (2012-2050) projette une proportion de population d'origine étrangère atteignant 16 % en 2050, contre 10 % actuellement, dans la définition danoise.

Ce faisant, les instituts statistiques danois et norvégien, s'ils produisent de meilleures projections, sont aussi en mesure de satisfaire la curiosité des citoyens sur les transformations du peuplement de leur pays en fonction de l'importance de l'immigration étrangère. Indépendamment de la valeur prédictive de ces projections, elles apportent une information utile à la prise de décisions démocratique en matière de politique migratoire. Ajoutons que les projections qui se limiteraient aux populations étrangères par nationalité sont de peu d'intérêt et plus difficiles encore à conduire car elles multiplient la quantité d'hypothèses à établir. Le rôle joué désormais par les migrations internationales dans la démographie européenne incite vivement à suivre les exemples danois et norvégien.

Un essai de projection des populations d'origine étrangère dans l'UE par Eurostat

On l'a évoqué dans le deuxième chapitre, Giampaolo Lanzieri, responsable du service Démographie-Projections à Eurostat, a réalisé des projections de populations d'origine étrangère⁶ dans les pays de l'UE27. Mais ces projections de population d'origine étrangère n'en sont pas vraiment, indépendamment des incertitudes mentionnées dans le premier chapitre à propos des hypothèses de solde migratoire. Ainsi, il considère, dans ses quatre essais de projection – c'est donc vrai pour la France – que la population d'origine étrangère (with a foreign background) en 2008 – point de départ de sa projection – ne comprend que celles qui sont nées à l'étranger, excluant ainsi les enfants d'immigrés qui, en France, on l'a vu, compte tenu de l'ancienneté de l'immigration étrangère, sont très nombreux. C'est extrêmement réducteur.

Par ailleurs, son étude est une sorte de mélange entre l'évaluation de l'apport démographique de l'immigration à venir (c'est-à-dire la population qui manquerait en l'absence d'immigration) et celle de la population d'origine étrangère. Sans trop entrer dans les détails, les deux ne sont jamais équivalentes. L'apport migratoire est déterminé pour une période migratoire donnée et cumule les descendants nés pendant cette période. C'est la longueur de la période qui détermine le nombre de générations prises en compte. Plus elle est longue, plus nombreuses seront les générations incluses. L'estimation de la population d'origine étrangère à une date donnée, détermine d'abord le nombre de générations concernées.

Giampaolo Lanzieri a développé quatre modèles de projection. Dans le modèle 1, il ajoute aux immigrés présents en 2008, ceux qui arrivent jusqu'en 2060 et les enfants des uns et des autres nés à partir de 2008. Immigrées et natives ont la même fécondité. L'origine étrangère est transmise par la mère. Dans le modèle 2, il inclut tous les descendants et plus seulement les enfants d'immigrées. Dans le modèle 3, il raffine un peu ses hypothèses de fécondité en distinguant celle des natives et celle des immigrées. Enfin, dans le modèle 4, il inclut une hypothèse sur les migrants clandestins.

Cette étude est adossée aux projections *Convergence 2008-2060* d'Eurostat. L'hypothèse centrale en est que la mortalité, la fécondité et le solde migratoire des différents pays vont converger à très long terme, jusqu'en 2150⁷. C'est l'idée même de convergence qui sous-tend la construction européenne et les désordres actuels en Europe ne sont pas étrangers au parti pris idéologique de la convergence économique. Ce dogme de la convergence a été irrésistiblement appliqué à d'autres domaines et la démographie n'y a pas échappé. C'est au point que les projections de population d'Eurostat n'envisagent, à ma connaissance, que cette hypothèse. Si convergence il devait y avoir, on ne voit pas pourquoi ce serait nécessairement un long fleuve tranquille, notamment du côté des migrations.

Que disent les projections d'Eurostat ?

Les résultats des projections de populations « d'origine étrangère » de Giampaolo Lanzieri, adossées au scénario Convergence 2008-2060, sont à prendre avec précaution compte tenu des restrictions faites plus haut. Ils figurent dans les [tableaux 7](#) et 8. À titre d'exemple, les projections néerlandaises estimaient à 30 % la proportion de population d'origine étrangère sur deux générations en 2050 à comparer à 21,5 % en 2051 dans le modèle 1 de Giampaolo Lanzieri.

Les hypothèses migratoires pèsent lourd sur les résultats. C'est le cas lorsque l'immigration nette est supposée très élevée et la fécondité basse, sur fond de vieillissement, comme en Italie et en Espagne. Si les résultats sont sans doute assez éloignés de la réalité, compte tenu d'une appréciation incertaine des flux migratoires d'étrangers et de la population d'origine étrangère déjà là en début de période, on peut néanmoins en déduire que, même avec un solde migratoire réduit par rapport à celui connu avant la crise⁸, le peuplement de l'Espagne et de l'Italie s'en trouverait considérablement modifié. Rappelons que les résultats du [tableau 7](#) ne tiennent pas compte de la descendance des pères immigrés unis à des natives.

Les populations « d'origine étrangère » pourraient y devenir majoritaires bien avant la fin du siècle. C'est aussi le cas de l'Allemagne en raison d'une démographie interne depuis longtemps vacillante. Même le Royaume-Uni, avec un solde migratoire diminué de 33 % en 2050, verrait lui aussi un changement considérable de son peuplement ([tableau 7](#)). La France semble très en retrait, parce que les effets de

l'immigration antérieure n'y sont pas pris en compte, que les flux migratoires y sont supposés très modérés (solde migratoire global de 70 000 en 2050 contre 99 000 en 2008⁹) et que sa fécondité y est l'une des plus fortes d'Europe.

Tableau 7. RÉSULTATS DES PROJECTIONS DE POPULATION « D'ORIGINE ÉTRANGÈRE » DE GIAMPAOLO LANZIERI SELON DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES (%)

	2008	2061			
		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Espagne	12,7	39,1	43,3	45,8	49,0
Italie	6,8	29,5	31,9	36,6	40,1
Allemagne	12,3	36,5	40,0	41,9	45,1
Royaume-Uni	10,4	31,2	36,2	–	39,5
France	11,2	15,9	18,7	–	21,8

Modèle 1 : les personnes nées à l'étranger sont sans descendants en 2008 et leur fécondité ne se distingue pas de celle des natifs. Sont considérés d'origine étrangère les nés à l'étranger et les enfants de mère née à l'étranger.

Modèle 2 : Modèle 1 + tous les descendants.

Modèle 3 : Modèle 2 + fécondité variable selon que la mère est née à l'étranger ou non.

Modèle 4 : Modèle 3 (ou 2 pour la France et le Royaume-Uni) + prise en compte d'une « immigration clandestine ».

Par ailleurs, à l'échelle de l'UE, la proportion de personnes d'origine étrangère résultant de la compilation des données relatives aux 27 pays serait comprise entre 27% (modèle 1) et 35% (modèle 4).

Si l'exercice de projection de Giampaolo Lanzieri ne correspond, nous l'avons dit, ni tout à fait à l'estimation d'un apport démographique de l'immigration (censé mesurer la

population apportée exclusivement par l'immigration sur une période donnée), ni à celle de la population d'origine étrangère, les modèles 2 et 3, qui comptent tous les descendants des immigrés entrés entre 2008 et 2060, sont ceux qui se rapprochent le plus de la notion d'apport démographique. Ils s'en éloignent par le fait qu'ils conservent les immigrés déjà présents en 2008. Cependant, en 2061, les survivants de ces derniers ne sont pas très nombreux. Un immigrant entré à 20 ans avant 2008 aura au moins 74 ans en 2061. Néanmoins, les enfants à naître des femmes immigrées déjà présentes en 2008, ainsi que leurs propres enfants seront comptés. Giampaolo Lanzieri ne mesure donc pas à proprement parler l'apport démographique de l'immigration intervenue entre 2008 et 2060, puisque s'y ajoutent les descendants des immigrés déjà présents en 2008, mais imparfaitement un apport sur une période plus longue, bien difficile à déterminer.

Si nous nous limitons donc aux modèles 2 et 3, en laissant de côté le modèle 4 plus hasardeux, en raison de l'inclusion d'un ensemble mal connu, celui des clandestins, nous avons donc une idée de cet « apport démographique » de l'immigration qu'implique le scénario *Convergence* d'Eurostat. Malheureusement, Giampaolo Lanzieri n'a pas trouvé les données françaises sur la fécondité différentielle et la France ne figure que dans le Modèle 2. Même chose pour le Royaume-Uni.

Les hypothèses migratoires, là encore, sont déterminantes. Eurostat a sans doute eu la main lourde pour l'Espagne et l'Italie et légère pour la France. L'« apport démographique » de l'immigration nette, telle que prévue dans le scénario *Convergence*, cumule ses effets sur les âges les plus jeunes ([tableau 8](#)).

Même sans tenir compte de la fécondité différentielle des

immigrées, l'« apport démographique » représente environ la moitié des moins de 40 ans en Espagne et en Allemagne. L'Italie est presque dans le même cas dès que l'on inclut la fécondité différentielle. C'est la hauteur des flux prévus au Royaume-Uni qui explique l'écart avec la France.

Tableau 8. RÉSULTATS EN 2061 DES PROJECTIONS DE POPULATION « D'ORIGINE ÉTRANGÈRE » DE GIAMPAOLO LANZIERI PAR GROUPE D'ÂGES, MESURANT PLUTÔT L'APPORT DÉMOGRAPHIQUE DE L'IMMIGRATION NETTE (%)

Modèle 2

	0-14	15-39	40-64	65 +
Espagne	51,4	49,7	43,0	35,2
Italie	37,7	36,7	33,9	24,3
Allemagne	50,0	48,2	41,0	28,8
Royaume-Uni	41,7	41,3	36,7	25,8
France	21,1	20,1	18,4	15,8

Modèle 3

	0-14	15-39	40-64	65 +
Espagne	58,2	54,7	44,4	35,2
Italie	52,2	45,5	36,5	24,3
Allemagne	55,2	51,6	42,3	28,8

Modèle 2 : les personnes nées à l'étranger sont sans descendants en 2008 et leur fécondité ne se distingue pas de celle des natifs.

Modèle 3 : Modèle 2 + fécondité variable selon que la mère est née à l'étranger ou non.

Le nouveau scénario Convergence 2010-2060 d'Eurostat

Eurostat a refait un nouveau scénario *Convergence 2010-2060* qui, évidemment, ne part pas des mêmes prémices, crise oblige¹⁰ (cf. encadré). Ce nouveau scénario *Convergence 2010-2060* n'a pas donné lieu, pour l'instant, à un nouvel essai d'estimation de la population d'origine étrangère.

Le scénario 2010-2060 table sur une immigration nette de 65 millions en cinquante ans pour faire croître la population de l'UE27 de quelque 16 millions (517 millions en 2060 contre 501 millions en 2010), lesquels combleraient une déperdition naturelle de 49 millions (c'est plus que la population actuelle de l'Espagne).

En l'absence d'immigration, l'UE27 perdrait 70 millions d'habitants. L'apport démographique de l'immigration à la population de l'UE serait donc de 86 millions en cinquante ans. Sans immigration et dans l'anticipation d'une remontée de la fécondité qui n'interviendrait qu'à très long terme, l'Espagne perdrait 8 millions d'habitants (équivalant à 18 % de sa population en 2010), l'Italie 15 millions (25 %) et l'Allemagne 24 millions (29 %). Le Royaume-Uni et la France maintiendraient à peu près leur population : + 5 % en France et + 3% au Royaume-Uni entre 2010 et 2060. L'ampleur des flux nécessaires à une croissance démographique de 8% pour l'Italie et de 14 % pour l'Espagne sur l'ensemble de la période est impressionnante : respectivement 17 et 11 millions d'immigration nette. Mais même dans le scénario *Convergence*, l'Allemagne perdrait quand même 15 millions.

DES HYPOTHÈSES TRÈS DIFFÉRENTES DANS LES DEUX SCÉNARIIS CONVERGENCE D'EUROSTAT À DEUX ANS D'ÉCART

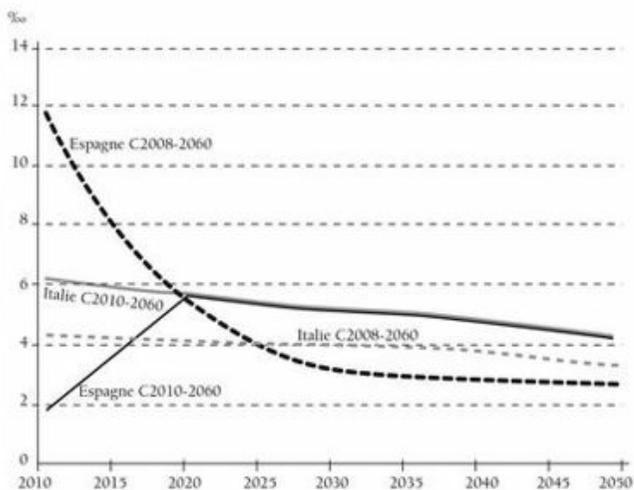
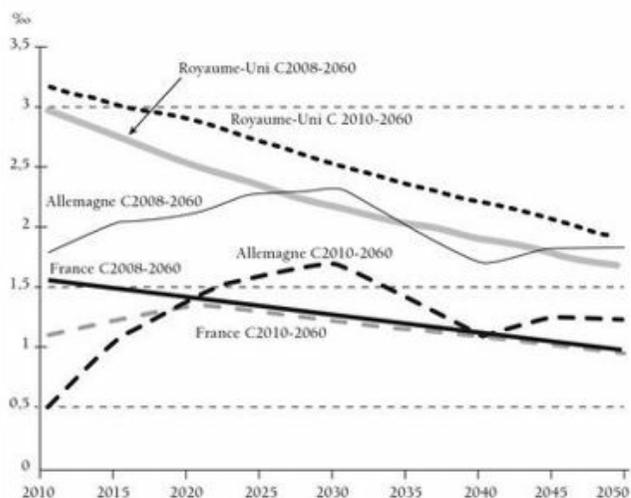
À deux ans d'écart, les soldes migratoires projetés pour l'Espagne n'ont absolument plus rien à voir. Le scénario Convergence 2008-2060 prévoyait un solde migratoire espagnol de 540 000 en 2010, lequel serait redescendu à 263 000 en 2020, sous l'effet de ladite convergence. Dans le scénario 2010-2060, le solde migratoire aurait été, en fait, de 79 000 seulement en 2010. Eurostat prévoit donc une remontée du solde migratoire qui devrait atteindre 171 000 en 2015, puis un maximum de 267 000 en 2020. Pourtant, rien ne dit que l'Espagne va renouer avec une immigration massive, même si l'immigration n'atteint pas les sommets de ses débuts. Quand un pays devient un pays d'immigration, le régime migratoire qu'il connaît alors n'est pas forcément celui qu'il va conserver par la suite, surtout si une crise économique de grande ampleur est de la partie. La France n'a jamais renoué avec le régime migratoire des années 1920.

Dans le scénario 2008-2060, on envisageait une réduction très rapide du solde migratoire de l'Espagne, à partir du point très élevé de 2008. Au contraire, dans celui de 2010-2060, bien que partant d'un point de départ beaucoup plus bas, après un rebond, la convergence est beaucoup plus

lente et suit celle de l'Italie. On ne comprend pas bien la logique des réajustements effectués à deux ans d'écart, sauf pour la France où l'on a simplement rejoint la tendance fixée deux ans auparavant (graphique page suivante). Qui décide des hypothèses migratoires adoptées par Eurostat ? Eurostat ou les instituts nationaux ou les deux ? En effet, cette idée de convergence est déclinée de manière fort variable selon les pays. Ainsi, dans le scénario Convergence 2008-2060, le taux d'immigration net allemand, loin de converger à la baisse continûment ou presque, comme les taux français ou britannique, augmente de 32 % entre 2011 et 2028. Il augmente à nouveau dans la première moitié des années 2040. Il en va de même, mais à un niveau beaucoup plus bas dans le scénario Convergence 2010-2060.

Dans le scénario Convergence 2010-2060, le taux d'immigration net en Allemagne est moitié moindre entre 2010 et 2020 que celui du scénario 2008-2060. Il est, sur la même période, encore relativement plus faible en Espagne quand il se trouverait, au contraire augmenté de 40% en Italie. Il serait abaissé de 15% en France, mais augmenté de 12% au Royaume-Uni.

HYPOTHÈSES DE SOLDE MIGRATOIRE
 DANS CHACUN DES DEUX SCÉNARIIS
 CONVERGENCE D'EUROSTAT,
 À DEUX ANS D'ÉCART ENTRE 2010 ET 2050



Eurostat n'envisage aucun scénario de remontée de la fécondité dans l'UE autre que très laborieuse puisque, en 2060, l'indice conjoncturel de fécondité de l'Espagne et de l'Italie ne serait encore que de 1,56-1,57. Il serait encore plus faible en Allemagne (1,54). Il n'est pourtant pas dit qu'il soit politiquement plus facile d'accueillir 65 millions de personnes en 50 ans dans une UE27 qui en perdrait 49 millions et de traiter correctement leurs descendants, que de mettre en place une politique plus propice à la famille permettant de tendre vers une fécondité proche de celle nécessaire au simple remplacement des générations. Par ailleurs, n'oublions pas que nous parlons d'immigration nette (entrées-sorties) concernant aussi bien les étrangers que les nationaux. Pour l'instant, cette immigration nette correspond, dans de nombreux pays, à un solde migratoire positif des étrangers et négatif des nationaux. Réalité qui mériterait d'être prise en compte dans les projections. Dans ce cas, il faudrait sans aucun doute faire entrer beaucoup plus que 65 millions d'étrangers pour obtenir une immigration étrangère nette de ce volume.

Que nous apprennent les projections de population françaises sur l'apport démographique de l'immigration à venir ?

En France, aucun essai de projection de la population d'origine étrangère n'a été mené par l'Insee, on s'en doute. Il réalise des projections de population qui n'ont pas l'ambition d'imaginer comment pourrait évoluer la population d'origine étrangère. Il n'est pas possible, en l'état, d'évaluer correctement l'apport démographique de l'immigration étrangère à venir dans le cadre d'hypothèses déterminées. Mais on peut s'en faire une petite idée en comparant les populations obtenues selon que le solde migratoire est nul ou non, à hypothèses de fécondité et de mortalité identiques. Un peu comme on vient de le faire à partir des scénarii *Convergence* d'Eurostat. Même si l'exercice est très imparfait et très insatisfaisant, c'est quand même mieux que de ne rien faire du tout. On sait bien que, dans le cas hypothétique d'un solde migratoire nul, qui serait le résultat d'une compensation parfaite entre un solde des nationaux négatif et un solde d'étrangers positif, l'apport démographique de l'immigration étrangère ne serait pas pour autant égal à zéro.

Malgré tous ces défauts, quelques calculs réalisés à partir des scénarii de l'Insee dans ses projections 2007-2060, donnent des indications sur l'effet démographique des migrations en France métropolitaine¹¹. L'Insee a effectué, entre autres, quatre scénarii conjuguant des hypothèses dites moyennes en matière de fécondité et de mortalité et quatre hypothèses de solde migratoire annuel : nul (équivalant à zéro entrées et zéro sorties), + 50 000, + 100 000, +150 000¹².

On peut donc évaluer quel serait l'impact quantitatif et structurel de l'immigration nette entre 2007 et 2060, si les hypothèses de l'Insee étaient réalisées ([tableau 9](#)).

Dans tous les cas, la population continuerait de croître jusqu'en 2042. En l'absence d'immigration, elle atteindrait à cette date 66,2 M, après quoi elle régresserait un peu jusqu'à 65,4 M en 2060. En cas de solde migratoire non nul, la population française poursuivrait sa croissance jusqu'en fin de période.

[Tableau 9](#). PART DE L'IMMIGRATION DANS LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DÉDUITE DES PROJECTIONS INSEE 2007-2060 POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

	Population en 2060 (millions)	Accroissement 2007-2060			Contribution de l'immigration 2007-2060 %
		Total (millions)	Dû à l'immigration		
			N. A. (millions)	%	
Solde migratoire nul	65,4	3,6	0	0	0
Solde migratoire = 50 000	70,0	8,2	4,6	56	7
Solde migratoire = 100 000	73,6	11,8	8,2	70	11
Solde migratoire = 150 000	77,1	15,3	11,7	77	15

Source : Insee. Scénarii avec hypothèses moyennes de fécondité et de mortalité.

L'accroissement entre 2007 et 2060 est, sans surprise, le plus spectaculaire lorsque le solde migratoire est le plus élevé puisque, dans ce cas, la population gagnerait un peu plus de 15

millions en un peu plus de cinquante ans. C'est l'équivalent de la croissance connue entre 1964 et 2007, en 43 ans. Dans ce cas, 77 % de l'accroissement serait dû à l'immigration nette. Mais même avec un solde migratoire faible (+50 000), c'est encore 56% de la croissance démographique qui serait due à l'immigration nette. Selon l'étiage du solde migratoire, la contribution de l'immigration sur la période 2007-2060 représenterait entre 7% et 15 % de la population de 2060 ([tableau 9](#)).

Ces chiffres ne disent rien de la proportion de personnes d'origine étrangère pour plusieurs raisons. Ils ne retiennent pas les effets de l'immigration antérieure à 2007. Ils ne comptent qu'une partie des enfants d'immigrés ayant des enfants avec des natifs (c'est la fécondité des femmes qui est prise en compte) et l'hypothèse d'une fécondité identique entre immigrées et natives sur l'ensemble de la période est peu vraisemblable.

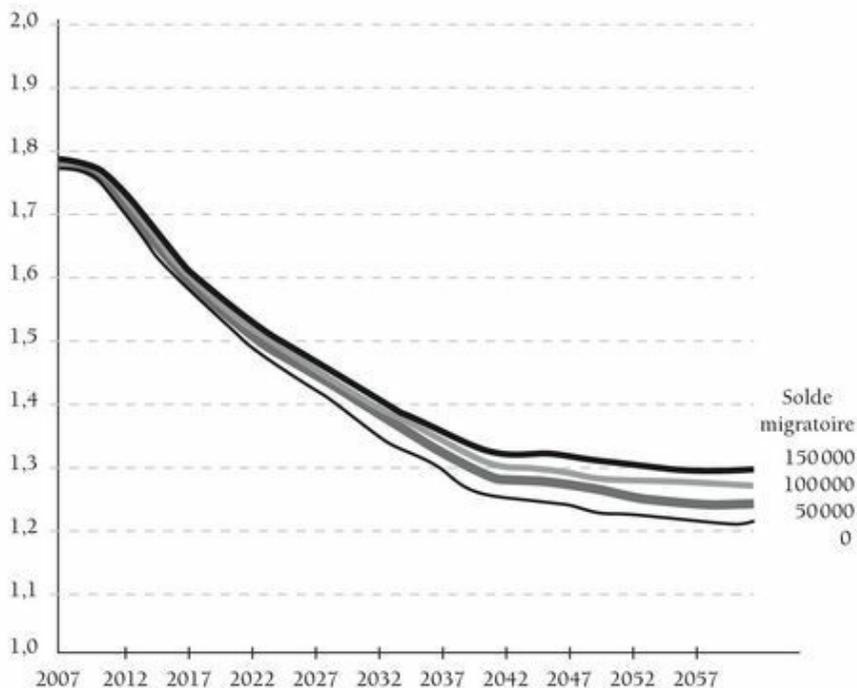
Par ailleurs, le raisonnement sur le solde migratoire global est très réducteur. En effet, un solde migratoire voisin de + 150 000 est l'hypothèse qui se rapproche le plus de ce que l'on a observé ces dernières années pour les seuls immigrés. Pour être complet, il faudrait donc calculer à part le manque démographique lié à un solde migratoire négatif des natifs. Parmi ces natifs, nous ne savons pas la part prise par les enfants d'immigrés, ce qui complique encore la question. Aux Pays-Bas, une enquête menée en 2008 sur la fécondité et la famille a montré que les enfants d'immigrés disaient plus souvent projeter de quitter les Pays-Bas que les natifs au carré, tout particulièrement les garçons¹³. En France, à part quelques reportages de presse, nous n'en avons aucune idée.

Quelles implications sur la structure démographique ?

Pour se faire une idée de l'impact structurel de l'immigration, nous allons retenir un indicateur synthétique, le rapport de soutien, qui rapporte le nombre de personnes en âge d'activité à celui des personnes en dessous ou au-dessus de cet âge, soit $(16-64 \text{ ans}) / (\text{Moins de } 16 \text{ ans} + 65 \text{ ans ou plus})$.

Quel que soit le solde migratoire, le rapport de soutien devrait se détériorer considérablement. Il passerait, au mieux, de 1,77 en 2007 à 1,28 en 2060. En l'absence de migrations, il descendrait jusqu'à 1,21. Le solde migratoire le plus élevé (+150 000) ne ferait gagner que 0,07 points (graphique 5).

Graphique 5. ÉVOLUTION DU RAPPORT DE SOUTIEN ENTRE 2007 ET 2060 SELON L'HYPOTHÈSE SUR LE SOLDE MIGRATOIRE



Source : Calculs personnels à partir des projections Insee 2007-2060.

Mais l'effet réel de l'immigration sur la charge des inactifs tient très largement à la situation qui prévaut sur le marché du travail. Selon que les taux d'emploi resteront ce qu'ils sont, c'est-à-dire faibles au-dessous de 25 ans et au-dessus de 50 ans, où qu'ils progresseront, l'impact de l'immigration ne sera pas le même.

Une manière simple de le montrer est de calculer le rapport de soutien réel en rapportant le nombre de personnes effectivement occupées au nombre de personnes qui ne le sont pas, selon la méthode proposée par David Coleman et Robert Rowthorn¹⁴ (cf. encadré).

CALCUL DU RAPPORT DE SOUTIEN RÉEL

Le nombre de personnes occupées est composé du nombre de personnes appartenant aux classes d'âges actives (allant cette fois jusqu'à 66 ans) multiplié par les taux d'emploi correspondants. Le nombre de personnes inoccupées rassemble celles d'âge inactif (moins de 16 ans et 67 ans ou plus), et celles qui, bien que d'âge actif, ne travaillent pas. Par convention, les enfants comptent pour la moitié d'un adulte. Le nombre des moins de 16 ans sera donc divisé par 2. Les personnes retraitées coûtent de plus en plus cher lorsqu'elles vieillissent, en raison des soins de santé et de leur dépendance croissante. Le nombre de personnes âgées de 75-84 ans sera donc multiplié par 1,2 et celui des 85 ans ou plus par 1,5 pour tenir compte, approximativement, de cette surcharge.

Il faut aussi établir des hypothèses d'évolution des taux d'emploi.

Une première hypothèse va conserver les taux d'emploi de la population présente en 2008 pour les appliquer à celle-ci, augmentée seulement de l'accroissement naturel. Ceux observés en 2008 pour les immigrants seront appliqués à l'apport migratoire. Ce qui revient à supposer que le solde migratoire positif est entièrement composé d'étrangers (cf. encadré).

PROROGATION DES TAUX D'EMPLOI DE 2008

Les taux d'emploi des immigrés présents en 2008 sont appliqués à l'ensemble de l'apport migratoire composé, en partie, d'enfants d'immigrés, dont les taux d'emploi sont actuellement meilleurs que ceux des immigrés eux-mêmes. Néanmoins, les écarts avec les natifs restent importants, notamment pour les enfants d'immigrés en provenance de pays qui ont toutes les chances d'alimenter les flux migratoires de demain. Les enfants d'origine maghrébine (deux parents immigrés) ont ainsi, en 2008, des taux d'emploi proches de ceux de la moyenne des immigrés¹⁵. L'hypothèse retenue est donc loin d'être irréaliste.

Une deuxième hypothèse va faire évoluer les taux d'emploi de 2008 vers les taux danois (cf. encadré page suivante).

En l'absence d'évolution des taux d'emploi, avec ou sans migration, le rapport de soutien réel se détériore d'un même pas, passant de 0,82 en 2007 à 0,56 en 2060, au mieux à 0,57 (graphique 6).

L'effet démographique de l'immigration, déjà maigre, est plombé par la faiblesse des taux d'emploi. Par contre, une amélioration des taux d'emploi finissant par rejoindre les taux danois actuels en un peu plus de quarante ans (cinquante ans pour l'apport migratoire) fait vraiment la différence. Même en l'absence de migrations, le rapport de soutien réel ne

descendrait pas en dessous de 0,74, niveau atteint en 2036. Il remonterait même jusque vers 2050 de quelques centièmes de points, pour se maintenir ensuite à peu près entre 0,76 et 0,81 selon la hauteur du solde migratoire.

HYPOTHÈSE DE CONVERGENCE VERS LES TAUX D'EMPLOI DES DANOIS

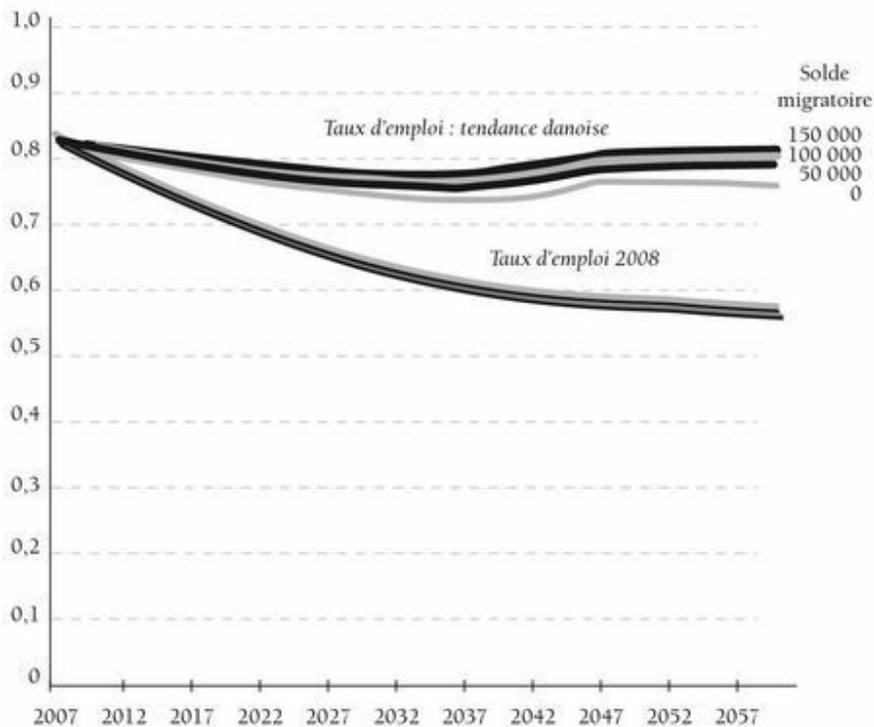
La performance danoise en matière d'emploi, relativement à la France, est réalisée aux deux bouts du spectre des âges actifs et tout particulièrement aux âges jeunes. Le désavantage des immigrés en France est principalement localisé aux âges de forte activité : le taux d'emploi des immigrés âgés de 25-29 ans y est ainsi de 25 points inférieur à celui des natifs, celui des 30-34 ans, de 22 points. Le déficit relatif des taux d'emploi des immigrés au Danemark est plus chronique (plus de 20 points en moins entre 20 et 60 ans). Malgré cela, les jeunes immigrés résidant au Danemark ont un avantage relatif sur leurs homologues français.

Les taux d'emploi de la population hors apport démographique sont censés converger vers ceux des Danois d'ici 2050, tandis que les taux d'emploi de l'apport migratoire seront supposés mettre dix ans de plus pour rejoindre les taux danois.

On invoque souvent les problèmes des immigrés et enfants d'immigrés à trouver leur place sur le marché du travail (formation, discrimination, problèmes d'attitudes et de maîtrise de la langue, pauvreté du réseau, insuffisante maîtrise des codes culturels lesquels comptent énormément dans les

activités de service...). Leur apport s'en trouverait minimisé. Il suffirait donc d'égaliser les performances avec celles des natifs au carré sur le marché du travail pour que cet apport se manifeste pleinement. On peut donc se demander ce qu'il adviendrait si, du jour au lendemain, miraculeusement, les personnes apportées par l'immigration à venir se trouvaient, à chaque âge, aussi souvent en emploi que les autres. Une petite simulation du même type que précédemment permet d'aligner les taux d'emploi de tous sur ceux constatés en 2008, dès la première année, afin de représenter le gain qu'il y aurait à égaliser les performances (graphique 7).

Graphique 6. — ÉVOLUTION DU RAPPORT DE SOUTIEN RÉEL ENTRE 2007 ET 2060 SELON L'HYPOTHÈSE SUR LE SOLDE MIGRATOIRE ET LES TAUX D'EMPLOI

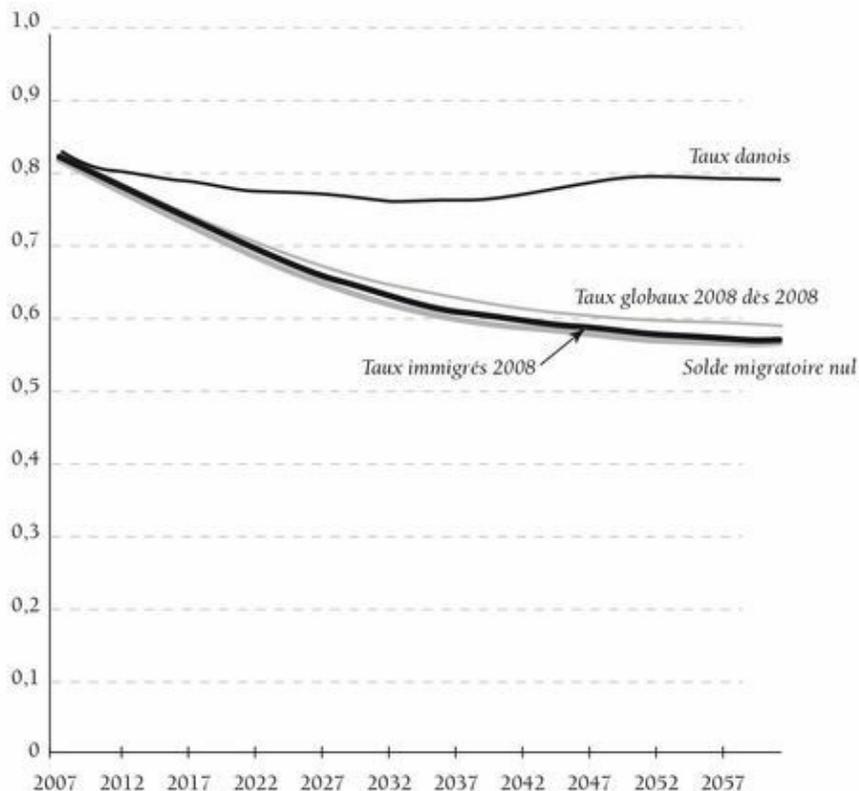


Source : Calculs personnels à partir des projections Insee 2007-2060.

L'idée selon laquelle « il suffirait de presque rien... », selon l'excellente formule de Benoît Dubreuil et Guillaume Marois¹⁶, afin que l'aide apportée par l'immigration pour remédier aux effets du vieillissement se manifeste n'est pas valide. Il faut, au contraire, de grands changements pour améliorer le rapport de soutien réel, à l'échelle du pays tout entier. S'occuper des immigrés et de leurs enfants afin qu'ils rejoignent les natifs au carré, même si c'est un objectif louable, n'améliorera qu'à la marge la charge supportée par ceux qui travaillent. Le rapport de soutien réel ne serait ainsi que de 0,588 au lieu de 0,562, dans l'hypothèse d'un solde migratoire égal à 100 000. Un

solde migratoire plus élevé (+150 000), sous les mêmes hypothèses, n'ajouterait qu'un centième de point (0,598).

Graphique 7. – IMPACT SUR LE RAPPORT DE SOUTIEN RÉEL DE 2007 À 2060 DES HYPOTHÈSES FAITES SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX D'EMPLOI DE L'APPORT MIGRATOIRE (SOLDE MIGRATOIRE = 100 000)



Source : Calculs personnels à partir des projections Insee 2007-2060.

L'immigration n'est pas un remède universel

Il n'y a donc guère de place pour l'hésitation en matière de politique à suivre. Soit nous arrivons à faire progresser les taux d'emploi aux deux bouts de l'échelle des âges actifs et alors l'immigration donnera un très léger coup de main pour retrouver, en 2060, après une faible détérioration, une situation voisine de celle d'aujourd'hui (à la condition que les taux d'emplois des immigrants et de leurs descendants ne restent pas à la traîne comme aujourd'hui). Soit nous n'y arrivons pas et alors l'immigration ne nous aidera en rien. D'un point de vue purement démographique, en l'état, la question migratoire est donc secondaire. Xavier Chojnicki et Lionel Ragot font la même constatation du point de vue économique : « les véritables enjeux de l'immigration ne se situent pas dans le champ économique »¹⁷.

Fort de ce résultat, toute l'énergie devrait donc être consacrée à améliorer la formation et le fonctionnement du marché du travail, et à abandonner au plus vite le mirage du remède migratoire qui sert plutôt d'écran de fumée pour ne pas discuter au fond de la politique migratoire, qui illusionne et retarde les mesures à prendre. Ce mirage a aussi pour inconvénient d'entretenir des attentes qui ne pourront pas être satisfaites, tout en délégitimant les inquiétudes que suscite l'immigration étrangère. Faisant le même constat au Québec, Benoît Dubreuil et Guillaume Marois mettent en garde contre les attentes démesurées que suscite l'argumentaire standard vantant les mérites de l'immigration quand il faudrait, au contraire « rétablir des attentes réalistes par rapport à l'immigration »¹⁸.

Nous avons la chance, en France, de bénéficier d'une politique hospitalière à la famille depuis longtemps. Tout doit être fait pour qu'elle le reste afin de ne pas attendre de l'extérieur un secours démographique qui, à long terme, aide peu et demande la mise en place de toute une ingénierie sociale pour espérer la rendre utile et pour accompagner les changements de peuplement, changements auxquels nos voisins seront confrontés plus que nous, si leur fécondité reste aussi dramatiquement faible qu'elle l'est aujourd'hui.

La politique familiale n'est pas une compétence européenne. L'UE27 ne peut donc rien imposer aux États en la matière, sauf dans tout ce qui touche à l'égalité entre les sexes, la protection des enfants... Force est de constater que les projections démographiques d'Eurostat entérinent cet état de fait et font reposer la survie démographique de l'UE27 entièrement sur l'immigration. Biais idéologique, hémiplegie, œillères, volonté d'accoutumer les européens à une transformation colossale de la population européenne que la Commission européenne juge inéluctable ? On s'interroge sur ce parti pris européen.

Les deux scénarios *Convergence* fixant une harmonisation démographique à très long terme programment, de fait, d'abord une substitution démographique de grande ampleur dans de nombreux pays de l'UE qui évitent ainsi l'effondrement démographique (l'Allemagne perdrait quand même 15 millions d'habitants en 50 ans), et la reprise si lente de la fécondité que son effet n'intervient qu'après que cette substitution est devenue irréversible. Comme l'immigration est censée s'annuler dans près d'un siècle et demi, mais que la fécondité ne convergera vers un niveau moyen plus élevé qu'en fin de cette même période, c'est-à-dire très laborieusement, on donne de fait l'avantage à l'immigration. Il

s'agit pourtant d'une simple hypothèse technique absolument arbitraire. On a du mal à ne pas y voir un parti pris dogmatique visant à rendre le recours à l'immigration inéluctable et à s'assurer que les peuples européens s'y plieront dans l'espoir de leur survie. Cette accoutumance empêche que l'on considère avec sérieux les moyens propres à l'Europe de s'assurer un avenir démographique ni trop désespérant ni trop dépendant des autres.

Cette attitude est cohérente avec un « climat » favorisant l'exaltation de l'Autre et de tout ce qu'on lui doit. Avoir un discours positif sur l'immigration est en soi un brevet de moralité : avoir l'air de privilégier l'autre à soi-même évite d'essayer les accusations de racisme toujours promptes à surgir. Pourtant, on pourrait, sans difficulté, renverser l'argumentaire. En effet, qu'y a-t-il de glorieux à compter sur les autres pour régler ses problèmes ? Qu'y a-t-il de valeureux à faire venir des immigrants en espérant qu'ils auront les enfants que nous ne faisons plus, exerceront les professions dont nous ne voulons plus ou feront les études que nous ne suivons plus ? Comme l'écrit Marc Termote à propos du Québec, « compter sur l'“autre” pour résoudre ses problèmes, et en outre lui reprocher de ne pas répondre adéquatement aux multiples attentes indûment manifestées à son égard, n'est pas l'expression d'une “politique” particulièrement courageuse.»¹⁹ Enfin, cette politique aura un prix dont les citoyens européens ne sont pas encore complètement conscients. Quand on délègue son destin à d'autres, on ne peut guère s'attendre à en conserver la maîtrise.

Résumé

Il est peu probable que l'immigration étrangère en France et en Europe se réduise considérablement dans les décennies qui viennent. Compte tenu des tendances démographiques internes aux pays européens appelés à vieillir, des flux d'immigration étrangère importants se traduiront par une transformation importante du peuplement de la plupart de ces pays, surtout aux âges jeunes. Dans certains d'entre eux, les natifs au carré pourraient devenir minoritaires avant 40 ans d'ici 2060. La France devrait être moins exposée à ces changements pourvu que sa fécondité ne suive pas l'exemple de ses voisins. Contrairement à ce que répètent inlassablement les dirigeants européens, nos gouvernants et nos journaux – nous ne faisons plus assez d'enfants, donc nous avons besoin d'immigration – , l'immigration étrangère n'est pas la solution à nos déséquilibres démographiques. Ce n'est que dans le cadre d'une amélioration générale des taux d'emploi en France que l'immigration pourrait aider, et encore dans une faible mesure. Comme les économistes Xavier Chojnicki et Lionel Ragot font la même constatation du point de vue économique, il devrait être possible de s'intéresser aux autres questions de société restées trop souvent en arrière : mœurs, modes de vie et pratiques culturelles.

[1.](#) La Connaissance inutile, op. cit., p. 551.

[2.](#) Tribalat M., « Immigration et fécondité dans les exercices de projections de population », Colloque CUDEP sur la fécondité, 25-28 mai 2010.

[3.](#) Aucun des trois scénarii n'a retenu le niveau de flux observé au départ de la projection en 2008.

[4.](#) Alders M., *Forecasting the population with a foreign background in the Netherlands*, Paper for the joint Eurostat-UNECE Work Session on Demographic Projections, Vienna, 21-23 September 2005.

http://circa.europa.eu/irc/dsis/jointestatunece/info/data/paper_alders.pdf

[5.](#) <http://www.dst.dk/en/Statistik/dokumentation/Declarations/population-projections-for-denmark.aspx>

[6.](#) Lanzieri G., *Fewer, older and multicultural ? Projections of the EU populations by foreign/national background*, Eurostat, European Commission, *op. cit.*

[7.](#) Le solde migratoire de l'UE27 était censé tendre vers zéro à cette date.

[8.](#) Division par 4,6 pour l'Espagne, diminution d'un quart pour l'Italie d'ici 2050.

[9.](#) Rappelons que le solde migratoire des immigrés a été estimé à 134 000 en 2008.

[10.](#) Dans l'exercice 2010-2060, je n'ai pas trouvé quelle était la date de convergence. Probablement la même que dans le précédent exercice (2008-2060) : 2150.

[11.](#) Nous reprenons ici un travail en partie déjà publié dans la revue Outre-Terre. Cf. Tribalat M., « Immigration et démographie en France », *Outre-Terre*, n° 33-34, 2012.

[12.](#) Nul depuis 2008, régressant pour atteindre 50 000 en 2015, 100 000 depuis 2008, augmentant progressivement pour atteindre 150 000 en 2015.

[13.](#) De Graaf A., « Around 700 thousand Dutch people say they have plans to emigrate », 20 August 2009. <http://www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/bevolking/publicaties/artikelen/archief/2009/2009-2865-wm.htm>

[14.](#) « The Economic Effects of Immigration into the United Kingdom », *Population and Development Review*, 30 (6), 2004.

[15.](#) D'après l'enquête Trajectoires et origines menée en 2008 par l'Ined et l'Insee.

[16.](#) Intitulé du chapitre 5 du livre *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, Ed. Boréal, 2011, p. 301.

[17.](#) *On entend dire que*, *op. cit.*, emplacement 1775, livre électronique.

[18.](#) *Le Remède imaginaire. op. cit.*, p. 301.

[19.](#) « L'immigration : un remède imaginaire à des maux imaginaires ? », *Arguments*, 14 (2), printemps-été 2012, p. 95.

2^e PARTIE

L'ISLAM CHANGE LA DONNE

CHAPITRE 4

La minorité musulmane la plus forte de l'UE¹

« L'immigration de musulmans est un événement sans précédent et nous ne savons pas s'il trouvera naturellement sa place dans le monde occidental. »

Paul Scheffer²

On dit souvent que rien n'a changé en France, que l'immigration y est un phénomène ancien et l'on imagine que l'immigration nouvelle subira le même destin que celles qui l'ont précédée. Pourtant l'apparition de l'islam en France et sa visibilité accrue au fil des années ne peuvent pas être considérées comme un phénomène anodin, malgré les tentatives courantes de faire remonter la présence de l'islam à des temps plus anciens, comme on essaie de faire croire que l'Europe a été de tout temps une terre d'immigration et que l'histoire de la planète est jalonnée par celle de grandes migrations, quitte à y inclure les invasions guerrières, la colonisation ou le commerce des esclaves. Il ne nous arriverait

donc rien de nouveau et ce qui nous arrive serait à considérer avec recul, comme une péripétie sur la grande échelle du temps long. Les invasions mongoles ont peut-être, sur le coup, pu paraître un peu brutales, mais auraient été bénéfiques, vues d'aujourd'hui. Que représenterait, en effet, la mise à sac de Bagdad par rapport aux « obstacles sociaux et géographiques qui avaient limité les contacts entre la civilisation chinoise et celles du Moyen-Orient, d'Europe ou d'Afrique » que les invasions mongoles auraient soi-disant ainsi levés³?

Il est difficile de considérer les invasions et l'esclavage comme des facettes du phénomène migratoire. Malgré toutes les raisons sociales, économiques ou politiques que l'on peut invoquer, « l'immigration résulte en fin de compte d'un choix libre. L'embarquement forcé de millions d'Africains [pour ne parler que de la traite occidentale] ne peut y être comparé.»⁴ Au sens moderne du terme immigration, par exemple celui donné par Samuel P. Huntington ⁵, l'immigration massive est un phénomène nouveau dans la plupart des pays d'Europe, sauf en France où elle remonte à la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cette dernière a connu une transition démographique précoce alors même que d'autres pays européens étaient touchés, au contraire, par une émigration massive.

Ce que la France a en commun avec ses voisins c'est l'apparition d'une importante population musulmane. Mais, là encore, le démarrage des flux migratoires de musulmans est, en France, bien antérieur aux années 1960, puisque dès le recensement de 1962 on dénombrait déjà 331 000 "Français musulmans". C'est ainsi que l'Insee nommait, dans les statistiques françaises, les Algériens de l'époque qui vivaient en métropole et avaient effectivement la nationalité française.

L'immigration de musulmans a donc commencé plus tôt en France. Il n'est pas étonnant qu'elle ait, aujourd'hui, le nombre et la proportion de musulmans les plus importants de l'Union européenne, Bulgarie exceptée qui a connu cinq siècles d'occupation ottomane.

Les errements de la quantification du nombre de musulmans

La statistique publique française collecte très rarement des données sur les affiliations religieuses et encore plus rarement dans des enquêtes de taille suffisante pour disposer d'informations fiables sur les religions minoritaires. En 2005, l'enquête *Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (ERFI) de l'Ined a recueilli des informations sur les affiliations religieuses, sans que l'échantillon permette d'en savoir un peu plus sur les musulmans. Jusqu'à l'enquête *Trajectoires et origines* (Teo) menée par l'Ined et l'Insee en 2008, les instituts de sondage privés étaient les seuls à investir le champ de l'affiliation et de la pratique religieuses des musulmans à travers leurs enquêtes d'opinion⁶. Cette absence de données chiffrées a conduit à une grande incertitude, notamment sur le nombre de musulmans, sans parler de son évolution. Au tournant des années 2000, les chiffres préférés des médias et des politiques, mais aussi de quelques chercheurs, fluctuaient entre 5 et 6 millions. Cette fourchette a été validée en 2010 par le ministère de l'Intérieur qui estimait même qu'un tiers d'entre eux se déclaraient croyants et pratiquants. C'est ce que relatait une dépêche AFP dont la presse s'est fait l'écho en juin 2010. Wikipédia énumère, sur son site, les diverses tentatives d'estimation qu'il a eu à connaître pour différentes dates, tout en mettant en exergue l'estimation du ministère de l'Intérieur qui serait obtenue en « comptant » les personnes originaires de pays à dominante musulmane. Par ailleurs, en 2011, Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, a élargi très

inconsidérément cette fourchette.

À partir de données sur les origines, le nombre de personnes susceptibles d'être musulmanes d'après leur filiation était voisin de 3,7 millions en 1999⁷. Ce chiffre, très imparfait, mais construit d'après des données réelles, n'a pourtant jamais plu à personne et n'a pas réussi à faire oublier ceux qui ne reposent sur aucune source et aucune méthodologie connues. Il en est allé de même des chiffres tirés d'enquêtes réalisées par des instituts privés de sondages qui estimaient en 2007 le nombre de musulmans à 1,8 millions (TNS-Sofres*) d'après un sondage portant sur les 15 ans ou plus⁸ ou à 2,5 millions (CSA*) d'après un sondage auprès des 18 ans ou plus⁹. L'estimation réalisée par l'Ifop* sur les plus de 17 ans, aboutissant à une proportion de musulmans de 5,8% à deux reprises, en 2005-2009 et en 2008-2011, n'a pas eu de succès durable non plus¹⁰. On parle de ces chiffres à un moment ou à un autre, puis on repart sur ceux qui semblent les plus consensuels : 5 à 6 millions de musulmans.

Pourquoi tiendrait-on tant à s'accorder pour surestimer le nombre de musulmans en France ? Il faut distinguer des raisons de circonstance et des raisons plus profondes¹¹.

Les raisons de circonstance sont favorisées par un consensus sur l'ensemble de l'échiquier politique. Surestimer le nombre de musulmans convient à tout le monde ou presque : pour faire peur, pour se faire peur, pour faire la leçon aux Français, pour faire plaisir. Cela arrange l'extrême droite qui cherche à faire peur. Cela convient aussi à toute une partie de la droite et de la gauche qui y voit une reconnaissance, à peu de frais, de populations défavorisées. C'est une forme de politesse, de courtoisie due aux victimes : on ne chipote pas sur les chiffres avec des gens qui souffrent. Pour d'autres, c'est une manière

de justifier l'inquiétude ressentie après le 11 septembre. Il faut, pour être honnête, souligner que l'inflation médiatique et les inquiétudes vis-à-vis de l'islam ont démarré en France bien avant le 11 septembre. Cela convient aussi à l'extrême gauche, parti communiste compris, qui y voit un moyen de donner des leçons d'antiracisme aux Français et qui rêve d'avoir trouvé là un nouveau peuple moins décevant que la classe ouvrière. Enfin, cette surestimation ne peut que plaire aux associations musulmanes en général et aux militants de l'islam en particulier car ils y voient un argument pour peser sur les décisions politiques et obtenir avantages et concessions.

Les raisons profondes sont à rechercher dans un mal français beaucoup plus général : le faible goût pour la connaissance de la réalité à laquelle sont souvent préférées les joutes idéologiques¹². L'inappétence et même la répulsion de la statistique publique pour la collecte des affiliations et pratiques religieuses demeurent, même si elles ont un peu reculé. Certaines questions sur la religion, qui figurent dans l'enquête Trajectoires et origines de 2008 (Teo), posaient problème dans l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS) quelque seize ans plus tôt. Nous n'avions alors pas posé de question directe sur la religion des enquêtés. Je me souviens d'une réunion Ined-Insee dans le bureau de Gérard Calot, directeur de l'Ined, à la demande de l'Insee, pour faire disparaître, entre autres, la mention du ramadan et de la pâque juive du questionnaire, simples exemples cités pour éclairer l'enquêté et l'enquêteur sur la question posée sur le jeûne. C'était en juin 1992, alors que l'enquête était censée démarrer fin août. L'enquête MGIS* faisait tellement peur à l'Insee qu'il disait alors ne plus vouloir aucune visibilité sur cette enquête. Nous en étions à négocier la formule indiquant la collaboration sans responsabilité de l'Insee et la taille des

caractères mentionnant sa participation sur la couverture du questionnaire. On s'est alors mis d'accord sur la formule « enquête réalisée avec le concours de l'Insee » en caractère 6 en bas de page. L'Ined a finalement obtenu que cette collaboration figure sur la couverture. C'était important pour légitimer la visite des enquêteurs qui se présentaient avec la carte Insee.

Seize ans plus tard, l'Insee s'est réellement engagé dans la réalisation de l'enquête Teo, laquelle a, cette fois, demandé quelle était la religion des enquêtés. Néanmoins, comme nous le verrons, l'Ined et l'Insee ont reculé devant l'idée d'y inclure des questions spécifiques correspondant aux principales religions, qui se justifiaient pourtant en raison des différentes conceptions de l'affiliation et de la pratique religieuses. Une fois franchi le pas du recueil de l'affiliation religieuse, il n'y avait aucune raison de poser des questions générales auxquelles tous les fidèles de toutes confessions auraient à répondre. D'autant que les questionnaires informatisés permettaient aisément la diversité du questionnement.

Malgré l'inclusion des affiliations religieuses dans l'enquête Teo* de 2008 (voir encadré sur les questions posées sur les affiliations religieuses), les chiffres de 5 à 6 millions n'ont pas perdu de leur attrait. Il est vrai que, avec le temps, ils finiront par être exacts. Le fait de s'intéresser à la question est souvent jugé suspect en soi. Comme l'écrit Christopher Caldwell, « tout écrit relatif aux musulmans revient à solliciter un châtement. »¹³ C'est sans doute pourquoi les chiffres les mieux établis ne sont pas repris, alors que ceux qui sont lancés à la volée ont plus de succès. Ils ont l'air de tomber du ciel, ce qui devient paradoxalement un atout.

La parution, en octobre 2011, des premiers résultats de l'enquête Teo réalisée en 2008¹⁴, a déclenché, pour quelques

jours, un vent contraire. 5071 musulmans, représentant après pondération 2,1 millions de musulmans, avaient été enquêtés. On a alors diffusé ce chiffre comme un démenti infligé aux 5 à 6 millions généralement préférés. *Le Figaro* s'est pourtant livré à un essai de réconciliation. Il ne songe pas à rapporter le chiffre de 2,1 millions de musulmans déclarés dans l'enquête Teo au champ de l'enquête – des personnes âgés de 18-50 ans en France métropolitaine en 2008. Le journaliste prenant pour argent comptant les estimations du ministère de l'Intérieur et leur appliquant la proportion supposée de pratiquants estimée par ce dernier, en déduit qu'il y aurait environ 2 millions de pratiquants, soit à peu près le chiffre de musulmans déclarés dans l'enquête Teo. CQFD¹⁵.

Le *Monde* a récemment réédité l'exploit. Frédéric Joignot y commentait un livre de Hugues Lagrange¹⁶ à paraître en 2013 : « Pendant ce temps, l'islam, seconde religion de France, a vu le nombre de ses fidèles doubler en France avec 2,1 millions de musulmans “déclarés” (3,2 % de la population) et 800 000 pratiquants, soit un tiers des immigrés venus de pays musulmans et de leurs descendants. » Les pratiquants y sont évalués à *la catholique* à partir de la question sur le fait d'assister à une cérémonie religieuse. Pourtant, être musulman ne signifie pas la même chose, en termes de pratiques, qu'être catholique. Sont déclarés musulmans pratiquants ceux qui déclarent assister à une cérémonie religieuse une fois par semaine, une ou deux fois par mois ou pour les fêtes religieuses. Le pire, dans cette affaire, est l'interprétation du pourcentage, qui ne peut être celle d'Hugues Lagrange qui sait parfaitement que la proportion de musulmans déclarés âgés de 18-50 ans est voisine de 8 %. Le journaliste du *Monde* a sans doute confondu avec le poids des musulmans déclarés « pratiquants » dans l'ensemble de la

population âgée de 18-50 ans (3,2 %) avec la proportion de musulmans (8 %). On remarquera que Frédéric Joignot annonce un doublement du nombre de musulmans, faisant référence, en fait, on le devine en le lisant, à la période 1966-2007, qu'il évoque précédemment dans son article à propos des catholiques. D'où sort-il donc ce chiffre de 1966 ? Mystère.

QUESTIONS DE L'ENQUÊTE TEO SUR LES AFFILIATIONS RELIGIEUSES

Est-ce que votre père a ou avait une religion ?

- Oui
- Non
- Refuse de répondre
- Ne sait pas

Est-ce que votre mère a ou avait une religion ?

- Oui
- Non
- Refuse de répondre
- Ne sait pas

Aujourd'hui, avez-vous une religion ?

- Oui
- Non
- Refuse de répondre
- Ne sait pas

Dans les trois cas on demandait laquelle.

Les enquêtés avaient la possibilité de refuser de répondre. Mais comme l'indique le tableau ci-dessous, très peu l'ont fait. La plus grande incertitude porte sur la religion du père, correspondant en partie à des enfants qui ne savent pas grand-chose de leur père.

**NON RÉPONSES (%) AUX QUESTIONS SUR
L’AFFILIATION RELIGIEUSE DES
ENQUÊTÉS ET DE LEURS PARENTS SELON
QUE L’ON EST IMMIGRÉ, ENFANT
D’IMMIGRÉ OU NATIF AU CARRÉ (18-50
ANS)**

	Avez-vous une religion ?	Laquelle ?	Total	Religion père	Religion mère
<i>Immigrés</i>					
Refus	0,8	0,3	1,0	0,9	0,9
NSP	0,3	0,2	0,5	2,4	1,3
<i>Enfants d’immigrés</i>					
Refus	0,8	0,2	0,9	0,9	0,9
NSP	0,4	0,2	0,5	3,1	1,4
<i>Natifs au carré</i>					
Refus	0,6	0,1	0,6	0,9	0,7
NSP	0,4	0,1	0,5	4,7	1,9

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Les Etats-Unis ont, eux aussi, connu le même problème de surestimation du nombre de musulmans. Le Bureau du Censu n’est pas autorisé à poser de questions sur la religion en vertu du premier amendement de la Constitution. Après le 11 septembre 2001, on a vu fleurir des chiffres généralement situés entre 6 et 8 millions, autrement dit à la hauteur des inquiétudes des Américains. Les études lancées par le Pew Forum*, créé précisément en 2001, a depuis ramené le

nombre de musulmans aux États-Unis à 2,6 millions en 2010.

Combien sont-ils ?

Même les estimations réalisées à l'étranger sur le nombre de musulmans en France n'ont pas grand retentissement dans la presse française. Le *Pew Forum*, qui a publié des données sur les musulmans dans le monde en 2010 et une projection 2010-2030 réalisée avec le concours de l'IIASA¹⁷ (*International Institute for Applied System Analysis*), place la France en tête de l'UE, Bulgarie exceptée. Il estime ainsi le nombre de musulmans en France à la mi-2010 à 4,7 millions.

Il est, d'après mon estimation, probablement un peu en avance. Mais, compte tenu de la rareté des données sur le sujet, on n'est pas à un an ou deux ans près. J'estime, en effet, le nombre de musulmans plutôt proche de 4,2 millions fin 2008 (cf. encadré), soit 6,7 % de la population de la France métropolitaine. Sur ces 4,2 millions de musulmans, près de 3 millions sont français ou le deviendront à leur majorité ou par option un peu avant, soit 71 % de l'ensemble.

Si l'on ne s'intéresse qu'aux Français musulmans en âge de voter, l'effectif est de 1,6 millions. À supposer qu'ils aient été inscrits sur les listes électorales et aient fréquenté les bureaux de vote au deuxième tour des présidentielles de 2012 comme les autres électeurs potentiels, ils représentaient, en 2008, 1,26 million de voix. D'après une étude de l'Ifop, ils ont été 86 % à voter pour François Hollande au deuxième tour, soit une masse de votants de 1,09 million. C'est presque autant que le nombre de voix qui a séparé M. Hollande de M. Sarkozy. Nul doute que ce potentiel d'électeurs s'est trouvé accru entre 2008 et 2012. Si les musulmans étrangers avaient eu le droit de vote en 2008, ils auraient encore alourdi le poids du vote

musulman puisque, cette année-là, 2,8 millions de musulmans auraient été en âge de voter. Le vote musulman va peser de plus en plus dans les élections, locales et nationales. Un droit de vote accordé aux étrangers viendrait accroître le matelas de voix de la gauche. En plus de son bon cœur, c'est sans doute aussi pour cela qu'elle est si favorable au droit de vote des étrangers non communautaires. Les musulmans ne pèsent pas encore autant que les Noirs américains aux États-Unis dont le vote est lui aussi très polarisé (93 % des noirs américains ont voté pour Barack Obama en 2012). Mais, avec le temps, ils pourraient jouer un rôle équivalent.

ESTIMATION DU NOMBRE DE MUSULMANS

Une première estimation du nombre de musulmans en 2008 à partir de l'enquête Teo a été publiée dans la revue Commentaire en 2011. Elle évaluait à 4 millions le nombre de musulmans en France¹⁸. Une nouvelle publication de l'Insee et quelques raffinements supplémentaires permettent de perfectionner cette estimation. L'Insee a en effet publié des données sur les immigrés et les enfants d'immigrés par origine, tirées de l'enquête Emploi par tranche d'âges. Ce qui nous permet d'estimer un peu mieux le nombre de ceux qui ont plus de 50 ans en 2008 pour les principales origines, selon qu'ils sont nés en France ou à l'étranger. Il suffit, ensuite d'appliquer à ces données, la proportion, parmi les plus âgés de l'enquête Teo de ceux qui se sont déclarés musulmans, pour les mêmes origines, puis de corriger le tout à partir de la proportion connue des musulmans d'une autre origine aux mêmes âges. Le nombre de musulmans âgés de plus de 50 ans ainsi estimé est de 646 000.

Les proportions d'enfants d'un parent ou de deux parents musulmans peuvent être estimées à partir des déclarations des enquêtés sur leurs enfants âgés de moins de 18 ans résidant en France, selon le lieu de naissance des enfants et la religion du conjoint actuel. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint

actuel, les enfants ont été supposés nés de deux parents musulmans lorsque l'enquêté est lui-même musulman. Ce sont généralement des femmes avec enfants. Ces proportions ont été appliquées aux effectifs de la population métropolitaine âgée de 0-17 ans au 31 décembre 2008. Ce qui donne un nombre, une fois corrigé des défections de transmission (selon qu'un seul ou les deux parents sont musulmans) et des conversions probables d'après ce que l'on en sait dans l'enquête Teo, de **1,4 million** d'enfants musulmans, ou plus exactement qui pourraient se déclarer comme tels une fois adultes. Il faut également tenir compte de la petite sous-estimation des 18-50 ans dans l'enquête Teo (2,2 %), Ce qui donne un nombre de musulmans âgés de 18-50 ans de **2,15 millions**.

Lorsqu'on ajoute ces trois agrégats, on obtient un chiffre de **4,2 millions**. Le Pew Forum a également utilisé l'enquête Teo, mais n'a tenu compte ni des défections ni des conversions, estimant qu'elles se compensaient, hypothèse qui n'a pas été retenue ici et qui n'est pas vérifiée. En 2008, le nombre de défections dans les familles des personnes âgées de 18-50 ans d'au moins un parent musulman est très supérieur au nombre de personnes musulmanes qui n'avaient aucun parent musulman. Les enfants mineurs ont été comptés, vraisemblablement, d'après la religion des parents. Ce qui place le chiffre du Pew Forum au-dessus dès 2008.

Sans surprise, *la population musulmane est beaucoup plus jeune* et compte un peu plus de deux fois moins de personnes âgées de plus de 50 ans que le reste de la population ([tableau 10](#)).

Le nombre de musulmans en France serait donc, à la mi-2010, environ de 4,4 millions de musulmans selon mon estimation¹⁹, 4,7 millions selon l'estimation du Pew Forum ; soit 7 % à 7,5 % de la population totale en France métropolitaine ([tableau 11](#)).

La France se trouverait ainsi, que l'on retienne l'estimation du Pew Forum ou la mienne, en tête des pays de l'UE27, Bulgarie mise à part, par la taille et l'importance relative de sa population musulmane. Entre 24 % et 25 % des Musulmans de l'EU27, selon l'estimation retenue, résideraient ainsi en France métropolitaine. C'est deux fois plus que le poids démographique de celle-ci dans l'UE27 – Dom non compris – soit 12,6 %. L'Allemagne connaît le nombre de musulmans le plus proche de celui de la France, mais pour une population encore très supérieure.

[Tableau 10](#). RÉPARTITION PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES DE LA POPULATION FIN 2008, SELON QU'ELLE EST DE CONFESSION MUSULMANE OU NON

	Musulmans	Non musulmans	Total
< 18 ans	33,4	21,2	22,0
18-50	51,3	43,1	43,6
50 +	15,4	35,6	34,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : calculs effectués à partir de l'enquête Teo, Ined-Insee, 2008 et de données Insee tirées de l'enquête Emploi et des EAR.

Compte tenu de l'accroissement démographique de la population musulmane (chapitre 8), le « cap » des 5 millions de musulmans, répété depuis plus d'une décennie, sera sans doute franchi en 2014.

L'Ifop a « apporté sa pierre » à l'estimation de la population musulmane en France dans une étude menée pour le journal *La Croix* en juillet 2011. Il a cumulé 70 vagues d'enquêtes nationales entre 2008 et 2011 dans lesquelles était collectée la religion dont les enquêtés se sentaient proches. Sur 69 849 personnes âgées de 18 ans ou plus ainsi rassemblées, 4 051 se sont déclarées proches de l'islam, soit une proportion de 5,8 %. Mon estimation à partir de l'enquête Teo de 2008 m'amène à un pourcentage voisin de musulmans déclarés (5,7 %) pour le même groupe d'âges fin 2008, c'est-à-dire un peu plus tôt. L'ensemble visé par l'Ifop est plus large que celui des musulmans déclarés. Il est donc probable qu'il sous-estime le nombre de personnes de confession musulmane dans ses enquêtes récurrentes. Ces dernières sont néanmoins un bien meilleur outil pour constituer des échantillons sur des populations rares et mal connues que les enquêtes ad hoc qui reposent sur l'établissement de quotas incertains.

[Tableau 11](#). ESTIMATION DES POPULATIONS MUSULMANES DANS L'UE
27 (FRANCE MÉTROPOLITAINE, DOM NON COMPRIS)

	Mi-2010			Mi-2010	
	N.A. (milliers)	%		N.A. (milliers)	%
Bulgarie	1 002	13,4	Portugal	65	0,6
France	4 704	7,5	Roumanie	73	0,3
Belgique	638	6,0	Hongrie	25	0,3
Autriche	475	5,7	Malte	1	0,3
Allemagne	4 119	5,0	Pologne	20	0,1
Suède	451	4,9	Slovaquie	4	0,1
Grèce	527	4,7	Lituanie	3	0,1
Royaume-Uni	2 869	4,6	Estonie	2	0,1
Pays-Bas	914	4,1	Lettonie	2	0,1
Danemark	226	4,1	République tchèque	4	< 0,1
Italie	1 583	2,6	Chypre		
Slovénie	49	2,4	UE27	18 873	3,8
Espagne	1 021	2,3	Islande	1	0,1
Luxembourg	11	2,3	Liechtenstein	2	4,8
Irlande	43	0,9	Norvège	144	3,0
Finlande	42	0,8	Suisse	433	5,7
France (mon estimation)	4 430	7,0			

Source : Pew Research Center, Forum on Religion and Public Life, *The Future of the Global Muslim Population*, January 2011.

En 1962, on peut estimer grossièrement à un peu moins de 500 000 le nombre de “Français musulmans” d’Algérie et d’étrangers en provenance du Maghreb, d’Afrique subsaharienne ou de Turquie résidant en France

métropolitaine. Tous n'étaient pas musulmans, mais tous les enfants nés en France n'étaient pas comptés. Seuls étaient comptabilisés ceux des « Français musulmans » d'Algérie, qui formaient alors l'essentiel du contingent. Les acquisitions de nationalité n'étaient pas non plus prises en compte. On peut cependant considérer que moins de 1 % de la population recensée cette année-là était musulmane. *En cinquante ans, si l'on retient la proportion de 1 %, le nombre de musulmans aurait été approximativement multiplié par 9 et leur « poids » par 7.*

Peut-être est-ce cette évolution qui donne l'impression à certains Français que leur pays connaît une très forte immigration. Pourtant, en 2008, les musulmans représentent encore moins de 4 personnes d'origine étrangère sur dix, sur deux générations. Les six autres ou un peu plus sont encore principalement des Européens ou descendants d'Européens, héritage des migrations européennes de l'avant et de l'après-guerre.

En 2010, Les États-Unis comptent, on l'a dit, à peu près 2,6 millions de musulmans, c'est beaucoup moins en nombres absolus que la France d'aujourd'hui et correspond, en termes relatifs, à une situation plus proche de celle de la France du début des années 1960. Bien qu'étant un pays d'immigration, la question migratoire ne recoupe guère la question de l'islam aux États-Unis, comme ce peut être le cas en Europe et tout particulièrement en France²⁰. C'est pourquoi les propos du président Obama déclarant au Caire le 4 juin 2009 que « l'islam a toujours fait partie de l'histoire américaine »²¹ étaient franchement excessifs.

L'islam est une religion implantée en France par l'immigration

En France aussi, on a tendance à faire remonter la présence musulmane très loin dans le temps, aux invasions arabo-berbères. « Si l'islam est présent depuis le Moyen-âge en France, il s'est développé à travers différents flux migratoires ces dernières années jusqu'à devenir la deuxième religion de notre pays »²², ou encore « l'islam fait partie de l'histoire de France et bien avant le début de l'histoire de la colonisation »²³ sont des classiques du genre. Pourtant, la population musulmane présente en France aujourd'hui n'a pas grand-chose à voir avec ces lointains événements²⁴.

En effet, 94 % des musulmans déclarés en 2008 et âgés de 18-50 ans, sont des immigrés ou des enfants d'immigrés ([tableau 12](#)). Sur les 6 % restants, environ la moitié sont de parent(s) musulman(s), pour l'essentiel des enfants de migrants des anciennes colonies dont les parents ont été classés à tort parmi les Français de naissance nés en France²⁵, le plus souvent des enfants de migrants d'Algérie qui étaient effectivement français si nés avant 1962. Si on les réintègre, la part des immigrés et des enfants d'immigrés parmi les musulmans serait en fait de 97 %. Restent environ 3 % de musulmans natifs au carré n'ayant aucun parent musulman (soit près de 3 ‰ de l'ensemble de personnes n'ayant aucun parent musulman dans la tranche d'âges 18-50 ans) et qui sont souvent les rejetons de couples d'agnostiques ou d'athées, dont certains sont eux-mêmes, probablement en partie, des descendants de migrants algériens. Aux convertis natifs au carré se joignent quelques convertis d'origine étrangère, dont

quelques enfants d’immigrés qui renouent probablement avec un islam abandonné par les parents.

Tableau 12. RÉPARTITION PAR ORIGINE ET RELIGION DES PARENTS DES MUSULMANS ÂGÉS DE 18-50 ANS EN 2008 (%)

	Deux parents musulmans	Un seul parent musulman	Aucun parent musulman	Total
Immigrés d’Afrique ou de Turquie	49	1	0	50
Enfants d’immigrés d’Afrique ou de Turquie	35	2	1	38
Autre origine étrangère	4	0	1	5
Natifs au carré	3	1	3	6
Total	91	4	5	100

Source : enquête Teo, 2008, Ined-Insee.

Près de neuf musulmans sur dix sont originaires du Maghreb, d’Afrique sub-saharienne ou de Turquie, même un peu plus si l’on y ajoute les enfants de parent(s) musulman(s) classés à tort parmi les natifs au carré. Plus d’un sur trois est d’origine algérienne. En raison de l’ancienneté plus grande du courant migratoire algérien, sa part est plus importante parmi les enfants d’immigrés que parmi les immigrés eux mêmes : 27 % des musulmans immigrés sont originaires d’Algérie (derrière le Maroc, 39%), mais 47% des musulmans nés en France de deux parents immigrés et 63 % de ceux nés en France d’un seul parent immigré le sont aussi.

Le poids des musulmans dans la population de la France varie aussi avec l’année de naissance. Un peu plus d’un jeune

sur dix nés dans les années 1980 est musulman, deux fois plus que chez ceux qui sont nés entre 1958 et 1970 ([tableau 13](#)).

Tableau 13. RÉPARTITION DES MUSULMANS PAR ORIGINE ET ANNÉE DE NAISSANCE ET PROPORTION DE MUSULMANS PAR ANNÉE DE NAISSANCE EN 2008 (18-50 ANS)

	Immigrés	Enfants d'immigrés	Natifs au carré	Total	% Musulmans
Nés en 1958-1970	79	18	3	100	5
Nés en 1971-1980	59	35	6	100	9
Nés en 1981-1990	32	59	9	100	11
Total	54	39	6	100	8

Source : enquête Teo, 2008, Ined-Insee.

Au-delà du sentiment religieux, ces différences reflètent les effets différés de l'immigration. Les musulmans les plus vieux sont surtout des immigrés, quand les plus jeunes sont majoritairement des enfants d'immigrés nés en France. Sans surprise, la part des natifs au carré est aussi la plus élevée parmi les plus jeunes, regroupant ainsi des petits-enfants d'immigrés musulmans et d'autres jeunes natifs au carré plus souvent au contact de l'islam que leurs aînés (revoir le [tableau 12](#)).

La conversion à l'islam, qui alimente de nombreuses conversations, n'a rien de massif. La proportion de musulmans convertis (dont aucun parent n'est musulman) est, parmi les 18-50 ans, voisine de celle des catholiques convertis,

respectivement 5% et 4%. Ce n'est donc pas, en tout cas pour le moment, la conversion qui est l'instrument de l'expansion de l'islam.

Très forte concentration des musulmans dans quelques régions très urbanisées

La répartition géographique des musulmans est, on le devine, très concentrée. En 2008, 63 % des musulmans âgés de 18-50 ans résident dans trois régions seulement – Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes – contre 41 % des habitants de la France métropolitaine en général. Ils représentent au moins un habitant sur dix en Alsace, Rhône-Alpes et en Ile-de-France où la proportion monte même à 15 % ([tableau 14](#)).

C'est encore vrai des huit départements franciliens, la tête de file revenant, sans surprise, à la Seine-Saint-Denis où un habitant âgé de 18-50 ans sur trois est musulman. On compte autant de musulmans dans le petit département de Seine-Saint-Denis que dans l'ensemble de la région PACA. Dans ce département rouge, les catholiques sont deux fois moins nombreux (15 %) et ceux qui se déclarent sans religion forment un gros tiers de la population (35 %). La présence musulmane massive en Seine-Saint-Denis, ancien bastion communiste, rend la sécularisation des habitants de ce département toute relative. Les catholiques y sont devenus très minoritaires ; ils ont quitté la religion ou le département.

L'Ifop, d'après l'étude citée plus haut, localise aussi les musulmans dans les départements les plus urbanisés, sans qu'il soit possible d'effectuer une comparaison précise avec Teo, en raison des différences de champ sur les âges.

Le Royaume-Uni, où la population musulmane est moins nombreuse qu'en France, connaît lui aussi des concentrations importantes. Une question facultative posée dans le recensement depuis 2001 et dans certaines enquêtes (enquête Emploi par exemple) donne le nombre de musulmans, mais

permet aussi, s'agissant du recensement, de les localiser précisément. En 2011, les plus fortes concentrations de musulmans se trouvent dans deux quartiers londoniens – Newham (32 %) et Tower Hamlets (35 %). Mais on en compte encore près de 27 % dans le comté de Blackburn dans le Nord-ouest de l'Angleterre, 25 % à Luton dans l'Est et dans le comté de Bradford, 23 % à Redbridge dans la banlieue de Londres et à Slough dans l'est de l'Angleterre et 22 % à Birmingham²⁶.

Tableau 14. PROPORTION DE MUSULMANS RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS
D'IMPLANTATION PRIVILÉGIÉE DES MUSULMANS (18-50 ANS)

	Proportion de musulmans (en%)	Importance relative de la région ou du département (en%)	
		Musulmans	Population totale
Lorraine	8	4	4
PACA	9	10	9
Rhône-Alpes	10	14	11
Alsace	10	4	3
Ile-de-France	15	39	21
<i>Départements de l'Ile de France</i>			
Paris	10	5	4
Seine et Marne	10	3	2
Yvelines	11	4	3
Essonne	12	3	2
Val de Marne	13	4	2
Hauts de Seine	14	5	3
Val d'Oise	18	5	2
Seine Saint Denis	33	10	2

Source : enquête Teo, 2008, Ined-Insee.

Si l'on s'intéresse maintenant aux tranches d'unités urbaines, les musulmans sont implantés, sans surprise, dans les très grandes, avec un maximum dans l'unité urbaine de Paris²⁷ où ils représentent, en 2008, 16 % de la population, et un minimum dans les petites communes (1 % dans les communes rurales). Entre les deux, la proportion de

musulmans est voisine de 3 à 4% dans les communes de 5 000 à 20 000 habitants et autour de 10 % dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants (hors celle de Paris).

Islam, deuxième religion de France ?

L'islam est présenté généralement comme étant la deuxième religion de France, en se fondant sur l'arithmétique du nombre de fidèles. Mais qu'est-ce qu'un fidèle au juste ? Chaque religion a sa manière de l'envisager.

Jusque-là, nous avons considéré la religion d'après les déclarations d'affiliation des personnes : est musulmane toute personne qui déclare avoir l'islam pour religion, est catholique celle qui déclare l'être, quelle que soit leur implication réelle dans le culte et la pratique religieuse. L'enquête Teo n'est pas entrée dans la spécificité des différentes religions, et notamment de l'islam. La seule question sur la pratique n'est pas très heureuse puisqu'elle s'intéresse aux cérémonies religieuses, concept peu usité en islam. Même chez les catholiques, la fréquentation régulière d'un lieu de culte n'est pas toujours évidente. Il suffit de penser aux villages dans lesquels les églises sont fermées et où l'on dit très rarement la messe, sauf pour les enterrements, et encore l'office n'est pas toujours célébré par un curé.

Mais l'enquête Teo offre néanmoins un substitut intéressant à travers la question posée sur l'importance accordée à la religion. Les enquêtés ont pu répondre qu'ils lui en accordaient pas du tout, un peu, assez ou beaucoup.

Si, parmi les 18-50 ans, les personnes sans religion dominant (44 %), les catholiques y représentent encore 38 %, à comparer aux 8 % de musulmans. L'islam est donc bien, arithmétiquement parlant, la deuxième religion de France, loin devant les protestants (2 %).

Maintenant, si l'on ne garde que ceux qui déclarent accorder une importance à la religion, même minime, le poids des

catholiques diminue (29 %), pas celui des musulmans. Par ailleurs, le catholicisme se perd chez les plus jeunes, contrairement à l'islam : 18 % de ceux qui étaient âgés de 18-27 ans en 2008 étaient encore des catholiques accordant quelque importance à la religion, ce qui les rapproche des musulmans qui, dans ces âges, pèsent 10 %. Ainsi, de ceux qui accordent quelque importance à la religion, on ne compte plus qu'à peine deux fois plus de catholiques que de musulmans parmi les jeunes adultes.

Si l'on s'intéresse maintenant aux plus fervents, ceux qui déclarent accorder beaucoup d'importance à la religion, les musulmans sont plus nombreux que les catholiques entre 18 et 50 ans. L'islam n'est donc probablement pas loin d'être la première religion de France parmi ceux pour qui la religion compte beaucoup. C'est d'autant plus vrai que l'on descend la pyramide des âges. En 2008, parmi les 18-27 ans, les musulmans sont plus de trois fois plus nombreux que les catholiques ([tableau 15](#)).

[Tableau 15](#). IMPORTANCE ACCORDÉE À LA RELIGION SELON
L’AFFILIATION RELIGIEUSE EN 2008 (18-50 ANS)

	Pas du tout	Un peu	Assez	Beaucoup	Total	Effectifs pondérés correspondant à « Beaucoup » (en milliers)
<i>Nés en 1958-1970</i>						
Catholiques	23	51	17	10	100	500
Protestants	16	38	13	33	100	78
Musulmans	6	21	30	43	100	248
<i>Nés en 1971-1980</i>						
Catholiques	24	54	14	9	100	251
Protestants	12	35	24	29	100	34
Musulmans	4	20	30	46	100	333
<i>Nés en 1981-1990</i>						
Catholiques	32	49	13	7	100	133
Protestants	21	34	23	22	100	23
Musulmans	3	13	28	56	100	449
<i>Nés en 1958-1990</i>						
Catholiques	25	51	15	9	100	885
Protestants	16	36	18	29	100	136
Musulmans	4	18	29	49	100	1030

La religion est une chose importante pour les personnes qui se déclarent musulmanes et elle l'est encore plus chez les plus jeunes d'entre elles. Des plus vieux aux plus jeunes, la proportion de ceux qui disent accorder beaucoup d'importance à la religion gagne treize points chez les musulmans. Elle en perd trois chez les catholiques, lesquels ont déjà globalement touché le fond puisque 9 % d'entre eux seulement accordent beaucoup d'importance à la religion (7 % parmi les plus

jeunes). Ne pas accorder d'importance à la religion n'est pas vraiment une option pour les musulmans. Les plus fervents des catholiques sont déjà vieux alors que les plus fervents des musulmans sont jeunes. Au fil du temps, le dynamisme religieux est sans conteste du côté des musulmans et pas du côté d'un catholicisme en repli. La manière dont les médias, et même parfois les politiques, traitent du carême et du ramadan, en accordant beaucoup plus de publicité au second, en dit long sur la tiédeur catholique. C'est bien parce qu'il croit que le ramadan est très suivi que le maire de Paris organise une fête de rupture du jeûne du ramadan.

Résumé

*Dans l'UE27, c'est en France que le nombre de musulmans et leur proportion sont les plus importants (Bulgarie mise à part). À la publication de ce livre, leur nombre ne sera sans doute pas loin des cinq millions, chiffre ressassé depuis plus d'une décennie. Un musulman sur quatre résidant dans l'Union européenne vit en France. C'est sans doute ce qui donne aux Français l'impression d'être un pays de forte immigration relativement à leurs voisins, alors que ces derniers ont souvent connu une immigration beaucoup plus forte au cours des dernières années. Ces musulmans sont beaucoup plus jeunes que les non musulmans et vivent plus fréquemment concentrés dans les zones très urbanisées. **L'islam** en France est, sans aucun doute possible, une religion beaucoup plus dynamique que le catholicisme dont les « fidèles » n'accordent plus beaucoup d'importance à la religion et, quand c'est le cas, ils sont plutôt âgés. C'est au contraire parmi les musulmans les plus jeunes que la religion compte le plus.*

[1.](#) Bulgarie exceptée.

[2.](#) *Immigrant Nations*, Polity Press, 2011, p. 39. Traduction de l'auteur.

[3.](#) Goldin I., Cameron G., Balarajan M., *Exceptionnal People : How Migration Shaped Our World and Will Define Our Future*, Princeton University Press, 2011, p. 29. Traduction de l'auteur.

[4.](#) Sheffer P., *Immigrant Nations*, *op. cit.*, p. 237.

[5.](#) « Les immigrants [...] ne créent pas une nouvelle société. Ils quittent une société pour une autre. La migration est généralement un processus personnel, impliquant des individus et des familles, qui définissent eux-mêmes leur relation à leur ancien et à leur nouveau pays » (p. 39-40), à ne pas confondre avec la colonisation : « les colons quittent une société généralement en

groupe, afin de créer une nouvelle communauté... Ils sont imprégnés d'un but commun. » (p. 39). Cf. *Who Are We ? The Challenge to America's National Identity*, New York, Simon and Chuster, 2004. On pourrait ajouter que la colonisation s'accompagne généralement d'une prise de pouvoir politique, comme cela a été le cas en Algérie par exemple. Traduction de l'auteur.

6. Si l'on excepte la note publiée en juillet 2012 par Jérôme Fourquet sur le vote des musulmans aux élections présidentielles, les dernières données élaborées par l'Ifop l'ont été en février-mars 2011 pour *Marianne* et en juillet 2011 pour *La Croix*. http://www.ifop.com/media/pressdocument/343-1-document_file.pdf

7. Michèle Tribalat, « Le nombre de musulmans en France. Qu'en sait-on ? », *Cités*, 2004.

8. Les Français et la religion, avril 2007. <http://www.tns-sofres.com/points-de-vue/8C4B2FAABF67482B9D240D4518828BE4.aspx>

9. *Le Monde des religions*, 1/01/2007.

10. Ifop, 1989-2009, *Enquête sur l'implantation et l'évolution de l'islam en France*, août 2009. Ifop pour *La Croix*, 1989-2011, *Enquête sur l'implantation et l'évolution de l'islam en France*, juillet 2011.

11. Michèle Tribalat, « Les enjeux de la connaissance statistique des populations musulmanes ou d'origine musulmane », in : Urvoy M.-T., Gobillot G., *Pluralisme religieux : quelle âme pour l'Europe ?*, Editions de Paris, 2007.

12. Ce fut l'objet d'un précédent livre, *Les yeux grands fermés*, Denoël, 2010.

13. Caldwell C., *Une révolution sous nos yeux. Comment l'islam va transformer la France et l'Europe*, Ed. du Toucan, 2011, p. 279.

14. Équipe Teo, *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France, premiers résultats*, Documents de travail 168, Ined-Insee, Octobre 2010.

15. Thomas Vampouille, « France : comment est évalué le nombre de musulmans », *Le Figaro*, 07/04/2011.

16. Auteur du *Déni des cultures*, Seuil, 2010.

17. Situé à Laxenburg en Autriche.

18. 73 Tribalat M., « Dynamique démographique des musulmans de France », *Commentaire*, n° 176, hiver 2011-2012.

19. En appliquant l'accroissement du nombre de musulmans en 2008 (voir chapitre 8).

20. Caldwell C., *op. cit.*, p. 36-37.

21. Texte publié in extenso par le New York Times. <http://www.nytimes.com/2009/06/04/us/politics/04obama.text.html?pagewanted=all&r=0>.

22. Tarik Yildiz, *Atlantico*, 9/10/2012.

23. Jeannette Bougrab, *Atlantico*, 10/10/2012.

24. C'est aussi le cas dans la plupart des autres pays de l'UE, aux Pays-Bas par exemple : « une caractéristique déterminante des musulmans aux Pays-Bas réside dans le fait qu'ils sont, presque sans exception, d'origine étrangère : immigrés eux-mêmes ou enfants d'immigrés ». The Netherlands Institute for Social Research, *Summary van Moslim in Nederland*, 2012, p. 1. Traduction de l'auteur.

http://www.scp.nl/english/Publications/Summaries_by_year/Summaries_2012/Muslims_in_t

25. Dans l'enquête Teo, une question est posée pour faire la différence entre les enfants de rapatriés et les enfants d'immigrés. La formulation de la question n'est pas complètement satisfaisante de mon point de vue. On demande, lorsque les parents sont nés dans une ancienne colonie française, quelle a été leur option au moment de (ou dans les années qui ont suivi) l'indépendance. Or beaucoup n'ont pas eu à choisir car ils ne résidaient pas en métropole. En France métropole, un droit d'option a été offert aux « Algériens » jusqu'en 1967. Les immigrés d'alors qui ont décidé d'opter pour la nationalité française n'en sont pas moins restés des

immigrés au sens que nous donnons à ce terme aujourd'hui.

26. <http://www.ons.gov.uk/ons/datasets-and-tables/index.html?pageSize=50&sortBy=None&sortDirection=None&newquery=religion+%2B2011>

27. Composée de Paris, de la petite couronne et des communes de la grande couronne proches de la petite couronne.

CHAPITRE 5

Désécularisation

« Nous vivons un post-christianisme, nous allons vivre, nous vivons déjà un post-islamisme. Malheureusement, ce n'est pas certain. »

Alain Besançon¹

La sécularisation comprend deux dimensions : une dimension publique faisant référence à la séparation de l'Église et de l'État, ce que nous appelons en France la laïcité, et une dimension privée qui décrit le déclin de la dévotion religieuse². C'est à cette deuxième dimension que renvoie la sécularisation dont il sera question ici.

Si retour à l'islam il y a, il s'oppose donc à la tendance globale à la sécularisation des consciences, d'où l'idée d'une désécularisation³.

Le retour au religieux des jeunes générations et leur rigueur plus grande dans la pratique ont déjà été remarqués dans les enquêtes menées par l'Ifop et dans celle du Cevipof* réalisée en 2005. Dans cette dernière, Nicolas Brouard et Vivent Tiberj avaient comparé leurs résultats avec ceux de l'enquête

Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS) de 1992. Ils concluaient à un phénomène de réislamisation général ne touchant pas spécifiquement les jeunes : « ces indices sont convergents avec nos précédents résultats et accréditent l'existence d'un phénomène de réislamisation en France »⁴. Dans sa préface, Pascal Perrineau enfonçait le clou en parlant d'un « vigoureux mouvement de “réislamisation” »⁵.

Qu'apporte donc l'enquête Teo de 2008 par rapport à ce constat ? Vincent Tiberj, dans une étude des affiliations religieuses menée avec Patrick Simon à partir de cette enquête, ne confirme pas son résultat précédent, tout en faisant, paradoxalement, référence à sa précédente publication en note. Pour les auteurs, « si le maintien d'un attachement à l'islam pour les immigrés et leurs descendants de tradition musulmane est confirmé par ses résultats, l'hypothèse d'un “retour au religieux” semble peu crédible, ou à tout le moins, il concerne des fractions extrêmement minoritaires des différentes origines. »⁶ Les musulmans se seraient-ils détournés de la religion entre 2005 et 2008 ? Nous allons essayer d'y voir clair en analysant de plus près quelques informations sur les affiliations religieuses de l'enquête Teo (voir encadré chapitre précédent).

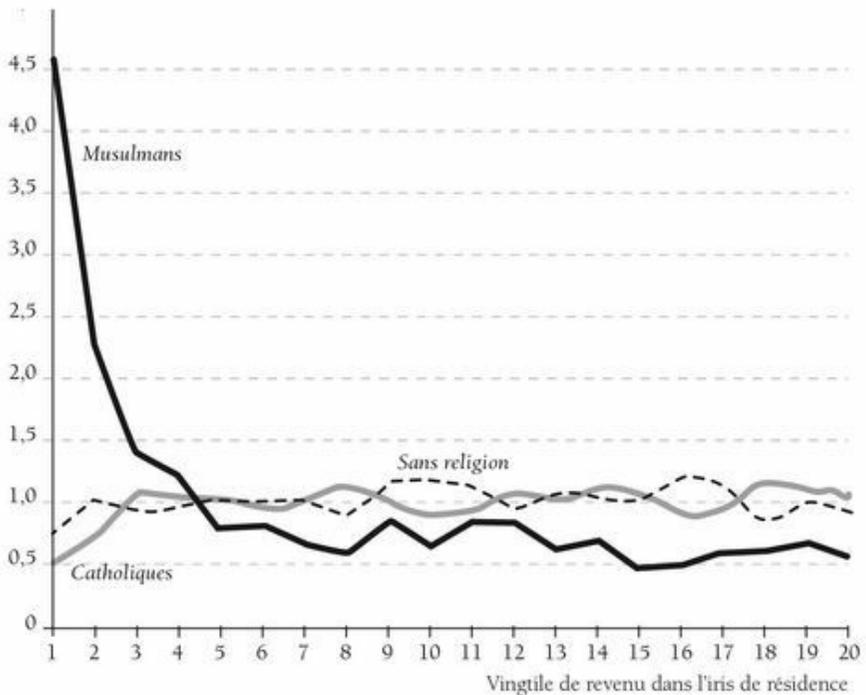
Les musulmans vivent dans des quartiers plus pauvres

Les musulmans ont la réputation de vivre, en moyenne, dans des conditions plus difficiles que le reste de la population. C'est vrai, leur environnement est plus difficile. Ils sont plus nombreux à résider dans des quartiers cumulant divers handicaps, en termes d'emploi, de niveau de diplôme, d'habitat et de revenu. L'Insee a fourni, pour l'enquête Teo réalisée en 2008, des variables définissant le contexte du lieu de résidence à l'échelle de l'iris, unité de base du recensement comprenant environ 2000 habitants. Chaque lieu de résidence est donc caractérisé par le niveau de revenu fiscal moyen par unité de consommation ⁷ des habitants de l'iris*, que l'Insee a classé en vingtiles, c'est-à-dire par tranche de 5 % sur l'échelle des revenus. Les habitants des premiers vingtiles vivent dans les iris les plus pauvres, ceux des derniers vingtiles dans les iris les plus riches. Le graphique 8 indique de combien la proportion de musulmans, de catholiques ou de personnes sans religion, dans un vingtile de revenus donné, s'écarte de leur proportion globale en France.

Si les musulmans étaient également représentés dans tous les vingtiles de revenus, l'indicateur du graphique 8 les concernant devrait être voisin de 1 sur toute la distribution des revenus. Or tel n'est pas le cas. Dans le premier vingtile regroupant 5 % des iris les plus pauvres, les musulmans représentent 37 % des habitants, contre 8 % en moyenne. Ils sont ainsi 4,6 fois plus présents dans les iris les plus pauvres qu'ils ne devraient l'être si leur lieu de résidence était indifférent à la richesse. Ils sont surreprésentés dans les iris

appartenant aux quatre premiers vingtiles et sous-représentés dans tous les autres. L'implantation des catholiques et des personnes sans religion est beaucoup moins disharmonieuse mais les athées ou agnostiques et surtout les catholiques sont sous-représentés dans les iris les plus pauvres.

Graphique 8.- PROPORTION DE MUSULMANS, DE CATHOLIQUES ET DE PERSONNES SANS RELIGION, RAPPORTÉE À LA MOYENNE NATIONALE, PAR VINGTILE DE REVENU DES IRIS DE RÉSIDENCE EN 2008 (18-50 ANS)



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Que vaut l'explication sociale du retour au religieux ?

On explique souvent le niveau élevé de religiosité des musulmans par des conditions de vie plus difficiles. C'est notamment le cas de Gilles Kepel qui lie très fortement le regain islamique aux conditions sociales. Il est vrai qu'il a enquêté dans un lieu particulièrement défavorisé (Clichy-Montfermeil en Seine-Saint-Denis) où la concentration de musulmans est extrêmement élevée⁸. Si son interprétation est la bonne, les musulmans qui résident dans des quartiers favorisés ne devraient pas être touchés par ce mouvement. Il n'y a aucune raison pour qu'ils soient poussés à se tourner vers l'islam pour compenser une relégation sociale qu'ils ne connaissent pas. Afin d'y voir clair, j'ai élaboré un indicateur de contexte social qui vise à caractériser l'iris de résidence en cumulant les variables contribuant à définir un environnement plus ou moins difficile dans l'enquête Teo de 2008 (cf. encadré p. 140).

On peut supposer que la sécularisation a été plus facile dans un contexte social favorisé dans lequel la religion n'a aucune raison de jouer le rôle de refuge. Dans un environnement favorable, jeunes ou vieux n'auraient pas à chercher dans la religion une compensation à la misère sociale de leur environnement. Ce n'est pas tout à fait ce qu'indique le graphique 9a.

INDICATEUR DU CONTEXTE SOCIAL À L'IRIS

L'iris est l'unité de base du recensement regroupant environ 2000 habitants, dans les communes d'au moins 5 000 habitants. Un certain nombre de variables caractérisant ces iris ont été introduites dans l'enquête Teo. L'indicateur de contexte social ajoute ou retranche huit variables caractérisant l'iris de résidence. Sont cumulées de manière positive les variables qui pèsent négativement sur l'environnement social (la proportion de ménages d'au moins 5 personnes, la proportion de familles monoparentales, le taux de chômage des 15-24 ans et la proportion de personnes n'ayant qu'un diplôme du primaire au mieux). En sont retranchées les variables qui pèsent positivement (proportion de cadres, proportion de couples où les deux sont actifs, taux d'emploi des 15-24 ans et revenu fiscal par unité de consommation). Les variables se présentant sous forme de déciles* (ou de vingtiles* pour les revenus), une valeur moyenne a été attribuée à chacun de ces intervalles. Les vingtiles de revenu ont été ramenés à une base 10 au premier décile. Sur les conseils de Christian Borghesi⁹, j'ai pris la racine carrée de ces variables afin d'égaliser le poids de chacune d'entre elles et de minimiser le problème des bornes supérieures inconnues des derniers intervalles, souvent plus étendus que les

autres. L'avantage de la racine carrée sur le log est que l'on peut la calculer pour zéro. Cependant, les résultats obtenus à partir des logs (en remplaçant 0 par 0,1) sont proches de ceux établis avec les racines carrées. Ces racines carrées ont ensuite été normées, par rapport à la moyenne et à l'écart type. Chaque enquêté se trouve doté d'une variable de contexte, sauf 3 % de l'échantillon total pour lequel l'appariement n'a pas été possible. La variable de contexte a été classée à partir de la répartition en quartiles des immigrés et enfants d'immigrés originaires du Maghreb, du Sahel ou de Turquie. Les quatre modalités ainsi déterminées sont appelées, du contexte le plus défavorable au plus favorable, Contexte 2- (C2-), Contexte 1- (C1-), Contexte 1 + (C1 +), Contexte 2 + (C2 +). Il arrive, pour cause d'effectifs insuffisants, que ces contextes soient regroupés en deux modalités (C + et C-).

Par construction, les musulmans sont surreprésentés dans les contextes les plus défavorables, puisque les quartiles ont été construits à partir des populations originaires du Maghreb, du Sahel ou de Turquie (tableau ci-dessous).

RÉPARTITION DES MUSULMANS, CATHOLIQUES ET SANS
RELIGION EN FONCTION DU CONTEXTE SOCIAL ET PART DES
MUSULMANS DANS CHACUN D'ENTRE EUX.

	Contexte 2 +	Contexte 1 +	Contexte 1-	Contexte 2-	Total
Catholiques	47	36	15	3	100
Sans religion	44	37	14	5	100
Musulmans	22	24	26	28	100
% Musulmans	4	5	14	36	8

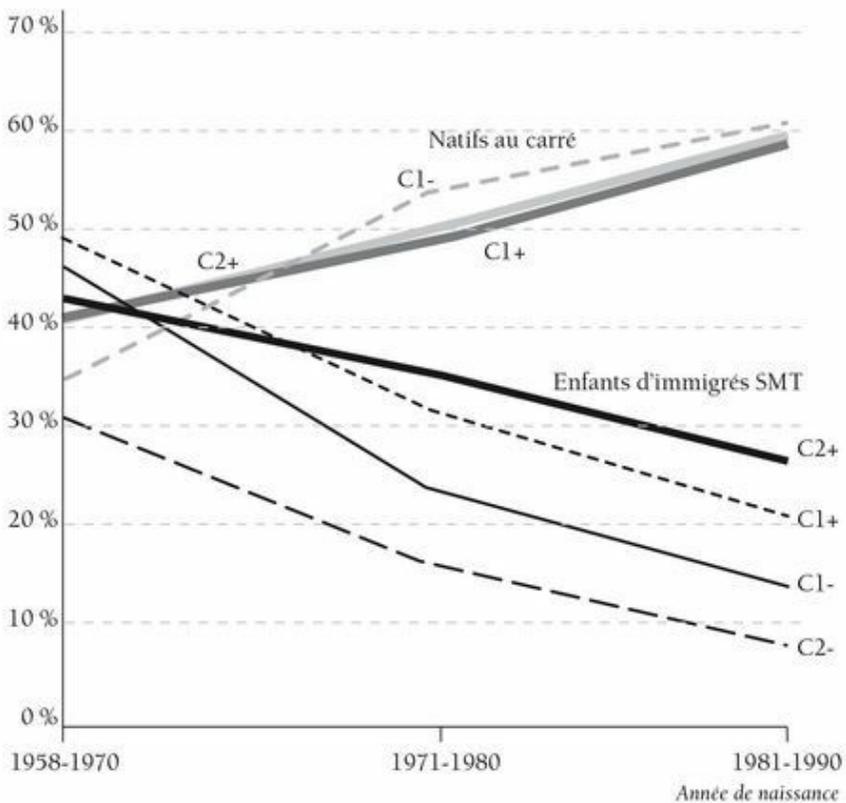
Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Les enfants d'immigrés originaires du Sahel, du Maghreb ou de Turquie (SMT) ne suivent pas la tendance à la sécularisation croissante avec l'année de naissance des natifs au carré, laquelle ne dépend guère du contexte. Environ 40 % des natifs au carré qui sont nés dans les années 1958-1970 se sont déclarés sans religion. Cette part monte à 60 % chez les plus jeunes.

Pourvu qu'ils habitent dans un contexte pas trop dégradé (C2+, C1 + et C1-) les enfants d'immigrés SMT* nés en 1958-1970 n'ont rien à envier aux natifs au carré des mêmes générations. Ils sont sécularisés dans une proportion voisine, voire supérieure. Ce n'est pas le cas des enfants d'immigrés SMT résidant dans un environnement très défavorisé. Ils sont seulement 31 % à ne pas avoir de religion. C'est moins, mais c'est déjà beaucoup si on les compare aux plus *jeunes* de tous contextes. Chez les enfants d'immigrés SMT, la tendance à la désécularisation au fil des générations touche tous les contextes sociaux et se révèle d'autant plus forte que l'environnement est défavorable. Dans le pire environnement, ces derniers ne sont plus que 8 % à se déclarer sans religion, contre 26 % chez ceux qui vivent dans le meilleur

environnement. Mais 26 % c'est 2,2 fois moins que les natifs au carré dans le même contexte.

Graphique 9a. PROPORTION DE SANS RELIGION SELON L'ORIGINE, L'ANNÉE DE NAISSANCE ET LE CONTEXTE (18-50 ANS) – NATIFS AU CARRÉ, ENFANTS D'IMMIGRÉS ORIGINAIRES DU SAHEL, DU MAGHREB OU DE TURQUIE (SMT)

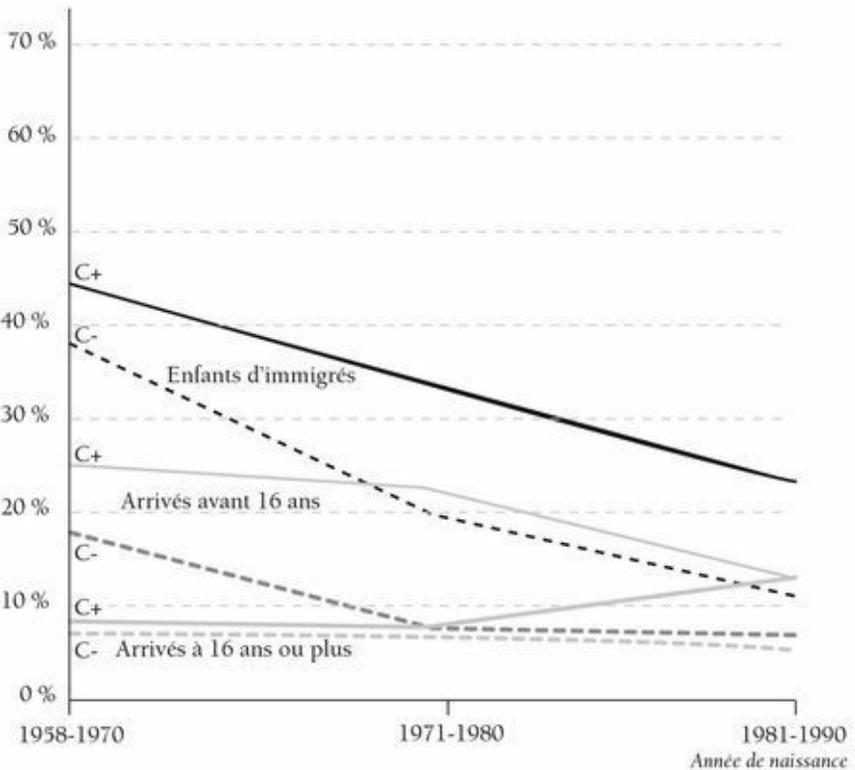


Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Même tendance chez les immigrés entrés alors qu'ils étaient encore enfants. Ils sont moins sécularisés et la proportion de

sans religion parmi eux a quand même régressé au fil des générations que le contexte soit favorable ou non (graphique 9b).

Graphique 9b. PROPORTION DE SANS RELIGION SELON L'ORIGINE, L'ANNÉE DE NAISSANCE ET LE CONTEXTE (18-50 ANS) – ENFANTS D'IMMIGRÉS ET IMMIGRÉS PAR ÂGE À L'ENTRÉE ORIGINAIRES DU SAHEL, DU MAGHREB OU DE TURQUIE



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Chez les enfants d'immigrés nés en France dans les années 1980 et vivant dans un contexte social défavorisé, la

proportion de sans religion est donc maintenant proche de celles des immigrés arrivés enfants des mêmes générations. Tous ne sont pas loin du très faible niveau de sécularisation qui caractérise les immigrés entrés après 15 ans, quel que soit le contexte social, et qui ont été élevés dans leur pays d'origine. Pour ceux qui résident dans un environnement difficile, la proportion de sans religion ne peut guère descendre plus bas.

Dans la génération 1958-1970, le degré de sécularisation se présente suivant un ordre attendu. Plus le contact avec la société a été étroit, en principe, plus grand est le nombre de sans religion. Ce nuancier est désormais brouillé parmi les plus jeunes. Seuls les jeunes nés en France d'origine sahélienne, maghrébine ou turque et vivant dans un environnement favorable n'ont pas rejoint le degré d'affiliation religieuse très important des immigrés de même origine.

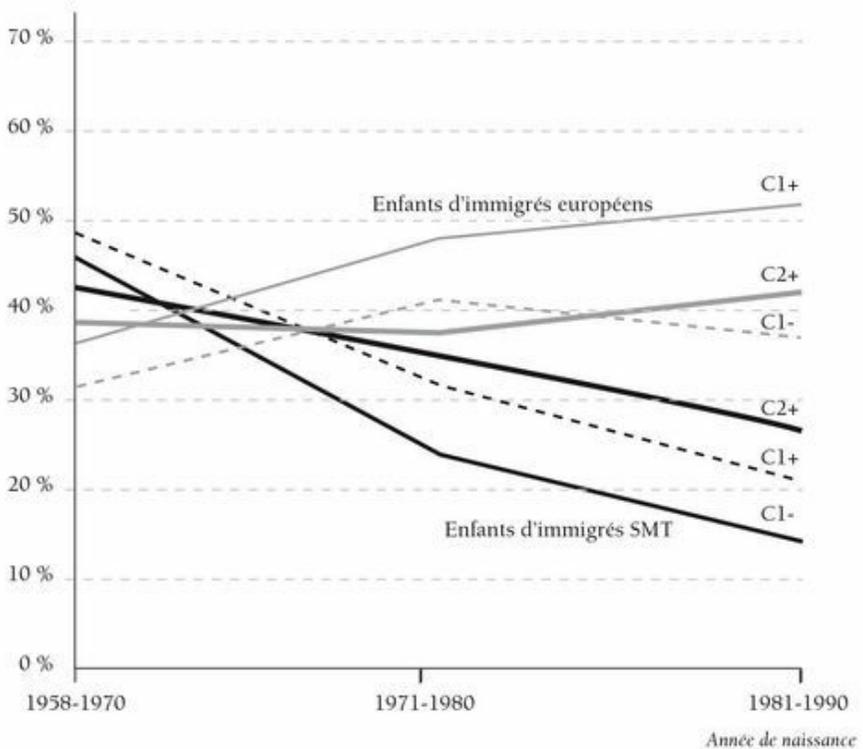
Rien de tel chez les enfants d'immigrés européens. La proportion de sans religion parmi les plus jeunes a progressé, mais sans rattraper le degré de sécularisation des natifs au carré. Ils occupent la position des enfants d'origine sahélienne, maghrébine ou turque nés dans les années 1958-1970 (graphique 9c). De toute façon, la question de la sécularisation ne se pose pas dans les mêmes termes pour les enfants d'Européens car, lorsqu'ils ont une religion, c'est généralement le catholicisme, religion traditionnelle majoritaire en France.

Donc, oui le contexte social joue sur l'adhésion à l'islam, mais, non, un contexte social difficile n'est pas à lui seul responsable de la tendance à une religiosité accrue. Il ne fait que l'accentuer. La tendance la plus notable est la séparation nette qui s'opère, des plus vieux aux plus jeunes, d'avec les natifs au carré qui eux connaissent une sécularisation croissante.

Cette tendance à la désécularisation n'est pas liée à un effet

de composition par origine. Si l'on se concentre maintenant sur les seuls immigrés et enfants d'immigrés originaires d'Algérie qui sont présents sur l'ensemble de la période, on observe une évolution similaire ([tableau 16](#)). Chez les enfants d'origine algérienne, la désécularisation progresse avec l'année de naissance dans tous les contextes, et encore plus lorsque l'environnement est défavorisé. C'est encore plus vrai lorsque les deux parents sont immigrés.

Graphique 9c. PROPORTION DE SANS RELIGION SELON L'ORIGINE, L'ANNÉE DE NAISSANCE ET LE CONTEXTE (18-50 ANS) – ENFANTS D'IMMIGRÉS ORIGINAIRES DU SAHEL, DU MAGHREB OU DE TURQUIE (SMT) ET D'EUROPE



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Tableau 16. PROPORTION DE SANS RELIGION SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE ET LE CONTEXTE CHEZ LES PERSONNES D'ORIGINE ALGÉRIENNE (18-50 ANS)

	1958-1970	1971-1980	1981-1990
<i>Immigrés</i>			
Contexte +	15	17	–
Contexte-	14	6	–
<i>Enfants d'immigrés</i>			
Contexte +	47	36	25
Contexte-	41	25	14
<i>Dont enfants de deux parents immigrés</i>			
Contexte +	42	24	16
Contexte-	34	17	8

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Comme en 1992 (enquête MGIS), les personnes d'origine algérienne de langue berbère sont plus sécularisées que celles de langue arabe. C'est l'inverse chez les personnes originaires du Maroc. C'est pourquoi on ne peut pas considérer les berbérophones du Maghreb comme un bloc homogène.

Des jeunes plus religieux : effet d'âge ou effet de génération ?

Si ce sont les plus jeunes qui se tournent en masse vers la religion, on a du mal à savoir si l'on a affaire à un effet d'âge (ils sont jeunes, ça leur passera) ou un effet de génération (les nouvelles générations seront plus religieuses que les précédentes). Pour trancher, il faudrait pouvoir comparer les mêmes générations, à des dates différentes.

Un début de réponse est apporté par une comparaison avec les résultats de l'enquête MGIS plus ancienne (1992), sur une portion d'échantillon commun. Cette enquête menée 16 ans plus tôt n'avait pu toucher que les enfants d'immigrés suffisamment nombreux et à des âges encore jeunes. Seuls avaient été enquêtés les enfants d'immigrés d'Algérie, d'Espagne et du Portugal âgés de 20-29 ans ([tableau 17](#)).

[Tableau 17](#). PROPORTION DE SANS RELIGION EN 1992 ET EN 2008,
SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE ET L'ORIGINE

	Génération 1963-1972		Génération 1979-1988
	1992	2008	2008
<i>Algérie</i>			
<i>Total</i>	30	35	14
Hommes	30	40	17
Femmes	30	30	11
<i>Algérie-France*</i>			
<i>Total</i>	59	53	44
<i>Portugal</i>			
<i>Total</i>	18	29	32
<i>Espagne</i>			
<i>Total</i>	29	40	–
<i>Espagne-France*</i>			
<i>Total</i>	39	45	57
<i>France entière</i>			
<i>Total</i>	24	40	52
Hommes	27	43	54
Femmes	20	38	49

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008 ; enquête MGIS, Ined-Insee, 1992.

* Couple parental mixte.

En France, en moyenne, et dans les populations d'origine européenne, la sécularisation a progressé au fil de la vie, mais aussi d'une génération à la suivante. Si l'on prend les Européens les plus attachés à la religion, ceux d'origine portugaise, ils le sont moins en 2008 qu'ils ne l'étaient en 1992. Les jeunes d'origine portugaise d'aujourd'hui sont aussi nettement moins portés sur la religion que leurs devanciers du même âge 16 ans plus tôt.

Ce n'est plus vrai des personnes nées en France d'origine

algérienne. Les jeunes de 2008 n'ont plus rien à voir avec ceux de 1992. Ils sont deux fois moins nombreux à se déclarer sans religion, et même près de trois fois moins chez les jeunes femmes. Par contre, ceux qui sont nés en 1963-1972 sont encore, 16 ans plus tard, ce qu'ils ont été dans leur jeune âge en 1992. La sécularisation semble même avoir progressé chez les hommes nés en 1963-1972 de deux parents immigrés.

La désécularisation serait donc plutôt un effet de génération. Si tel est bien le cas, le faible niveau de sécularisation atteint parmi les jeunes adultes pourrait perdurer au cours de leur vie. Si l'on en croît Eric Kaufmann, « Les identités religieuses ont tendance à se cristalliser aux débuts de l'âge adulte et à persister tout au long de la vie »¹⁰. Ce n'est cependant pas vrai pour la sortie de la religion catholique qui a tendance à toucher tous les âges de la vie.

Le constat est le même pour les enfants de couples formés d'un immigré d'Algérie et d'un natif, mais à un niveau de sécularisation beaucoup plus élevé. Dans les années 1963-1972, les enfants nés de ces couples mixtes étaient les plus sécularisés de leur génération. L'alliance entre un ou une immigré(e) d'Algérie et une native ou un natif se traduisait donc par un abandon massif de la religion chez les enfants. Ce n'est plus aussi vrai aujourd'hui.

Les musulmans vivent plus souvent dans un environnement social difficile, et c'est aussi là que la pression sociale risque d'être la plus élevée. Parmi les 18-50 ans, on l'a vu, la proportion de musulmans est de 36 % dans le contexte le plus défavorable (C2-), et de 4 % dans l'environnement le plus favorable (C2 +). Nul doute que l'indicateur de contexte social donne également une idée de la pression sociale exercée par les musulmans sur leurs coreligionnaires.

Si la religiosité augmente avec la détérioration du contexte

social, il est peut-être hâtif d'en conclure qu'elle est directement le produit du malheur social, même dans les quartiers les plus défavorisés. Il est bien difficile de le distinguer de ce qui est induit par l'environnement culturel.

Résumé

Il y a bien un retour vers l'islam parmi les plus jeunes. La sécularisation, qui touchait autrefois pratiquement autant les enfants d'immigrés originaires de pays musulmans (l'Algérie principalement) que les natifs au carré, a fait marche arrière au fil des générations chez les premiers alors qu'elle s'est approfondie chez les derniers et les enfants d'immigrés européens. Cette désécularisation touche tous les contextes sociaux, mais plus encore ceux qui sont les plus défavorisés. C'est là que les musulmans sont les plus nombreux et que la pression sociale qui s'exerce par et sur eux est sans doute la plus forte. Nous n'avons probablement pas affaire à un mouvement passager qui devrait s'effacer avec l'âge mais à un basculement qui devrait marquer les jeunes générations au-delà de leurs jeunes années. Cette désécularisation a du mal à être perçue pour ce qu'elle est dans une société qui a eu tendance à penser la sécularisation comme le progrès, le cours inexorable de l'histoire.

[1.](#) Besançon A., *Trois tentations dans l'Église*, Calmann-Lévy, 1996, p. 212.

[2.](#) Nous reprenons ici la distinction opérée par Eric Kaufmann, *Shall the Religious Inherit the Earth*, Profile Books, 2010, p. 5.

[3.](#) Ce mot a déjà été employé pour caractériser des tendances religieuses mondiales par Peter L. Berger, *The Desecularization of the World : Resurgent Religion and World Politics*, W. B. Eerdmans Publishing, 1999.

[4.](#) Brouard S., Tiberj V., « Des Français comme les autres ? », Sciences Po, 2005, p. 33.

[5.](#) *Ibid.*, p. 10.

[6.](#) Tiberj V., Simon P., « Religions », in : Equipe Teo, *Trajectoires et origines, Enquêtes sur la diversité des populations en France, Premiers résultats*, Ined-Insee, Documents de travail n° 168, octobre 2010, p. 128.

[7.](#) Un adulte compte pour 1, un enfant pour 0,3 s'il a moins de 14 ans et pour 0,5 s'il a plus de 14 ans. Une famille de deux adultes et trois enfants dont l'un a moins de 14 ans compte ainsi 3,3 unités de consommation.

[8.](#) Kepel G., avec la collaboration de Arslan L. et Zouheir S., *Les Banlieues de la République*, Institut Montaigne, 2011.

[9.](#) Post-doc au LPTM (Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation), Université de Cergy-Pontoise.

[10.](#) Kaufmann E., *op. cit.*, p. 10. Traduction de l'auteur.

CHAPITRE 6

La transmission

« Les rites conservés rendent l'homme ouvert et réceptif à une renaissance religieuse. Et c'est actuellement le cas, en France tout au moins. Il y a d'une part la plongée dans une société laïque (inconcevable pour un homme élevé dans un monde islamique) et d'autre part, on sait qu'un peu partout se produit un réveil islamique. »

Jacques Ellul¹

Transmettre sa religion à ses enfants est vital pour en assurer la pérennité. C'est évidemment, pour l'islam, religion nouvelle et minoritaire en France, une question de survie. Les religions minoritaires ont souvent plus de mal à prospérer car elles sont très exposées aux influences de la religion majoritaire qui marque encore l'espace public et au défaut de transmission. Le danger que représente la sécularisation n'est pas moins grand. Il est même sans doute supérieur à l'attraction que pourrait exercer un catholicisme en déroute.

Qui a assisté à un service religieux dans une église ces derniers temps a pu constater à quel point la désaffiliation marque profondément la nature même des prêches. Pourquoi les musulmans iraient-ils rejoindre les rangs d'une religion que ses propres fidèles quittent en masse ? Quant à l'influence des évangéliques, grande à l'intérieur du protestantisme où les réformés sont, eux aussi, mal en point², il est un peu tôt pour savoir si elle ira au-delà de la relève de l'Église réformée.

Les musulmans ont donc à résister en priorité à la sécularisation et c'est ce qu'ils ont entrepris. Une transmission forte de la religion est vitale s'ils ne veulent pas se laisser entraîner par le courant dominant de la sécularisation. Ils sont très conscients de la déchristianisation de la société française. C'est d'ailleurs une des raisons invoquées pour expliquer leur raidissement sur la question de la licéité. Le Coran autorise les musulmans à manger de la viande provenant de bêtes abattues par des chrétiens ou des juifs qu'il appelle « les gens du Livre ». Le Coran autorise aussi un musulman à épouser une femme « du Livre ». Si certains accommodements sont possibles avec les chrétiens et les juifs, aucun ne l'est avec les gens qui n'ont pas de religion. La doctrine islamique elle-même renforce donc l'hostilité que les musulmans peuvent ressentir à l'égard de la société française, laïque et peu croyante. Ils sont bien conscients de la nécessité de transmettre l'islam à leurs enfants. C'est la meilleure garantie que ces derniers n'iront pas se fourvoyer dans la mécréance. Gilles Kepel raconte comment Kader, la trentaine, d'origine algérienne et diplômé de l'université, ne ressent pas d'angoisse particulière vis-à-vis de ses enfants en raison de la bonne éducation qu'il va leur donner : « Moi, j'ai pas de problème parce que j'ai épousé une musulmane... Mais mes enfants, non, je n'accepterais pas [qu'ils épousent des non musulman(e) s] ! Après, c'est vrai

qu'il y a la grande théorie des Gens du Livre. On peut épouser, pour l'homme, des Gens du livre, mais ça ne veut plus rien dire de nos jours, les Gens du Livre [...] Comme disait un imam, faut les trouver les vrais Gens du Livre ! C'était à l'époque ça ! [...] Pour les enfants, si vous avez fait votre travail de parents correctement, que vous les avez éduqués, qu'ils comprennent la religion convenablement, je ne pense pas qu'ils aient ce problème. »³

Endogamie parentale et éducation, les deux atouts de la transmission

Kader a raison. C'est lorsque les deux parents sont musulmans que l'islam se transmet le mieux. Ils ont un avantage sur les catholiques et les protestants de près de 20 points de pourcentage. Lorsqu'un seul des parents est musulman, un tiers seulement des enfants ont gardé la religion du parent musulman. Ce n'est guère mieux que les protestants ([tableau 18](#)). Ces derniers, adeptes d'une religion très minoritaire, perdent beaucoup à s'allier en dehors de leur religion. Ce qu'ils font souvent puisque 60 % des personnes âgées de 18-50 ans d'au moins un parent protestant n'en ont qu'un. Ces proportions sont respectivement de 44 % chez les catholiques et 11 % chez les musulmans. Ceux qui n'ont aucune religion s'en tirent mieux que tous les autres, qu'il y ait deux ou un parent seulement dans ce cas. Ce sont eux les partenaires privilégiés des croyants en rupture de banc. Les alliances avec des conjoints sécularisés constituent donc une vraie menace pour la transmission de toutes les religions. Les musulmans l'ont bien compris et y sont moins disposés comme on le verra.

[Tableau 18](#). TAUX DE TRANSMISSION DE LA RELIGION (OU DE L'ABSENCE DE RELIGION) SELON LA RELIGION DES PARENTS (18-50 ANS)

	Deux parents	Un parent	TOTAL Au moins un parent
Protestants	71	26	44
Catholiques	73	38	66
Sans religion	93	65	83
Musulmans	90	33	84

Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

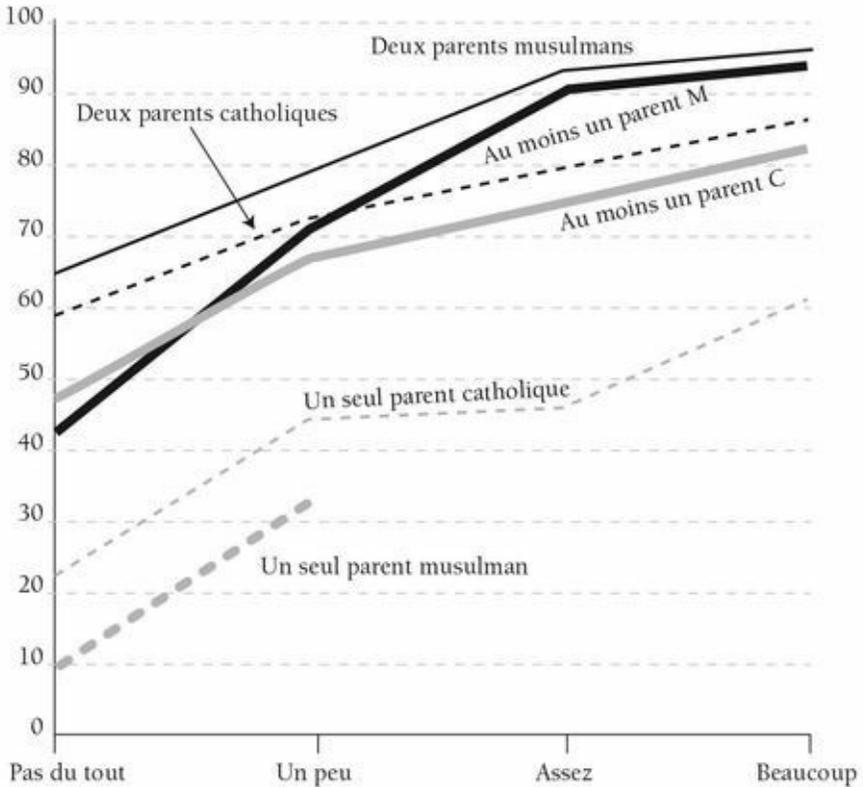
Kader a raison. Tout dépend de l'éducation donnée aux enfants. L'enquête Teo comprend une question sur l'importance accordée à la religion dans l'éducation reçue dans la famille qui renseigne sur la sécurisation de la transmission à travers l'éducation.

Les enfants élevés dans une famille où l'un au moins des parents est musulman ont reçu une éducation plus religieuse que les enfants des familles catholiques : 50 % des premiers déclarent que leur éducation a accordé une grande importance à la religion, contre 13 % des seconds. L'importance de la religion dans l'éducation des enfants est sans surprise un facteur très favorable à la transmission, quel que soit le « cocktail » religieux du couple parental.

Les familles formées de deux parents musulmans qui ont donné à leurs enfants une éducation très marquée par la religion ont transmis leur religion presque sans perte à leurs enfants (96 %). Par contre, les mêmes familles qui auraient élevé leurs enfants sans référence à la religion ont beaucoup plus de chances d'échouer à transmettre l'islam à leurs enfants. Mais la rétention de l'islam reste quand même élevée

et toucherait encore près des deux tiers des enfants de deux parents musulmans (graphique 10).

Graphique 10. TAUX DE TRANSMISSION DE LA RELIGION SELON LA RELIGION DES PARENTS ET L'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA RELIGION DANS L'ÉDUCATION (18-50 ANS)



Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

La transmission dans les familles où les deux parents sont catholiques est moins bonne. Par contre, les familles mixtes

comprenant un seul catholique conservent l'ascendant de la religion majoritaire et « transmettent » un peu mieux le catholicisme à leurs enfants, lorsque l'éducation religieuse y est absente ou peu présente, que ce n'est le cas pour l'islam.

Globalement, le catholicisme se transmet mieux ou aussi bien que l'islam dans les familles qui accordent peu ou pas d'importance à la religion, mais beaucoup moins bien lorsque la religion compte dans l'éducation des enfants. C'est ce dernier type de famille qui est le plus présent dans les familles musulmanes, à l'inverse des familles catholiques pour qui la religion ne compte plus beaucoup. L'avantage des familles catholiques qui ne se soucient guère de transmettre leur religion à leurs enfants s'en trouve fortement relativisé.

Les atouts de l'islam résident donc dans une transmission forte favorisée par l'endogamie et l'importance accordée à la religion dans l'éducation des enfants. Pour près de 80 % des familles comprenant au moins un parent musulman, censées accorder assez ou beaucoup d'importance à la religion, plus de 90 % de leurs enfants sont restés musulmans. Ce type de familles ne représente qu'un tiers chez les catholiques et la transmission y est moins assurée.

Les familles qui n'ont pas accordé beaucoup d'importance à l'islam dans l'éducation de leurs enfants et l'ont donc moins bien transmis se retrouvent surtout parmi celles dont le couple parental comprend un non musulman. C'est ce qui explique en grande partie pourquoi les enfants nés en France, qui ont été plus souvent que les autres dans ces situations, ont un peu moins souvent gardé la religion du parent musulman que les immigrés : 78 % contre 86 % chez les immigrés entrés en France avant l'âge de 16 ans et 91 % pour les migrants plus âgés. Lorsque les deux parents sont musulmans, les écarts sont peu marqués et la transmission tourne, dans tous les cas,

autour de 90 %. L'endogamie est donc l'enjeu important de la transmission de l'islam.

Amélioration considérable de la transmission

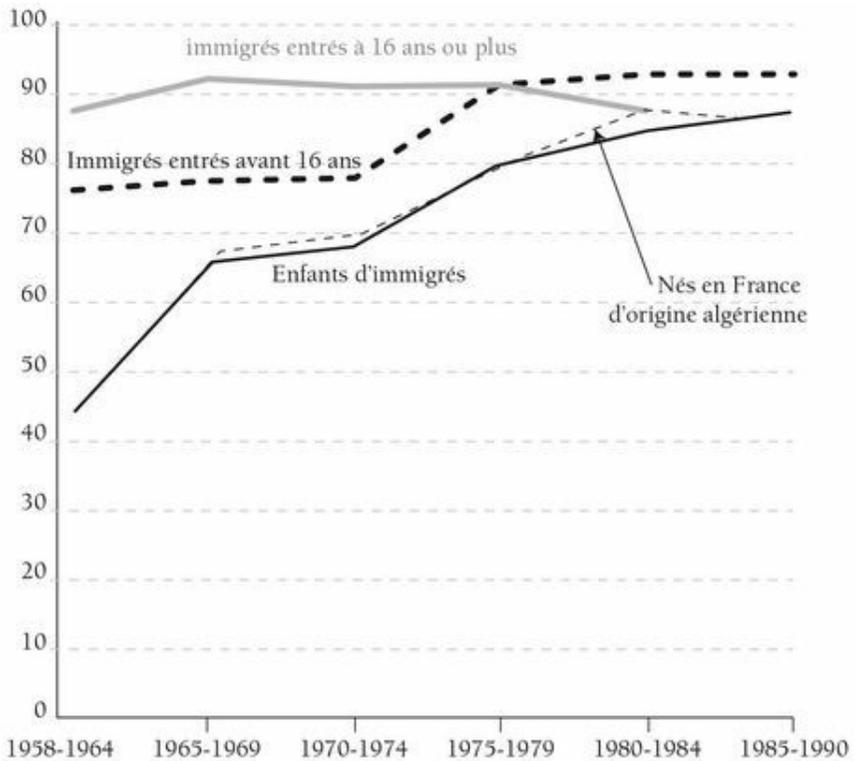
La désécularisation au fil des générations va de pair avec une amélioration considérable de la transmission de l'islam, tout particulièrement auprès des enfants d'immigrés, des filles comme des garçons.

Le taux de transmission auprès des enfants des familles de pionniers, celles des migrants musulmans qui s'étaient établies dans les années 1950 et au début des années 1960 a été très faible (43 %, cf. graphique 11). C'est bien moins que le taux de transmission dans les familles catholiques auprès des mêmes générations de natifs au carré (près de 70 %).

Ces pionniers étaient des migrants algériens venus travailler en France avant l'indépendance de l'Algérie. Leurs enfants fréquentaient des classes où ils étaient mélangés aux autres enfants de la métropole. L'attitude des parents incitait alors les enfants à se conduire comme les autres petits Français. C'est ce que raconte une étude menée au début des années 1950 auprès de quelques familles d'Algériens vivant à Champigny en région parisienne, époque à laquelle ils étaient encore français : « l'assimilation des enfants à la vie métropolitaine est complète. Il est pour ainsi dire impossible de les remarquer parmi leurs camarades d'école [...] Leur éducation est exclusivement française, leurs parents ont tout entrepris en ce sens [...]. Toute la viande de porc était, à la maison, exclue de l'alimentation, mais [...] certains hommes (à la cantine) , et les enfants, en mangent sans y prêter attention [...] leur mère leur demandant de ne pas se singulariser en refusant du porc. Les femmes pensent que chaque région, chaque pays a une façon différente de s'habiller et qu'il est préférable de s'y conformer pour ne pas se faire

remarquer. »⁴ En gros, pour ces familles, s'adapter à la vie française revenait à abandonner les marqueurs religieux extérieurs et se traduisait donc par une sécularisation très en avance sur la tendance qui va balayer la France dans les années qui suivent.

Graphique 11. TAUX DE TRANSMISSION DE L'ISLAM AUPRÈS DE PERSONNES DONT AU MOINS UN PARENT EST MUSULMAN SELON LE LIEN À LA MIGRATION ET L'ANNÉE DE NAISSANCE



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Majoritairement sécularisés, ces enfants d'immigrés nés en

1958-1964, se distinguent des enfants qui sont nés en Algérie et ont ensuite rejoint leur famille en France. Ces derniers sont restés plus souvent musulmans. Nés dans les mêmes années, ils sont arrivés plus tard, alors que la désécularisation était en cours. Ils ont pris le train en marche.

Au fil du temps, la transmission de l'islam s'est considérablement améliorée dans les familles immigrées. Leurs enfants nés en France dans la deuxième moitié des années 1980 adhèrent à l'islam dans une proportion voisine de celle des migrants adultes et des migrants enfants, soit deux fois plus qu'il y a un quart de siècle. Le taux de transmission dans ces générations rivalise désormais avec la transmission de l'islam parmi les personnes d'origine pakistanaise ou bangladaise vivant au Royaume-Uni. Dans l'enquête Home Office Citizenship Survey de 2003 auprès d'un échantillon de personnes âgées de 16 ans ou plus, on demandait si les enquêtés pratiquaient encore la religion dans laquelle ils avaient été élevés. En 2003, donc, c'était le cas de 91 % des immigrés et 81 % des enfants d'immigrés d'origine pakistanaise. C'était encore plus vrai des Indiens élevés dans une famille musulmane pour lesquels la transmission était de 95 % chez les immigrés et 90 % chez les enfants d'immigrés⁵.

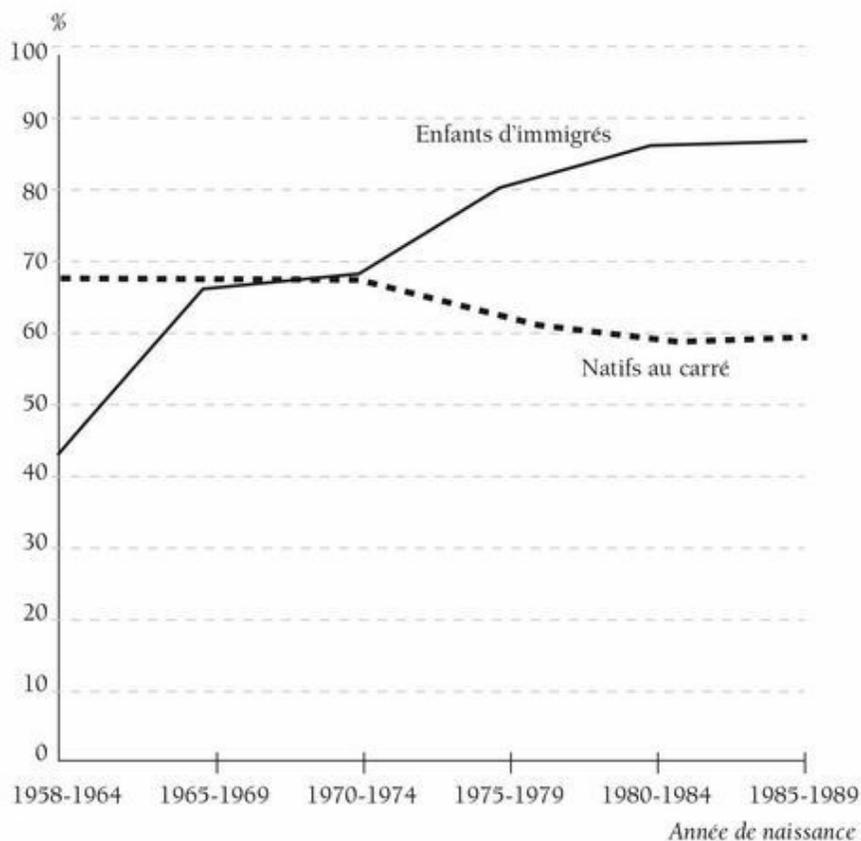
En France, la composition par origine de ces enfants d'immigrés a grandement changé, on s'en doute. Ils étaient presque tous d'origine algérienne dans les générations 1958-1964 (93 %). Parmi les plus jeunes, ceux d'origine algérienne ne regroupent plus qu'un gros tiers des enfants d'au moins un parent musulman (36 %). Ce n'est cependant pas à un effet de structure que nous devons la progression très spectaculaire de la transmission. Les enfants d'origine algérienne, s'ils établissent la tendance parmi les plus vieux, suivent ensuite très exactement celle de l'ensemble des enfants de familles

musulmanes (revoir le graphique 11).

Le mouvement de ciseaux entre les enfants d'immigrés et les natifs au carré observé à propos de la désaffection religieuse marque, sans surprise, la transmission (graphique 12).

Ces enfants d'immigrés nés en France et élevés dans une famille où au moins un des parents était musulman ont été, au fil des générations de plus en plus éduqués « religieusement ». De ceux qui sont nés en 1958-1964, seulement 24 % ont reçu une éducation familiale accordant une grande importance à la religion. Les familles qui n'en ont accordé aucune sont aussi nombreuses. Parmi ceux qui sont nés en 1985-1990, soit un peu plus d'un quart de siècle plus tard seulement, près de la moitié ont été éduqués dans une famille accordant une grande importance à la religion, soit cinq fois plus que ceux dont l'éducation n'a pas du tout tenu compte de la religion.

Graphique 12. TAUX DE TRANSMISSION DE L'ISLAM AUPRÈS D'ENFANTS D'IMMIGRÉS DONT AU MOINS UN PARENT EST MUSULMAN ET DU CATHOLICISME AUPRÈS DE NATIFS AU CARRÉ DONT AU MOINS UN PARENT EST CATHOLIQUE SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Si les jeunes sont aujourd'hui plus nombreux à se déclarer musulmans et plus fervents, cela ne tient pas seulement à l'air du temps ou à leur volonté propre de se distinguer de la société française ou de leurs parents. L'éducation qu'ils ont reçue y est pour beaucoup.

L'importance de la religiosité des parents musulmans dans la transmission a été relevée dans d'autres pays européens. C'est par exemple le cas aux Pays-Bas où la transmission de

l'islam est très élevée⁶.

Résumé

L'endogamie parentale et l'éducation sont les deux leviers de la transmission religieuse. Lorsque les deux parents sont musulmans et que ces parents attachent une grande importance à la religion dans l'éducation de leurs enfants, la transmission de l'islam se fait pratiquement sans défaut. Cette transmission a été de plus en plus forte au fil des générations, à contre-courant de l'affaiblissement qui a marqué le catholicisme en raison notamment du faible intérêt marqué par les parents eux-mêmes pour la religion. Le retour à la religion des jeunes de parent(s) musulman(s) se fabrique aussi à l'intérieur des familles.

1. *Islam et judéochristianisme*, Puf, 2006, p. 43.

2. Enquête sur les protestants réalisée par l'ifop au profit des associations familiales protestantes. <http://www.afp-federation.org/index.php/notre-bibliotheque/sondage-ifop-afp-2012-tout-savoir/228-journal-reforme-article-sondage-afp-ifop-2012>

3. Kepel G., *op. cit.*, p. 278.

4. Mothes, C., « Familles algériennes musulmanes dans l'agglomération parisienne », in : *Français et immigrés*, Travaux et Documents, cahier n° 20, PUF, 1954, p. 102, 109 et 113. Malgré le caractère parcellaire et marqué par l'époque des enquêtes conduites, certaines réflexions, dont celles citées, nous paraissent témoigner assez bien de l'état d'esprit qui a concouru à une forte sécularisation des enfants des familles algériennes nés au tournant de 1960.

5. Georgiadis A., Manning A., "Change and continuity among minority communities in Britain", *Journal of Population Economics*, 24 (2), April 2011.

6. Maliepaard M., Lubbers M., « Parental Religious Transmission after Migration : The Case of Dutch Muslims », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39 (3), 2013.

CHAPITRE 7

Les musulmans se marient avec des musulmans

« L'exogamie des musulmans, l'épreuve de vérité (acid-test) de l'assimilation. »

Eric Kaufmann¹

Un grand malentendu pèse sur la question des mariages mixtes en France. Les premières données diffusées sur le sujet correspondaient aux chiffres élaborés à partir de l'enquête MGIS pour l'année 1992. Elles portaient sur les unions (mariages et unions libres) mixtes des jeunes d'origine algérienne nés en France en début de vie amoureuse (20-29 ans) : environ un quart des filles et près de la moitié des garçons en couple vivaient avec un conjoint natif au carré². Malgré mes mises en garde, ces unions ont souvent été présentées comme des mariages et l'on a eu tendance à considérer que la mixité constatée en 1992 n'était que le début d'une tendance inéluctable à l'amplification des mariages mixtes. C'est pourquoi s'est répandue la légende selon laquelle la France était la championne des mariages mixtes en Europe

et que, d'après Emmanuel Todd, « les populations d'origine musulmane de France sont globalement les plus laïcisées et les plus intégrées d'Europe, grâce à un taux élevé de mariages mixtes »³. Généralement, Emmanuel Todd en fait la démonstration en comparant les « mariages » mixtes des enfants de migrants d'Algérie en France en 1992 aux mariages des enfants de migrants turcs en Allemagne. Plus probant serait de comparer la manière dont se marient les enfants de migrants turcs en France et en Allemagne : massivement avec des conjoints d'origine turque dans les deux pays.

En partant de chiffres portant sur les unions des jeunes d'origine algérienne en 1992, Emmanuel Todd a donc étendu son argumentaire aux mariages des populations d'origine musulmane et l'a fait durer pendant une vingtaine d'année. L'enquête Teo de 2008 est une bonne occasion de faire le point.

Les enfants d'immigrés y sont âgés de 18-50 ans, ce qui donne l'occasion d'aller au-delà des unions et d'étudier les mariages. La religion des conjoints est connue et permet donc de trancher la question de l'endogamie religieuse. C'est par elle que nous allons commencer.

Le champ des âges étant très étendu, pour comparer les enquêtés au même moment de leur cycle de vie, ce sont les premiers mariages ou les premières unions qu'il faut retenir.

L'endogamie religieuse des mariages est la règle

Avec qui se sont donc mariés les musulmans en France ?
Avec des musulmans.

L'endogamie religieuse est très forte et, paradoxalement, elle l'est encore plus parmi les musulmans qui se sont le plus frottés à la société française. Les plus exogames sont, en effet, ceux qui sont arrivés en France célibataires après l'âge de 15 ans puisque près d'un mariage sur quatre chez les hommes et un sur cinq chez les femmes ont été célébrés avec un(e) non musulman(e), généralement un conjoint sans affiliation religieuse aucune. Les musulmans qui ont été élevés, au moins en partie, en France épousent, en première noce, un conjoint musulman, dans neuf cas sur dix, les femmes comme les hommes ([tableau 19](#)).

C'est la composition du flux migratoire masculin qui explique le différentiel global entre hommes et femmes. Les hommes arrivent plus souvent célibataires ou l'année de leur mariage. Au contraire, les femmes sont plus nombreuses à arriver déjà mariées et, dans ce cas, l'époux est presque toujours musulman. Lorsqu'elles arrivent l'année de leur mariage, l'union est plus souvent soit déjà célébrée soit déjà programmée, d'où l'endogamie assez forte constatée. Si l'endogamie religieuse est la règle, les natifs au carré catholiques sont moins endogames que les musulmans nés ou élevés en partie en France. Ceux qui n'ont aucune religion le sont encore moins. On l'a vu, la transmission dans les couples formés avec des croyants les avantage. L'endogamie religieuse des musulmans est d'autant plus remarquable qu'ils forment une petite minorité : 8 % entre 18 et 50 ans, rappelons le.

Tableau 19. PROPORTION DE PREMIERS MARIAGES RELIGIEUSEMENT ENDOGAMES, SELON LA RELIGION ET LE LIEN À LA MIGRATION (%)

	Musulmans	Catholiques	Sans religion
Hommes			
Total (18-50 ans)	82	80	63
<i>Natifs au carré</i>	–	79	63
Enfants d'immigré(s) (18-50 ans)	89	82	60
Immigrés entrés avant 16 ans (18-60 ans)	88	89	54
Immigrés entrés célibataires à 16 ans ou plus (18-60 ans)	76	84	50
Immigrés entrés l'année du 1 ^{er} mariage à 16 ans ou plus (18-60 ans)	77	–	–
Immigrés entrés mariés (1 ^{er} mariage) à 16 ans ou plus (18-60 ans)	96	–	–
Femmes			
Total (18-50 ans)	90	78	71
<i>Natifs au carré</i>	–	78	71
Enfants d'immigré(s) (18-50 ans)	92	74	72
Immigrées entrées avant 16 ans (18-60 ans)	91	74	62
Immigrées entrées célibataires à 16 ans ou plus (18-60 ans)	80	74	65
Immigrées entrées l'année du 1 ^{er} mariage à 16 ans ou plus (18-60 ans)	88	83	–
Immigrées entrées mariés (1 ^{er} mariage) à 16 ans ou plus (18-60 ans)	94	84	–

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

L'endogamie religieuse de l'ensemble des unions est forte

Mais, ces résultats portent sur des mariages. Qu'en est-il de l'ensemble des premières unions, unions libres comprises ? Celles-ci comptent un peu plus d'unions exogames, mais celles entre musulmans dominent encore très fortement. Seulement une union sur quatre d'hommes musulmans nés en France et un peu moins d'une union sur cinq de femmes musulmanes nées en France sont exogames, généralement conclues avec des conjoints sans religion ([tableau 20](#)).

Tableau 20. PROPORTION DE PREMIÈRES UNIONS RELIGIEUSEMENT ENDOGAMES, PARMIS LES MUSULMANS SELON LE LIEN À LA MIGRATION (%)

	Hommes	Femmes
Enfants d'immigrés (18-50 ans)	74	82
Immigrés entrés à moins de 16 ans (18-60 ans)	75	87
Immigrés entrés à 16 ans ou plus sans être engagé dans une 1 ^e union (18-60 ans)	72	79
Immigrés entrés à 16 ans ou plus l'année de la première mise en couple (18-60 ans)	81	89
Immigrés entrés à 16 ans ou plus alors qu'ils ont une première union en cours (18-60 ans)	93	94

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Les unions exogames sont beaucoup plus fragiles que celles conclues entre musulmans. Au bout de cinq ans, 14 % des unions entre deux conjoints musulmans célébrées avant 2004 ont été rompues, contre 30 % de celles alliant un(e) musulman(e) à un conjoint sans religion.

Tableau 21. ORIGINE DES CONJOINTS DANS LES PREMIERS MARIAGES CONCLUS PAR DES ORIGINAIRES DU MAGHREB, DU SAHEL OU DE TURQUIE OU BIEN D'EUROPE, SELON LE LIEN À LA MIGRATION

	Immigré	Enfant d'immigré(s)	Natif au carré	Total
Maghreb Sahel Turquie				
Hommes				
Nés en France 2 parents immigrés	43	34	23	100
Entrés avant l'âge de 16 ans	69	18	13	100
Entrés célibataires à 16 ans +	66	15	19	100
Femmes				
Nées en France 2 parents immigrés	53	33	14	100
Entrées avant l'âge de 16 ans	78	13	9	100
Entrées célibataires à 16 ans +	73	10	17	100
Europe				
Hommes				
Nés en France 2 parents immigrés	22	23	55	100
Nés en France 1 parent immigré	11	15	74	100
Entrés avant l'âge de 16 ans	33	17	50	100
Entrés célibataires à 16 ans ou plus	65	12	23	100
Femmes				
Nées en France 2 parents immigrés	22	27	52	100
Nées en France 1 parent immigré	10	13	77	100
Entrées avant l'âge de 16 ans	42	12	46	100
Entrées célibataires à 16 ans ou plus	65	12	23	100

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

L'endogamie ethnique des mariages est importante

Ces premiers mariages et unions selon la religion ne comptent pas, par définition, ceux qui sont conclus par les personnes originaires de pays musulmans ayant quitté l'islam ou à qui l'islam n'a pas été transmis. Une manière de les réintégrer consiste à retenir l'origine des conjoints des personnes originaires du Maghreb, du Sahel ou de Turquie. C'est ce que fait le [tableau 21](#) page 168 en mettant en parallèle les premiers mariages célébrés par des Européens. Les originaires du Maghreb, du Sahel ou de Turquie (SMT) se sont-ils mariés en nombre avec des natifs au carré ? Non. Il se sont mariés préférentiellement avec des immigrés, les femmes encore plus que les hommes. L'exogamie la plus élevée concerne les hommes SMT nés en France : 23 % de premiers mariages avec des natifs au carré, soit à peu près le score des Européens venus en France célibataires à l'âge adulte. Seulement 14 % des femmes SMT se sont mariées avec un natif au carré. Par contre, les enfants d'immigrés européens se sont mariés majoritairement avec des natifs au carré, surtout lorsque l'un au moins des parents l'était déjà.

L'endogamie ethnique de l'ensemble des unions profite de la sécularisation

Qu'en est-il maintenant dans l'ensemble des premières unions, comprenant des mariés et des non mariés qui peuvent être musulmans, sans religion – ce sont les deux options les plus fréquentes – ou d'une autre religion ? Les unions avec un natif au carré sont plus nombreuses parmi les enfants d'immigrés nés en France : 40 % des hommes SMT nés de deux parents immigrés ont connu une première union avec une native au carré, 26 % seulement chez les femmes ([tableau 22](#)). Les enfants de couples déjà mixtes s'engagent très majoritairement dans des unions mixtes. Sans rivaliser avec les performances des Européens, ces résultats pourraient sembler prometteurs. Pourtant, cette exogamie ethnique n'entraîne pas une exogamie religieuse très importante.

[Tableau 22](#). ORIGINE DES CONJOINTS DANS LES PREMIÈRES UNIONS CONCLUES PAR DES ORIGINAIRES DU MAGHREB, DU SAHEL OU DE TURQUIE OU BIEN D'EUROPE, SELON LE LIEN À LA MIGRATION

	Natifs au carré	Immigré	Enfant d'immigré(s)	Total
<i>Maghreb, Sahel, Turquie</i>				
Hommes				
Nés en France, deux parents immigrés	40	28	31	100
Nés en France, un parent immigré	58	13	29	100
Ont immigré avant l'âge de 16 ans	29	55	16	100
Femmes				
Nées en France, deux parents immigrés	26	43	31	100
Nées en France, un parent immigré	61	23	17	100
Ont immigré avant l'âge de 16 ans	17	70	13	100
<i>Europe</i>				
Hommes				
Nés en France, deux parents immigrés	64	13	23	100
Nés en France, un parent immigré	75	9	16	100
Ont immigré avant l'âge de 16 ans	57	28	15	100
Femmes				
Nées en France, deux parents immigrés	54	21	25	100
Nées en France, un parent immigré	74	9	17	100
Ont immigré avant l'âge de 16 ans	49	38	13	100

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Les enfants d'immigrés SMT musulmans engagés dans une union avec un conjoint natif au carré sont minoritaires et plus de la moitié des enfants d'immigrés SMT qui vivent avec un conjoint natif au carré n'ont pas de religion ou sont chrétiens. Seulement 31 % de ces unions ethniquement mixtes rassemblent un conjoint musulman et un conjoint non musulman. Le cas le plus fréquent est un couple formé par deux personnes sans affiliation religieuse. C'est majoritairement le cas lorsqu'un parent est déjà lui-même né en France : 5 % seulement des unions engagent alors un musulman ([tableau 23](#)). La mixité religieuse est donc faible dans ces unions avec des natifs au carré, lesquelles ne sont pas un substitut convenable pour la mesurer. Les unions ethniquement mixtes doivent beaucoup à ceux des enfants d'immigrés SMT qui sont sécularisés.

En 1992, les unions consignées dans l'enquête MGIS étaient celles de jeunes gens (20-29 ans), aux tous débuts de leur vie conjugale. C'étaient donc les plus précoces. Près d'une union sur deux pour les jeunes hommes d'origine algérienne et une sur quatre pour les jeunes femmes de même origine l'avaient été avec un conjoint natif au carré. Nombreux étaient ceux qui n'avaient pas encore connu une seule union. En 2008, ces enfants d'immigrés ont alors 16 ans de plus et ont eu tout le loisir d'avancer dans la constitution d'un couple. Ils ont désormais entre 36 et 45 ans. Il est donc possible de compléter, à travers l'enquête Teo, leur histoire matrimoniale, aux émigrations près. Ils sont désormais un peu plus d'un tiers (36 %), hommes et femmes, à avoir connu une première union avec un conjoint natif au carré. La mixité aurait donc plutôt

régressé chez les hommes et progressé chez les femmes indiquant vraisemblablement des comportements différents parmi les unions précoces. Les hommes précoces auraient ainsi plus tendance à se mettre en couple avec des natives au carré alors que l'inverse serait vrai chez les femmes. Lorsqu'elles sont jeunes, les filles sont plus souvent mariées que les garçons du même âge. Celles qui ne se sont pas engagées trop tôt dans une union ont eu plus de chances de s'unir à un natif au carré. Les premières unions tardives auraient ainsi été plus conventionnelles chez les garçons et moins chez les filles d'origine algérienne.

Tableau 23. RELIGION CROISÉE DES CONJOINTS D'UNIONS MIXTES ENTRE UN ENFANT D'ORIGINE MAGHRÉBINE SAHÉLIENNE OU TURQUE ET UN NATIF AU CARRÉ (18-50 ANS)

	Deux parents immigrés	Un seul parent immigré
Deux musulmans	13	0
Musulman + sans religion	22	3
Musulman + autre religion	9	2
Deux sans religion	29	55
Un chrétien + un non musulman	24	32
Autre	4	7
Total	100	100

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Les immigrés et enfants d'immigrés originaires de Turquie champions de l'endogamie ethnique

Les champions de l'endogamie sont les enfants de migrants turcs. Ceux qui sont venus dans leur enfance, et ils sont relativement nombreux, ne se sont pratiquement jamais mariés avec un natif au carré (3 % seulement chez les garçons comme chez les filles). Ils se sont mariés massivement avec des immigrés et très souvent en Turquie. Les mariages mixtes étaient déjà l'exception dans cette population de migrants turcs entrés dans leur enfance en 1992 ⁴.

Les premières unions des filles de migrants turcs nées en France avec des natifs au carré sont tout aussi rarissimes : 5 %. Dans trois premières unions sur quatre, le conjoint est immigré. Lorsqu'elles se sont mariées, et c'est massivement le cas, le mariage a été très souvent célébré en Turquie. La France ne fait donc guère exception à la stricte endogamie des populations d'origine turque en Europe, généralement plus forte chez les femmes que chez les hommes⁵. C'est par exemple le cas aux Pays-Bas qui ont, cependant, réussi à réduire considérablement le nombre de mariages avec des Turcs qui entraient ainsi dans le pays à l'occasion du mariage, phénomène désigné en anglais par « migration marriages ». Au début des années 2000, aux Pays-Bas, près de 60 % des mariages de personnes d'origine turque étaient conclus avec un conjoint turec venu à l'occasion du mariage. La législation sur la migration familiale a rendu ces mariages plus difficiles. Les mariages des personnes d'origine turque vivant aux Pays-Bas ne concernent toujours que très peu de Néerlandais d'origine (un mariage sur dix en moyenne), mais ils se font plus souvent

avec un partenaire d'origine turque résidant déjà aux Pays-Bas⁶. Le flux de migrations suscitées par un mariage s'en est trouvé réduit. Cependant, le 6 août 2012, la Cour d'appel a jugé que le test civique d'intégration, demandé aux Turcs comme aux autres, avant d'entrer pour raison familiale aux Pays-Bas était en contradiction avec le traité européen d'association avec la Turquie. Ces tests ne sont donc plus obligatoires pour les Turcs. Les Pays-Bas envisagent d'introduire un « contrat de participation » que tous les étrangers, Européens compris, auraient à signer, afin de s'assurer que « les immigrants sont plus conscients des normes et valeurs du pays dans lequel ils vivent ». Cette proposition a été hautement débattue au début de l'année 2013⁷.

C'est la sécularisation des enfants d'immigrés originaires de pays musulmans qui a permis les unions avec des natifs au carré. Il faut donc, sinon renverser totalement la proposition d'Emmanuel Todd, au moins la compléter : la sécularisation, liée à l'assimilation des familles, a favorisé les unions avec des natifs au carré, lesquelles ont ensuite été un facteur de sécularisation dans la génération suivante. Cette sécularisation a été importante parmi les enfants d'immigrés les plus vieux, comme on l'a vu. Elle a pu laisser penser que celle-ci allait se poursuivre et épouser le mouvement général de la société française. C'était bien parti. Ce ne sera finalement pas le cas. Le mouvement de désécularisation en cours chez les jeunes n'augure pas un approfondissement de la mixité ethnique des unions, sans parler des mariages où l'exogamie est déjà très limitée mais, au contraire, sa raréfaction. Comme on se marie entre musulmans très massivement, plus les enfants d'immigrés seront musulmans – et c'est ce qui se passe avec la désécularisation – moins il y aura d'unions mixtes avec des

natifs au carré.

Les Européens et leurs descendants n'ont généralement pas rencontré le même problème. Le nuancier de leurs affiliations religieuses est identique à celui des natifs au carré. L'endogamie ethnique, si elle a pu subsister un temps, a fini par être laminée et les mariages mixtes se sont multipliés, facilitant ainsi l'assimilation des populations d'origine européenne. La religion est un obstacle beaucoup plus difficile à surmonter que l'origine⁸. L'endogamie religieuse passe, pour les musulmans, par l'endogamie ethnico-religieuse.

Résumé

La forfanterie française sur les mariages mixtes des musulmans en France paraît, pour le moins peu justifiée. Les musulmans se marient entre eux. L'endogamie religieuse est la règle, tout particulièrement dans les familles musulmanes où elle est, on l'a vu, un moyen de sécuriser la transmission de l'islam dans un environnement très sécularisé. Une certaine mixité ethnique a été favorisée, justement, par les défauts de transmission et la sécularisation des enfants d'immigrés qui en a résulté. Le réinvestissement de l'islam devrait, à l'avenir, limiter ce type d'unions.

-
1. *Shall The Religious Inherit the Earth*, op. cit., p. 71. Traduction de l'auteur.
 2. Cf. Tribalat M., *Faire France*, La découverte, 1995.
 3. *Le Monde*, 27 décembre 2009. Lire aussi la réponse d'Élisabeth Levy, dans *LeMonde.fr*, 11/01/2011.
 4. Cf. Tribalat M., *De l'immigration à l'assimilation*, La Découverte/ Ined, 1996, p. 91.
 5. Résultats trouvés également dans Huschek D., de Valk H. A. G., Liefbroer A. C., *Partner Choice Patterns Among Descendants of Turkish Immigrants in Europe*, Revue européenne de démographie, 2012 (28), p. 241-268. Cette étude est, il est vrai, à prendre avec prudence car elle comprend des effectifs encore plus faibles que ceux de l'enquête Teo et porte sur deux grandes villes (Paris et Strasbourg pour la France) dans chaque pays (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Pays-Bas, Suède, Suisse). En Allemagne, en Autriche en France et en Suisse, les échantillons ont été tirés d'après les noms.
 6. Loozen S., Nicolaas H., *Fewer Migration marriages*, web magazine cbs, 25/10/2012, <http://www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/dossiers/allochtonen/publicaties/artikelen/archief/2012/2012-3715-wm.htm>. Contrairement à l'état civil français qui ignore tout des mariages célébrés à l'étranger, les Pays-Bas comptabilisent les mariages célébrés à l'étranger par les personnes figurant déjà dans les registres de population. Si un immigré ou un enfant d'immigré se marie en Turquie, ce mariage est comptabilisé dans la statistique néerlandaise.
 7. "All foreigners in Holland should sign 'participation contract' : minister", *Dutch News*, 20 février 2013. Traduction de l'auteur.
 8. Eric Kaufmann, *Shall the Religious Inherit the Earth ?* op. cit., p. 176.

CHAPITRE 8

Dynamique démographique de la population musulmane en France

« Dans l'Occident moderne, les groupes qui réussissent le mieux sont ceux que j'appelle les *sectes à croissance endogène* – celles qui vivent à l'écart de la société et se développent par elles-mêmes. »

Eric Kaufmann¹

Si la transmission et l'endogamie sont deux facteurs déterminants de la croissance démographique de la population musulmane, s'y ajoutent, bien sûr, les variables démographiques habituelles : immigration, émigration, fécondité et mortalité.

Immigration et émigration

On ne dispose évidemment pas de statistiques sur les entrées de musulmans en France. Cependant, la composition du flux d'entrées d'une année par nationalité peut fournir le socle d'une estimation de ce nombre d'entrées. Il est obtenu en appliquant aux flux enregistrés d'après AGDREF², selon le pays d'origine ou des groupements de pays d'origine présents dans l'enquête Teo, la proportion de musulmans calculée dans cette enquête. En 2008, la proportion de musulmans dans les entrées de l'année serait ainsi 37 %. Elle a été arrondie à 40 %. En 2008, on l'a vu dans le chapitre 2, le solde migratoire des immigrés a été estimé à 134 000. On suppose que la proportion de musulmans dans les sorties est équivalente à celle qui prévaut dans les entrées, c'est-à-dire 40 %. De ce fait, le solde migratoire des musulmans en 2008 (54 000) est plutôt sous-estimé, car leur propension au départ est sans doute moindre que celle des Européens en général. Néanmoins, un certain nombre de musulmans nés en France peuvent quitter la France – au titre des natifs –, sans figurer dans ce bilan. Leur nombre n'est pas connu. Nous supposons que ces défauts contraires se compensent.

Le Pew Forum retient le chiffre de 66 000 entrées nettes pour l'année 2010 en appliquant, au solde migratoire retenu dans l'exercice de projections d'Eurostat *Convergence 2008-2060*, un pourcentage de musulmans de 68,5 %, dont je n'ai pas réussi à pister d'où il provenait. Pour l'année 2008, si l'on retient l'ensemble des entrées en provenance d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou de Turquie, dont un certain nombre ne sont pas le fait de musulmans (c'est

particulièrement vrai de pays africains comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire ou le Congo), on arrive à un chiffre proche de 100 000, soit 46 % de l'ensemble des entrées de l'année³.

Naissances et décès

On ne s'étonnera pas non plus de ne pas disposer de la religion des parents ou des personnes lors de l'enregistrement d'une naissance ou d'un décès à l'état civil. C'est bien normal. On peut néanmoins essayer d'utiliser l'information consignée dans l'enquête Teo sur les enfants nés en France en 2006-2008 déclarés par les personnes musulmanes ou dont le conjoint est lui-même musulman. Trois années sont retenues pour éviter de travailler sur des effectifs trop petits. La proportion de naissances d'au moins un parent musulman est de 18 %. Le nombre de naissances d'enfants qui se déclareront, selon toute vraisemblance, musulmans, une fois adultes, est estimé à 115 000 (cf. Encadré).

Le calcul des décès a été effectué en appliquant des taux de mortalité France entière aux différents groupes d'âges connus de la population musulmane (cf. chapitre 4). Nous ne faisons aucune hypothèse sur le différentiel de mortalité entre musulmans et non musulmans. Leur structure par âge est très jeune, ce qui donne un nombre de décès assez faible, estimé en 2008 à près de 18 000. Le gros de la mortalité se produit aux âges élevés où ils sont peu représentés.

Une croissance de la population musulmane très importante en 2008

L'accroissement naturel, c'est-à-dire les naissances moins les décès, a donc été de l'ordre de 97 000 en 2008.

Au total, la population musulmane s'est accrue de 151 000 personnes en 2008. Le [tableau 24](#) présente un bilan démographique de la population musulmane et non musulmane en France métropolitaine cette année-là. Il décompose le solde migratoire et le solde naturel.

ESTIMATION DU NOMBRE DE NAISSANCES D'ENFANTS « MUSULMANS »

La proportion d'enfants nés de deux parents musulmans et celle d'enfants nés d'un seul parent musulman relevées dans l'enquête Teo ont été appliquées aux naissances enregistrées à l'état civil en France métropolitaine en 2008 donnant respectivement 102 000 et 42 000 naissances. On suppose que les taux de transmission selon que les deux parents sont musulmans (96 %) ou un seul (41 %) constatés dans l'enquête Teo pour les jeunes nés en 1985-1990 vaudront pour plus jeunes qu'eux. Appliqués aux chiffres de naissances ci-dessus, on obtient respectivement 98 000 et 17 000 naissances, soit 115 000 naissances d'enfants potentiellement musulmans. C'est un peu plus de 14 % de l'ensemble des naissances en 2008.

Alors que les défections dans la transmission sont prises en compte, les conversions ne le sont pas. Le « stock » de ces conversions représentait, rappelons-le, environ 3 ‰ parmi les 18-50 ans sans ascendants musulmans. Le flux de conversions par année de naissance est inférieur au degré de précision ici visé.

Le taux d'accroissement des musulmans est donc incomparablement supérieur à celui des non musulmans, pour lesquels le solde migratoire est relativement neutre et le taux

d'accroissement naturel huit fois inférieur à celui des musulmans. En 2008, l'accroissement démographique des musulmans fait presque jeu égal avec celui des non musulmans et le taux de croissance de la population musulmane a été 12 fois supérieur à celui du reste de la population ([tableau 24](#)).

[Tableau 24](#). BILAN DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION MUSULMANE OU NON EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2008

	Nombre en milliers fin 2008	Taux en ‰ en 2008
Musulmans fin 2008	4201	
Non musulmans fin 2008	58268	
Total fin 2008	62469	
%	6,7	
<i>Solde migratoire en 2008</i>		
Musulmans	54	13,1
Non musulmans	13	0,2
Total	67	1,1
<i>Solde naturel en 2008</i>		
Musulmans	97	23,5
Non musulmans	167	2,9

Total	264	4,2
<i>Accroissement démographique en 2008</i>		
Musulmans	151	36,6
Non musulmans	180	3,1
Total	331	5,3

Source : calculs d'après l'enquête Teo, Ined-Insee, 2008 et d'autres données de l'Insee (EAR, état-civil).

La natalité élevée de la population musulmane tient à sa grande jeunesse et à un différentiel de fécondité qui, sans être considérable, n'est pas négligeable.

La fécondité des femmes musulmanes est supérieure à celles des catholiques et des athées ou agnostiques. Les femmes musulmanes nées en 1958-68 ont, à 40 ans, 1,1 enfant de plus que les femmes sans religion et 0,9 enfant de plus que les femmes catholiques ([tableau 25](#)). Cet avantage est en grande partie dû aux femmes immigrées – les filles d'immigrés n'ayant, à 35 ans, que 0,3 enfant de plus que les femmes sans religion, contre 0,8 pour les femmes immigrées – et à l'investissement personnel dans la religion. Les femmes musulmanes qui accordent une grande importance à la religion ont plus d'enfants que les autres.

La forte croissance démographique de la population musulmane est donc favorisée par ses caractéristiques démographiques : grande jeunesse et fécondité plus élevée. L'apport annuel, par l'immigration, de personnes relativement jeunes en âge d'avoir des enfants contribue au dynamisme

démographique des musulmans.

Mais, nous l'avons vu, l'endogamie et la transmission, lorsqu'elles sont pratiquées avec rigueur, ont aussi tendance à renforcer ce dynamisme. Si la transmission devait, au contraire, régresser soudainement pour égaler les scores les plus bas, ceux connus par les pionniers nés en France à la fin des années 1950 et au début des années 1960, le nombre de musulmans potentiels nés en 2008 s'en trouverait divisé par plus de deux et l'accroissement naturel ne serait plus que de 44 000 au lieu de 97 000. Le différentiel viendrait alors alimenter le gros des troupes, celui des Français sécularisés. Il ne faut cependant pas trop y compter en raison de la tendance à la désécularisation et à une amélioration de la transmission. La sécularisation des pionniers a freiné le développement de l'islam en France. *Les musulmans seraient plus nombreux aujourd'hui si la transmission de l'islam n'avait pas été si faible au départ. La désécularisation jouera exactement en sens inverse.*

Tableau 25. DESCENDANCE ATTEINTE À 35 ET 40 ANS, SELON LA RELIGION ET LE GROUPE DE GÉNÉRATIONS EN 2008

	40 ans	35 ans
MUSULMANES		
<i>G1958-1968</i>	2,8	
<i>G1958-1973</i>		2,3
<i>Dont :</i>		
Immigrées		2,4

Filles d'im migrées		1,9
Accordent une grande importance à la religion		2,5
Accordent assez, peu ou pas d'importance à la religion		2,1
CATHOLIQUES		
<i>G1958-1968</i>	1,9	
<i>G1958-1973</i>		1,7
SANS RELIGION		
<i>G1958-1968</i>	1,7	
<i>G1958-1973</i>		1,6
FRANCE ENTIÈRE		
<i>G1958-1968</i>	1,9	
<i>G1958-1973</i>		1,7

Source : enquête TeO, 2008, Ined-Insee.

Lecture : les femmes musulmanes nées en 1958-68 ont 2,8 enfants à 40 ans.

Quelle évolution dans le futur ?

Que l'on considère le maintien de l'accroissement mesuré en 2008 en nombre absolu ou en taux, les six millions de musulmans dont on parle déjà devraient être atteints d'ici la fin de la décennie ou au début de la décennie suivante si l'un ou l'autre devaient se maintenir.

Les projections du Pew Forum se fondent sur un solde migratoire positif censé se réduire au fil du temps à partir de 2010 (+ 66 000 cette année-là), en se calant sur le scénario Convergence 2008-2060 des projections d'Eurostat⁴, et sur une réduction de l'indicateur conjoncturel de fécondité des femmes musulmanes de 2,8 à 2,4 enfants par femme d'ici 2030. La fécondité des non musulmanes est maintenue à 1,9 sur les vingt ans de la projection. On devient musulman par la mère. Le Pew Forum ne tient pas compte des défections de la transmission qui sont plus nombreuses que les conversions, ni de ces dernières. En 2008, le nombre de défections dans les familles des personnes âgées de 18-50 ans d'au moins un parent musulman a été supérieur au nombre de personnes musulmanes qui n'avaient aucun parent musulman. La mortalité des musulmans est supposée identique à celle des non musulmans.

En partant de plus haut (4,7 millions) que mon estimation en 2010 (4,4 millions), le Pew Forum anticipe une population musulmane un peu inférieure à 7 millions en 2030, représentant 10 % de la population de la France métropolitaine ([tableau 26](#)). Ce qui suppose un ralentissement de croissance, tant en nombre absolu qu'en taux par rapport à 2008, ce que suggèrent les hypothèses de déclin de

l'immigration nette et de la fécondité adoptées par le Pew Forum.

Le maintien d'un taux d'accroissement identique à 2008 jusqu'en 2030 supposerait une croissance des flux et du solde naturel très forte, lesquels pourraient finir par expliquer l'essentiel de la croissance démographique du pays en fin de période. Nous aurions alors un peu plus de neuf millions de musulmans en 2030. Pareille hypothèse suppose un accroissement très important des flux migratoires et du solde naturel des musulmans.

Tableau 26. PROJECTION DE LA POPULATION MUSULMANE DU PEW FORUM D'ICI MI-2030 DANS LES PAYS DE L'UE²⁷

	2030			2030	
	N.A.	%		N.A.	%
Bulgarie	1 016	15,7	Portugal	65	0,6
France	6 860	10,3	Roumanie	73	0,4
Belgique	1 149	10,2	Hongrie	24	0,3
Autriche	799	9,3	Malte	1	0,3
Allemagne	5 545	7,1	Pologne	19	0,1
Suède	993	9,9	Slovaquie	4	0,1
Grèce	772	6,9	Lituanie	2	0,1
Royaume-Uni	5 567	8,2	Estonie	2	0,1
Pays-Bas	1 365	5,6	Lettonie	2	0,1
Danemark	317	5,6	République tchèque	4	< 0,1
Italie	3 199	5,4	Chypre		
Slovénie	49	2,4	UE27	29 930	5,7
Espagne	1 859	3,7	Islande	1	0,1
Luxembourg	14	2,3	Liechtenstein	2	4,8
Irlande	125	2,2	Norvège	359	6,5
Finlande	105	1,9	Suisse	663	8,1

Source : Pew Research Center, Forum on Religion and Public Life, *The Future of the Global Muslim Population*, January 2011.

Les hypothèses du Pew Forum conduisent à une augmentation de la population musulmane de 46 % en 20 ans. Cette croissance est voisine de celle projetée pour l'Allemagne, le Danemark ou les Pays-Bas. Elle est très inférieure à celle anticipée pour l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Suède ou la Belgique. En Belgique, la proportion de musulmans atteindrait pratiquement le niveau de la France. Ces

différences de rythme d'accroissement s'expliquent par l'intensité des flux migratoires, la faiblesse de la démographie endogène ou les deux. Mais la France conserverait la plus forte minorité musulmane de l'UE27, talonnée par la Belgique, et encore 23 % des musulmans de l'Union européenne, dans sa dimension actuelle, résideraient en France. L'UE27 compterait alors près de 30 millions de musulmans, soit 5,7 % de sa population.

Les projections du Pew Forum dépendent étroitement de l'ensemble de ses hypothèses. Elles supposent que la France va conserver son niveau de fécondité actuel et que la fécondité des musulmanes va baisser. Cette diminution est conditionnée par la composition des flux migratoires. Plus il y aura de musulmans d'Afrique subsaharienne, plus la fécondité sera élevée. Elle tiendra aussi à la ferveur plus ou moins grande des musulmans car les plus impliqués dans la religion sont aussi ceux qui ont le plus d'enfants, on l'a vu. Eric Kaufmann souligne cet état de fait pour toutes les religions. Ce sont partout les fondamentalistes qui ont le plus d'enfants. C'est particulièrement vrai et problématique en Israël⁵. Il n'y a rien d'inexorable non plus dans la tendance à la baisse de la fécondité. En Algérie, par exemple, alors que le gouvernement encourage toujours le contrôle des naissances, la fécondité a augmenté continûment au cours des années 2000 (2,2 enfants par femmes en 2001, 2,9 en 2010), d'abord chez les femmes les plus instruites et en milieu urbain. On ne connaît pas encore les raisons profondes de ce revirement, qui n'emprunte rien à des comportements qui seraient venus de campagnes arriérées⁶. Est-ce un rattrapage de naissances reportées pendant les années noires marquées par le terrorisme ? Après avoir beaucoup augmenté, l'âge au mariage est désormais à la baisse. L'ampleur de la baisse est sans doute en partie

masquée par un rattrapage des mariages empêchés pendant les années noires. « Le taux brut de nuptialité tous âges a presque doublé de 2000 à 2010, ce qui aurait pu difficilement avoir lieu sans un rajeunissement des mariages. »⁷ Est-ce lié à la place de plus en plus grande prise par l'islam en Algérie ? ⁸

La situation la plus propice à une augmentation de la population musulmane bien supérieure à celle projetée par le Pew Forum pourrait provenir d'une immigration nette plus importante ou croissante, d'une chute de la fécondité en France, ou encore d'une résistance à la baisse ou d'une remontée de la fécondité musulmane ; ou la conjonction de deux de ces facteurs ou des trois à la fois. Cependant, les problèmes que peut poser l'islam à la société française ne tiendront pas à une submersion démographique dans les décennies qui viennent. Il faut donc absolument se défaire de ces prévisions d'apocalypse qui n'aident pas à envisager sérieusement les problèmes.

Résumé

Si aucun enregistrement statistique ne permet de se faire une idée précise du potentiel démographique de la population musulmane en France, des estimations de son accroissement naturel ou migratoire sont néanmoins possibles grâce aux informations sur la transmission recueillies dans l'enquête Teo. Le bilan démographique de l'année 2008 réalisé grâce à ces estimations indique une vitalité démographique très supérieure à celle des non musulmans. Les effets de la jeunesse et de la fécondité plus élevée des musulmans sont renforcés par une forte transmission, une endogamie stricte et la poursuite vraisemblable de flux migratoires en provenance de pays musulmans. Le Pew Forum anticipe une population musulmane frôlant les 7 millions dans un peu moins de 20 ans et représentant 10 % de la population française.

[1.](#) *Shall the Religious Inherit the Earth*, *op. cit.* introduction p. xviii. Traduction de l'auteur.

[2.](#) Données établies par Xavier Thierry à l'Ined, *op. cit.*

[3.](#) AGDREF, données établies par Xavier Thierry.

[4.](#) Dans ce scénario d'Eurostat, le solde migratoire diminue de 12 % entre 2010 et 2030. Ce qui donne un solde migratoire de 58 000 en 2030.

[5.](#) Eric Kaufmann, *op. cit.*

[6.](#) Ouadah-Bedidi Z., Vallin J., *Fécondité et politique de limitation des naissances en Algérie : une histoire paradoxale*, Document de travail 186, Ined, 2012.

[7.](#) *Ibid.*, p. 15.

[8.](#) L'Algérie a adopté en 2006 une loi condamnant le prosélytisme visant à détourner un musulman de sa religion. Ainsi, passer un DVD sur le christianisme à son voisin peut valoir cinq ans de prison en Algérie. Parler de sa religion à un musulman revient à dénigrer l'islam. On peut s'y faire interpellé pour non respect du ramadan. « En juin 2006, une trentaine d'étudiants africains, qui eurent le tort d'assister à un séminaire chrétien en Kabylie, eurent

10 à 15 jours pour quitter le territoire, une fois confisqués leurs titres de séjour », cf. Observatoire de l'islamisation. Dans un entretien publié dans *El Watan* (19/9/2011), Sadek Slaymi rapportait un propos ministériel selon lequel 90 % des mosquées algéroises seraient contrôlées par des salafistes. En mai 2012, *l'Express* expliquait à l'occasion des élections législatives la place grandissante prise par l'islam en Algérie : « De l'avis général, jamais le besoin d'islam et la pratique de la religion n'avaient pris en Algérie une telle importance. Les téléprédicateurs des chaînes du Golfe, qui débitent des fatwas (décrets religieux) à la demande, font un tabac. Les sites spécialisés accueillent des milliers d'internautes. Les causeries sur les textes coraniques font le plein. « La religion prime tout », affirme Nabil, un étudiant en droit de Badjara, quartier populaire de la capitale. Pour être sûr de ne pas être dans le péché, il consulte régulièrement l'imam de sa mosquée. » 15/5/2012, <http://www.lexpress.fr/outils/imprimer.asp?id=1112934>

CHAPITRE 9

Visibilité de l'islam

« Cette soudaine visibilité de l'Islam fait partie d'une mutation d'ensemble. Pendant des décennies, comme pratiquement toutes les populations du monde, excepté les chrétiens européens, les musulmans ont gravité (de nouveau) vers la religion. »

Christopher Caldwell¹

Le voile a été un sujet récurrent de polémique depuis plus de 20 ans, à l'intersection du statut des femmes et de la laïcité. Il fait partie, avec les interdits alimentaires et l'édification de mosquées, des signes de visibilité de l'islam qui se sont multipliés dans le paysage français. La question du voile et celle des interdits alimentaires seront examinées ici en exploitant les données de l'enquête Teo. Elles sont deux manifestations de l'importance prise par la licéité dans la vie des musulmans, ce que Gilles Kepel appelle « l'ubiquité du halal* »². Ces pratiques spécifiques sont celles qui séparent et c'est pourquoi elles méritent une attention particulière. Elles signalent une intention de vivre selon les règles du droit

musulman. En effet, on oublie trop souvent que l'islam n'est pas seulement une religion. C'est aussi un droit, une éthique et un mode de vie.

La charia*³, dont on entend souvent dire aujourd'hui qu'elle n'existerait pas ou que, si elle existe, serait d'une infinie variété, est censée encadrer les musulmans dans tous les aspects de la vie quotidienne et les conduire vers une conception de la vie bonne proprement musulmane. Il y a bien des manières de chercher à l'implanter en Europe. On peut en revendiquer directement l'application sous la forme d'un droit particulier dérogatoire du droit commun. Les musulmans se sont engagés sur cette voie au Royaume-Uni en 1982 avec la constitution d'un Conseil de la charia islamique. Des conseils de la charia ont été créés dans les villes britanniques comprenant une forte proportion de musulmans. Depuis 1996, ils interviennent dans les procédures civiles sous la protection de la loi sur l'arbitrage ⁴. La validité de leurs jugements tient au consentement des musulmans qui acceptent de régler leurs différends en passant par leur juridiction et, en principe, à l'absence de conflit avec la loi britannique. En principe, car ces tribunaux ne sont guère transparents et les fonctions d'imam ne sont pas toujours clairement distinctes de celles du tribunal. Les imams qui célèbrent des mariages respectent rarement l'obligation d'un enregistrement civil de ces mariages. Les épouses se retrouvent alors nécessairement soumises à la charia en cas de divorce. Les musulmans britanniques auraient de plus en plus recours à ces tribunaux musulmans d'arbitrage pour régler leurs conflits. Il y aurait, d'après un rapport du groupe de réflexion de Civitas⁵ en 2009, 85 conseils locaux de la charia. Cette activité juridique florissante a d'ailleurs généré la création de départements spécialisés dans les grands cabinets juridiques⁶. Le Conseil de la charia britannique – The

Muslim Law Sharia Council UK – dispose d’un site internet^Z sur lequel on peut lire qu’il a été mis en place pour « résoudre les problèmes domestiques (domestic issues) et les dilemmes sociaux auxquels sont confrontés tous les citoyens britanniques aujourd’hui ». L’extension du champ à tous les citoyens britanniques ne laisse pas d’intriguer. Ce site informe ses clients qui lui posent des questions sur la charia, traite des mariages et des divorces, renseigne sur le fonctionnement du système judiciaire et fait office de médiateur et de conciliateur. La consultation de la rubrique *Questions les plus fréquentes* indique que ces conseils de la charia sont fortement spécialisés dans le règlement des affaires matrimoniales. Une femme musulmane y apprendra par exemple la conduite à tenir en cas de répudiation verbale, qui tient lieu de divorce, en l’absence de témoins.

La charia peut aussi être introduite de manière oblique en exigeant, de fait, que l’environnement européen se plie à ses exigences. C’est de loin la situation la plus fréquente en Europe et en particulier en France. Le terrain privilégié de ce rapport de force est celui de la liberté d’expression. Ce sera le dernier point examiné dans ce chapitre.

Les femmes musulmanes et le voile

En moyenne, 18 % des femmes âgées de 18-50 ans disent porter un voile, foulard ou autre couvre-chef⁸ (voir la formulation de la question sur les signes religieux posée aux musulmans dans l'encadré ci-dessous). Seulement 16 % d'entre elles ne le portent pas toujours.

Même si le port du voile n'est pas seulement le résultat d'une contrainte, on peut quand même s'attendre à ce qu'il soit plus répandu dans un environnement défavorisé, là où les coreligionnaires sont les plus nombreux et la pression sociale la plus forte. Et c'est bien ce que l'on observe, en moyenne, sauf chez les immigrées de Turquie qui sont 40 % à porter le voile dans les quartiers favorisés. Pour elles, le voile ne semble pas être porté sous la pression de l'environnement ([tableau 27](#)).

Rares sont les femmes musulmanes qui portent le voile dans les quartiers les plus aisés (9 %). En tout cas, celles qui résident en France. Sont exclues ici, évidemment, les femmes des pays du golfe qui viennent faire leurs emplettes dans les beaux quartiers de Paris.

Autrement dit, si vous avez la chance d'habiter dans un quartier aisé, en moyenne, seulement une femme sur un peu moins de 300 femmes âgées de 18-50 ans croisées dans votre environnement sera voilée. Autant dire que le voile, pour vous, n'est pas un sujet de préoccupation majeure. Par contre, si vous habitez dans un environnement social difficile où, en moyenne, 36 % des habitants sont musulmans, une femme sur douze âgées de 18-50 ans, que vous êtes susceptible de croiser, sera voilée. La question du voile ne vous paraîtra sans doute pas alors dénuée d'importance. Il s'agit d'un chiffre

moyen pour l'ensemble des contextes sociaux défavorisés en 2008, mesurés à l'iris*. La densité des voiles peut être beaucoup plus importante dans certains quartiers.

QUESTION SUR LES SIGNES RELIGIEUX DANS L'ENQUÊTE TEO

Dans votre vie quotidienne, portez-vous en public un vêtement ou un bijou qui peut évoquer votre religion ?

(Si hésitation : comme une croix, une kippa, un voile ou un autre pendentif)

- 1 —Toujours
- 2 —Parfois
- 3 —Jamais
- 4 —Ne s'applique pas
- 8 —Vous ne voulez pas répondre
- 9 —Vous ne savez pas

Si oui, lequel ou lesquels (trois réponses possibles)

Le port du voile sera assimilé dans ce qui suit à la déclaration d'un couvre-chef correspondant aux deux premiers items (toujours et parfois).

Le port du voile n'a donc pas la même acuité selon le niveau social du lieu de résidence, même si, au total c'est une minorité de femmes qui se voilent.

[Tableau 27](#). PORT DU VOILE CHEZ LES MUSULMANES SELON L'ORIGINE,

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

	Total	Immigrées			
		Algérie	Maroc	Turquie	Afr. Sub
Contexte 2 +	9	12	14	41	10
Contexte 1 +	16				
Contexte 1 -	22	21	39	35	13
Contexte 2 -	23				
Tous contextes	18	17	27	38	12

Parmi les immigrées, ce sont les femmes originaires du Maroc et de Turquie qui se voilent le plus. Pour les premières, un environnement favorable change la donne. Pour les femmes venues d'Algérie aussi. Les immigrées musulmanes venues d'Afrique subsaharienne se voilent peu et, dans un contexte social difficile, à peu près autant que les filles d'origine subsaharienne nées en France. C'est contraire à la tendance générale des musulmanes immigrées à se voiler plus que les musulmanes nées en France. Le voile est très peu pratiqué par les filles d'immigrés d'Algérie. Autant dire qu'elles ne le portent pas si elles ont la chance d'habiter dans un environnement socialement favorisé.

Éviter la pression sociale du groupe peut être une raison pour la localisation de sa résidence, lorsque les moyens le permettent, dans un quartier où celle-ci a peu de chances de s'exercer. On sait que de jeunes couples quittent certains quartiers pour ce motif.

Si l'on compare à des segments d'échantillons identiques enquêtés aux Pays-Bas en 2011, les voiles y sont beaucoup plus fréquents qu'en France : 48 % chez les musulmanes

d'origine turque et 64 % chez celles d'origine marocaine. La laïcité française aurait donc tendance à limiter les pratiques vestimentaires musulmanes relativement aux Pays-Bas où le multiculturalisme a été longtemps le modèle d'intégration promu⁹. On ne peut exclure une relative insincérité des réponses en France en raison de la désapprobation massive du voile et de la législation sur les signes religieux.

Filles d'immigrés immigrés			
Algérie	Maroc	Turquie	Afr. Sub
4	19	-	-
11	24	20	16
8	22	18	10

LEUR LIEN À LA MIGRATION ET LE CONTEXTE SOCIAL (18-50 ANS)

Sans surprise, le port du voile dépend de l'importance accordée à la religion. C'est vrai pour les femmes entrées à l'âge adulte, pour celles entrées alors qu'elles étaient encore des enfants et pour celles qui sont nées en France de parents immigrés. Pour les femmes accordant la même importance à la religion, le voile est d'autant moins porté que l'on s'est frotté à la société française : les filles nées en France se voilent moins que leurs coreligionnaires venues enfants, et ces dernières moins que les migrantes adultes ([tableau 28](#)).

Tableau 28. PORT DU VOILE SELON L'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA RELIGION (FEMMES MUSULMANES ÂGÉES DE 18-50 ANS)

	Immigrées		Filles d'immigré(s) %	Total %
	Entrées à 16 ans ou plus %	Entrées avant 16 ans %		
Total	25	16	13	18
<i>Dont :</i>				
Un peu	9	–	3	5
Assez	19	11	7	11
Beaucoup	34	25	19	26

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

C'est plutôt un résultat positif. Une plus grande expérience de la société française décourage donc les femmes de se voiler. Ces femmes élevées en partie en France sont aussi généralement plus diplômées et se portent plus facilement sur le marché du travail : leur taux d'emploi à 22-50 ans est de 58 % contre 43 % chez celles qui sont arrivées après l'âge de 15 ans.

Le voile est donc un phénomène globalement minoritaire, mais dont on ne connaît absolument pas l'évolution. L'Ifop avait bien posé une question sur le voile, dans son enquête de 2003 pour le magazine *Elle*, auprès de 300 femmes déclarant être nées dans une famille musulmane. La taille de l'échantillon n'est pas la même, le champ n'est pas identique et le sondage n'est pas aléatoire mais établi selon la méthode des quotas, quotas bien difficiles à établir s'agissant d'une population aussi mal connue. Comme l'indiquent les [tableaux 27](#) et [28](#), il n'est pas anodin d'enquêter auprès d'une femme

immigrée venue à l'âge adulte plutôt qu'une fille d'immigrés née ou élevée en partie en France, une femme d'origine algérienne plutôt qu'une femme d'origine turque. Sans maîtrise du poids de ces catégories de femmes, il est bien difficile de faire des enquêtes représentatives en utilisant les quotas habituels (professionnels et géographiques glanés dans les statistiques de l'Insee sur les immigrées au mieux). Il faudra d'autres enquêtes, pour savoir ce qu'il en est vraiment, au-delà du sentiment que l'on peut avoir, ici ou là, que les femmes musulmanes se voilent de plus en plus. En l'absence d'investissement de la statistique publique sur ce type de sujets, un cumul régulier d'enquêtes récurrentes des instituts de sondage privés, comme celui qu'effectue l'Ifop, représente sans doute le bon moyen pour collecter des informations régulières.

Dans l'enquête Teo, les femmes dont la tenue se rapproche le plus du niqab* ou de la burka* sont celles qui déclarent porter à la fois un voile et un vêtement spécifique évoquant l'islam. Elles sont très peu nombreuses dans l'enquête (31 femmes censées représenter près de 12 000 personnes, soit 1 % de l'ensemble des musulmanes âgées de 18-50 ans). Pour être parfaitement clair, 1 % de femmes ne disent pas porter le niqab ou la burka, mais déclarent une tenue vestimentaire complète (couvre-chef et vêtement), qui peut correspondre au niqab ou à la burka, mais aussi à une abaya* ou à tout autre tenue islamique complète découvrant le visage.

Le port du voile est très fortement lié au niveau de diplôme et aux opportunités d'emploi auxquelles il permet d'accéder (graphique 13).

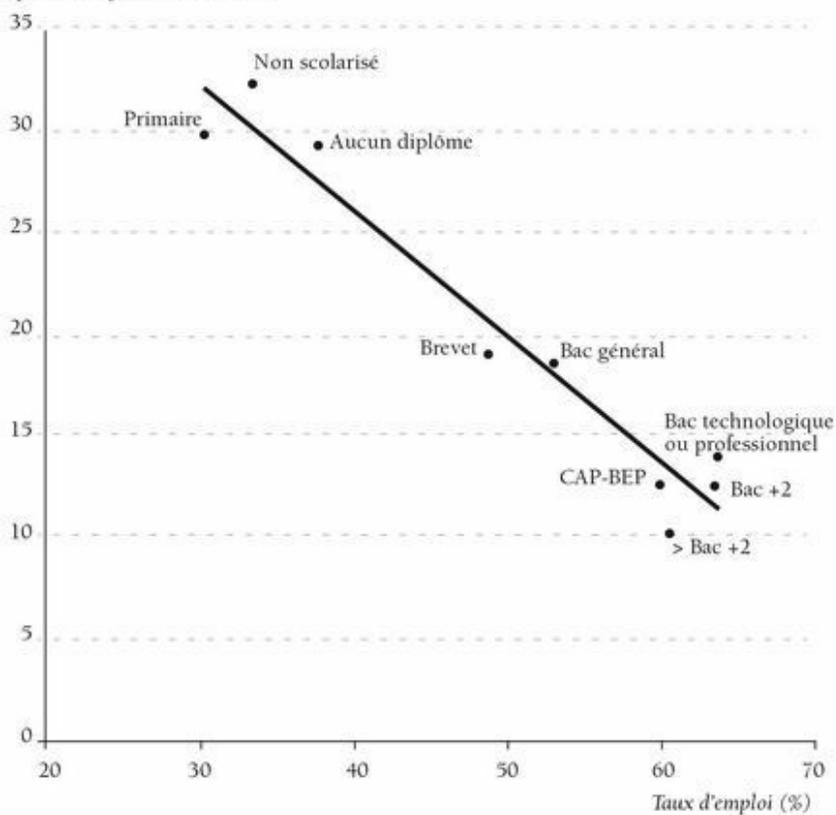
Les femmes musulmanes qui ne sont pas allées à l'école, ou pas plus loin que le primaire ou qui n'ont pas réussi à décrocher le brevet sont presque trois fois plus nombreuses à

se voiler que celles qui ont atteint au moins le niveau BAC + 2. L'accès au marché du travail leur est difficile et l'absence d'activité économique facilite le port du voile : 30 % se voilent et seulement 30 à 38 % travaillent. Le port du voile et un niveau éducatif bas ne sont probablement pas les meilleurs atouts pour trouver un travail.

Mais c'est plus le fait d'avoir une formation qualifiante tournée vers le marché du travail que le niveau de diplôme lui-même qui détermine et le taux d'emploi¹⁰ et la probabilité de se voiler. Qu'elles aient un CAP, un BEP, un BAC technique ou professionnel ou une formation universitaire, les femmes se voilent aussi peu, tout en participant dans une proportion voisine à l'activité économique. Les femmes sont sans doute plus disposées à transiger sur le port du voile lorsqu'elles sont en capacité de travailler ou tout simplement moins prêtes à porter le voile. Rappelons qu'elles déclarent porter un couvre-chef en public dans la vie quotidienne, et non au travail, cette question ne leur ayant pas été posée.

Graphique 13. PROPORTION DE FEMMES MUSULMANES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE VOILÉES SELON LEUR TAUX D'EMPLOI POUR DIFFÉRENTS NIVEAUX DE DIPLÔME (22-50 ANS)

Proportion de femmes voilées (%)



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Interdits alimentaires

On sait l'importance prise, dans certaines communes, par la question des interdits alimentaires liés à l'islam. C'est notamment le cas dans les cantines scolaires. Il arrive que des communes anticipent avec une certaine complaisance les souhaits supposés des parents d'après le patronyme des enfants. Le 29 novembre 2012, la mairie du Havre, alertée par des employés sur la présence de gélatine de porc dans des crèmes au chocolat destinées aux cantines de la ville a, dans l'urgence, pris la décision de jeter à la poubelle ces crèmes au chocolat par milliers pour éviter tout risque d'incident, « par souci "d'égalité et de sérénité" »¹¹. Ces comportements d'anticipation ne se limitent pas à l'alimentaire. Ainsi, à Montargis, une directrice d'école maternelle a cru bon d'annuler la visite du père Noël, pour ne pas choquer les enfants supposés de confession musulmane. Le maire de la ville a rectifié le tir et le père Noël a donc quand même rendu visite aux enfants de cette école¹². À Clichy-sous-Bois, on sert désormais des repas végétariens dans les cantines des écoles. Dans la commune voisine, Montfermeil, le maire a opté pour un self-service dès le primaire, les enfants choisissant eux-mêmes leur repas. Dans certains établissements, les enfants en sont à manger à des tables séparées, option quelquefois favorisée par les établissements eux-mêmes pour faciliter le service, et certains enfants refusent même de manger les légumes qui ont côtoyé une viande non certifiée halal¹³.

Cette question des interdits alimentaires a été abordée de manière globale dans l'enquête Teo de 2008, contrairement à ce qui avait été fait dans l'enquête MGIS de 1992 (cf. encadré)

ou à ce que pratique régulièrement l’Ifop dans ses enquêtes¹⁴.

On ne sait donc pas jusqu’où vont les exigences des musulmans enquêtés en 2008, si elles s’arrêtent aux interdits sur le porc et/ou l’alcool ou si elles concernent aussi la viande halal, ou la nourriture halal plus généralement, évitant notamment toute trace de porc, fut-ce à l’état de gélatine dans les bonbons ou les gâteaux. Est-ce que les enquêtés y incluent le ramadan ?

En 1992, très peu d’immigrés d’Algérie, du Maroc ou de Turquie citaient la viande non halal comme un aliment qu’ils ne consommaient pas (quelques points de pourcentages quelle que soit l’origine). Dans l’enquête de l’Ifop de 2008, menée auprès de 530 personnes âgées de 18 ans ou plus se déclarant musulmanes, une majorité des enquêtés (59 %) disent acheter systématiquement de la viande halal¹⁵. Les choses ont en effet beaucoup changé, notamment dans les lieux de très forte concentration où les boucheries sont reprises par des bouchers halal. Il n’est pas nécessaire d’entrer ici dans la polémique visant à savoir si, pour des facilités d’abattage, nous mangeons de la viande halal « à l’insu de notre plein gré ».

**QUESTIONS SUR LES INTERDITS
ALIMENTAIRES (MGIS, 1992 ; TEO, 2008)**

MGIS 1992 :

Trois questions étaient posées.

Une question sur le jeûne (ramadan pour les musulmans): Respectez-vous les périodes de jeûne ou de restrictions alimentaires, que ce soit par respect de la religion ou des traditions culturelles ?

- oui,
- non,
- sans objet, pas de restriction.

Deux questions sur les interdits alimentaires proprement dits :

Y a-t-il des nourritures ou des boissons que vous ne consommez pas, que ce soit par respect des interdits religieux ou des traditions culturelles ?

- oui,
- non,
- sans objet, pas d'interdits.

Si oui, lesquelles ? (deux réponses possibles pour les boissons et les nourritures)

Teo 2008 :

Dans votre vie quotidienne, respectez-vous les interdits alimentaires de votre religion ?

- toujours,
- parfois,
- jamais,
- il n'y en a pas,
- refus,
- NSP.

L'usage courant du terme halal s'est étendu à diverses boissons et nourritures et à un ensemble de pratiques conformes à l'islam, revenant ainsi au sens originel du mot qui désigne ce qui est licite. La jurisprudence musulmane s'intéresse à tous les aspects de la vie quotidienne pour déterminer ce qui est permis en islam. Elle en est venue à envisager les situations les plus extrêmes pour être bien sûre d'avoir balayé tous les possibles¹⁶ et ce à toutes les époques. Salman Rushdie raconte comment les ayatollahs, lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir en Iran, se sont interrogés sur l'inceste. Ils en sont venus à décider qu'il n'était pas possible d'avoir des relations sexuelles avec sa tante par alliance, sauf dans un cas précis : si la tante dort dans la chambre au-dessus de la vôtre, que le plafond vient à s'effondrer et qu'elle tombe littéralement du ciel... dans votre lit¹⁷. Dans le recueil des fatwas* publiés en 2002 par le Conseil européen de la fatwa et de la recherche présidé par Yûsuf Al-Qardâwi et préfacé par Tariq Ramadan, on se demandait si les filles étaient autorisées à monter à bicyclette. Les filles vierges ne risquaient-elles pas

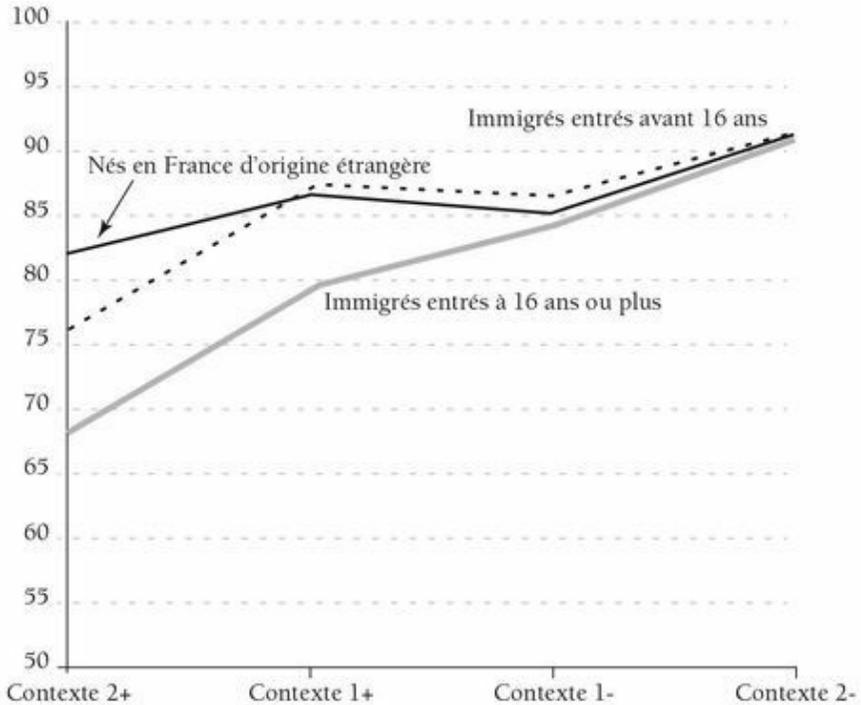
de perdre leur virginité ? La fatwa demandait que l'on se prononce après évaluation de ce risque. Si ce risque était important, alors il fallait interdire la bicyclette aux fillettes et aux jeunes filles¹⁸.

Gilles Kepel le rappelle dans son rapport sur les banlieues de l'islam, le mariage dit halal est le mariage conclu à la mosquée, sans passer par l'état civil. Il en fournit un exemple à travers le récit de Souleymane, 28 ans, né en France et envoyé au Mali entre 1 an et 18 ans pour être élevé par sa grand-mère. À son retour en France, son père est mort et sa mère s'est remariée pour devenir la troisième co-épouse d'un Malien résidant en France. La mère s'est donc remariée à un polygame en France¹⁹. Il y a peu de chances pour que ce mariage ait été contracté devant monsieur le maire.

L'enquête Teo ne peut rien dire de toutes ces subtilités du halal en général, ni du halal en matière alimentaire. Il faut donc prendre les déclarations des enquêtés comme une affirmation identitaire, qui ne peut renseigner sur l'étendue des obligations que se fixent concrètement les musulmans.

Les déclarations des enquêtés en disent autant sur les pratiques réelles que sur la pression sociale qui rend difficile la transgression ou la déclaration de pratiques illicites. La pression sociale est la plus forte dans les quartiers les plus défavorisés, là où la proportion de musulmans atteint 36 % entre 18 et 50 ans. C'est aussi là que le respect des interdits alimentaires est le plus répandu, ou, à tout le moins, c'est ce que les musulmans âgés de 18-50 ans déclarent (graphique 14).

Graphique 14. PROPORTION DE MUSULMANS QUI DÉCLARENT
RESPECTER TOUJOURS LES INTERDITS ALIMENTAIRES EN FONCTION DU
CONTEXTE SOCIAL (18-50 ANS)



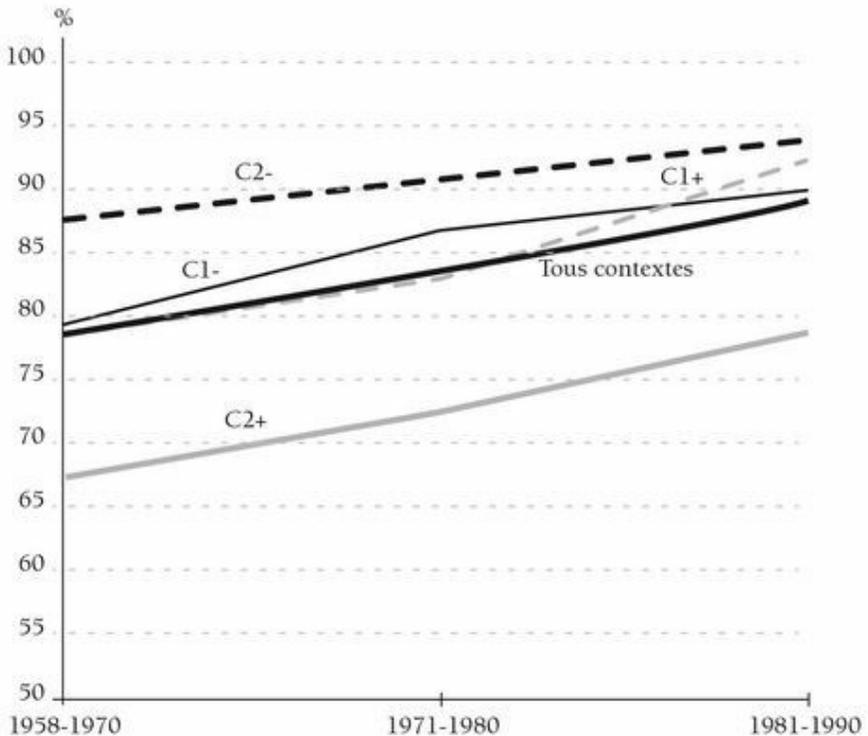
Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Dans un contexte social défavorisé, la marge de manœuvre est extrêmement faible et les immigrés, quel que soit leur âge à l'entrée, comme les enfants nés en France de parent(s) immigré(s) sont environ 90 % à déclarer respecter toujours les interdits alimentaires. À défaut de pratique réelle, c'est un ralliement massif aux exigences de licéité islamique en matière alimentaire. Très rares sont ceux qui osent déclarer ne jamais respecter ces exigences. Ce sont les immigrés arrivés à l'âge adulte qui transgressent le plus aisément les interdits alimentaires lorsque le contexte social est favorable. Dans un environnement particulièrement chanceux, où la pression

sociale et le voisinage avec des coreligionnaires sont limités, les enfants nés en France de parents immigrés et les migrants enfants sont encore près de 80 % à déclarer respecter toujours les interdits alimentaires.

Graphique 15. PROPORTION DE MUSULMANS QUI DÉCLARENT RESPECTER TOUJOURS LES INTERDITS ALIMENTAIRES SUIVANT L'ANNÉE DE NAISSANCE EN FONCTION DU CONTEXTE

(18-50 ANS)



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Ce sont les plus jeunes musulmans qui sont aussi les plus impliqués dans la licéité des choix alimentaires. La pratique des interdits gagne 10 points de la génération 1958-1970 à la génération 1981-1990 (graphique 15).

Cette plus grande implication se vérifie quel que soit le contexte. Seuls les jeunes musulmans vivant dans un contexte social très favorable se distinguent encore par un respect moins rigoureux des interdits alimentaires. Ils sont alors un peu moins de 80 % à déclarer respecter toujours ces interdits. Dans tous les autres environnements sociaux, là où vivent près de 80 % des musulmans âgés de 18 à 50 ans, c'est environ 90 % des jeunes musulmans qui disent les suivre toujours.

Comme en 1992, lors de l'enquête MGIS, parmi les personnes d'origine algérienne, ce sont les berbérophones qui respectent le moins les interdits alimentaires et c'est parmi ceux qui sont nés en Algérie que la distance entre berbérophones et arabophones est la plus grande. Ce n'est plus le cas chez les personnes d'origine marocaine.

Un plus grand respect des interdits alimentaires chez les jeunes : effet d'âge ou effet de génération ?

Malgré les problèmes de comparabilité en raison des questionnements différents de l'enquête MGIS1992, est-il possible de tirer quelque chose du rapprochement de ces deux enquêtes, Teo2008 et MGIS1992 ?

Il faut, pour cela, retenir non pas les musulmans, puisque celle de 1992 n'avait pas pu poser de question sur la religion, mais l'ensemble des nés en France d'origine algérienne en 1963-1972, présents dans les deux échantillons ([tableau 29](#)) et ceux nés en 1979-1988 présents dans l'enquête Teo de 2008.

Tableau 29. RESPECT DES INTERDITS ALIMENTAIRES PAR LES PERSONNES D'ORIGINE ALGÉRIENNE EN 1992 ET EN 2008, SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE.

	Algérie			Algérie-France*
	Total	Hommes	Femmes	
G 1963-1972 (MGIS 1992)				
<i>jeûne</i>	61	61	62	22
<i>porc</i>	64	66	61	16
<i>alcool</i>	50	48	52	14
G 1963-1972 (Teo 2008)				
<i>Toujours</i>	44	40	48	26
<i>Parfois</i>	8	8	8	7
G 1979-1988 (Teo 2008)				
<i>Toujours</i>	74	67	79	31
<i>Parfois</i>	6	7	5	12

Source : Enquête MGIS1992, Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

* Couple parental mixte.

Si l'on se réfère aux déclarations sur la consommation de porc en 1992, interdit moins souvent transgressé que l'alcool, comme pôle de comparaison, les personnes nées en France en 1963-1972 de deux parents venus d'Algérie ne semblent guère plus attachées aux interdits alimentaires qu'elles ne l'étaient 16 ans plus tôt – c'est même plutôt le contraire –, sauf à supposer que les départs aient concerné, sélectivement, les plus scrupuleux. On a vu la relative stabilité de la proportion de ceux qui se déclarent sans religion chez les enfants nés en 1963-1962 de deux parents immigrés. Ce n'est donc pas la proportion de sans religion qui vient perturber les résultats. Par contre, cette proportion a fondu entre les jeunes de 1992 et ceux de 2008. Chez ces derniers, le respect des interdits alimentaires est donc plus important, tout particulièrement chez les jeunes femmes.

D'ailleurs cette différence entre les deux générations demeure lorsqu'on ne retient que les musulmans déclarés dans l'enquête Teo ([tableau 30](#)). Les jeunes âgés de 20-29 ans en 2008 sont donc non seulement moins sécularisés et plus fervents, mais aussi plus observants des critères de licéité de l'alimentation que leurs devanciers.

[Tableau 30](#). RESPECT DES INTERDITS ALIMENTAIRES CHEZ LES MUSULMANS D'ORIGINE ALGÉRIENNE (2 PARENTS IMMIGRÉS) NÉS EN FRANCE, SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE

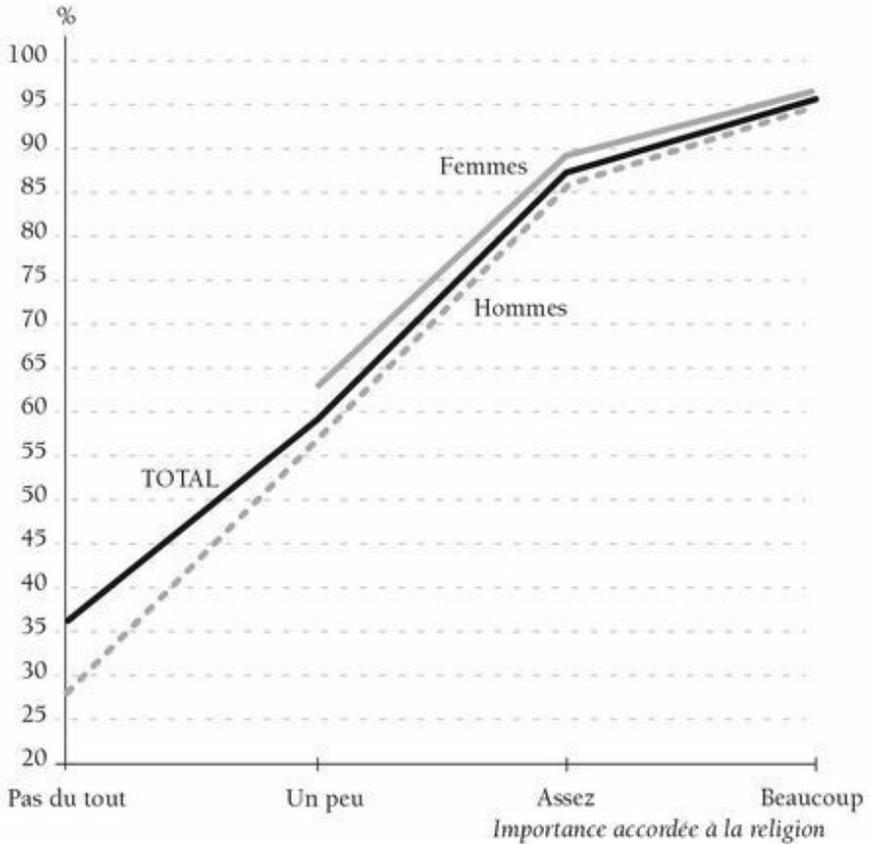
	Total	Hommes	Femmes
1963-1972			
<i>Toujours</i>	78	-	80
<i>Parfois</i>	13	-	11
1979-1988			
<i>Toujours</i>	91	87	94
<i>Parfois</i>	6	8	5

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Là encore, la comparaison 1992-2008 indique que la « réislamisation » des jeunes serait donc plutôt un effet de génération qu'un effet d'âge.

Ce qui distinguait les musulmans d'Algérie des autres s'est effacé parmi les jeunes générations. Ils ne sont pas moins impliqués dans l'islam que les jeunes musulmans d'origine marocaine par exemple. Les jeunes d'origine turque se distinguent encore par un respect moins scrupuleux des interdits alimentaires, sans doute en raison d'une présence de Kurdes moins observants. L'enquête Teo, qui n'a pas retenu la langue kurde parmi les items des langues parlées par les parents lorsque les enquêtés n'étaient encore que des enfants, ne permet pas de le vérifier. C'est néanmoins ce qui avait été constaté lors de l'enquête MGIS1992.

Graphique 16. PROPORTION DE MUSULMANS DÉCLARANT RESPECTER TOUJOURS LES INTERDITS ALIMENTAIRES SELON LE SEXE ET L'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA RELIGION (18-50 ANS)



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Sans surprise le respect des interdits alimentaires se cale sur l'importance accordée à la religion, chez les hommes et chez les femmes. Plus on accorde d'importance à la religion, plus les différences entre les deux sexes s'estompent (graphique 16). Les musulmans les plus fervents sont 96 % à déclarer respecter toujours les interdits alimentaires.

Le respect croissant des interdits alimentaires avec l'importance accordée à la religion, ou tout au moins

l'affirmation de ce respect, dépend de la pression sociale exercée par les coreligionnaires, mais pas seulement. Il a augmenté avec l'année de naissance dans tous les contextes sociaux et profite de l'importance plus grande accordée à la religion chez les plus jeunes.

On assiste donc à une forme de durcissement identitaire qui sépare les musulmans des autres, renforce le contrôle social et pèse sur la liberté des fidèles mais aussi celle des non musulmans. Les musulmans deviennent plus « chatouilleux » sur la distinction entre le licite et l'illicite. Comme l'écrit Christopher Caldwell, « la série des interdits ne cesse de s'étendre, tout comme les catégories d'individus auxquels ils s'appliquent. »²⁰ Les tensions se portent sur la vie quotidienne (examen des poubelles des voisins par exemple) mais aussi sur un domaine particulièrement cher aux Occidentaux, la liberté d'expression.

La liberté d'expression en péril

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, après les tragédies auxquelles les discours de haine avaient conduit pendant cette guerre, les Occidentaux eux-mêmes ont vu leur confiance dans la liberté d'expression ébranlée et se sont trouvés très désireux de mettre un frein à ces discours. D'après Flemming Rose, nous avons interprété la Shoah comme la suite logique de la montée de Hitler au pouvoir dans un climat de propagande nazie haineuse qui se serait développée sans entrave. L'extermination des juifs n'aurait été que la suite logique de cette propagande débridée. Les mots peuvent tuer. Flemming Rose ne remet pas en cause le fait que la propagande nazie ait joué un rôle majeur dans la mobilisation antisémite. Mais il conteste le fait que les choses auraient pu se terminer autrement si la liberté d'expression avait été sous le contrôle étroit de la République de Weimar. Et par conséquent le fait que c'est en limitant la liberté d'expression que nous prenons des garanties afin de ne pas recommencer. C'est cette idée qui a inspiré les Nations Unies et le Conseil de l'Europe dans la lutte contre le racisme et les discriminations : les paroles devaient être réprimées comme les actes. Flemming Rose ne trouve pas la référence au nazisme très convaincante précisément parce que, sous Hitler, il n'y avait aucune liberté d'expression qui aurait pu contrer la chasse aux sorcières menée contre les juifs. « L'Allemagne était gouvernée par la tyrannie du silence ». En fait, Weimar disposait bel et bien d'une législation limitant la liberté d'expression et toute insulte aux communautés religieuses pouvait valoir trois ans de prison. Elle a été appliquée. Julius Streicher, le rédacteur en chef de *Der Stürmer*, a purgé deux

ans de prison pour sa propagande haineuse à l'égard des juifs. « Plus il était accusé, plus il galvanisait ses supporters [...] En 1930, il a été accueilli par des milliers de supporters à sa sortie de prison, dont Hitler lui-même ». Le Canadien Alan Borovoy constate que « les lois dans l'Allemagne d'avant Hitler ressemblaient à la loi canadienne contre la haine. En outre, ces lois ont été appliquées avec vigueur. Pendant les 15 ans précédant l'arrivée de Hitler au pouvoir, il y a eu 200 poursuites contre les discours antisémites. » Flemmig Rose pense que ce sont plutôt les restrictions mises à la liberté d'expression du temps de la République de Weimar qui ont contribué à offrir une tribune, dans les tribunaux et dans la presse à l'antisémitisme. « Pour les démocrates de la République de Weimar, une stratégie autrement efficace aurait été d'aborder la propagande nazie dans un débat public et ouvert, mais, entre les deux guerres, la confiance dans la liberté d'expression était faible. »²¹ L'attachement à la liberté d'expression s'est trouvé à nouveau mis à rude épreuve avec l'affaire Rushdie.

Lorsqu'elle éclate en Europe en 1989 ²² avec la fatwa* meurtrière de l'ayatollah Komeiny (14 février), peu ont vraiment conscience de la rupture qui s'opère alors. Au cœur de la tourmente, Salman Rushdie va réaliser à quel point le cauchemar dans lequel il est pris dépasse sa personne. Comme l'écrit Paul Berman, « s'il savait quelque chose, c'était bien que le cancer du fanatisme qui se répandait dans les communautés musulmanes finirait par exploser dans le reste du monde, bien au-delà de l'islam. Si la bataille intellectuelle était perdue – si ce nouvel islam établissait son droit au “respect” et obtenait que ses opposants soient réprouvés, jugés infréquentables et, pourquoi pas, même tués – alors s'en suivrait la défaite politique. »²³ La défaite n'est peut-être pas complète, mais la

bataille n'est pas gagnée.

En effet, si l'affaire Rushdie a été le vrai premier coup porté à la liberté d'expression en Europe, nombre de pays européens ont aujourd'hui au moins une affaire Rushdie sur les bras, pas forcément littéraire, mais touchant des personnes qui ont osé dire, écrire ou figurer ce qu'ils pensaient de l'islam tel qu'il se donne à voir aujourd'hui. Les menaces de mort se sont banalisées et sont devenues planétaires. Nous avons en France un professeur de philosophie, Robert Reddeker, qui vit en paria sous protection policière depuis 2006, après avoir écrit dans le Figaro un article sur l'islam qui a déplu²⁴. Hassen Chalgoumi, président de l'association culturelle des musulmans de Drancy, violemment critiqué pour sa proximité avec les juifs et suspecté par les islamistes d'avoir retourné sa veste, vit lui aussi sous protection policière²⁵. Stéphane Charbonnier, dit Charb, rédacteur en chef de Charlie Hebdo est sixième sur la liste des cibles prioritaires diffusée par Al Qaïda sur son site en langue anglaise – *Inspire* – le 1^{er} mars 2013. Cette liste se présente comme un avis de recherche pour chasseurs de prime sur double page. Sur la page de droite figure la liste comportant onze noms mal orthographiés – photo et nom des neuf hommes, nom des deux femmes (Ayaan Hirsi Ali et Molly Norris) – surmontée d'un avertissement : *Wanted, Dead or Alive for Crime Against Islam*²⁶. Sur la page de gauche figure un agrandissement de la photo de Terry Jones (le pasteur protestant qui s'était vanté d'avoir brûlé le Coran pour le onzième anniversaire du 11 septembre, deuxième sur la liste), avec un revolver en action dirigé sur sa tempe droite, le tout sous-titré d'un *Yes we can* agrémenté d'un pastiche du dicton – *An apple a day keeps the doctor away* : « *A Bullet a Day Keeps the Infidel Away* »²⁷. C'est donc dans une mise en scène

de western empruntée à la mythologie américaine mâtinée de pruderie quant à la représentation des femmes, d'humour noir et de provocation qu'Al Qaïda désigne ses cibles prioritaires. Les cibles sont presque toutes européennes, mais les États-Unis sont désormais eux aussi visés alors que les musulmans y représentent pourtant moins de 1 % de la population.

Ces affaires n'ont pas seulement ruiné la vie des « imprudents », elles ont fait jurisprudence au sens où elles ont généralisé censure et autocensure dans les propos, les écrits, les dessins, les expositions, les théâtres ou les films... La série *South Park* a fait l'objet en 2010 d'une correction rétrospective. Après avoir diffusé un deuxième épisode des *Super Best Friends* censé se moquer au troisième degré du fait, précisément, qu'il était devenu impossible de représenter Mahomet, ses créateurs, Parker et Stone, ont été menacés du sort réservé à Theo van Gogh²⁸. En réponse, Comedy Central a expurgé l'ensemble de la série de toute référence au prophète et le premier épisode des *Super Best Friends* a été rendu inaccessible sur internet²⁹. C'est cet événement qui avait donné l'idée à la dessinatrice américaine Molly Norris de proposer de consacrer le 20 mai au dessin de Mahomet, proposition qu'elle a très vite retirée. Retrait qui ne l'a pas empêchée d'être visée par une fatwa de Al-Awlaqi, islamiste américain « réfugié » au Yemen, récemment expédié au paradis par un drone américain³⁰. Quelques mois après le « coming out » de Molly Norris, on apprendra qu'elle est contrainte de mener une vie clandestine et de changer de nom suite à de multiples menaces de mort.³¹ Elle est onzième sur la liste des ennemis de l'islam récemment mise à jour par Al Qaïda. Le groupe créé le 19 mai 2010, sur Facebook, afin de participer à la journée *Tout-le-monde-dessine-Mahomet* lancée par Molly Norris sera fermé à la suite de menaces de

mort reçues par les administrateurs³². Un épisode des Simpson résume assez bien où nous en sommes. Bart écrit sur un tableau noir : « South Park, nous vous soutiendrions si nous n'étions pas aussi effrayés. »³³

Jens Martin Eriksen et Frederik Stjernfelt, auteurs du livre *Les pièges de la culture*, ont mis en ligne sur le site danois www.fridebat.nu une liste de 300 pages (en danois malheureusement) consacrées aux événements témoignant des pressions religieuses exercées sur la liberté d'expression dans le monde. Ils ont sélectionné un peu plus de 300 dates particulièrement marquantes qu'ils ont publiées à la fin de leur ouvrage³⁴. Très peu de ces événements sont antérieurs à la publication des *Versets sataniques* par Salman Rushdie et la plupart concernent l'islam³⁵. Il y a eu néanmoins un antécédent peu remarqué à l'affaire Rushdie. En 1981, suite à la présentation d'un sketch montrant des femmes voilées jetant leur culotte à la tête de l'ayatollah Khomeiny sur une chaîne de télévision allemande, « l'Iran expulse les deux diplomates allemands, ferme l'Institut Goethe à Téhéran et profère des menaces de mort. » L'humoriste présentera des excuses en 1987 et s'abstiendra ensuite de plaisanter avec l'islam³⁶.

L'affaire Rushdie qui éclate en 1989 sonne la fin des illusions selon laquelle les Européens, et plus généralement les Occidentaux, resteraient maîtres chez eux, sans qu'ils en soient vraiment conscients à l'époque. « Personne n'aurait le courage aujourd'hui d'écrire *Les versets sataniques*, sans parler de les publier. L'écriture est devenue timorée parce que les écrivains sont désormais terrifiés » écrit Hanif Kureishi, un écrivain britannique³⁷. Il faut dire que l'affaire Rushdie a fait des morts – entre autres, le traducteur japonais retrouvé mort

dans un ascenseur et deux leaders musulmans de Belgique pour avoir déclaré qu'en Europe c'était la liberté d'expression qui prévalait – et terrorisé la profession : refus de vendre, refus d'entreposer les livres, bombes incendiaires dans les librairies... La peur a reporté la censure très en amont : sur la manière de penser, la manière d'écrire, sur la décision de publier, celle de rendre accessible l'œuvre, celle de la traduire, puis sur l'accueil par la critique qui cherche souvent à se protéger et sur celle des politiques qui pensent qu'il faut calmer le jeu... La remarque de Kureishi vaut pour toutes sortes d'œuvres artistiques. Flemming Rose, le directeur du Jyllands-Posten lors de la publication des douze caricatures de Mahomet au Danemark, septième sur la liste d'Al Qaïda, a publié en 2010 *Tyranny of Silence*, un livre qu'il est impossible de lire sauf si on lit le norvégien, le danois ou le russe et qui n'est pas vendu par Amazon. Voilà un ouvrage qui mérite bien son nom³⁸. La dernière tentative d'assassinat en date est celle qu'a essuyée Lars Hedegaard à Copenhague³⁹. C'était le 5 février 2013. Un tueur déguisé en postier censé lui délivrer un colis a failli le tuer d'un coup de revolver. Il s'en est fallu de peu, une lutte au corps à corps qui a fini par mettre l'assassin en fuite. Lars Hedegaard est un journaliste et historien danois engagé dans le combat pour la liberté d'expression. Il a fondé *The International Free Press Society* et a lancé récemment un journal en langue suédoise – *Dispatch International* – avec une journaliste suédoise Ingrid Carlqvist. Il est désormais, lui aussi, sous protection policière. Plus récemment encore, un étudiant néerlandais, Mehmet Sahin, qui avait réalisé un entretien, pour la télévision, avec des adolescents d'origine turque qui s'étaient déclarés des antisémites admirateurs d'Hitler, a été harcelé dans son quartier, puis a reçu des menaces de mort et a finalement été

obligé de passer dans la clandestinité. Avait-il, lui aussi, insulté Mahomet ou l'islam ? Non. Il avait juste laissé voir l'existence d'un antisémitisme viscéral dans la communauté turque néerlandaise, se promettant bien de faire changer d'avis les jeunes gens la prochaine fois. Ces derniers avaient même parié qu'il n'y parviendrait jamais. La question est définitivement réglée⁴⁰.

Les états d'âmes et les réactions autour de l'affaire Rushdie se sont souvent reproduites dans les autres affaires qui ont suivi (caricatures danoises, *Charlie hebdo*...). Salman Rushdie a connu les pressions pour obtenir de lui des excuses. Il est passé, comme Molly Norris, par la tentation de se rétracter pour faire cesser la menace, épisode dont il a eu très rapidement honte et dont il a fini par comprendre qu'il ne changerait rien à sa condition et ruinerait sa vie d'écrivain : « Il était tombé dans le piège de vouloir être aimé, s'était ridiculisé et montré faible, et maintenant il en payait le prix » écrit-il en parlant de lui⁴¹.

Les excuses rendent les islamistes audacieux et les incitent à pousser leur avantage. Mieux vaudrait s'abstenir de prendre certaines initiatives lorsqu'on n'est pas prêt à tenir sur la distance que de se retrouver en situation d'avoir à faire des excuses. Le 24 mai 2010, le Guardian publie un dessin de Mahomet, se joignant ainsi à la journée *Tout-le-monde-dessine-Mahomet*, pour présenter ses excuses deux jours plus tard. *Idem* pour les dirigeants de Facebook qui ont présenté des excuses et obtenu ainsi la levée de la fermeture du réseau social par le Pakistan. Après avoir déclaré que cette journée ne violait pas les règles de conduite de leur firme, ils auraient promis, d'après le ministre pakistanais de l'information et de la technologie, de ne pas recommencer⁴².

Une attitude de plus en plus commune consiste à « se

coucher à titre préventif » selon l'heureuse formule de Christopher Caldwell. Le 25 septembre 2005, la Tate Gallery retire la sculpture *God is Great* qui montre la torah, la bible et le coran encadrés dans du verre⁴³. Le 25 septembre 2006, l'opéra de Berlin annule la représentation d'Idoménée de Mozart parce que l'on y voit, représentées, les têtes coupées de Jésus, Bouddha, Poséidon et Mahomet.⁴⁴ Le 1^{er} novembre 2008, le conseil municipal d'Oxford interdit l'usage du mot « Noël » dans ses textes et affiches afin de ne pas offenser, dit-il, les autres croyants⁴⁵. Le 13 août 2009, la *Yale University Press* retire les dessins danois d'un livre pourtant consacré à l'affaire des caricatures, *The Cartoons That Shook the World*. Cary Nelson, le président de l'association américaine des professeurs d'université condamne sans appel cette décision : « nous ne négocions pas avec les terroristes. Nous satisfaisons les demandes que nous pensons qu'ils pourraient bien avoir. »⁴⁶ Le 23 septembre 2011, la commissaire d'une exposition consacrée à la caricature au *Metropolitan Museum of Art* de New York justifie ainsi l'absence de toute satire religieuse : « Nous n'en avons pas tellement dans notre collection, et, de plus, nous ne voulons insulter personne. »⁴⁷

Il faut aussi compter avec les pressions que des ONG, des pays étrangers ou des organisations internationales (dont l'OCI*, Organisation de la Coopération Islamique, qui travaille les Nations Unies au corps afin d'interdire le blasphème) exercent sur les politiques pour limiter la liberté d'expression. Ainsi, Tony Blair a proposé en 2005, avec le soutien de la gauche, une loi visant à pénaliser (d'une peine allant jusqu'à sept ans de prison) la critique des religions alors que la crise des caricatures battait son plein : les propos offensants ou insultants, intentionnellement ou non, comme les actes

menaçants. Serait ainsi déclaré criminel le simple emploi de l'expression « terrorisme islamique »⁴⁸. Si le projet de loi avait été adopté au moment de leur parution, la publication des caricatures danoises au Royaume-Uni aurait été passible de poursuites pénales. La loi n'est finalement pas passée parce que 21 députés du Labour se sont concertés pour y faire obstacle et que Tony Blair s'est absenté avant le vote. C'était moins une. Une loi moins drastique rédigée par la Chambre des Lords a été finalement adoptée. « Il est indubitable que même la version adoucie du Racial and Religious Act, malgré sa volonté explicite de protéger la liberté d'expression, est en train de produire un nouveau genre de délits et de restreindre la liberté d'expression dans le pays même qui l'a enfantée. »⁴⁹ Roy Atkinson – Mr Bean – a été le grand héros de la lutte pour protéger la liberté d'expression au Royaume-Uni.

La lâcheté, bien souvent, ne se contente pas toujours du silence. Il arrive qu'elle donne son avis et fait ainsi cause commune avec les appels au meurtre. Les œuvres en cause, dit-on, devraient justifier d'une qualité ou d'une esthétique particulière pour mériter d'être rendues publiques. À la critique de la médiocrité ou du mauvais goût s'ajoute souvent le manque de respect ou l'insensibilité quand ce n'est pas une attaque en règle de l'auteur. Dans l'affaire Rushdie, le grand romancier John Le Carré s'est ainsi déshonoré en déclarant : « Je ne pense pas qu'il soit donné à aucun d'entre nous d'être impertinent avec les grandes religions en toute impunité » ou encore « En maintes et maintes fois, il a eu l'occasion de sauver la face de ses éditeurs et de retirer son livre, avec dignité, en attendant que les choses se calment. Il me semble qu'il n'a plus rien à prouver d'autre que son insensibilité. »⁵⁰ Roald Dahl aussi : « Rushdie est un dangereux opportuniste »⁵¹. Plus

récemment, la presse suédoise a réagi de manière honteuse à la tentative d'assassinat de Laars Hedegaard. Voilà ce qu'en dit ce dernier : « en Suède, où je travaille la plupart du temps, les médias suédois ont soit insinué que j'avais inventé l'incident pour me faire passer pour un martyr – ce qui aurait nécessité une conspiration de grande envergure impliquant la police danoise et les services de sécurité – soit semblés déçus par le fait que le facteur n'ait pas été un meilleur tireur. »⁵²

Comme la Cour européenne des droits de l'homme reconnaît que la charia reflète « fidèlement les dogmes et les règles divines édictées par la religion [et] présente un caractère stable et invariable » et que « lui sont étrangers des principes tels que le pluralisme dans la participation politique ou l'évolution incessante des libertés publiques »⁵³, le groupe de réflexion américain Team B II* déclare la charia contraire à la constitution américaine. L'interdiction du blasphème est contraire au premier amendement. Cet interdit « requiert que les infidèles s'abstiennent de parler de l'islam en allant au-delà de ce qui leur est permis ou en offensant les musulmans. »⁵⁴ Tout ce qui va dans le sens de la censure ou de l'auto-censure est donc conforme à la charia et susceptible d'être interprété comme une soumission à celle-ci. La faiblesse et la pleutrierie des Occidentaux, leur tendance à se coucher de manière préventive pour satisfaire, par anticipation, les désirs supposés des musulmans ont suscité la surenchère et un sentiment excessif de puissance (voir l'aventure de Maajid Nawaz dans l'épilogue en fin d'ouvrage). « Les politiciens et les intellectuels n'ont pas seulement exagéré la menace à laquelle les sociétés occidentales sont confrontées, mais ils ont aussi manqué des ressources morales et politiques pour y répondre. »⁵⁵ Comme l'écrit Salman Rushdie, nous jouissons des libertés que nous méritons : « John Le Carré a raison de dire que la liberté

d'expression n'est pas absolue. Nous avons les libertés pour lesquelles nous nous battons et nous perdons celles que nous ne défendons pas. »[56](#)

Résumé

La visibilité de l'islam s'est accrue avec l'accroissement numérique de ses fidèles et leur concentration dans les grands centres urbains. Sans données antérieures à l'enquête Teo de 2008 pour juger de l'évolution du port du voile, il n'est guère possible de savoir si la perception d'une fréquence accrue des voiles tient à la montée en puissance du nombre de musulmans, en l'occurrence de musulmanes, aux concentrations ou à un marquage identitaire plus intense. En tout cas, une minorité de femmes musulmanes se voilent (moins d'une femme sur cinq), et celles qui le font sont surtout d'origine marocaine ou turque. Le voile serait plutôt une rareté chez les femmes d'origine algérienne. Le positionnement de la France sur cette question, avec notamment l'interdiction à l'école et celle du vêtement couvrant le visage dans l'espace public, est probablement un facteur dissuasif dans un climat de franche hostilité au voile. La détention d'un diplôme qualifiant permettant l'accès au marché du travail, la qualité du quartier de résidence où la pression sociale est faible aussi. Par contre, le raidissement dans l'observance des interdits alimentaires au fil des générations, quel que soit le contexte social, indique un réinvestissement de la notion d'interdit et de séparation entre le pur et l'impur. Ces exigences ont eu tendance à restreindre la liberté des musulmans, par le contrôle interne, mais pas seulement. Ces interdits concernent tous les aspects de la vie privée et sociale et, comme il est interdit de médire de l'islam, les non musulmans se sont trouvés eux-mêmes visés dans ce qu'ils ont de plus cher en occident : la liberté d'expression. Après l'affaire Rushdie, l'intimidation est devenue monnaie

courante. On risque à nouveau sa vie en Europe, mais aussi aux Etats-Unis, à dire, écrire, figurer ce que l'on pense. Les ajustements à l'intimidation par la censure, l'autocensure, la langue de bois et, quelquefois, le ralliement ont remis les Occidentaux dans la position d'avoir à plier ou se battre pour reconquérir ce qui leur semblait définitivement acquis.

1. *Une révolution sous nos yeux, op. cit.*, p. 243.

2. Kepel G., *Les Banlieues de la République, op. cit.*, p. 271.

3. Ou Shari'a, voir le glossaire en fin d'ouvrage.

4. Arbitration Act qui inclut les conflits privés dans les procédures d'arbitrage comprenant déjà les conflits sur les contrats civils et commerciaux.

5. Institute for the Study of Civil Society. C'est un groupe de réflexion britannique qui « recherche des solutions aux problèmes économiques et sociaux sans s'embarrasser de la contrainte liée aux priorités à court terme des partis politiques ou des idées reçues ». <http://www.civitas.org.uk/index.php>. À ne pas confondre avec l'association de catholiques traditionalistes de même nom.

6. Hirsch A., « Dozens of charia courts are giving illegal advice, claim Vicitas Report » *The Guardian*, 29 juin 2009. <http://www.guardian.co.uk/uk/2009/jun/29/sharia-courts-illegal-advice-claims>

Talwar D., « Growing use of Sharia by UK Muslims », *BBC Asian Network*, 16 janvier 2012. <http://www.bbc.co.uk/news/uk-16522447>

7. <http://www.shariahCouncil.org/>

8. Quel'on réunira dans ce qui suit sous le terme voile.

9. « Pendant des décennies, les Pays-Bas ont mené une politique délibérément multiculturaliste, sous l'intitulé : "Intégration avec maintien de sa propre identité". Ceux qui formulaient même les avertissements les plus pondérés en soulignant que cette politique sapait la culture commune du pays étaient régulièrement censurés. » Cf. Caldwell C., *Une révolution sous nos yeux*, Ed. Le Toucan, 2011, p. 408.

10. « Dans l'insertion professionnelle, le diplôme est devenu un avantage relatif plus important qu'il ne l'était il y a vingt ou trente ans. Il reste une protection extraordinaire contre le chômage. Les diplômés continuent, même si c'est plus tardivement, de décrocher le Graal, le CDI. 80 % l'obtiennent entre 25 et 30 ans. Sur dix, vingt ans, le phénomène de dévaluation des diplômes n'est pas si marqué que cela. Et tous les diplômes protègent. Certes, davantage à mesure que leur niveau monte. Mais l'insertion professionnelle d'un titulaire de CAP ou de BEP est plus proche de celle d'un diplômé du supérieur que de celle d'un non diplômé. » Olivier Galland, *Le Monde*, 4/12/2012.

11. Le Bars S., « Père Noël décommandé et dessert à la poubelle : quand la laïcité s'égare », *Le Monde*, 06/12/12, <http://religion.blog.lemonde.fr/2012/12/06/perce-noel-decommande-et-dessert-a-la-poubelle-quand-la-laicite-segare/>

12. *Ibid.*

13. HCI, *Les défis de l'intégration*, Rapport 2010, Documentation française, 2011, p. 97. Audrey Levy, « La bataille des cantines », *Le Point*, 1/11/2012, p. 78-79.

14. Ces enquêtes ont pourtant souvent un problème de représentativité, laquelle n'est pas non plus égale dans le temps. Par exemple, l'enquête réalisée pour Marianne en mars 2011 l'a été sur un échantillon de 547 personnes, d'après des quotas élaborés par l'Ifop à partir d'enquêtes nationales de l'Insee d'après l'origine des personnes enquêtées. Elle a été réalisée dans la rue auprès d'individus sélectionnés par les enquêteurs. Si la méthode est rudimentaire, au moins l'Ifop fait-il l'effort de poser des questions sur le ramadan et les divers interdits ou prescriptions alimentaires.

15. Ifop, 1989-2011, *Enquête sur l'implantation et l'évolution de l'islam en France*, juillet 2011. Enquête par quotas, à laquelle je fais référence, non dans un souci de comparaison rigoureuse avec l'enquête aléatoire Teo, mais parce que les résultats sont tellement éloignés de ceux de l'enquête MGIS de 1992, que cet écart ne saurait être le seul effet des difficultés d'obtenir un échantillon représentatif de musulmans dans une enquête par quotas.

16. Al-Gazali (1058-1111), *Le livre du licite et de l'illicite*, Librairie philosophique de J. Vrin, Paris, 1991.

17. <http://www.youtube.com/watch?v=ikJk3km7B1o>

18. Conseil européen de la fatwa et de la recherche, *Recueil de fatwas*, Serie n° 1, Tawhid, 2002, p. 176-177.

19. Kepel G., *Les Banlieues de la République*, *op. cit.*, p. 102.

20. Caldwell C., *op. cit.*, p. 343.

21. Rose F., *Words and Deeds*, <http://www.eurozine.com/articles/2012-04-04-rose-en.html>. Les propos d'Alan Borovoy sont ceux cités par Flemming Rose et tirés d'un livre, *When Freedoms Collide : The Case for Civil liberties*, Univ of Toronto Pr, 1988, p. 50. Traduction de l'auteur.

22. Suite à la publication des *Versets sataniques* en Angleterre le 26 septembre 1988 et à son interdiction dans de nombreux pays, dès le mois d'octobre.

23. Berman P., « The Rushdie Affair and the Struggle Against Islamism », *The New Republic*, 7 décembre 2012. <http://www.newre-public.com/article/books-and-arts/magazine/110804/who-are-the-real-blasphemers>. Traduction de l'auteur.

24. « Face aux intimidations islamistes, que doit faire le monde libre ? », *Le Figaro*, 19/9/2006.

25. <http://www.france24.com/fr/20130212-hassen-chalghoumi-defenseur-islam-france-imam-tolerance-judisme-proche-orient-drancy>

26. Recherchés morts ou vifs pour crime contre l'islam.

27. On retrouve, sur cette liste, Carsten Luste et Flemming Rose, actuel et ancien rédacteur en chef du *Jyllands-Posten*, le journal danois qui a publié les caricatures le 30 septembre 2005, Kurt Westergaard le dessinateur du Mahomet coiffé d'un turban orné d'une bombe, Lars Vilks un dessinateur suédois, Geert Wilders et Salman Rushdie. Carsten Luste est premier de la liste.

http://www.weeklystandard.com/blogs/al-qaeda-mag-publishes-wanted-dead-or-alive-list_704904.html

28. auteur du film *Soumission*, assassiné à Amsterdam le 2 novembre 2004.

29. Douthat R., "Not Even in South Park", *New York Times*, 25 avril 2010. <http://www.nytimes.com/2010/04/26/opinion/26douthat.html>

30. Al-Awlaqi était aussi l'inspirateur du Major Hasan, psychiatre des armées et auteur de la tuerie de Fort Hood aux Etats-Unis le 5 novembre 2009 (13 personnes tuées et 43 blessées). Hayes S. F., *Malign Neglect, Political correctness and institutional stupidity in the case of Nidal Malik Hasan*, *The Weekly Standard*, 30 novembre 2009.

<http://www.weeklystandard.com/Content/Public/Articles/000/000/017/250ieqfn.asp>

[Pg=2](#)

[31.](#) Eriksen J.-M., Stjernfelt F., *op. cit.*, p. 378.

[32.](#) Eriksen J.-M., Stjernfelt F., *op. cit.*, p. 377.

[33.](#) *Ibid.*, p. 376.

[34.](#) *Ibid.* p. 347-382.

[35.](#) L'intolérance chrétienne la plus violente en Europe a été l'attaque aux cocktails molotov du cinéma Saint-Michel projetant *La dernière tentation du Christ* de Martin Scorsese le 27 octobre 1988.

[36.](#) *Ibid.*, p. 347.

[37.](#) Malik K., *From Fatwa to Jihad. The Rushdie Affair and its Legacy*, Atlantic Books, 2010, p. 198. Traduction de l'auteur.

[38.](#) Ce livre n'a, apparemment, jamais été traduit en anglais. Un extrait a été publié en anglais par Eurozine sous le titre « Words and Deeds », *op. cit.* <http://www.eurozine.com/articles/2012-04-04-rose-en.html>

[39.](#) Hedegaard L., "The Asssin at the Door", *The Wall Street Journal*, 20/2//2013. http://online.wsj.com/article/SB10001424127887323495104578314751130285998.html?mod=googlenews_wsj

[40.](#) <http://antisemitism.org.il/article/78002/menace-de-mort-apres-di-diffusion-de-interview>

[41.](#) Rushdie S., *Joseph Anton : A Memoir*, Random House, 2012, livre électronique, emplacement 4647. Traduction de l'auteur.

[42.](#) Eriksen J.-M., Stjernfelt F., *op. cit.*, p. 377.

[43.](#) *Ibid.*, p. 352.

[44.](#) *Ibid.*, p. 357.

[45.](#) *Ibid.*, p. 364.

[46.](#) *Ibid.*, p. 370.

[47.](#) *Ibid.*, p. 380

[48.](#) Il n'est pas besoin d'une loi pour que la règle soit respectée, comme on l'a vu lors de l'entrée en guerre au Mali. Le Conseil français du culte musulman s'est félicité de l'emploi du mot *terroristes* tout seul, l'expression « terroristes islamistes » étant jugé trop propice à l'amalgame entre islam et terrorisme. Rioufol I., « Mali : pourquoi Hollande n'ose parler de "terrorisme islamiste" ? », *Le Figaro*, 16 janvier 2013. En 2007, après une rencontre entre des responsables des Frères musulmans et le gouvernement américain, des mots et expressions ont été interdits à l'intérieur du gouvernement (dans un document de la sécurité intérieure intitulé : *Terminologie pour définir le terrorisme : Recommandations de musulmans américains*). En 2008, le National Counterterrorism Center (NCTC) a intégré ces interdits, conformes aux règles de la charia sur la diffamation. Center for Security Policy, *Sharia, A Threat to America. A Exercise in Competitive Analysis, Report of Team B II*, 2010.

<http://www.centerforsecuritypolicy.org/upload/wysiwyg/article%20pdfs/Shariah%20-%20The%20Threat%20to%20America%20Team%20B%20Report%2009142010.pdf>

De même, les services secrets danois ont publié le 13 août 2008 un guide des expressions à éviter, parmi lesquelles guerre contre la terreur, croisade, djihad, islamisme, salafisme... Le même guide recommande, au contraire, l'usage des termes tels que terroriste, extrémiste, militant, violent, islamisme militant. Le 17 janvier 2008, Jacqui Smith, le ministre de l'intérieur britannique annonçait la publication d'un dictionnaire politiquement correct en matière de terrorisme proposant de substituer à « guerre contre la terreur » ou « extrémisme islamique », l'expression « activité anti-islamique ». cf. Eriksen J.-M., Stjernfelt F., *op. cit.*, p. 358.

[49.](#) *Ibid.*, p. 241.

50. Rushdie S., *op. cit.*, emplacement 4361-64, livre électronique. Traduction de l'auteur.
51. Rushdie S., *op. cit.*, emplacement 2496, livre électronique. Traduction de l'auteur.
52. Hedegaard L., *The Assassin at the Door*, *op. cit.* Laars Hedegaard y décrit la presse suédoise comme la presse la plus conformiste du monde occidental. Traduction de l'auteur.
53. Arrêt du 31 juillet 2001 dans l'affaire du Refah Partisi. <http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-64174>
54. Center for Security Policy, *Sharia, A Threat to America*, *op. cit.*, p. 62. Traduction de l'auteur.
55. Malik K., *op. cit.*, p. 208. Traduction de l'auteur.
56. Rushdie, *op. cit.*, emplacement 8800-01, livre électronique. Traduction de l'auteur.

3^e PARTIE

L'ASSIMILATION EN QUESTION

CHAPITRE 10

La confiance en soi fait défaut

« Pourquoi les immigrés ou leurs descendants consentiraient-ils à respecter les valeurs qui fondent l'identité du peuple français si le signal de leur inadéquation, voire leur abandon, leur est envoyé ? Là encore, le comportement des populations de l'immigration est rationnel. C'est celui des élites qui ne l'est pas. »

Malika Sorel¹

La France, en raison de son histoire et d'une immigration précoce, a opté pour un mode d'intégration très particulier : l'assimilation. Nation centralisée qui se considère comme la patrie de l'universel et des droits de l'homme depuis la révolution française, la France a combiné deux principes contradictoires : celui des droits abstraits et un principe de nécessité visant à la convergence des modes de vie des étrangers qui viennent s'installer en France et de leurs descendants vers les modes de vie français. Une fiction, en somme, selon laquelle les Français incarnant ces principes

abstraites qui leur sont si chers, c'est en leur ressemblant que ceux qui viennent d'ailleurs ont les meilleures chances de se rapprocher de ces principes. Nous avons eu tendance à confondre les principes avec nos caractéristiques propres : « nous Français, sommes par principe exemplaires puisque nos valeurs sont universelles : liberté, égalité, fraternité »². C'est derrière le paravent des grands principes, que s'est réalisée l'assimilation des immigrations passées. « L'allégeance à la société française qui s'accomplissait ainsi n'était pas seulement une allégeance à un corps politique, aux Lumières, à la Révolution française, mais à un corps social avec ses "rites" et ses "usages". [...] De plus, les manières de vivre que l'on trouve en France n'étaient guère perçues comme marquées par des préjugés singuliers. Demander aux nouveaux venus de s'y conformer pouvait donner le sentiment de favoriser l'accès à l'universel. »³

On a tendance aujourd'hui à soustraire du modèle français son volet assimilationniste, celui du ralliement au corps social. C'est le cas lorsqu'on le rebaptise sous l'appellation républicanisme universel⁴, ne retenant que les principes abstraits. Pourtant, la nécessité reconnue de l'adoption des modes de vie locaux et le gommage progressif des spécificités a été la condition d'un côtoiement des catégories populaires avec les nouveaux venus dans la vie de tous les jours. Cette fiction a fait son œuvre. Pour perdurer, il faut à la fois que la France demeure en état de l'incarner. Il faut aussi que les autres y croient.

Nous n'y croyons plus...

Or la France a perdu de sa superbe après deux guerres mondiales épuisantes et deux guerres coloniales qui se sont terminées par deux retraites plus ou moins ordonnées. Depuis, elle gratte ses plaies, ce qui ne l'a pas rendue très séduisante. Même s'il est possible que ce grattage de plaies que nos élites affectionnent tant soit encore, paradoxalement, une manière d'afficher superbe et supériorité morale. C'est en tout cas ce que pense Theodore Dalrymple pour qui la passion des intellectuels pour l'auto-dénigrement de l'Occident en général et de l'Europe en particulier n'est peut-être qu'une autre forme d'auto-glorification morale : « plus l'auto-dénigrement pratiqué par une personne est profond, plus elle apparaît généreuse, ouverte et large d'esprit. »⁵ Dans son livre, *The New Vichy Syndrom*, Theodore Dalrymple consacre, avec un certain humour, sept chapitres sur treize à examiner pourquoi les Européens ont contracté cette passion – Why are we like this (I), Why are we like this (II) etc... - insistant sur l'idée que nous sommes partie prenante dans ce qui nous arrive.

L'Europe en général et la France en particulier ont un problème avec leur passé. La Première Guerre mondiale a été la première ombre au tableau de la puissance européenne. La « vérité » sur cette terrible guerre est désormais celle d'une guerre cruelle et inutile au cours de laquelle les soldats seraient morts pour rien. D'après Theodore Dalrymple, ce jugement définitif n'est, en Grande-Bretagne en tout cas, pas celui des combattants ou des familles de combattants au sortir de la guerre, mais une version revisitée par les écrivains pendant les années 1920 et 1930 : « la désillusion qui s'installa

n'était probablement pas une conséquence directe ou spontanée de la guerre elle-même, mais le produit de la réflexion intellectuelle sur son sens. »⁶ L'état d'esprit qui régnait alors en France et en Grande-Bretagne, n'était pas de nature à préparer ces pays à un affrontement militaire avec Hitler. Theodore Dalrymple raconte ainsi le succès de la pièce de Somerset Maugham jouée à Londres en 1932, qui mettait en scène la vanité et l'inutilité de la guerre de 1914-1918 – *For Services Rendered* – et qui recueillit des commentaires enthousiastes, dans la presse de gauche comme de droite : « En Allemagne, la désillusion a nourri un militarisme fou ; en Grande-Bretagne et en France un pacifisme aveugle »⁷. Le beau livre de Michel Laval témoigne du patriotisme et du rassemblement des Français qui, en août 1914, n'ont pas l'impression de partir à la guerre pour rien. La défaite de 1870 est dans tous les esprits et les visées dominatrices de l'Allemagne qui entend mener « une bataille d'extermination » aussi. Sans parler de la barbarie avec laquelle l'Allemagne traite la petite Belgique dont elle a forcé la porte⁸, avant de mettre à feu et à sang les villes et villages français conquis⁹.

La deuxième guerre mondiale a détruit la confiance en soi européenne, même au Royaume-Uni qui, pourtant, s'est illustré pendant ce conflit. Les guerres coloniales ont fini de ternir et la grandeur et la puissance de la France. Ces rechutes historiques successives ont laissé penser que l'histoire des nations européennes « n'avait été rien d'autre que crime et folie¹⁰ [...] nothing but-ism revisited¹¹ ». Theodore Dalrymple se demande pourquoi nous tenons tant à noircir le passé au-delà du nécessaire. Il invoque trois raisons à cela. Premièrement, l'amertume qui suit la perte de puissance et d'importance de l'Europe après la deuxième guerre mondiale

sans parler de la fin des empires coloniaux. L'Europe est dévastée, sans espoir de regagner sa position définitivement perdue : « Si votre nation a fait une omelette, vous pouvez lui pardonner d'avoir cassé des œufs ; mais, si elle a cassé des œufs sans pouvoir exhiber une omelette, alors la désillusion, voire le dégoût s'installent »¹². Deuxièmement, une culpabilité sans limite redonne une forme de grandeur et réintroduit dans l'histoire. Si les Européens sont responsables des malheurs du monde, c'est donc qu'ils existent encore. Les autres passent, encore et toujours, pour des figurants. C'est plus satisfaisant pour l'amour propre. Enfin, d'après lui, et ce n'est pas nécessairement son argument le plus convaincant, une histoire aussi terrible nécessite une ingénierie sociale pour redresser les maux perpétrés par le passé, offrant ainsi des débouchés à ceux qui ont fait, en nombre croissant, des études supérieures.

Cette attitude des intellectuels européens est, paradoxalement, irresponsable. *Nous avons l'air de prendre toute la responsabilité du monde sur nos épaules, ce qui revient à dénier aux autres peuples la capacité de maîtriser leur propre destin.* Si l'histoire européenne de la première moitié du XX^e siècle nous prive définitivement de la légitimité de faire la leçon aux autres, elle ne nous oblige pourtant pas à tresser des couronnes à l'« Autre » en toutes circonstances. Ce travers a été maintes fois été relevé¹³. Pour Pierre Manent, « nous sommes séparés de notre histoire politique par le rideau de feu des années 1914-1945. Avant : une histoire coupable puisqu'elle culmine dans la boue des Épargés et sur la rampe d'Auschwitz. Après : nous voici resurgis, sans baptême ni conversion, dans le vêtement d'une démocratie enfin pure, c'est-à-dire *non nationale*, dont le seul programme politique est de garder son innocence. »¹⁴

Ceux qui héritent de cette histoire abominable sont tenus

sous surveillance étroite, afin d'éviter toute possibilité de rechute dans le pire. À tel point que nous pouvons pratiquement renverser la formule selon laquelle « le pire n'est jamais sûr ». C'est en se figurant que le pire est toujours sûr que nous pensons exercer la vigilance la plus grande à l'égard de nous-mêmes. Cette vigilance extrême et ce souvenir coupable peuvent conduire à des erreurs d'analyse et de stratégie allant parfois jusqu'à mettre sous surveillance ce que nous avons de plus précieux – la liberté d'expression. D'après Flemming Rose, le contresens commis à propos du lien entre liberté d'expression pendant l'ascension de Hitler au pouvoir et Shoa nous a rendus méfiants à l'égard de la liberté d'expression¹⁵.

Si nous tenons tant à voir dans l'Autre la figure de la victime, c'est peut-être d'abord pour garder vivante la mémoire des choses horribles dont nous avons été capables et qui, si nous n'y prenions pas garde, seraient toujours prêtes à s'emparer de nous. Coupables, nous devons l'être de manière systématique à titre préventif. Nous ne pouvons nous faire confiance et nous en tirons, c'est peut-être le pire, un certain orgueil. Les heures les plus sombres de notre histoire menacent à chaque instant. Cette moralisation à sens unique revient à diviser la France selon une ligne ethnique avec une « idéalisation de l'Autre » d'un côté et une « dépréciation *a priori* de soi » de l'autre côté, attitude que Paul Yonnet a épinglee sous le nom de sociocentrisme négatif¹⁶. Cette idéologie crée une ethnicisation théorique de la société, dont nous nous étonnons parfois de constater qu'elle s'incarne dans le réel. Par ailleurs, comme l'écrit Shmuel Trigano, « sans chez soi, on se demande comment on pourrait offrir l'hospitalité tant exaltée. [...] Si l'étranger est de plain-pied “chez lui” chez l'invitant, c'est que celui qui accorde l'hospitalité n'a plus de

“chez soi”. »¹⁷

C'est aussi une forme de narcissisme qui installe l'Autre dans une position supérieure *a priori*, bien piètre façon de faire comprendre le principe d'égalité aux nouveaux venus. C'est une inversion complète de ce que le modèle d'assimilation nécessite de la part des natifs au carré : confiance en soi, conviction que leur ressembler n'est pas le pire, mais peut-être ce qui peut arriver de mieux aux nouveaux venus. « Le moule français assimilait, c'est-à-dire qu'il dominait, et, pour unifier, anéantissait parfois, comme il le fit multiséculairement pour les patois. La fonction s'accomplissait d'elle-même, la règle allant de soi. »¹⁸

...Les nouveaux venus non plus

Nous n'offrons plus, aux yeux des autres, un modèle suffisamment enviable pour qu'ils fassent l'effort d'adapter leurs modes de vie lorsque c'est nécessaire. Pour que l'assimilation fonctionne, il faut en effet que ce qui est proposé aux nouveaux venus soit attrayant. Pourquoi voudrait-on que l'on endosse l'habit du Français avec enthousiasme si celui-ci a l'air tout dépenaillé ? L'Europe, écrit Pascal Bruckner, « n'a pas de pire ennemi qu'elle-même, sa culpabilité taraudante, le scrupule poussé jusqu'à la paralysie. Comment voulons-nous être respectés si nous ne nous respectons pas, si nous ne cessons, par médias et littérature interposés, de nous dépendre sous les traits les plus négatifs ? »¹⁹

Par ailleurs, la rhétorique sur les principes républicains sonne creux. Nous n'arrêtons pas de répéter que si les immigrés et leurs descendants éprouvent des difficultés dans les banlieues de nos grandes villes, c'est parce que la République n'a pas tenu ses promesses. Pour que la promesse laïque retrouve une capacité d'attraction, nous dit Gilles Kepel, « il faudrait [...] que l'insertion dans la société par l'emploi rende au peuple dans sa diversité une pleine croyance dans les valeurs de la nation et que l'éducation lui en ait fourni les capacités. »²⁰ On remarquera l'emploi du verbe « fournir ». L'école de la République doit « fournir », à tous, les capacités nécessaires à l'insertion sur le marché du travail. Le citoyen en herbe n'est qu'un sujet passif auquel la République doit tout apporter. La République est un fournisseur et si le sujet n'a pas le niveau requis, c'est de sa faute à elle.

Cette rhétorique sur les promesses républicaines a bien des

inconvenients. Elle a tendance à surévaluer ce que les institutions sont capables d'accomplir. Elle désresponsabilise, démobilise l'ardeur individuelle, fournit un argumentaire tout prêt pour rationaliser ses propres insuffisances et transforme les institutions en guichet. Elle fait oublier que la devise républicaine n'est pas un programme d'action publique dont il suffirait que les institutions l'appliquent scrupuleusement pour satisfaire tout le monde mais que tous doivent contribuer, par l'effort sur soi, pour qu'elle s'incarne. La devise républicaine n'est pas une vapeur qui flotte dans l'air. Elle résulte de l'application de tous à la faire vivre, avec le soutien des institutions. Cette rhétorique des promesses est démobilisatrice pour ceux qui ont le plus d'efforts à fournir et consolante pour ceux qui occupent les places enviables conquises grâce au système méritocratique. Christopher Lasch fait remarquer que les gens de gauche comme de droite, qui n'ont pas de mot assez dur pour les privilèges héréditaires, « se contentent d'arguments douteux pour dire que l'éducation ne tient pas ses promesses d'encourager la mobilité sociale. Ils semblent sous-entendre que, si c'était le cas, personne n'aurait, supposent-ils, la moindre raison de se plaindre »²¹.

Gilles Kepel, dans son enquête à Clichy-Montfermeil, illustre bien ces attentes démesurées d'individus qui ne se donnent pas toujours les moyens de les réaliser. Redouane, né au Maroc, a passé une maîtrise en administration économique et sociale en France et travaille dans une association spécialisée dans l'insertion locale. Il a été un temps contractuel de l'éducation nationale après avoir échoué au concours de l'IUFM, sans qu'on sache dans quelle discipline. Il a échoué à l'oral, « épreuve ou l'aisance langagière et le capital socio-culturel sont déterminants » nous dit Gilles Kepel. On

apprend, deux pages plus loin, « qu'il ne lit pas et ne semble guère à même ou désireux d'accroître son capital culturel. » Comment espérer enseigner aux enfants sans lire et sans désir d'apprendre soi-même ? Pourquoi alors dépeindre Redouane comme quelqu'un qui « se retrouve piégé dans le quartier d'où il sort peu et qui bride ses capacités d'ascension sociale ». L'intéressé se dit satisfait de son travail qui lui permet de rester dans « sa ville » et à proximité de son domicile, même s'il souhaite quitter la France. Que fait-il de son temps libre ? Il « fréquente les mosquées » apprend l'arabe, fait du footing et du vélo²².

Par ailleurs, les musulmans n'ont pas forcément hâte d'adopter nos modes de vie, pas seulement parce que nous ne les valorisons pas nous-mêmes et les dénigrons, mais aussi parce qu'ils ne les trouvent pas très attrayants. Ils ont des raisons bien à eux, pour refuser une société sécularisée où la religion et la famille n'ont pas la place qu'ils leur attribuent. Comme l'écrit Christopher Caldwell à propos des Turcs « allemands »²³, « si de fortes chances de se retrouver sans enfant à l'âge mûr et seul dans sa vieillesse est le prix de l'assimilation, pour beaucoup de Turcs, c'est un prix exorbitant. » L'attraction des pays européens est nichée dans leur niveau de vie et leur protection sociale et non dans leur prestige culturel ou historique. Ce n'est pas parce qu'on s'installe en France qu'on l'admire et se sent honoré d'en être. Une bonne partie des élites veille d'ailleurs soigneusement à ce que son portrait soit suffisamment répulsif pour dissuader l'admiration. Le slogan anti-FN « ne nous laissez pas seuls avec les Français » en dit long sur la haine de soi²⁴. Comment dès lors espérer susciter l'empathie et la sympathie ? Si nous ne sommes pas aimables à nos propres yeux, il n'y a aucune raison pour que nous le soyons aux yeux des autres. Redouane

n'a pas une haute opinion de la France qu'il déteste et de ses médias qui ruinent la réputation des gens comme lui dans tout l'Occident. Il veut quitter la France, mais qui voudra de lui ? « Il faut que je parte, parce que j'ai une haine, j'ai une frustration contre les gens, contre les donneurs de leçons. Comment ces gens-là sont en train de venir nous donner des leçons, ils sont corrompus jusqu'à l'os, comment ils donnent des leçons à des... il y a combien d'étrangers, ce sont des gens nickel. Ils ont le plus de mérite. Ils ont vécu dans la pauvreté et tout ça et ils essaient quand même de s'en sortir. Eux, ils sont blindés de fric, et ils continuent... ils continuent à magouiller à droite, à gauche, ces gens-là. »

Loin d'admirer la France, Redouane considère que « malheureusement, on est dans un modèle de société qui nous mène à notre perte ! ». Sa femme devra se consacrer à l'éducation de leurs futurs enfants, avant de songer à travailler. Comme l'écrit Christopher Caldwell « on peut migrer vers un endroit en y étant hostile, ou du moins sans le considérer avec un égard particulier. Oui, les immigrés "souhaitent simplement une vie meilleure", comme le veut le cliché. Mais ils ne veulent pas nécessairement d'une vie européenne. Ils peuvent avoir envie d'un mode de vie du Tiers Monde avec un niveau de vie européen. »²⁵

Égoïsme et condescendance des élites

Crise économique aidant, quelques livres sont parus en anglais récemment sur l'éloignement des élites du « bas » peuple²⁶. Par élite, on peut entendre ceux qui, parmi les gens qui exercent un pouvoir en économie, en politique, dans les médias ou dans les institutions culturelles d'un pays, ont une véritable influence.

L'un de ces livres est particulièrement intéressant parce qu'il récuse l'idée selon laquelle ce sont les catégories populaires qui seraient les dépositaires de vertus oubliées par une élite débauchée²⁷. Dans *Coming Apart*, Charles Murray, décrit comment la culture des élites a de plus en plus divergé, aux Etats-Unis, de celles des classes populaires. C'est à une analyse des classes sociales appartenant à la majorité blanche, pour éviter l'argument ethnique, qu'il se livre. Il y a toujours eu des riches et des pauvres aux Etats-Unis. Mais, jusqu'au début des années soixante, dit-il, ils ne vivaient pas trop différemment les uns des autres et étaient imprégnés d'une même culture civique fondée sur des « vertus fondatrices » dont étaient imprégnés les manuels scolaires.

Son analyse nous intéresse et nous dépayse nous Français qui pensons que tout doit passer par l'État. L'école a cessé d'enseigner ces vertus et de transmettre une culture civique, lesquelles ont été rejetées au milieu du siècle dernier, supposant ainsi que les lois suffiraient au fonctionnement de la société, ce qu'on appelle désormais en France « le vivre ensemble », expression horripilante apparue précisément lorsque les difficultés liées au choc des modes de vie ont pris de l'importance²⁸. Cette culture civique s'est considérablement

érodée au fil du temps, mais beaucoup plus dans le sous-prolétariat que parmi ceux qui sont à la fois les mieux éduqués et les plus riches. Dans les années 1960, nous dit-il, cette élite existait déjà mais avait des origines sociales assez diverses et, si elle connaissait un train de vie très élevé, n'avait pas un mode de vie à part. La nouvelle élite s'est de plus en plus isolée des modes de vie du reste de ses concitoyens, au prix d'une ignorance grandissante de la vie du pays sur lequel elle exerce son pouvoir.

Charles Murray explique l'avènement et l'épanouissement de cette classe de privilégiés par la valeur marchande croissante attribuée à l'intelligence, l'explosion de la richesse parmi les plus riches, le perfectionnement des mécanismes de sélection à l'université qui se sont mis en place dans les universités d'élite dès les années 1960 ²⁹ et l'homogamie cognitive qui résulte des unions entre personnes de très haut niveau éducatif. « Les entrants à Harvard en 1952 auraient figuré parmi les 10 % moins bons de ceux admis en 1960 »³⁰. Cette élite cultive l'entre-soi et s'auto-reproduit. Elle conjugue un mode de vie en tous points étranger à celui de la plupart des Américains, tant dans sa façon de manger, de se distraire ou d'élever ses enfants pour lesquels la course aux meilleures écoles commence très tôt. Charles Murray parle de capital cognitif pour désigner ce que cette petite élite transmet à ses enfants, grâce à une homogamie cognitive.

De manière peut-être contre-intuitive, les classes populaires ont été beaucoup plus touchées par la déstructuration de la famille traditionnelle, la délinquance, la rareté des emplois stables et réguliers et par le déclin de la religiosité. Le capital social³¹, c'est-à-dire la capacité d'agir ensemble, s'est fortement érodé aux États-Unis à partir des années 1960³², mais tout particulièrement dans les classes populaires. Au

contraire, même si elle est moins ancrée qu'autrefois dans la vie locale, la nouvelle élite a continué d'avoir une vie sociale plutôt bien remplie. Contrairement à une idée répandue, ce n'est pas parmi les plus démunis que les valeurs américaines fondatrices continuent de prospérer, mais dans l'élite méritocratique qui, après avoir goûté aux joies de la subversion des normes bourgeoises, redécouvre les vertus de sobriété et de contrainte. Comme l'écrit David Brooks, « c'est vrai que les Bobos ont appris les vertus de la contrainte et de la sobriété, même si le code de sobriété Bobo doit plus à l'American Medical Association qu'à la rigueur victorienne. »³³ Même les préférences raciales introduites dans l'université par l'Affirmative action aux Etats-Unis ont profité surtout, et de plus en plus, aux familles les plus aisées, noires ou hispaniques, alors même que les inégalités augmentaient³⁴. Richard Sander et Stuart Taylor proposent, afin de réduire les écarts de formation à l'entrée à l'université, en s'inspirant des études réalisées sur la réussite scolaire en amont de l'université, d'appliquer dans les écoles, en plus d'une sélection exigeante des enseignants, des règles strictes à l'image des *charter schools*³⁵ : tenue correcte, ponctualité, attention, respect, éviter le langage grossier, faire ses devoirs. « Cela implique de valoriser dans l'enseignement les valeurs de la classe moyenne telles que les règles éthiques, la politesse et d'insister sur la responsabilité personnelle. »³⁶

Charles Murray met en cause la duplicité et le relativisme (*nonjudgmentalism*) des membres de cette super-élite qui renâclent « à transmettre ce qu'ils pratiquent [...] La nouvelle élite détient le secret qui lui permet de maximiser ses chances de mener une vie heureuse, mais refuse de partager ce secret avec les autres ». Cette nouvelle élite manifeste la plus grande tolérance en refusant de juger les conduites personnelles de

ses concitoyens, laissant croire que tout se vaut, y compris ce qu'elle refuse obstinément de pratiquer pour elle-même, ce qui lui réussit si bien. Elle juge inacceptable d'utiliser des qualificatifs désobligeants sauf à propos « des gens qui ne partagent pas [son] opinion politique, des chrétiens fondamentalistes et du prolétariat blanc des zones rurales »³⁷. Cette description des privilèges de l'élite et de son éloignement de la vie réelle des gens ordinaires pourrait très bien être transposée en France, avec le facteur aggravant d'un corporatisme-étatisme qui fige encore plus la société³⁸.

Le système méritocratique a été accaparé par cette nouvelle élite dont ce n'est plus seulement la richesse qui assure la réussite de ses propres enfants, mais aussi l'adoption de conduites éducatives, un entre-soi, une sécession du monde ordinaire visant à leur garantir, autant que faire se peut, d'être les meilleurs dans cette compétition méritocratique.

Croyante, mais pas pratiquante, cette nouvelle élite dissimule un égoïsme de classe derrière un discours moralisateur vis-à-vis des classes populaires dont elle aimerait qu'elles se conduisent avec élégance et tolérance dans leurs rapports avec les populations d'origine étrangère. Tous les modes de vie et pratiques culturelles se valent, sauf pour cette élite qui *peut* choisir son mode de vie et qui compte bien dresser le poil des « petits blancs » récalcitrants en leur infligeant une cohabitation dont elle n'est pas menacée tant qu'elle maintient ses avantages. Le système méritocratique lui convient parfaitement puisqu'il fonctionne à son avantage. La nouvelle élite est à fond pour la justice sociale et le partage pourvu que son autoreproduction ne soit pas menacée. Elle vit à part, observe de loin la société ordinaire et souhaite que celle-ci ne lui offre pas le spectacle affligeant de l'intolérance et du choc des cultures. Elle ne se sent guère de responsabilité,

en tant qu'élite, sur la chose publique et c'est sans doute le plus grand reproche que l'on peut lui faire. Shmuel Trigano parle de choc civilisationnel pour désigner l'expérience de « peuples abandonnés par leurs élites. »³⁹ Il ajoute que « les nouvelles élites du pouvoir gouvernent à distance, depuis le dehors du système politique, en promouvant un projet politique [...] destiné aux masses tandis qu'elles sont retranchées dans leur quartier d'exception (le campus, le média, la bourse, le Tribunal) à la façon d'une oligarchie coupée des masses. »⁴⁰ Dans cet éloignement des préoccupations ordinaires, c'est le délaissement par la gauche de son agenda social qui donne aux catégories populaires un sentiment d'abandon.

Résumé

Les conditions de base au fonctionnement du modèle d'assimilation – confiance en soi et acceptation de la part des nouveaux venus de la légitimité de l'ascendant culturel de la société d'accueil – ne sont plus réunies. Elles se sont affaiblies conjointement par renforcement mutuel. Le manque de confiance de la société française lui vient de l'histoire sanglante des deux guerres mondiales et d'une décolonisation douloureuse. L'autodénigrement qui s'en est suivi n'a pas incité les nouveaux venus à montrer un respect et une envie tels à l'égard de la France et des Français qu'ils s'en seraient trouvés poussés à composer et à adapter leurs cultures et modes de vie. Ils y ont été encouragés par des élites chantant les louanges des cultures et traditions venues d'ailleurs et invitant les natifs au carré à faire preuve de tolérance et à s'ouvrir à l'Autre. C'est là une position morale qui n'engage guère ces élites, protégées qu'elles sont du contact avec le monde ordinaire. Satisfaites par le modèle méritocratique qui n'entrave pas leur reproduction, elles restent en dehors du champ de leurs propres préconisations.

-
- [1.](#) *Immigration, intégration. Le langage de vérité*, Mille et Une nuits, 2011, p. 193.
 - [2.](#) Paoli P.-F., *Pour en finir avec l'idéologie antiraciste*, François Bourin, 2012, p. 103.
 - [3.](#) D'Iribarne P., *Les Immigrés de la République. Impasses du multi-culturalisme*, Seuil, 2010, p. 85-86.
 - [4.](#) Joly D., introduction au dossier « Musulmanes et féministes en Grande-Bretagne », *Hommes et migrations*, n° 1299, 2012, p. 7.
 - [5.](#) Dalrymple T., *The New Vichy Syndrome*, Encounter Books, 2009, p. 51. Traduction de l'auteur.

6. *Ibid.*, p. 110, traduction de l'auteur.

7. *Ibid.*, p. 117, traduction de l'auteur.

8. « Depuis deux jours, Leuven la catholique, l'«Oxford belge», est livrée au saccage et au meurtre. Des trois cent mille ouvrages et manuscrits accumulés depuis 1426 dans l'illustre Bibliothèque universitaire, il ne reste qu'un tas de cendres fumantes au milieu de ruines calcinées. » Laval M., *Tué à l'ennemi : La Dernière guerre de Charles Peguy*, Calmann-Lévy, 2013, emplacement 4255-57, livre électronique.

9. « Senlis, la martyre, est livrée à l'orgie. Des soldats vociférants fracassent à coups de crosse de fusil les portes des maisons et les devantures des magasins qu'ils pillent. Ils mangent et boivent jusqu'à l'ivresse, saccagent l'intérieur des demeures, brisent les meubles, éventrent les lits à coups de baïonnettes, souillent d'excréments et d'urine le sol avant de repartir les bras chargés du butin qu'ils entassent dans des charrettes volées. », *ibid.*, emplacement 5230-33.

10. Dalrymple T., *op. cit.*, p. 141, traduction de l'auteur.

11. *Ibid.*, p. 120.

12. *Ibid.*, p. 141, traduction de l'auteur.

13. Il faut rendre ici hommage à Jean-François Revel et Paul Yonnet qui ont ausculté le mal français, avant bien d'autres. Revel, J.-F., *La Connaissance inutile*, Grasset, collection Pluriel, 1988. Yonnet, P., *Voyage au centre du malaise français, l'antiracisme et le roman national*, Gallimard, 1993.

14. Manent P., *La Raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Gallimard, 2006, p. 47.

15. Rose F., *op. cit.*

16. Yonnet, P., *op. cit.*, p. 183.

17. Trigano S., *La Nouvelle idéologie dominante. Le post-modernisme*, Ed. Hermann, 2012, p. 139.

18. Yonnet, P., *op. cit.*, p. 20.

19. Pascal Bruckner, *La Tyrannie de la pénitence, essai sur le masochisme occidental*, Grasset, 2006, p. 111.

20. Kepel G., *Les Banlieues de la République, op. cit.*, p. 17.

21. Lasch C., *La Révolte des élites et la trahison démocratique*, Climats, 1996, Champs essais Flammarion, 2007, p. 56.

22. Kepel G., *op. cit.*, p 115-118.

23. Le rapport du Haut Conseil à l'intégration – *L'islam dans la République* – voyait lui aussi notre salut dans l'Autre : « Notre société a ses rigidités propres : puisse l'immigration nous aider à les surmonter. », p. 8.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000017/0000.pdf>

24. Caldwell C., *op. cit.*, p. 309.

25. Caldwell C., *op. cit.*, p. 311.

26. Mount F., *The New Few : Or a Very British Oligarchy*, Simon & Schuster, 2012. Hayes C., *Twilight of the Elites : America after Meritocracy*, Crown Publishing Group, 2012. Murray C., *Coming Apart, The State of White America (1960-2010)*, Crown Publishing Group, 2012.

27. Une analyse de ce livre a été publiée dans la revue *Commentaire*, n° 139, 2012. Ce qui suit, à propos de ce livre, lui emprunte quelques extraits.

28. Comme l'écrit Paul Yonnet, « une fonction sociale qui opère n'est pas une fonction qui s'expose ; une règle qui éprouve le besoin d'être en permanence exposée, trahit une fonction inopérante, déjà usée. » Paul Yonnet *op. cit.*, p. 20-21.

[29.](#) Thèse déjà développée dans le premier chapitre de *The Bell Curve : Intelligence and Class Structure in American Life*, écrit avec Richard J. Herrnstein en 1994 et qui avait fait scandale.

[30.](#) Murray C., *Coming Apart ; op. cit.*, p. 55. Traduction de l'auteur.

[31.](#) Regroupant la confiance placée dans les autres en général, les rapports de bon voisinage, l'obligeance et la croyance selon laquelle les autres se conduisent de manière équitable.

[32.](#) Putman R., *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, 2000.

[33.](#) *Bobos in Paradise, The New Upper Class and how they Got There*, Simon & Schuster, 2001, Emplacement 3553-54, livre électronique. Traduction de l'auteur. Réserve à une super-élite aux États-Unis, l'expression bobos a pris un sens beaucoup plus large en France, pour désigner des gens qui, bien que se déclarant de gauche, ont abandonné la question sociale pour privilégier les questions sociétales et de qualité de vie et qui ont bénéficié de la rénovation des quartiers populaires en centre-ville, à Paris notamment. Cf. Guilluy C., *Libération*, 8 janvier 2001

[34.](#) « plus de la moitié des noirs admis dans les universités d'élite en 1972 provenaient de familles qui se situaient en dessous de la médiane dans la distribution socioéconomique. En 1982, c'était moins d'un quart et en 1992 la proportion était descendue à 8 % ». Cf. Sander R., Taylor S. Jr, *Mismatch : How Affirmative Action Hurts Students It's Intend to Help, And Why Universities Won't Admit It*, Basic Books, 2012, emplacement 4443-45, livre électronique.

[35.](#) Écoles privées non confessionnelles financées sur fonds publics jouissant d'une grande autonomie.

[36.](#) Sander R., Taylor S. Jr, *op. cit.*, emplacement 4828-30. Traduction de l'auteur.

[37.](#) Charles Murray, *op. cit.*, p. 290. Traduction de l'auteur.

[38.](#) Algan Y., Cahuc P., *La Société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, Éditions de la rue d'Ulm, 2007.

[39.](#) Shmuel Trigano, *op. cit.*, p. 129

[40.](#) *Ibid.*, p. 125.

CHAPITRE 11

Abandon des natifs au carré au sein des catégories populaires par la gauche

« Abandonner le peuple, l'oublier et le mépriser ne suffit pas. Il faut aussi qu'il se tienne à carreau. Qu'il n'ose pas la ramener. Qu'il comprenne bien que son tour est passé et que les libérateurs ont trouvé des classes de substitution. »

Éric Conan¹

Si l'on ne s'attend guère à ce que la droite prenne le parti des ouvriers et si l'on peut suspecter, souvent à bon droit, un positionnement tactique lorsqu'elle le fait, la défense des ouvriers, qui a longtemps été le pré carré de la gauche, ne l'est plus. On a beaucoup écrit sur les métamorphoses de la gauche, son abandon des classes populaires natives au carré et la manière dont elle s'est entichée de l'Autre².

La théorisation de la nouvelle doctrine par Terra Nova

Ce désamour de la classe ouvrière a même été théorisé, avant la campagne présidentielle de 2012, par Terra Nova, le groupe de réflexion proche du PS. Terra Nova a incité ce dernier à laisser à la droite et à l'extrême droite un électorat populaire irrécupérable au profit de segments de populations plus porteurs – les minorités des quartiers populaires, les femmes, les jeunes et les diplômés – qui sont appelés à former « son nouvel électorat “naturel” : la France de demain ». Cette France de demain est « avant tout unifiée par ses valeurs culturelles, progressistes : elle veut le changement, elle est tolérante, ouverte, solidaire, optimiste, offensive. C'est tout particulièrement vrai pour les diplômés, les jeunes, les minorités. Elle s'oppose à un électorat qui défend le passé contre le changement [...]. Il n'est pas possible aujourd'hui pour la gauche de chercher à restaurer sa coalition historique de classe : *la classe ouvrière n'est plus le cœur du vote de gauche, elle n'est plus en phase avec l'ensemble de ses valeurs* [je souligne] »³.

On le voit, toute référence au social a disparu de ce discours. Ce ne sont pas les ouvriers que la nouvelle gauche entend défendre afin d'améliorer leur position dans la société. La classe ouvrière est stupidement restée collée à l'agenda d'une gauche qui n'existe plus : défense des intérêts des travailleurs, comme aurait dit Arlette Laguiller, émancipation de la classe ouvrière, niveau et conditions de vie... En fait, la nouvelle gauche a évacué la classe ouvrière de son agenda. Elle ne retient que la partie correspondant aux minorités auxquelles

elle trouve toutes les qualités requises pour susciter son intérêt.

Si c'est pour elles que la gauche conserve quelque ambition sociale, elle pratique un usage paradoxal de la référence culturelle. Cette dernière prédomine quand il s'agit de cibler les minorités, parce qu'elles votent à gauche, parce qu'elles sont différentes, valeur en soi, et qu'elles sont censées être les victimes valeureuses d'aujourd'hui. Par contre, la culture est rejetée dès qu'il s'agit des stratégies et comportements de ces mêmes minorités. On revient alors au vieux credo des causes sociales. Si ces dernières s'islamisent par exemple, c'est parce qu'elles sont malheureuses et que ce malheur n'est que le produit des misères que leur font les natifs au carré bornés, sans doute nombreux dans les catégories populaires, et la société dans son ensemble en leur refusant l'emploi et la place qui leur reviennent. C'est ce type de discours qui s'est exprimé violemment lorsque Hugues Lagrange, qui se réclame lui-même de la gauche, a rendu compte de ce qu'il avait observé à Mantes-la-Jolie : les coutumes et traditions africaines, encore bien présentes parmi les familles originaires du Sahel, s'accordent mal avec les exigences et les pratiques de la société française et handicapent les enfants. Il invoquait notamment le « durcissement de la culture patriarcale et le fondamentalisme musulman qui a gagné le Sahel. »⁴

La nouvelle gauche ne vise plus tant le progrès social qu'une défense catégorielle de segments de population en phase avec ses valeurs et présentant un certain état d'esprit. La justice s'efface au profit de la solidarité qui n'engage pas autant : on peut être solidaire en paroles, c'est bien pratique.

Ce n'est donc plus la situation sociale en elle-même qui détermine le positionnement de la nouvelle gauche, mais les qualités qu'elle trouve ou ne trouve pas à certains segments de

population. C'est ce qui l'a souvent amenée à réduire les catégories populaires aux seuls immigrés et descendants d'immigrés. C'est si vrai qu'elle a propagé une idée restrictive des « quartiers populaires ». Tout le monde comprend, tout particulièrement lorsqu'il est question des « jeunes des quartiers populaires », qu'il s'agit des jeunes d'origine étrangère vivant dans des banlieues défavorisées. Cependant, pour plus de clarté, le texte de Terra Nova précise qu'une de ses cibles est formée des *minorités* des quartiers populaires, donc à l'exclusion explicite des natifs au carré.

Quelle invisibilité des natifs au carré des catégories populaires ?

Pourtant, les ouvriers et employés constituent encore plus de la moitié des personnes ayant déjà travaillé⁵ et près de 80 % d'entre elles sont encore des natifs au carré⁶. Comment expliquer cette hémiplegie de la gauche sur les catégories populaires ?

C'est le prisme parisien, et plus généralement celui des grands centres urbains, qui incite à croire que les populations d'origine étrangère représentent, à elles seules, les catégories populaires. La gauche recrute préférentiellement parmi les classes moyennes et supérieures, notamment parmi les intellectuels⁷ qui vivent dans de grandes agglomérations, lesquelles ont été désertées par les natifs au carré de condition modeste. En 2008, dans la classe d'âges 18-50 ans, deux tiers des personnes d'origine maghrébine, sahélienne ou turque résident dans des unités urbaines d'au moins 200 000 habitants, là où vivent aussi 60 % des cadres⁸ natifs au carré, quand 61 % des ouvriers natifs au carré vivent dans de petites communes (moins de 20 000 habitants)⁹. Ce sont les fractures, ethnique et culturelle à l'intérieur des catégories populaires et sociale à l'intérieur des natifs au carré, dont parle Christophe Guilluy¹⁰. L'attraction des zones pavillonnaires du périurbain et des zones rurales auprès des natifs au carré des catégories populaires, outre qu'elle réside dans l'opportunité d'échapper aux prix excessifs de l'immobilier des grandes agglomérations, à la délinquance des banlieues et à la fréquentation de populations d'origine étrangère qui menacent leur position majoritaire, se trouve aussi dans le statut qu'elles

leur confèrent. Habiter en zone pavillonnaire loin de la banlieue leur permet « de ne surtout pas faire partie de “cette autre France”, celle des banlieues... Ainsi, et alors même que ces espaces ouvriers et populaires se caractérisent par l'importance des ménages précaires et pauvres, l'identification à la classe moyenne y reste forte, comme si le seul fait de vivre à l'écart des quartiers sensibles participait à la définition d'un statut social. »¹¹

À Paris, qui s'est vidé d'une bonne partie de ses catégories populaires, des ouvriers tout particulièrement, la corésidence de cadres et de populations d'origine étrangère en nombre croissant peut donner l'impression d'un recouvrement entre clivage ethnique et clivage social.

À Paris, au cours des 40 dernières années (1968-2009), la proportion d'ouvriers parmi les actifs ayant déjà travaillé âgés de 25-54 ans est passée de 26 % à 8 %, celle des cadres de 14 % à 45 %¹². Globalement, en 2008, les quelques ouvriers qui subsistent sont très majoritairement d'origine étrangère quand les cadres sont, eux, plutôt d'origine française. Paris s'est donc à la fois embourgeoisé et diversifié en termes ethniques, donnant l'impression aux Parisiens des quartiers aisés que les catégories populaires sont désormais représentées par les immigrés ou leurs enfants. Un petit tour en Seine-Saint-Denis, département le plus populaire de la région parisienne, finit de convaincre que tel est bien le cas : près de 90 % des ouvriers y sont d'origine étrangère, 67 % si l'on y ajoute les employés. Au total, 6 % seulement des ouvriers natifs au carré résident en Ile-de-France, contre 37 % des immigrés et 20 % des enfants d'immigrés de même catégorie sociale. Pourtant, dès que l'on s'éloigne de l'Ile-de-France, plus moyen de confondre les catégories populaires avec les immigrés et leurs enfants. En région Nord-Pas-de-

Calais, par exemple, seuls 12 % des ouvriers et des employés y sont d'origine étrangère ([tableau 31](#)).

Tableau 31. PROPORTION D'OUVRIERS/EMPLOYÉS ET DE CADRES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE POUR QUELQUES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS PARMI LES 18-50 ANS (EN%)

	Ouvriers ou employés	Cadres*
Ile-de-France	45	24
Paris	58	23
Seine-Saint-Denis	67	34
Val-de-Marne	49	36
Rhône-Alpes	27	18
PACA	24	13
Lorraine	25	–
Nord-Pas-de-Calais	12	–
*y compris les professions intellectuelles supérieures.		

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

Il arrive que l'on retrouve ces asymétries au cœur des régions ou des départements entre les zones très urbanisées et les périphéries plus rurales. Ainsi, dans le Loir-et-Cher, c'est Blois qui a vu son peuplement changer drastiquement en un

peu moins de 40 ans. Parmi les moins de 18 ans, 4 à 5 % étaient d'origine étrangère en 1968, en ville et dans le reste du département. En 2005, un tiers des jeunes sont d'origine étrangère à Blois, contre moins d'un sur dix dans le reste du département.

Au total, si les natifs au carré des catégories populaires semblent avoir disparu, c'est parce qu'ils habitent ailleurs que sous les feux des projecteurs des médias focalisés sur les problèmes de banlieue des grandes agglomérations qui paraissent concentrer toute la misère à portée de caméra ou à portée d'avion, la Seine-Saint-Denis occupant la première place.

Pourtant, si la Seine-Saint-Denis affiche le taux de pauvreté le plus élevé, y compris chez les jeunes, ce département est suivi de près par d'autres : la jeunesse du Pas-de-Calais, des Pyrénées-orientales et de l'Aude et les territoires urbanisés des Ardennes, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais.

Une « prolophobie » larvée enfin assumée ?

On ne peut pas non plus évacuer l'hypothèse selon laquelle, à gauche, on préfère se convaincre que le prolétariat des natifs au carré est en voie de disparition, ce qui facilite l'approche des problèmes sociaux en termes culturels. Comme l'écrit Walter Benn Michael, « si nous aimons la diversité, si nous aimons les programmes de discrimination positive, c'est parce qu'ils nous présentent le racisme comme l'unique problème que nous ayons à résoudre. Or le résoudre ne nous demande rien d'autre que de renoncer à nos préjugés »¹³, pas à nos avantages. Pour Laurent Davezies, avec la crise, « c'est toute une catégorie de “petits blancs” qui voit sa situation absolue, mais aussi relative, se dégrader inéluctablement. En effet, les immigrés sont aujourd'hui sous-représentés dans la population ouvrière industrielle, s'étant portés vers les métiers d'ouvriers de service qui ont moins souffert de la crise. » Le programme de Terra Nova entérine cet état de fait et choisit la facilité qui consiste à « aider ceux qui ont le mieux résisté »¹⁴ à la crise. D'une certaine manière, l'attention bienveillante de la nouvelle gauche pour les « minorités » et l'abandon de la classe ouvrière pourraient être compris comme la clarification d'une position restée longtemps ambiguë.

Jean-Philippe Huelyn décrit, dans une note pour la Fondation Jean-Jaurès, la distance prise par la gauche d'avec les ouvriers, laquelle confine à la rupture depuis le rapport de Terra Nova : « Après une longue séparation de fait entre la gauche et le monde ouvrier, vint le temps du divorce. Il fut prononcé et justifié en mai 2011 par Olivier Ferrand, fondateur du Think tank Terra Nova. Considérant que les

ouvriers sont de moins en moins nombreux, qu'ils "ne votent plus à gauche" et que fondamentalement, les ouvriers n'ont plus les valeurs de la gauche, il convient de les passer par pertes et profits et de construire une nouvelle coalition électorale [...]. Cette coalition sociale de remplacement n'a plus rien d'un front de classe mais relève plutôt de la liste de course. Elle montre surtout l'égarement stratégique d'une certaine gauche qui brade son histoire pour courir après l'air du temps. Trente ans de prolophobie larvée ont abouti à ce rapport dont le seul mérite est de revendiquer ce qui se pratique honteusement depuis trente ans. »¹⁵ L'engagement actuel du gouvernement dans des réformes sociétales (mariage gay, adoption et procréation médicale assistée pour les couples d'homosexuels, vote des étrangers), même si les ouvriers n'y sont pas forcément opposés¹⁶, est fort éloigné de leurs préoccupations (chômage, niveau de vie, factures à la pompe, bouclage des fins de mois etc.). Jean-Claude Michéa a décrypté le camouflage de cet abandon de la question sociale dans les années 1980 par la nouvelle gauche derrière un « recentrage médiatique sur les questions de société. »¹⁷ Ce qui l'a acculée à pas mal de contorsions et notamment à se servir des positions moins avant-gardistes de la droite pour faire apparaître les réformes sociétales comme étant dans la prolongation directe de la lutte des classes. Le rapport de Terra Nova met les choses au clair. Il permet à la nouvelle gauche, comme annoncé par Jean-Claude Michéa, de sauver la cohérence en « changeant de logiciel » et d'être « déchargé[e] de tous les efforts psychologiques et intellectuels superflus qui tiennent à [la] pratique de la double pensée »¹⁸. « Dans le nouveau logiciel proposé [...] être de gauche (ou être *moderne* – car les deux mots sont à présent définitivement synonymes) signifiera donc essentiellement que l'on défend à la fois

l'économie de marché – puisque de toute façon, il n'y en a pas d'autres – et l'évolution des mœurs – puisqu'elle est inéluctable. »¹⁹

Maintenant c'est en effet la modernité, dénuée de contenu bien clair, que cette nouvelle gauche met au cœur de son logiciel. Les qualités de sa nouvelle base électorale, la France de demain décrite par Terra Nova, résident dans sa disposition supposée au changement, au combat, son optimisme, sa tolérance, son ouverture. Qualités que Terra Nova attribue d'emblée, sans examen sérieux, aux « minorités ». Une telle affirmation semble relever de la méthode Coué ou encore de la « double pensée ». Quel changement sociétal est donc prêt à promouvoir l'islam en France ? Est-il tellement avant-gardiste sur ce registre ? La vocation transformatrice de la gauche semble maintenant se réduire à accompagner ce qui vient. Si tel est le cas, elle risque de se trouver à nouveau en porte-à-faux, un jour ou l'autre, avec ce que souhaitent réellement les « minorités », par rapport à l'idée qu'elle s'en fait.

Cette nouvelle attitude de la gauche représente un reversement important. Elle comporte une bonne dose de mépris. Mépris des catégories populaires, mépris de l'Autre qui fait figure d'abstraction pour convenir aux canons de la gauche et plus généralement, mépris du réel. Cette attitude est pour beaucoup dans l'hostilité qui se développe au sein des catégories populaires vis-à-vis de ceux qu'elles perçoivent comme les nouveaux chouchous « illégitimes » de la gauche.

Résumé

Les catégories populaires ne forment plus la cible privilégiée de la gauche. C'est un électorat perdu dont Terra Nova, un groupe de réflexion proche du PS, a proposé à la gauche de se séparer définitivement afin de se tourner vers un électorat plus composite, jugé plus ouvert au progrès, dont « les minorités » sont l'une des composantes. C'est un retournement qui a au moins le mérite de clarifier un abandon des catégories populaires qui ne date pas d'hier. C'est désormais la modernité qui sert de ligne directrice à cette nouvelle gauche, ce qui revient à accompagner les évolutions en cours.

1. *La gauche sans le peuple*, Fayard, 2004, p. 73.

2. Finkielkraut A., *La défaite de la pensée*, Gallimard, 1987. Conan E., *La gauche sans le peuple*, op. cit. Michéa J.-C., *La double pensée, retour sur la question libérale*, Flammarion, 2008. Michaels W. B., *La diversité contre l'égalité*, Ed. Raisons d'agir, 2009. Algalarrondo H., *La gauche et la préférence immigrée*, Plon, 2011. Baumel L., Kalfon F., Bouvet L., Guibert P., Guilluy C., Lefebvre R., Mercier A., Peugny C. *Plaidoyer pour une gauche populaire, La gauche face à ses électeurs*, Ed. Le bord de l'eau, 2012.

3. <http://www.tnova.fr/essai/gauche-quelle-majorit-lectorale-pour-2012>

4. Lagrange H., *Le Déni des cultures*, Seuil, 2010, p. 221.

5. Population active ayant déjà travaillé, âgée de 25-54 ans en 2009, Insee.

6. 18-50 ans, Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

7. En 2011, 50 % des adhérents au PS appartiennent aux cadres et catégories intellectuelles supérieures, contre 17 % de l'ensemble des actifs occupés seulement dans l'enquête emploi de 2010. La proportion de cadres, hors enseignants, a bondi en un peu plus d'une décennie (38 % en 2011 contre 20 % en 1998) et la part des ouvriers, déjà mince, n'est plus que symbolique (3 % des adhérents, soit 7 fois moins que dans la population active occupée). Les enseignants sont encore surreprésentés en 2011 (18 % des adhérents du PS contre moins de 4% dans les actifs occupés), mais leur poids relatif a eu tendance à diminuer (26 % en 1995 et 23 % en 1998). La déformation de la structure des diplômés est colossale par rapport à la population moyenne : 54 % sont diplômés de l'université et 10 % d'une grande école, contre 23 % de la population âgée de 20 ans ou plus en France métropolitaine. C'est près de trois fois plus que dans la population moyenne en 2011. Si les adhérents se sont un peu féminisés, ils sont beaucoup plus vieux qu'en

1995 : 61 % ont 50 ans ou plus, contre 39 % en 1995 et 36 % en France métropolitaine en 2011. Cf. Rey H., « Les adhérents socialistes : permanences et changements », *La Revue Socialiste*, Dossier 42, 6 mai 2011, p. 2-3.

8. Le mot « cadres » est un raccourci employé pour désigner les cadres et professions intellectuelles et supérieures.

9. 18-50 ans, Enquête Teo, 2008.

10. Guilluy C., *Fractures françaises*, François Bourin, 2010.

11. *Ibid.*, p. 87.

12. http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=pop-act-csp-dipl

13. Michaels W. B., *La diversité contre l'égalité*, *op. cit.*, p. 90.

14. Laurent Davezies, *La crise qui vient*, Seuil, 2012, p. 39.

15. « Où en est le vote ouvrier », note n° 151, *Fondation Jean-Jaurès*, 8 janvier 2013, p. 6.

16. L'opinion des ouvriers en activité sur l'homosexualité, le mariage gay et l'adoption par les couples homosexuels est plutôt favorable. Sondage Ifop pour *Le Monde*, octobre 2012. http://www.ifop.com/media/poll/2042-1-study_file.pdf

17. *Op. cit.*, p. 243.

18. *Ibid.* Ici Jean-Claude Michéa fait référence à un concept développé par Orwell dans 1984. Orwell dont il est le grand spécialiste et admirateur. Orwell désigne ainsi « cette étonnante gymnastique gouvernementale – essentiellement fondée sur le mensonge à soi-même – [qui] permet de pouvoir penser en même temps deux propositions logiquement incompatibles : par exemple – nous dit Orwell “répudier la morale alors qu'on se réclame de la morale. Croire, en même temps, que la démocratie est impossible et que le Parti est le gardien de la démocratie” », p. 16-17.

19. *Ibid.*, p. 250.

CHAPITRE 12

Ressentiment et « séparatisme » au sein des catégories populaires

« l'autochtone devait faire face non seulement à une modification de son cadre de vie, mais aussi à une modification de son statut : il n'était plus désormais celui à qui on devait s'apparenter, mais souvent ce-lui à qui on ne devait pas ressembler. »

Christophe Guilluy¹

La nouvelle gauche a donc réussi l'exploit de diviser les classes populaires *a contrario* de ce qui a longtemps constitué son ADN. Elle abandonne les natifs au carré des catégories populaires aux partis qui parlent d'eux et ont l'air de se préoccuper de leur situation. D'où les connotations très sociales et le ciblage des territoires périurbains dans la stratégie du nouveau Front national, comme l'a montré la campagne présidentielle de 2012. D'ailleurs, c'est dans le grand périurbain que les gains du Front national ont été les

plus spectaculaires. « Parmi les personnes qui déclarent s'en sortir "très difficilement" avec leurs revenus, c'est Marine Le Pen qui arrive en tête avec 32 % »² des voix. « Le sur-vote des catégories populaires en faveur du Front national renvoie à un certain nombre de difficultés existant dans ces territoires [du grand périurbain] : niveau de revenu assez faible, fragilité du tissu économique local concentrant l'emploi sur un nombre restreint d'entreprises [...], forte dépendance de ces populations à la hausse du prix du carburant, progression de la petite délinquance et disparition de certains services publics. À cela s'ajoute [...] la peur d'être "rattrapé par la banlieue" angoisse qui tarade ces milieux populaires du grand périurbain. »³

Les difficultés propres à ces natifs au carré des catégories populaires n'intéressent plus guère. Terra Nova brosse d'eux un portrait en creux dévastateur :

- ils incarnent la France d'hier et sont ainsi privés d'avenir ;
- ils résistent au changement et sont ainsi une entrave au progrès ;
- ils sont intolérants ;
- ils sont fermés, sur la défensive, indifférents aux autres et pessimistes.

Ils n'ont rien pour plaire et ne peuvent qu'éprouver un fort ressentiment face à l'abandon de la gauche qui, si elle n'a pas endossé publiquement le programme de Terra Nova, est marquée par l'influence de ce groupe de réflexion. Son vice-président, Jean-Philippe Thiellay n'est-il pas aussi conseiller auprès du premier ministre Jean-Marc Ayrault ?

Excentrement des natifs au carré

Ces natifs au carré se sentent exclus des grandes initiatives en matière de politique sociale, d'urbanisme et plus généralement d'aménagement du territoire. D'autant que la réforme générale des politiques publiques a démuné nombre de territoires où ils vivent : fermeture de classes, de postes de gendarmerie, d'hôpitaux, de bureaux de poste... Ce ne sont pas seulement des services publics qui désertent ces territoires, ce sont aussi les emplois qui vont avec alors même que les emplois industriels eux aussi se raréfient.

Ils regardent avec envie les efforts entrepris pour rendre plus agréables les fameux « quartiers populaires ». On a ainsi dépensé, dans le cadre du plan de rénovation urbaine mis en place par Jean-Louis Borloo, 600 millions d'euros pour rénover le Plateau, quartier de Clichy-sous-Bois/Montfermeil⁴, soit une dépense d'environ 40 000 euros par habitant. Même si l'état de délabrement de ce quartier justifiait qu'on s'en occupe, cette initiative suscite envie et sentiment d'abandon dans les territoires moins urbanisés. Les efforts éducatifs, comme celui qui a été entrepris par Sciences-Po avec la signature de conventions dans les zones d'éducation prioritaire afin de faciliter le recrutement de jeunes des « quartiers populaires », sont eux aussi probablement ressentis comme une préférence et un abandon.

Le lieu d'habitat des natifs au carré des catégories populaires les place souvent en dehors des zones bénéficiant de ces politiques sociales, zones qui sont aussi intégrées dans des périphéries urbaines très dynamiques. Un mélange d'exigence sur le mode de vie et d'absence de moyens

financiers pour la satisfaire dans une zone fortement urbanisée les renvoie à la grande périphérie des centres urbains, dans des petites villes ou à la campagne où se trouvent encore quelques emplois industriels. Les catégories les plus favorisées n'ont pas de problème à faire coïncider leurs exigences avec un environnement urbain où elles peuvent plus facilement échapper aux nuisances.

Tableau 32. CONTEXTE SOCIAL DES LIEUX DE RÉSIDENCE* DES NATIFS AU CARRÉ SELON QU'ILS SONT CADRES OU OUVRIERS ET SELON LA TRANCHE D'UNITÉ URBAINE (18-50 ANS)

	Tous types d'unités urbaines		Moins de 20 000 habitants		200 000 habitants ou plus	
	Cadres	Ouvriers	Cadres	Ouvriers	Cadres	Ouvriers
C2 +	63	35	45	39	74	32
C1 +	27	42	49	49	17	26
C1-	9	19	6	11	9	33
C2-	1	3	0	1	1	9
Total	100	100	100	100	100	100

* Revoir l'encadré p. 140-141 pour la définition de l'indicateur de contexte social.

Source : enquête Teo, 2008, Ined-Insee.

C'est, en effet, dans les petites communes que les ouvriers natifs au carré se trouvent protégés d'un environnement social difficile, alors que les cadres natifs au carré maximisent la qualité de leur environnement social en résidant dans de grandes agglomérations, parce qu'ils ont les moyens de s'y tenir à l'écart des quartiers socialement défavorisés. Ils sont, dans ces grandes villes, 2,3 fois plus nombreux que les ouvriers natifs au carré à vivre dans le contexte le plus

favorisé et ont un risque quasiment nul de se retrouver dans un contexte social très défavorisé, quel que soit le type de commune ([tableau 32](#)).

Dans les zones faiblement urbanisées, les ouvriers natifs au carré évitent les contextes les plus difficiles auxquels 9 % d'entre eux sont confrontés dans les grandes unités urbaines où seulement 20 % d'entre eux résident. Les cadres maximisent leur environnement social dans les grandes villes, les ouvriers dans les petites ou à la campagne.

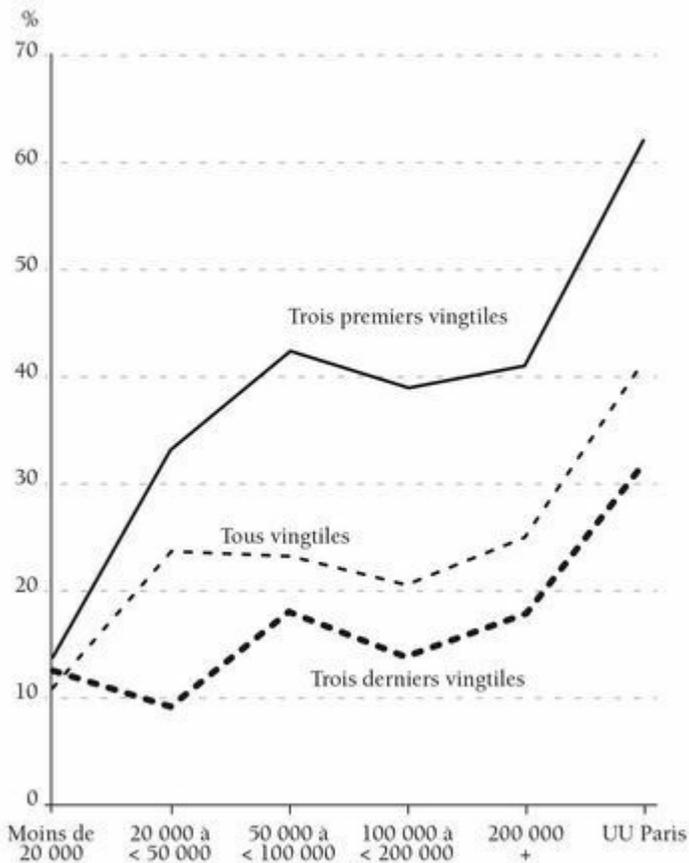
En résidant dans de petites communes périphériques, les natifs au carré des catégories populaires réussissent aussi à éviter les concentrations ethniques importantes auxquelles ils seraient confrontés dans les grandes agglomérations. C'est ce qu'indique le graphique 17a sur lequel figure la proportion d'immigrés et d'enfants d'immigrés selon la tranche d'unité urbaine et le niveau de revenu de l'iris de résidence. Au-dessous de 20 000 habitants, la concentration ethnique du voisinage n'est plus aussi dépendante du niveau de revenu des voisins (14 % pour les trois premiers vingtiles, contre 11 % en moyenne).

En habitant dans des villes de plus de 20 000 habitants, les natifs au carré résidant dans des quartiers peu argentés auraient nécessairement un contact beaucoup plus proche avec des musulmans (20 à 25 % des habitants âgés de 18-50 ans des iris les plus pauvres y sont musulmans et même 36 % dans l'unité urbaine de Paris, cf. graphique 17b).

Par contre, dans les petites unités urbaines, la relative pauvreté du voisinage n'implique pas une cohabitation avec une présence musulmane importante (6 %). Les natifs au carré des catégories populaires qui y résident sécurisent leur mode de vie et leurs pratiques culturelles. Les natifs au carré qui habitent des iris où les revenus sont les plus élevés ont peu

de chances de devoir cohabiter avec des voisins musulmans où qu'ils résident, même si c'est dans l'unité urbaine de Paris où les musulmans ne représentent que 8 % de la population de ces iris, soit quatre fois moins que dans les iris les plus pauvres.

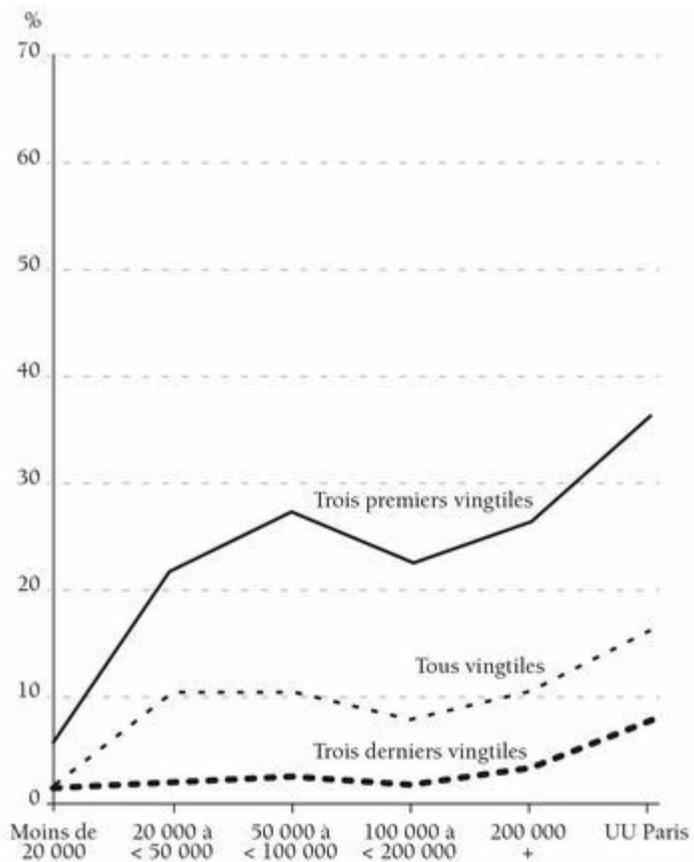
Graphique 17 a. % D'IMMIGRÉS ET D'ENFANTS D'IMMIGRÉ(S) PAR TRANCHE D'UNITÉ URBAINE ET REVENU FISCAL PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DANS L'IRIS DE RÉSIDENCE (18-50 ANS)



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008

Le modèle d'assimilation nécessite, pour fonctionner, une certaine mixité ethnique des catégories populaires. La perspective de la mise en minorité des natifs au carré est profondément anxiogène et conduit plutôt à la séparation qu'à la mixité. Pour que l'assimilation fonctionne, les natifs au carré doivent aussi avoir le sentiment qu'ils exercent un ascendant culturel reconnu par l'ensemble du corps social, élites comprises qui sont celles qui distribuent les bons et les mauvais points. Or leur ascendant culturel est contesté, pratiquement, dans l'expérience quotidienne de la cohabitation, mais aussi théoriquement par ces élites pour qui toutes les cultures ont un même droit de cité. La séparation devient alors la conduite rationnelle des catégories populaires pour protéger leurs propres modes de vie.

Graphique 17b. % DE MUSULMANS SELON LA TRANCHE D'UNITÉ
URBAINE ET LE REVENU FISCAL PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DANS
L'IRIS* DE RÉSIDENCE (18-50 ANS)



Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008

Le racisme ressenti par les natifs au carré existe bel et bien

Si l'assimilation n'est plus souhaitée ni par les élites ni même par ceux qui, parmi elles, gouvernent, il n'y a aucune raison pour que les natifs au carré des catégories populaires persévèrent, au risque de voir leurs propres modes de vie remis en cause et d'être l'objet d'une désapprobation quasi-générale. Sans compter que, si l'on en croît les déclarations sur les expériences racistes des enquêtés âgés de 18-50 ans (Teo 2008), c'est précisément dans les quartiers particulièrement défavorisés que les natifs au carré se plaignent de racisme. Ils le font dans une proportion voisine de celle des autres habitants de ces quartiers : 13 % des natifs au carré de métropole⁵ déclarent y avoir été la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes racistes au cours des douze derniers mois. Soit à peu près comme les enfants d'immigrés originaires du Maghreb, du Sahel ou de Turquie (13 %) et peut-être même un peu plus que les immigrés de cette origine (9 %). Les déclarations de ces deux derniers groupes varient peu avec l'environnement social, contrairement aux natifs au carré de métropole qui, lorsqu'ils habitent dans un environnement social moins dégradé – c'est le plus grand nombre – ne sont que 4% à 5 % à déclarer avoir connu une expérience raciste au cours des douze derniers mois. Si l'on accorde du crédit aux réponses à ces questions – ce que l'on fait implicitement lorsqu'on retient les déclarations des personnes immigrées ou d'origine étrangère pour souligner l'importance du racisme qu'elles subissent – force est de conclure que, dans les quartiers très défavorisés, tout le monde ou presque est logé à

la même enseigne ([tableau 33](#)). Un racisme anti-natifs au carré existe donc bel et bien, même s'il est surtout cantonné dans les quartiers les plus défavorisés.

Tableau 33. RÉPARTITION PAR ORIGINE DES PERSONNES DÉCLARANT AVOIR ÉTÉ LA CIBLE D'INSULTES, DE PROPOS OU D'ATTITUDES RACISTES AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE ET INCIDENCE DU RACISME DÉCLARÉ AU COURS DE LA MÊME PÉRIODE (18-50 ANS)

	Indicateurs de contexte social					% cibles de racisme	
	C2 +	C1 +	C1-	C2-	Total	Total	C2-
Immigrés d'Europe	2	2	3	2	2	4	–
Enfants d'immigrés d'Europe	4	4	4	4	4	4	9
Immigrés du Maghreb Sahel Turquie	5	6	13	14	8	10	9
Enfants d'immigrés du Maghreb, du Sahel ou de Turquie	7	10	20	20	11	14	13
Autres immigrés et enfants d'immigrés	8	8	13	10	9	13	14
Natifs au carré	74	70	48	51	66	5	13
Total	100	100	100	100	100		
Dont							
Nés dans les Dom	2	2	2	3	2	15	–
Nés en France de parents domiens	2	1	2	3	2	13	–
Natifs au carré (France métropole)	70	67	43	45	62	5	13

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

En France métropolitaine, indépendamment du contexte, si l'on en croît toujours ces données, l'incidence du racisme est beaucoup plus faible chez les natifs au carré qui en sont originaires, en grande partie en raison de leur lieu d'habitat. L'accumulation des expériences racistes semble aussi moins fréquente chez les natifs au carré de métropole : près d'un sur six contre un sur deux chez les originaires des Dom par exemple disent avoir subi le racisme au cours de leur vie. Il n'empêche que, si l'on s'en tient aux expériences racistes de tous ordres, 63 % des personnes qui déclarent avoir été victime de racisme dans leur vie sont des natifs au carré de métropole ([tableau 34](#)). C'est à peu près la même chose pour ceux dont la dernière expérience raciste remonte à l'année passée. Même dans l'environnement social le plus difficile, ils forment encore une petite moitié des cas de racisme.

Ces données éclairent d'un autre jour la question hautement polémique de ce que l'on a appelé le « racisme anti-blanc ». On se mord la langue, on tâte le terrain et on se livre à toutes les contorsions imaginables avant de le faire entrer dans la conversation. C'est une manière jugée illégitime de brouiller les lignes entre le camp des victimes et celui des bourreaux, d'avoir l'air d'atténuer le problème posé par le racisme à destination des populations d'origine étrangère. Bref, une façon de noyer le poisson. Pourtant, force est de constater que, à supposer que les déclarations des uns et des autres soient sincères, si les associations anti-racistes devaient se mobiliser sur l'ensemble des cas, elles seraient mathématiquement submergées par les cas de racisme « anti-blanc » auxquelles elles accorderaient l'essentiel de leur temps. Sur les près de 1,5 million d'expériences racistes que les personnes âgées de 18-50 ans déclarent avoir subi en 2008 en France métropolitaine, un peu plus de 900 000 concernent des natifs

au carré de métropole. Heureusement, si l'on peut dire, les associations ont généralement décidé que ce racisme-là n'existait pas, ce qui leur facilite la tâche et leur évite des confits moraux. Même si ces associations concentraient leur action sur les quartiers les plus défavorisés, elles auraient encore près de 90 000 cas de natifs au carré âgés de 18 à 50 ans sur les bras. Sans compter les aînés et les enfants donc.

Tableau 34. – RÉPARTITION PAR ORIGINE DES PERSONNES DÉCLARANT AVOIR ÉTÉ LA CIBLE D'INSULTES, DE PROPOS OU D'ATTITUDES RACISTES AU COURS DE LEUR VIE ET INCIDENCE DU RACISME DÉCLARÉ AU COURS DE LA MÊME PÉRIODE (18-50 ANS)

	Répartition %	% cibles de racisme
Immigrés d'Europe	3	21
Enfants d'immigrés d'Europe	6	25
Immigrés du Maghreb Sahel Turquie	7	34
Enfants d'immigrés du Maghreb, du Sahel ou de Turquie	10	49
Autre	7	38
Natifs au carré	67	19
Total	100	
Dont		
Nés dans les Dom	2	47
Nés en France de parents domiens	2	53
Natifs au carré (France métropole)	63	18

Source : Enquête Teo, Ined-Insee, 2008.

On peut évidemment mettre en question la sincérité des réponses, sans parler du contenu très subjectif de ce que les uns et les autres trouvent raciste. Les statistiques sur le vécu du racisme et des discriminations sont à prendre avec des pincettes. Elles décrivent des sentiments éprouvés dans telle ou telle circonstance, dont certaines peuvent être ressenties comme racistes alors qu'elles ne le sont peut-être pas. Voir le cas de Maajid Nawaz en annexe. Il n'est pas anodin que l'incident qu'il a vécu enfant à la cantine comme sa première rencontre avec le racisme l'ait tant marqué alors qu'il n'était que le résultat d'une bonne dose d'ignorance. Par ailleurs, dans un climat où la lutte antiraciste fait figure de priorité nationale et où l'on désigne tous les jours les victimes potentielles, il est inévitable que certaines attitudes soient qualifiées à tort de racistes.

Si le racisme doit être combattu, c'est avec exigence et discernement en refusant de s'en servir comme l'un de ces outils par excellence de simplification du réel. Écrire cela n'est pas nier l'existence du racisme ni l'excuser. S'en prendre à quelqu'un pour ce qu'il est et contre lequel il ne peut rien est profondément méprisable et condamnable. Mais la vigilance avec laquelle nous sommes amenés à nous surveiller pour ne pas avoir l'air d'être raciste, outre qu'elle fait écran sur le réel, n'a pas toujours des conséquences anodines. Elle amène bien souvent à prendre de mauvaises décisions dont certaines sont profondément inhumaines. Theodore Dalrymple, psychiatre britannique qui a travaillé en prison et dans divers hôpitaux londoniens, raconte plusieurs cas de non-assistance à personne en danger au motif qu'il ne fallait surtout pas stigmatiser. Le calvaire d'une petite fille âgée de huit ans qui a subi tous les sévices imaginables, pour lesquels sa mère avait toujours plein d'explications, est exemplaire à cet égard. La police et les

services sociaux n'ont pas réagi malgré les alertes répétées, d'un médecin notamment qui n'a pas été dupe. S'est ajouté à l'obsession raciale et à la peur de passer pour raciste en retirant la fillette à sa mère le salmigondis culturaliste. Ainsi l'assistante sociale a déclaré que la frayeur manifestée par la fillette à l'approche de sa mère (tremblements et pipi dans la culotte) tenait au respect que les enfants afro-caribéens manifestent aux aînés. La mère était ivoirienne ! L'assistante sociale et le policier en charge du dossier étaient eux-mêmes noirs, mais « voulaient éviter d'agir contre une femme noire, par peur d'apparaître "trop blancs" aux yeux des autres noirs. »⁶ L'enfant est morte à l'hôpital. Le premier médecin, qui a consenti au diagnostic « élaboré » par la mère selon lequel les marques constatées sur le corps de la fillette provenaient des effets de la gale, avait peur de paraître trop sévère et d'être traité de raciste. Frayeur tout à fait justifiée dans la mesure où les institutions mettent en garde leurs employés contre tout ce qui pourrait conduire à une interprétation raciste : « Et, puisque (pour citer une autre consigne de mon hôpital) "le harcèlement racial est l'action qui est perçue comme telle par la victime" il est apparu plus sûr de laisser Kouao [la mère] à ses portemanteaux, ses marteaux, son eau bouillante etc. »⁷. Ce type d'expérience est également arrivé à Theodore Dalrymple lui-même, pourtant tellement prévenu contre la nuisance des considérations raciales dans les traitements médicaux. Il raconte comment le renoncement à faire prévaloir son diagnostic sur les volontés très agressives d'une famille noire l'a empêché de faire interner un jeune homme qui s'est pendu peu de temps après : « si la famille avait été blanche, j'aurais certainement passé outre son consentement. Mais j'ai capitulé devant l'orthodoxie qui veut que l'on doive tout faire pour éviter un conflit racial, fut-ce au

prix du bien être des individus. Car dans le climat actuel, tout homme blanc est un raciste jusqu'à preuve du contraire. »⁸

Résumé

Ce sont les natifs au carré des catégories populaires qui sont au front de la cohabitation inter-ethnique et exercent la pression sociale nécessaire à l'adaptation des comportements des nouveaux venus. Ils ne peuvent y parvenir seuls, l'ensemble du corps social doit être derrière eux, élites comprises. Lorsqu'ils en sont dissuadés, ils préfèrent se mettre à l'abri, s'ils le peuvent, de ce voisinage que les élites évitent si naturellement dans les grandes agglomérations. Leur localisation dans les petites communes les laisse souvent à l'écart des initiatives de la politique de la ville alors qu'ils font souvent les frais du désengagement de l'État. En plus d'avoir du mal à exercer leur ascendant culturel dans les quartiers défavorisés des grandes agglomérations, ils y sont aussi confrontés au racisme, racisme appelé « racisme anti-blanc », problématique et contesté.

[1.](#) *Fractures française*, François Bourin, 2010, p. 153.

[2.](#) Fourquet J., *Le sens des cartes. Analyse sur la géographie des votes à la présidentielle*, Les essais de la fondation Jean-Jaurès, 2012, p. 49.

[3.](#) *Ibid.*, p. 51.

[4.](#) Gilles Kepel, *Les Banlieues de la République*, *op. cit.*, p. 12.

[5.](#) À l'exclusion des personnes nées dans les Dom ou dont les parents y sont nés.

[6.](#) Dalrymple T., *Life at the Bottom*, Monday Books, 2010, emplacement 3168-69, livre électronique. Traduction de l'auteur.

[7.](#) *Ibid.*, emplacement 3174-3175, livre électronique. Traduction de l'auteur.

[8.](#) *Ibid.*, emplacement 3231-33, livre électronique. Traduction de l'auteur.

CHAPITRE 13

Un cadre européen peu propice au modèle d'assimilation

« L'Union considère [que sa mission] est d'harmoniser, le moins bruyamment possible, tout ce qui conditionne la vie sur le continent. On n'est pas en train de construire une nouvelle prison pour les peuples, mais une maison de correction. »¹

« Tout exécutif conscient de sa puissance ressent la passivité des citoyens comme un état paradisiaque. Les gouvernements nationaux n'y voient pas d'inconvénient non plus. Rentrés chez eux, ils affirment avec un haussement d'épaule qu'ils n'ont malheureusement rien pu faire contre les décisions de Bruxelles. »²

Hans Magnus Enzensberger

Le modèle d'assimilation français fait figure d'exception dans un espace européen où la plupart des autres pays n'ont accueilli une immigration étrangère que beaucoup plus tardivement, alors que la construction européenne était en cours et même, pour certains, très avancée. C'est le cas par exemple de l'Espagne qui est entrée dans l'UE³ (1986) avant que l'immigration étrangère y ait pris quelque importance. Le modèle français a donc pu se fixer très tôt dans un cadre républicain, sans se trouver autrement parasité par des doctrines concurrentes émanant de pays voisins qui, pour la plupart, étaient alors des pays d'émigration. La France a à peu près un siècle d'avance sur nombre de ses voisins européens puisqu'elle a connu une immigration massive à partir de la moitié du XIX^e siècle, bien avant la décolonisation.

La construction de l'UE a correspondu à l'état d'esprit des élites européennes au sortir de la guerre, bien décidées à en finir avec l'affrontement meurtrier des idéologies. Compte tenu de la diversité des pays signataires, elle contraignait à se satisfaire d'un accord minimal et peu substantiel correspondant assez bien au libéralisme tel que Jean-Claude Michéa le définit : « ramené à ses principes essentiels, le libéralisme se présente donc comme le projet d'une société minimale dont le Droit définirait la forme et l'Economie le contenu »⁴. Nous y sommes encore. Pour combler le vide moral et le caractère faiblement enthousiasmant de cette doctrine libérale et la rendre plus présentable, y a été ajouté « une clause annexe qui invite à voir dans l'«esprit de tolérance» et le «refus du rejet d'autrui» une sorte d'éthique de substitution, que l'on devrait tenir pour une condition du système libéral ou, tout au moins, pour une conséquence heureuse de son fonctionnement quotidien. »⁵ C'est bien ce

dont l'UE nous rebat les oreilles.

L'embryon d'une politique européenne d'intégration

La suite logique de la communautarisation de la politique d'immigration⁶ a été l'intérêt croissant des instances de l'UE pour les questions d'intégration, même si elles demeurent, en principe, du ressort des États. L'un des points d'entrée de l'UE se niche dans l'influence qu'elle peut exercer, dans le cadre de ses compétences sur l'immigration, sur le statut et les droits des migrants, notamment ceux bénéficiant d'un titre de long séjour. C'est ce qu'indique très clairement l'alinéa 2.b de l'article 79 du traité sur le fonctionnement de l'UE (voir encadré).

L'élaboration prochaine d'un code de l'immigration devrait chercher à étendre ces droits en limitant le caractère élastique des directives actuelles, qui ont été prises jusque-là à l'unanimité du Conseil, que ce code a pour vocation de rassembler dans une méga-directive⁷. Il est censé améliorer la cohérence d'ensemble des directives existantes et faire progresser les droits des migrants. : « cette consolidation devrait mettre en œuvre les objectifs définis dans le programme de Stockholm⁸ afin “d'assurer un traitement équitable des étrangers originaires des pays tiers qui résident légalement sur le territoire d'un État membre” et de développer une “politique d'intégration plus vigoureuse” destinée “à leur accorder des droits et obligations comparables à ceux des citoyens de l'Union” [...] Cet “objectif d'une politique commune [...] devrait être mis en œuvre dès que possible, et pas après 2014”. »⁹

ARTICLE 79 (EX-ARTICLE 63, POINTS 3 ET 4, TCE) VERSION CONSOLIDÉE DU TRAITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE ET DU TRAITÉ DE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, 30.3.2010

1. L'Union développe une politique commune de l'immigration visant à assurer, à tous les stades, une gestion efficace des flux migratoires, un traitement équitable des ressortissants de pays tiers en séjour régulier dans les États membres, ainsi qu'une prévention de l'immigration illégale et de la traite des êtres humains et une lutte renforcée contre celles-ci.

2. Aux fins du paragraphe 1, le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, adoptent les mesures dans les domaines suivants :

a) les conditions d'entrée et de séjour, ainsi que les normes concernant la délivrance par les États membres de visas et de titres de séjour de longue durée, y compris aux fins du

regroupement familial ;

b) la définition des droits des ressortissants des pays tiers en séjour régulier dans un État membre, y compris les conditions régissant la liberté de circulation et de séjour dans les autres États membres ;

c) l'immigration clandestine et le séjour irrégulier, y compris l'éloignement et le rapatriement des personnes en séjour irrégulier ;

d) la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants.

3. L'Union peut conclure avec des pays tiers des accords visant la réadmission, dans les pays d'origine ou de provenance, de ressortissants de pays tiers qui ne remplissent pas ou qui ne remplissent plus les conditions d'entrée, de présence ou de séjour sur le territoire de l'un des États membres.

4. Le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, peuvent établir des mesures pour encourager et appuyer l'action des États membres en vue de favoriser l'intégration des ressortissants de pays

tiers en séjour régulier sur leur territoire, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres.

5. Le présent article n'affecte pas le droit des États membres de fixer les volumes d'entrée des ressortissants de pays tiers, en provenance de pays tiers, sur leur territoire dans le but d'y rechercher un emploi salarié ou non salarié.

S'y ajoute l'alinéa 4 légitimant pleinement l'intervention des instances de l'UE sur la question de l'intégration, par la procédure ordinaire (co-décision du Parlement – à majorité simple – et du Conseil – à majorité qualifiée) ; c'est-à-dire la proposition par la Commission de directives, puisqu'elle seule a l'initiative des lois. En 2011, elle a commencé par fixer un agenda qui « met le pied dans la porte » de manière assez subtile mais non moins évidente et qui devrait conduire à terme à un usage du principe de subsidiarité dont elle a le secret. Elle y insiste sur l'enjeu européen, précisément, d'une intégration réussie dans les pays de l'UE et sur le rôle unique que cette dernière peut jouer : « L'Union européenne peut contribuer à orienter et à guider les efforts des États membres grâce à différents instruments. L'agenda européen pour l'intégration ne peut être mis en œuvre [qu']au moyen d'instruments européens. »¹⁰ La Commission confirme, toujours dans l'agenda 2011, qu'elle participe déjà à la politique d'intégration, à travers les compétences qu'elle exerce sur les droits des migrants, même si ce sont les États qui ont, en principe, la main : « Bien qu'il n'appartienne pas à l'Union européenne de déterminer les stratégies d'intégration,

elle peut établir un cadre pour le suivi, l'évaluation comparative et l'échange des bonnes pratiques et créer des incitations à l'aide des instruments financiers européens. [...] Les efforts visant à garantir l'existence d'un cadre législatif pour l'égalité de traitement et à accorder à tous les migrants un niveau de droits correct s'inscrivent dans l'action de l'UE en faveur de l'intégration. »

Une étape décisive a sans doute été la dévolution de compétences à l'UE dans la lutte contre les discriminations par le Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997, entré en vigueur le 1^{er} mai 1999. Deux directives ont été élaborées en 2000 pour mettre en œuvre ces nouvelles compétences afin de lutter contre les discriminations directes ou indirectes en raison du sexe, de la race, de l'origine ethnique, de la religion, des convictions, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle¹¹. Directives qui ont été ensuite transposées dans la législation française¹². Si, par ces directives, l'UE veillait surtout à faire respecter les principes fondamentaux sur les droits de l'homme, les libertés et l'égalité, dans la droite ligne de la lutte contre le racisme et la xénophobie, elles s'inscrivaient aussi dans une stratégie européenne visant, au moins, à coordonner les politiques d'intégration. Depuis, de nombreuses initiatives ont été prises dans ce but :

- publication de manuels d'intégration¹³. Trois volumes ont été publiés en 2004, 2007 et 2010 ;
- communications et diverses publications sur le sujet par la Commission, le Conseil ou Eurostat ;
- création de points de contact nationaux composant le réseau européen des migrations (REM) en relation avec la commission. En France, le représentant est aujourd'hui le Secrétaire général en charge de

l'immigration et de l'intégration au ministère de l'Intérieur¹⁴ ;

- Forum européen de l'intégration (2009) ;
- Fonds européen d'intégration qui a apporté 65 millions d'euros à la France sur la période 2007-2013 ;
- ouverture d'un site : ec.europa.eu/ewsi/fr (2009)...

L'assimilation incompatible avec l'intégration à l'europpéenne

Ces initiatives répondent aux instructions et recommandations données lors des réunions du Conseil sur la justice et les affaires intérieures (JAI). L'un de ces Conseils JAI* a été particulièrement important puisqu'il a adopté un ensemble de principes de base communs censé orienter les politiques d'intégration dans les pays de l'UE. Celui du 19 novembre 2004¹⁵ (cf. encadré).

Lors de ce Conseil, les États de l'UE ont opté pour un modèle d'intégration qui n'a rien à voir avec celui de l'assimilation. D'après le premier principe, « l'intégration est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des États membres ». Au contraire, l'assimilation suppose une asymétrie entre la société d'accueil qui sert de référent culturel et les nouveaux venus, lesquels ont à fournir l'essentiel des efforts d'adaptation. Les nouveaux venus sont guidés par la pression sociale qui ne laisse aucune ambiguïté sur le sens dans lequel les ajustements doivent intervenir. Placer sur le même plan les immigrants et les « résidents » (on retrouve, à l'échelon européen, la difficulté de nommer ; l'emploi du terme résident ne résout rien puisque les immigrants eux-mêmes sont aussi des résidents), c'est nier l'existence de cette asymétrie entre la nation qui accueille et ceux qui s'y installent.

**EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DE LA 2618^e SESSION DU CONSEIL**

**(JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES),
BRUXELLES, 19 NOVEMBRE 2004**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET
LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS
DES ÉTATS MEMBRES : posent les principes de
base communs ci-après pour une politique
d'intégration des immigrants dans l'Union
européenne, lesquels seront expliqués un par un à
l'annexe :

PBC1. L'intégration est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des États membres.

PBC2. L'intégration implique le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne.

PBC3. L'emploi est une composante clé du processus d'intégration et il est essentiel pour assurer la participation des immigrants, pour favoriser la contribution qu'ils apportent à la société d'accueil et pour rendre cette contribution visible.

PBC4. Une connaissance de base de la langue, de l'histoire et des institutions de la société d'accueil est un élément indispensable de l'intégration ; il est essentiel de donner aux immigrants la possibilité d'acquérir cette connaissance de base pour réussir l'intégration.

Il est crucial de consentir des efforts dans le domaine de l'enseignement afin de permettre

PBC5. aux immigrants, notamment leurs descendants, de mieux réussir et de participer plus activement à la société.

PBC6. La possibilité pour les immigrants d'avoir accès aux institutions, ainsi qu'aux biens et services publics et privés, sur un pied d'égalité avec les citoyens nationaux et d'une manière non discriminatoire, est un fondement essentiel d'une meilleure intégration.

PBC7. Les échanges fréquents entre immigrants et citoyens des États membres sont un mécanisme fondamental de l'intégration. L'organisation de forums communs, d'un dialogue interculturel, de cours sur les immigrants et leurs

cultures, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain favorisent les échanges entre immigrants et citoyens des États membres.

PBC8. La pratique de cultures et de religions différentes est garantie par la Charte des droits fondamentaux et doit être sauvegardée, à moins qu'elle soit contraire à d'autres droits européens inaliénables ou à la loi nationale.

PBC9. La participation des immigrants au processus démocratique et à la formulation des politiques et mesures d'intégration, en particulier au niveau local, favorise leur intégration.

PBC10. L'inclusion des politiques et des mesures en matière d'intégration dans tous les domaines politiques, à tous les niveaux de pouvoir et dans les services publics pertinents est un élément important pour la formation et la mise en œuvre des politiques publiques.

La définition d'objectifs, d'indicateurs et de

PBC11. mécanismes d'évaluation clairs est indispensable si l'on veut adapter la politique, évaluer les progrès accomplis en matière d'intégration et rendre plus efficaces les échanges d'informations.

L'UE ne nous dit pas vers quoi mène ce processus « à double sens », contrairement à l'assimilation dont on sait qu'elle est un processus de convergence, de rapprochement des comportements et modes de vie vers ceux de la population « autochtone ». Même si, au fond, cette dernière se voit elle aussi transformée, mais sans avoir perdu le sentiment de continuité avec son histoire.

Ce ne peut être le cas dans la définition de l'intégration adoptée par l'UE puisqu'on ne sait pas quel en sera le résultat. C'est la surprise. L'essentiel est que tout le monde fasse des efforts pour s'entendre et pour comprendre l'Autre. Pierre Manent a épinglé cette fuite en avant appuyée sur une puissante bureaucratie : « "L'Europe" cristallisa en une Idée dotée d'une légitimité supérieure à toute autre et munie des mécanismes institutionnels capables de recomposer tous les aspects de la vie des Européens. Ceux-ci se trouvèrent pris dans une "finalité sans fin" qui n'avait plus de sens politique, et dont le seul avenir était une extension indéfinie que personne ne savait plus ni où ni comment arrêter. »¹⁶

Cette notion européenne d'intégration nie toute idée d'assimilation. S'il n'y a pas de culture européenne substantielle autre que les grands principes abstraits, toutes les cultures sont à égalité. Nous ne sommes pas loin des déclarations du Canada (pas du Québec évidemment qui ne l'entend pas tout à fait de la même oreille) selon lequel il

n'existe pas de culture canadienne officielle, les références identitaires communes se limitant au cadre civique. Les natifs au carré sont remis, en permanence sur la même ligne de départ, à égalité avec les cultures et modes de vie qui débarquent en Europe.

La prose européenne a ses marronniers et sa langue de bois

Une des caractéristiques des écrits et communications divers du Conseil européen ou de la Commission réside dans le rappel préliminaire 1) de l'inéluctabilité de l'immigration ; 2) du caractère bénéfique de cette dernière sur l'économie, la cohésion sociale, le sentiment de sécurité pourvu que nous sachions la gérer correctement ; 3) sans oublier les avantages inhérents à la diversité. Tout ceci est assez bien résumé dans une brochure illustrée de 18 pages publiées en 2009 par la Commission qui s'appelle *Une chance et un défi, l'immigration dans l'Union européenne*¹⁷. On y découvre par exemple un chapitre intitulé « L'immigration légale : notre intérêt à tous » et un autre très volontariste au titre évocateur – « Pas d'immigration sans intégration. Découvrir les talents cachés » – dont il ne faudrait pas conclure trop rapidement que la Commission conditionne l'immigration à la réussite de l'intégration, mais plutôt l'inverse : l'immigration nous oblige. Dans ce texte, la Commission attribue une fin au processus d'intégration (cf. PBC₁), mais c'est une fin morale. Le fameux processus à double sens doit déboucher sur « le respect et la tolérance. » Personne ne s'étonnera donc de trouver un autre chapitre intitulé « Respect et tolérance mutuels » puisque c'est « le but même de l'intégration » afin de « créer une société caractérisée par la cohésion, dans le respect des limites claires résultant de la législation et des valeurs communes de l'Union européenne. » On reconnaît la prose inimitable de la bureaucratie bruxelloise. C'est beau comme une déclaration du Comité central¹⁸. Dans cette déclaration, paradoxalement,

c'est l'emploi du terme « claires » qui, au lieu de rassurer, inquiète le lecteur tant il a du mal à se figurer de quoi il est question précisément.

Mais tranquillisons-nous, même si nous ne comprenons pas tout, la Commission a des idées sur le moyen d'y parvenir : « pour ce faire, une solution consiste à sensibiliser les communautés locales à la contribution précieuse apportée par les immigrants au développement économique et social de l'UE et à sa diversité culturelle. »

On trouvait déjà cette position dans le premier considérant du Conseil du 19 novembre 2004 qui a adopté la définition de l'intégration valant pour l'ensemble des pays de l'UE : « L'immigration est une caractéristique permanente de la société européenne. Si le flux d'immigrants – terme qui devrait être entendu, tout au long du texte, comme désignant les immigrants en séjour régulier sur le territoire des États membres – est géré correctement et méthodiquement, les États membres seront gagnants sur de nombreux plans. L'économie sera plus forte et la cohésion sociale et le sentiment de sécurité seront plus grands, *sans oublier l'avantage que représente la diversité culturelle* [je souligne]. Pris dans leur ensemble et dans tous les États membres, ces avantages contribuent à faire avancer le processus européen et renforcent la position de l'Union dans le monde. Dès lors, la gestion efficace des migrations par chaque État membre est dans l'intérêt de tous. »¹⁹

On retrouve le même discours dans l'*Agenda 2011 pour l'intégration des ressortissants des pays tiers*, une communication de la Commission européenne délivrée le 20 juillet 2011. Le texte démarre sur un titre particulièrement évocateur, si l'on veut bien se donner la peine d'y réfléchir : *l'intégration pour concrétiser le potentiel des migrations*. Les

mots importants sont évidemment « concrétiser » et « potentiel ». C'est aux États européens de prendre les mesures adéquates pour que la positivité latente de l'immigration se révèle enfin. Comme l'écrit Christopher Caldwell, les élites européennes ont du mal à admettre qu'un projet « ait échoué en raison des maigres perspectives de réussite qui étaient d'emblée les siennes. »²⁰ Si ça ne marche pas comme on le souhaite, c'est parce que les sociétés européennes n'y ont pas mis du leur, qu'elles n'ont pas adopté les bonnes politiques permettant de réaliser les espérances de l'UE. Selon cette logique, l'agenda de l'Europe consiste à trouver les politiques qui permettront d'incarner le désir des élites selon lequel ça doit finir par marcher.

Dans cet agenda 2011, la Commission entretient l'idée selon laquelle l'immigration sera une manière de pallier les conséquences du plongeon démographique de l'UE : « le vieillissement de la population, l'allongement de l'espérance de vie et la diminution de la population en âge de travailler ». « L'immigration légale peut contribuer à résoudre ces problèmes, outre qu'elle maximise l'utilisation de la main d'œuvre et des compétences déjà disponibles dans l'Union européenne et améliore la productivité de son économie. »

Une autre caractéristique de la prose européenne est la pensée autoréférentielle. Ici, la Commission, après avoir énoncé les bienfaits inévitables de l'immigration, enfonce le clou en rappelant des déclarations précédentes de l'UE qui disaient déjà la même chose. Si c'est déjà inscrit dans *Stratégie Europe 2020*²¹ et dans le *programme de Stockholm*²², c'est bien la preuve que c'est vrai. Ou comment se convaincre à force de répétitions.

Si la Commission veut vraiment bénéficier à plein des avantages de l'immigration, le travail ne manque pas, elle le

reconnait. Elle dresse en effet la liste des « défis les plus pressants » : faiblesse du taux d'emploi ; augmentation du chômage ; surqualification ; augmentation des risques d'exclusion sociale ; écarts de niveaux d'instruction ; inquiétudes de la population quant au manque d'intégration des migrants. Mais le moral est au beau fixe du côté de la Commission puisqu'elle compte précisément sur l'immigration pour remonter les taux d'emploi dans les pays de l'UE, améliorer les performances éducatives et réduire la pauvreté. « L'intégration est un processus en constante évolution, qui nécessite un suivi étroit, des efforts permanents, des approches innovantes et des idées audacieuses. Il n'est pas facile de trouver des solutions, mais la réussite de l'intégration des migrants dans l'Union européenne constituerait une contribution importante pour la réalisation des objectifs que cette dernière a fixés dans la stratégie *Europe 2020*, à savoir porter à 75 % le taux d'emploi d'ici à 2020, réduire les taux de décrochage scolaire à moins de 10 %, augmenter la proportion de personnes diplômées de l'enseignement supérieur et sortir 20 millions de personnes de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. » Elle envisage en quelque sorte une rédemption en moins de dix ans, par la résorption de problèmes dont elle ne voit pas très nettement la solution.

Stratégie de l'UE : convaincre les peuples des joies de la diversité

Toujours d'après la Commission, si l'Europe veut bénéficier des avantages que recèle l'immigration, « elle doit trouver le moyen de mieux s'accommoder de la diversité et du multiculturalisme de ses sociétés en rendant l'intégration des migrants plus efficace. La stratégie *Europe 2020* et le *programme de Stockholm* reconnaissent pleinement le rôle positif que pourraient jouer les migrations dans l'émergence d'une économie compétitive et durable, et ils définissent comme objectif politique clair la bonne intégration des migrants en situation régulière, sur la base du respect et de la promotion des droits de l'homme ». Une fois admise l'idée que l'immigration est incontournable, exerçons nos forces sur la question de l'intégration « afin d'augmenter *encore* [je souligne] la contribution des immigrés à la croissance économique et à la richesse culturelle ».

On retrouve le même genre de discours dans un document antérieur à *l'agenda 2011*, dans lequel le Conseil JAI explique quel est le but de ce qu'il appelle une politique d'intégration. L'objectif est « de gérer des sociétés diversifiées, de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance, de maintenir la cohésion sociale et de faire en sorte que les immigrants puissent réaliser pleinement leur potentiel et participer dans toute la mesure du possible à la vie sociale, économique, culturelle et citoyenne de l'État membre concerné. »²³

L'accent mis conjointement sur la diversité et sur l'intégration peut paraître paradoxal. C'est le jugement de

Christopher Caldwell : « Si la diversité “enrichissait” et “renforçait” les nations autant que tout le monde le prétendait, pourquoi une nation voudrait-elle que ses immigrés s’intègrent à la société au sens large ? Aussi les dirigeants européens ont-ils défendu, dans un premier souffle, une immigration à grande échelle, en déclarant que cela rendrait leurs pays différents (grâce à la diversité), avant, dans un second souffle, d’affirmer qu’elle les laisserait intacts (par le moyen de l’intégration). »²⁴ Le paradoxe n’est qu’apparent dans la mesure où l’intégration telle qu’elle est définie par l’UE ne correspond plus en rien à ce que l’on a pu entendre par là il n’y a pas si longtemps. L’intégration est devenue la manière d’accommoder la diversité. C’est résoudre un paradoxe en changeant le sens des mots. On n’abandonne pas l’ancienne notion, on la travestit pour qu’elle s’applique à quelque chose qui ne lui ressemble pas. Bel effort de « double pensée ».

L’Union européenne espère résoudre ce paradoxe en convertissant les Européens aux joies de la diversité. Il faut po-si-ti-ver : « L’Europe doit adopter une attitude positive à l’égard de la diversité et mettre en place des garanties solides concernant les droits fondamentaux et l’égalité de traitement, en se fondant sur le respect mutuel des différentes cultures et traditions. » Il lui faut donc « stimuler » les sociétés européennes pour qu’elles finissent par penser bien, soit par des bureaucraties créées à cet effet, soit par leur bras armé que sont en France les associations. C’est exactement ce que recommande le principe de base commun n° 7 : « Les échanges fréquents entre immigrants et citoyens des États membres sont un mécanisme fondamental de l’intégration. L’organisation de forums communs, d’un dialogue interculturel, de cours sur les immigrants et leurs cultures... » Ce sont les natifs au carré européens qu’il s’agit de convaincre

que la diversité a du bon. Les immigrés et leurs enfants sont eux les représentants de cette diversité qu'il convient d'apprécier.

C'est que l'Europe, pas plus que les gouvernements des États membres, n'est vraiment sûre que les peuples européens partagent avec les élites cet engouement pour la diversité, le multiculturalisme et l'immigration inéluctable mais si bénéfique. Ce que viennent leur rappeler des sondages récurrents. Le sondage conduit en France entre le 9 et le 15 janvier 2013 par IPSOS* pour le CEVIPOF* ne montrait pas d'excellentes dispositions à cet égard²⁵. L'Union doit donc mettre sur pied une véritable propagande pour faire apprécier ce qu'elle aimerait que les peuples européens apprécient. « Elle est de plus en plus tentée de prendre elle-même en main la formation de l'opinion publique. »²⁶ C'est ainsi que le Conseil déclare qu'il faut prendre « les mesures qui peuvent cibler la société d'accueil afin d'améliorer la perception de l'immigration dans l'opinion publique et *de renforcer la capacité des institutions publiques et des médias à donner une image objective de la diversité sociétale qui résulte des migrations et à gérer cette diversité.* [je souligne] »²⁷ Dans sa communication de 2005, la Commission insistait, elle aussi, sur la nécessité de cibler la société d'accueil. Elle recommandait d'organiser des « campagnes de sensibilisation, des expositions, des manifestations interculturelles » afin d'améliorer « la compréhension et l'acceptation des migrations ». Pour cela, elle incitait les États membres à coopérer avec les médias en « établissant des codes de conduite facultatifs pour les journalistes. » Bien consciente de la difficulté qu'il y aurait à encourager les médias à « s'asseoir » sur la liberté de la presse, la Commission a donc inventé la notion de « code de conduite facultatif ». Le *Manuel*

d'intégration 2010 souligne néanmoins qu'une « meilleure information » ne conduit pas forcément à de meilleures dispositions de l'opinion publique. Il cite une initiative écossaise visant à mieux informer la société sur l'immigration et l'intégration qui est restée sans effet sur la perception des Écossais. « L'initiative "One Scotland" a révélé que, après six années de mise en oeuvre, le public était mieux informé mais que le pourcentage de personnes ayant des opinions racistes était resté identique. Les citoyens informés peuvent conserver un rôle passif dans le processus d'intégration s'ils n'ont pas connaissance des possibilités de participation aux mesures d'intégration et de dialogue interculturel qui existent dans différents secteurs de leur vie : au travail, dans leur quartier, par le biais d'associations ou de groupes religieux, etc. »²⁸ Le *Manuel d'intégration 2010* vante, en particulier, le projet mené à Turin en 2000-2002 et appelé *Touriste chez soi*. Ce projet a consisté à « guider 600 citoyens locaux à travers leur ville à la découverte de la diversité des magasins et restaurants. Quelque 200 000 exemplaires de cartes des attractions multiculturelles du quartier ont été distribués dans le journal local. »²⁹

À l'échelon européen, la Commission se dit prête à « soutenir les actions transnationales, par exemple les campagnes ou les manifestations interculturelles visant à diffuser des informations précises et exactes sur les cultures, les religions et la contribution économique et sociale des immigrants »³⁰ Là encore, on se demande si cette enfilade de lieux communs politiquement corrects ne relève pas de la double pensée épinglée par George Orwell. Il faut à la fois dire la vérité dans tous ses détails aux peuples européens et que ces vérités les mettent dans de bonnes dispositions afin qu'ils fassent bonne figure à la diversité. Ce qui revient à se

prononcer pour l'enfumage des citoyens car il n'y a aucun moyen pour garantir que la mesure exacte d'un phénomène conduira à une information de nature à corriger les opinions publiques dans le sens voulu par la Commission européenne. Comme l'écrit Hans Magnus Enzensberger, « l'Union européenne peut se targuer d'exercer une forme de pouvoir qui n'a pas d'antécédent dans l'histoire. Son originalité consiste à procéder sans violence. Elle fait la chattemite. Elle se donne pour aussi humaine qu'inexorable. »³¹

Tous ces documents émanant des organes de l'UE ne manquent jamais de faire référence au « respect des valeurs universelles » aux « droits fondamentaux humains » aux « valeurs fondamentales de l'Union européenne ». Refrain doux à nos oreilles sans doute, mais qui prend parfois des formes plus énigmatiques. Lors de la réunion du Conseil JAI de juin 2007, on y rappelle que « l'intégration est un processus dynamique à double sens qui concerne tant les immigrants que la société qui les accueille, avec des responsabilités pour les deux parties », tout en ajoutant qu'elle « devrait s'appuyer sur un système de valeurs concerté »³². Il ne s'agit pas là, il faut le préciser, de concertation sur la manière dont on apprécie ou décline ces valeurs fondamentales dans la vie courante. Vaste domaine qui est et sera de plus en plus quadrillé par la jurisprudence de la Cour européenne de Justice. *Ce qui est supposé faire l'objet de concertation, c'est le système de valeurs lui-même. Voilà qui est troublant.* Qu'il y a-t-il donc encore à négocier si nos valeurs fondamentales sont si bien établies et si évidentes ? Que devient alors le principe de base commun n° 2 selon lequel « l'intégration implique le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne » si celles-ci peuvent faire l'objet de renégociations permanentes. Comment les immigrés et leurs enfants peuvent-ils s'y retrouver et

évaluer les ajustements nécessaires aux valeurs européennes si celles-ci semblent labiles ?

De tout ceci, la France est partie prenante. Sa responsabilité est engagée dans les résolutions qu'elle a prises conjointement avec ses partenaires européens. Cette conception minimaliste de l'intégration se réduisant à chercher la cohésion sociale dans la tolérance et le respect, c'est désormais la sienne. Cette orientation politique nouvelle a été adoptée sans l'ombre d'un débat au Parlement et sans que les citoyens en aient conscience. La France l'assume d'une certaine manière, même si c'est assez discrètement, puisqu'on trouve sur le site du ministère de l'Intérieur, la référence à cette définition européenne de l'intégration. D'ailleurs, le petit texte en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur est sans ambiguïté sur le fait qu'il s'agit bien d'un engagement français : « Depuis près de dix ans, les Etats membres se sont donné les moyens pour s'engager sur un certain nombre de grands principes communs à l'occasion de rendez-vous politiques de haut niveau organisés pendant plusieurs présidences successives. »³³

Nous avons donc changé de politique, alors même que le code de la nationalité française fait toujours référence à la nécessité de l'assimilation pour devenir français³⁴. Défaut de cohérence qui finira bien par être corrigé lorsque nos politiques auront le courage d'expliquer aux Français le tournant politique qu'ils ont pris sans eux en toute connaissance de cause en matière d'intégration.

Résumé

L'importance prise progressivement par les institutions européennes en matière d'intégration rend l'autonomie de principe des États membres sur le sujet toute relative. Ces États se sont engagés dans une politique commune qui ne dit pas son nom par leur acquiescement aux décisions que prend l'UE. L'objectif qu'elle poursuit à travers l'intégration n'a rien à voir avec le modèle d'assimilation français puisque sa finalité est d'ordre moral : favoriser la tolérance et le respect. Elle incite donc les États à contribuer à la propagande qui veut que l'immigration, si l'on s'y prend bien, ne peut être que bénéfique. Propagande qu'elle souhaite voir relayée par les médias afin que les peuples européens goûtent enfin, en vrais connaisseurs, les joies que ne manqueront pas d'apporter la diversité et le multiculturalisme.

[1.](#) *Le doux monstre de Bruxelles ou l'Europe sous tutelle*, Gallimard, 2011, p. 69.

[2.](#) *Ibid.*, p. 63.

[3.](#) L'appellation UE est utilisée ici de manière anachronique alors qu'elle n'existe que depuis le traité de Maastricht de 1992, afin de simplifier la lecture.

[4.](#) Michéa J.-C., *L'Empire du moindre mal*, Climats, 2010, emplacement 940-41, livre électronique.

[5.](#) *Ibid.*, emplacement 944-46, livre électronique.

[6.](#) L'Union « développe une politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières extérieures » (article 67, traité sur le fonctionnement de l'Union).

[7.](#) L'avantage de la directive sur le règlement est qu'elle offre la possibilité d'une harmonisation incomplète, plus susceptible d'aboutir à un accord. La directive permet aux États qui le souhaitent d'adopter des mesures plus favorables aux étrangers.

[8.](#) Le programme de Stockholm a fixé le cadre de travail de l'UE pour les années 2010-2014 dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité. Domaine qui englobe la question de l'immigration et de l'intégration. Il recommandait, par exemple, « de mettre en place des politiques d'intégration volontaristes garantissant les droits des migrants. »

http://europa.eu/legislation_summaries/human_rights/fundamental_rights_within_european

9. Point 6.1.4 du programme de Stockholm. Cf. Peers S., « An Immigration Code : Towards a Common Immigration Policy », *European Journal of Migration and Law*, 14, 2012, p. 33.

10. Commission européenne, *Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers*, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, SEC (2011) 957 final.

11. Directives 43/2000 et 78/2000.

12. Loi 2001-1066 du 6 novembre 2001, dans laquelle ont été ajoutés les motifs suivants : situation de famille, apparence physique, patronyme, état de santé, moeurs, opinions politiques, activités syndicales. Création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (*Halde*) le 30 décembre 2004, laquelle a été fondue le 1^{er} mai 2011 dans une nouvelle instance appelée *Défenseur des droits*.

13. Lors du Conseil de Thessalonique de juin 2003, les États ont souhaité développer les échanges d'informations sur leurs pratiques en matière d'intégration et leur mutualisation. La Commission a alors lancé l'idée de confectionner des manuels « afin de guider et structurer les échanges » et d'inspirer les décideurs européens. Ces manuels présentent « les facteurs de succès déterminants », en vertu de quoi sont sélectionnées un certain nombre de « bonnes pratiques ». cf. Manuel d'intégration 2010, p. 21. Chaque manuel porte sur un certain nombre de thèmes abordés lors de séminaires comprenant des personnes sélectionnées par les points de contact nationaux. Dans le manuel de 2010, un chapitre entier est consacré à « Médias de masse et intégration ». On y envisage ce qu'il faut faire pour que les immigrés et leurs descendants y soient plus nombreux et soient l'objet d'une bonne représentation dans la société d'accueil. Mais comme une réalité avenante ne suffit pas toujours à convaincre la société d'accueil, le manuel de 2010 consacre un chapitre entier à ce qu'il convient de faire pour emporter l'adhésion de la société d'accueil. Notamment par des initiatives locales.

14. http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_them_res&numrubrique=376

15. Ce Conseil s'est tenu sous présidence néerlandaise. Étaient présents, pour présider ce Conseil, le ministre de la Justice, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la politique à l'égard des étrangers et de l'intégration néerlandais. Représentaient généralement leur pays, soit le ministre de l'Intérieur, soit le ministre de la justice, soit les deux, avec quelquefois un ministre dédié à l'immigration ou à l'intégration. Qui représentait la France lors de cet important Conseil ? Ni le ministre de l'Intérieur d'alors, M. Villepin, ni le ministre de la Justice, M. Perben, mais le représentant permanent de la France auprès de l'UE, M. Pierre Sellal. Sur vingt-cinq pays, seuls trois autres pays n'avaient pas envoyé de ministre ou de secrétaire d'État : le Danemark, l'Irlande et l'Italie. M. Pierre Sellal a exercé sa fonction de représentant du gouvernement français auprès de l'UE entre 2002 et 2009, après avoir été le directeur de cabinet d'Hubert Védrine. En 2009, il est devenu le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et européennes, auprès de Bernard Kouchner. Il l'est encore auprès de M. Laurent Fabius (cf. Wikipédia).

16. Manent P., *op. cit.*, p. 51.

17.

<http://www.europedirectpl.fr/upload/file/unechanceetundefilimmigrationdanslue.pdf>

18. Je ne suis pas seule à voir dans la prose européenne des similitudes avec la langue de bois soviétique. Theodore Dalrymple décrit ainsi le bureaucrate européen : « après avoir regardé le monde depuis si longtemps à travers la fenêtre d'une limousine officielle, avoir déjeuné et dîné si copieusement pendant tant d'années [...] et avoir développé une *langue de bois* [en français dans le texte] spéciale dans laquelle les flots de formes grammaticales s'apparentent à un verbiage émaillé de mots à connotations positives censées dissuader la contradiction, il a développé la contenance grise, immobile au visage de pierre qui était celle des anciens membres du politburo soviétique. » *The Vichy Syndrome*, *op. cit.*, p. 95. Traduction de l'auteur.

19. Communiqué de presse de la 2618^e session du Conseil (JAI), Bruxelles, 19 novembre 2004, p. 11.

20. Caldwell C., *Une révolution sous nos yeux, op. cit.*, p. 49.
21. http://ec.europa.eu/france/news/evenements/europe-2020/index_fr.htm
22.
http://www.se2009.eu/fr/la_presidence/a_propos_de_l_ue/justice_et_affaires_interieures/1.1c
23. Communiqué de presse, 2807^e session du Conseil JAI, 12-13 juin 2007.
24. Caldwell C., *op. cit.*, p. 148-149.
25. 70 % des Français trouvent qu'il y a trop d'étrangers en France et 74 % déclarent que l'islam est une religion intolérante. <http://www.cevipof.com/fr/france-2013-les-nouvelles-fractures/resultats/>
26. Enzensberger H. M., *op. cit.* p. 14.
27. Communiqué de presse, 2807^e session du Conseil JAI, 12-13 juin 2007.
28. p. 68.
29. p. 71. La Commission justifie ce type d'entreprise dans un jargon « maison » : « une approche de la sensibilisation reposant sur la responsabilisation du public implique que la fourniture d'informations soit directement liée à des espaces permettant une interaction constructive et durable entre les immigrés et les membres du public. »
30. Commission européenne, *Programme commun pour l'intégration. Cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne*, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM (2005) 389 final.
31. *Le doux monstre de Bruxelles, op. cit.*, p. 67.
32. Communiqué de presse, 2807^e session du Conseil JAI, 12-13 juin 2007.
33. <http://www.interieur.gouv.fr/Le-secretariat-general-a-l-immigration-et-a-l-integration-SGII/Europe-et-international/Les-politiques-europeennes-en-matiere-d-integration-et-d-asile/L-integration-dans-les-politiques-europeennes>
34. articles 21-4 et 21-24 du code civil.

Conclusion

« Le raisonnement inflexible qui, rencontrant une contradiction dans la réalité, ordonne de passer outre, doit en fin de compte mener à des erreurs coûteuses. »¹

La France n'est pas sortie de l'histoire migratoire, contrairement à une idée répandue qui voudrait qu'elle fasse exception dans une Europe aux flux intenses. Vieux pays d'immigration, elle a connu plusieurs cycles migratoires, dont le dernier démarre au milieu des années 1990. Depuis, l'immigration étrangère y a certes été moins forte que chez certains de ses voisins, mais elle rivalise en intensité avec celle que la France a connue pendant les Trente Glorieuses. L'immigration étrangère n'est donc pas seulement notre passé. Elle est aussi notre présent et probablement notre avenir. En effet, nous aurons vraisemblablement à composer avec une immigration étrangère qui dépendra plus de l'évolution propre aux pays de départ potentiels que de la politique migratoire de la France, largement impuissante.

Si ces pays se développent durablement, leurs ressortissants, après une phase d'émigration encore intense

qui accompagne souvent le décollage économique, pourraient décider de rester chez eux. Mais les effets de ce dernier risquent de prendre un certain temps et la pression démographique pourrait se maintenir pendant un bon moment dans nombre de pays, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. Le peuplement européen aura le temps de changer au point de devenir méconnaissable, avant qu'un assèchement des flux migratoires n'intervienne. C'est plus ou moins ce qu'envisage l'UE dans ses scénarii démographiques. Elle ne considère aucune alternative à l'immigration pour remédier au vieillissement et au dépeuplement de l'UE. La solution par l'immigration est pourtant, on l'a vu, largement un remède imaginaire. Subordonner son destin démographique au désir des autres peuples de venir s'installer chez soi, c'est une manière de céder la place qui, de toute façon, n'aura qu'un temps. En effet, dans ses projections, l'UE n'envisage qu'une remontée très lente de la fécondité d'ici 2150, date à laquelle elle n'atteindrait même pas le niveau nécessaire pour assurer le remplacement des générations². Il est raisonnable de penser que, d'ici là, les autres pays, qui vont voir eux aussi leur population vieillir, n'auront plus forcément beaucoup de forces vives à envoyer en Europe pour que celle-ci continue d'exister. En se programmant un tel destin, c'est sa propre disparition que l'Europe met en équation.

Quant à la politique migratoire de la France, elle est désormais une compétence partagée avec l'Union européenne, laquelle pèse et continuera de peser en faveur de l'immigration en provenance des pays tiers. Sauf à supposer une dégradation de la cohésion européenne telle qu'elle conduise à sa décomposition ou à son éclatement, on ne voit pas les instances européennes abandonner les prérogatives qu'elles ont conquises sur la souveraineté des États. La logique

bureaucratique va plutôt dans le sens d'un renforcement du pouvoir de l'administration européenne.

On ne voit pas non plus l'UE s'orienter vers un fonctionnement plus démocratique. Depuis le « fiasco » du référendum sur la Constitution européenne en 2005, on évite soigneusement de demander leur avis aux peuples européens pour autoriser les abandons de souveraineté auxquels les États consentent. Comme l'écrit Shmuel Trigano, l'UE ressemble plus à un empire sans frontière géographique définitive qu'à une véritable démocratie : « un entassement chaotique de vingt-sept nations [...] sans compter une multitude de communautés de migrants d'autres continents. Enfermés, chacun dans leur univers linguistique indépassable [...], ces peuples ne coexistent que par la médiation d'une structure bureaucratique [...]. Une gouvernance aux frontières floues et pas de gouvernement responsable devant un parlement européen ». L'Europe ne dispose cependant pas de figure charismatique, de « personnage sacro-saint, incarnant une autorité de type religieux, inculquant naturellement la sujétion. » Néanmoins, les droits de l'homme peuvent offrir un substitut à cette autorité de type religieux³. L'Europe affiche des ambitions morales. Elle prêche le respect, la tolérance, la paix, le progrès. Au lieu d'en faire un principe vivant, l'Europe a transformé la démocratie en utopie visant à convertir les candidats potentiels.

Si l'Union européenne devait se défaire, cela ne reviendrait probablement pas à détricoter, pas à pas, ce qui a été accompli pour retomber sur la configuration politique qui était celle qui a précédé la construction européenne. Il se pourrait que tout ceci intervienne dans un climat de rancœur, de désillusion et de fragmentation propice à tous les excès. On impute généralement les presque 70 années de paix entre les pays

membres de l'UE à la construction européenne. Mais rien ne dit que, sans elle, les Européens se seraient à nouveau fait la guerre, sauf à essentialiser les Allemands comme d'incurables va-t-en-guerre, incapables de tirer les leçons de leur tragédie et la démocratie allemande comme l'habillage d'un troisième Reich toujours prêt à renaître de ses cendres, en somme « la continuation du troisième Reich par d'autres moyens »⁴. Au contraire, on peut s'inquiéter du lien si serré qui lie (à la gorge pour certains) désormais, avec la monnaie européenne et le pacte budgétaire européen, des pays si différents les uns des autres, et des conflits qu'il est susceptible d'engendrer. Si la convergence budgétaire nécessaire pour rassurer l'Allemagne – à nouveau dans une position dominatrice qui n'a rien pour rassurer les Européens⁵ – et les créanciers nécessite un appauvrissement considérable des pays du Sud de l'Europe, le ressentiment des peuples européens à l'égard de ce qu'ils perçoivent comme la cause de leur malheur sera inévitable. C'est déjà plus ou moins le cas⁶.

Les circonstances politiques dans lesquelles la France est susceptible de retrouver la maîtrise de sa politique migratoire l'autorisant à réguler vers le bas les entrées d'étrangers en provenance des pays tiers sont donc bien incertaines. Il y faut une volonté politique qui a bien souvent manqué. La faible marge de manœuvre dont la France dispose, elle refuse généralement de s'en servir. On l'a constaté à plusieurs reprises, y compris du temps où Nicolas Sarkozy était aux affaires. En 2007, pour réduire l'immigration étrangère, le gouvernement a essayé de copier les Pays-Bas qui avaient introduit un test civique et linguistique obligatoire avant la migration pour les adultes rejoignant un membre de famille. Le débat parlementaire a dérivé vers un autre objectif – celui de faire réussir l'intégration – avec cours gratuits, si

nécessaire, sans obligation de résultat. Une autre occasion a été offerte au gouvernement de peser sur la politique migratoire européenne que le gouvernement français n'a pas saisie. En 2011, la Commission a lancé une consultation sur des modifications éventuelles de la directive sur le regroupement familial. La France⁷ a répondu qu'elle n'était pas favorable à une révision du cadre actuel. Les Pays-Bas ont, au contraire, longuement argumenté sur la nécessité de mieux prendre en compte l'intérêt général du pays. Ils interprètent, en conformité avec la Cour européenne de sauvegarde des droits de l'homme⁸, le droit à vivre en famille comme n'établissant pas un droit automatique de vivre en famille dans un État membre de l'UE. Ils réclament plus d'exigence vis-à-vis des demandeurs de regroupement familial et souhaitent que la directive s'étende à la venue de conjoints auprès de nationaux. Ils plaident pour que la libre circulation des conjoints d'Européens ne s'applique qu'une fois que ceux-ci auront acquis la nationalité. Ils seraient, en attendant, régis par la directive sur le regroupement familial. Ils veulent aussi limiter la réitération des demandes de venue de conjoints. Bref, les Pays-Bas ont exposé leur point de vue, leurs souhaits et ont longuement argumenté leur réponse, avec une introduction de trois pages (sur 18 pages)⁹ quand la France a formulé une réponse technique et lapidaire aux questions posées par la Commission avec une introduction de 8 lignes (sur 8 pages)¹⁰.

À supposer qu'une volonté politique existe, il ne suffirait pas non plus que la France se délie de ses engagements européens pour retrouver une maîtrise de sa politique migratoire. Il faudrait encore qu'elle se défasse de ceux qui la lient aux conventions internationales qu'elle a ratifiées et des interprétations jurisprudentielles qui en ont été tirées, mais aussi qu'elle revienne sur ce que les juridictions internes ont

institué (le droit à une vie familiale normale en France institué par le Conseil d'État en 1978, par exemple). Il ne faut donc pas trop y compter. Il est pratiquement impossible de revenir en arrière en supprimant des droits, surtout lorsqu'ils mettent en jeu les droits de l'homme. Il y faudrait des doigts de fée pour ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

La conception des droits de l'homme qui prévalait après-guerre a été profondément transformée. Elle visait à garantir des droits aux individus et non, comme c'est trop fréquemment le cas aujourd'hui, à des individus en tant qu'ils appartiennent à des groupes, souvent au mépris de la coercition qui sévit à l'intérieur de ces groupes. La grande réceptivité du Conseil des droits de l'homme des Nations unies aux demandes de l'OCI* visant à interdire le blasphème ou à régionaliser les droits de l'homme¹¹ n'est en aucun cas la marque d'une volonté de lutter contre les régimes totalitaires, volonté qui a pourtant contribué, après-guerre, à forger les droits de l'homme. On a même parfois l'impression que ce sont les démocraties qu'il s'agit de désarmer.

La conversion des instances européennes à l'idée d'une politique migratoire qui soit autre chose que la gestion de droits toujours plus étendus accordés aux migrants des pays tiers est peu probable. Elle suppose un changement complet du logiciel européen. Il y a donc de grandes chances pour que l'immigration étrangère reste d'actualité en France et plus largement en Europe. Sauf si s'opère un basculement politique de quelques pays européens vers des positions beaucoup plus dures vis-à-vis de l'immigration étrangère. Les majorités au Parlement européen ou au Conseil ou dans les deux instances à la fois pourraient s'en trouver fortement chamboulées. On a vu le succès de Beppe Grillo en Italie. Le parti du peuple danois (DP), qui combine des positions anti-immigrés et anti-

européennes est passé, dans les sondages, devant le parti social-démocrate actuellement au pouvoir¹². La philosophie actuelle de la Commission ne résisterait pas longtemps à un tel renversement de majorité. L'appareil bureaucratique de l'Europe changerait de mains et on peut se demander si le projet européen y survivrait.

Les instances européennes voient dans l'immigration en provenance de pays tiers un facteur essentiel à la survie de l'UE et à la leur. Peu importe de quels peuples l'UE sera formée pourvu qu'elle perdure. On pourrait même dire que plus son peuplement se sera diversifié, moins les adhésions aux anciennes nations seront fortes et plus l'ingénierie sociale dont elle a le secret sera nécessaire pour faire advenir respect et tolérance. Valeurs qu'elle prône d'ores et déjà dans la politique d'intégration qu'elle a su imposer aux États européens alors même que l'intégration n'est pas encore une compétence européenne. La persistance des nations est plus une gêne qu'une facilité pour l'UE, car elles ont tendance à freiner ses velléités d'extension ou d'approfondissement. La définition de l'intégration européenne, qui revient à s'accommoder de la diversité croissante sans accorder de privilège aux héritiers des nations européennes, est parfaitement cohérente avec le projet post-national qui la sous-tend.

Il y a fort à parier que cet intérêt pour l'intégration des immigrés et de leurs descendants va prendre une place de plus en plus importante dans l'agenda européen. Puisqu'il a été décidé que l'immigration était le seul avenir démographique de l'UE, toute l'énergie bureaucratique va se reporter sur l'intégration, c'est-à-dire, rappelons-le, l'accommodement des peuples européens à une diversité aussi croissante qu'irréversible. Si l'instauration de la paix a été, prétend-on, le

moteur qui a poussé les États Européens à s'unir, cette mission pacificatrice pourrait bien avoir à se poursuivre à destination des Européens eux-mêmes afin d'éviter toute rébellion contre ce qu'on leur annonce être inévitable. La violence pourrait être à nouveau de la partie en Europe.

Se retourner contre les immigrés ou leurs descendants n'est certainement ni juste ni utile. Ils ne sont pour rien dans la construction européenne et ne sont pas responsables des décisions que nous avons accepté de prendre. On ne peut leur reprocher d'avoir tenté leur chance. Chercher à améliorer son sort est profondément humain. Ce ne sont d'ailleurs pas leurs mobilisations qui ont créé la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Ils n'ont fait qu'utiliser les droits qui leur ont été accordés. Pourquoi s'en seraient-ils abstenus ?

D'autres se sont mobilisés pour eux, comme on cherche à protéger des espèces en voie de disparition. Nous avons fait notre propre malheur nous-mêmes en nous défendant d'exiger les adaptations indispensables. Notre souci de prendre toute la responsabilité à notre charge pour ce qui va mal a épargné aux immigrants l'examen de conscience sur les raisons qui les ont poussés à venir en Europe et sur leurs propres ambiguïtés : « Pourquoi les pays dans lesquels ils ont grandi sont en si mauvaise posture ? Pourquoi l'indépendance des pouvoirs coloniaux a conduit, dans tant de situations, à plus de pauvreté et de répression et non l'inverse ? Et pourquoi ont-ils décidé de venir dans des pays qu'ils condamnent avec tant de passion et regardent, très souvent, avec un sentiment combinant la crainte et le dégoût ? N'y aurait-il pas, finalement, quelque chose d'accueillant dans les cultures libérales, quelque chose d'éminemment attrayant qu'aucune société au monde ne peut ignorer ? »¹³

En abandonnant toute exigence à l'égard des immigrés et de

leurs descendants avec lesquels les Européens sont sommés de trouver en permanence des accommodements, nous avons suscité l'audace des musulmans dont le poids en Europe, et tout particulièrement en France, n'a cessé d'augmenter. Nous avons sous-estimé la spécificité de l'islam, en présumant qu'il ne rendrait pas les musulmans plus difficiles à assimiler que ne l'avaient été les migrants en provenance d'Europe. Nous n'avons pas non plus imaginé qu'ils pourraient se tourner de plus en plus vers la religion et préserver leur potentiel démographique en améliorant la transmission et en pratiquant une endogamie très stricte. L'endogamie religieuse étant plutôt la règle que l'exception, on ne peut faire reproche aux musulmans de se marier entre eux. Ils sont juste un peu plus endogames que les natifs au carré catholiques. La sécularisation inexorable des musulmans, une fois en Europe, était une illusion portée par des sociétés très sécularisées – tout particulièrement leurs élites – qui n'ont pas imaginé un autre destin que le leur aux populations venues s'installer en Europe.

Nous avons péché par excès d'optimisme en imaginant avoir résolu une fois pour toutes la question des prétentions religieuses sur la vie politique. La sécularisation des sociétés européennes nous paraît être un progrès universel vers lequel ne manqueront pas de graviter, un jour ou l'autre, les musulmans européens. N'ont-ils pas sous les yeux, tous les jours, les avantages que procurent de telles sociétés, notamment la protection dont ils font l'objet en vertu de la liberté de conscience ?

Les Européens n'ont pas toujours conscience de la fragilité de ce qu'ils appellent leurs valeurs. Pourtant, ce n'est pas parce qu'ils se sont battus pour elles qu'elles sont définitivement acquises. Ils n'ont plus l'humeur belliqueuse et

ne voudraient pas avoir à recommencer, avec les musulmans, la bataille menée contre l'Église. Ils s'illusionnent et espèrent que les musulmans comprendront d'eux-mêmes sans qu'on les bouscule que leur avenir n'est pas dans toujours plus de religion. Entrés dans l'ère de la tolérance après avoir terrassé l'Église, les Européens ne sont pas prêts à un nouvel affrontement avec la religion. « Les Européens attendent de l'islam qu'il s'effondre de lui-même [...], les Européens se sont donnés le plus grand mal pour isoler l'islam des méthodes voltairiennes. On a confondu la volonté de ridiculiser l'islam avec la xénophobie et le racisme. On attend de ceux qui se posent des questions sur cet islam qu'ils se contentent de botter le train du cheval fourbu chrétien dans l'espoir que les musulmans en déduisent que les lois générales ainsi établies s'appliquent aussi à leur religion. »¹⁴

Le nouveau modèle d'intégration prêchant le respect et la tolérance n'est pas le cadre idéal pour mener une nouvelle bataille visant à acclimater l'islam. Il invite au contraire à s'instruire sur la culture de l'Autre afin d'induire un comportement compréhensif. Une fois instruits des coutumes des autres chez eux, les Européens ne pourraient, d'après la nouvelle doctrine, que développer de l'empathie à l'égard de l'Autre. Et tout finirait par s'arranger. Rappelons nous l'initiative italienne menée à Turin – *Touriste chez soi* – tellement vantée par l'UE. « Lorsqu'on aura goûté aux délicieux falafels et kebabs, on aura fait un premier pas vers les fascinants exotismes de la culture étrangère. »¹⁵ Cela devrait lever les appréhensions relatives à la charia. « Derrière ce raisonnement fallacieux se trouve peut-être une sorte d'approche touristique des vrais problèmes sociaux et politiques. »¹⁶

Le défaut de cette approche touristique est qu'elle

essentialise absolument tout. Le touriste, en effet, voyage pour découvrir des modes de vie, des cultures qu'il espère authentiques : « les chasseurs de tête devraient toujours errer dans les forêts, les cannibales dévorer leurs ennemis, les voleurs se faire couper les mains. »¹⁷ C'est tout le contraire pour l'habitant qui ne souhaite pas voir ces moeurs étrangères envahir sa vie quotidienne. Il ne veut pas vivre en touriste chez lui. Et c'est mieux ainsi car il évite alors de tomber dans un culturalisme radical selon lequel tout homme est ligoté par sa propre culture et incapable d'évolution. Il n'y a aucune raison pour que l'on s'habitue à voir perpétrer des actes répugnants au seul motif que c'est la coutume dans une autre culture¹⁸. Et ce n'est pas parce que ces pratiques sont celles de minorités que ces dernières devraient être protégées contre la critique. D'autant que les rapports de force ne sont pas toujours très clairs dans un contexte de mondialisation et de communications hyper rapides. On l'a vu à diverses reprises avec la réaction de par le monde à des événements extrêmement localisés. Faut-il laisser grandir les groupes de pression aux pratiques totalitaires issus des minorités et attendre qu'ils deviennent majoritaires pour en faire la critique ? Un tel raisonnement apparaît ridicule dès qu'on le transpose à l'extrême droite, contre laquelle il faut toujours sévir dès la première heure. Et, comme l'écrivent Jens-Martin Eriksen et Frederik Stjernfelt, cela pourrait vite aboutir à cantonner la liberté d'expression à la seule critique du gouvernement qui, en démocratie, représente la majorité¹⁹.

En fait, comme l'expliquent ces deux auteurs, le culturalisme sévit aussi bien à gauche qu'à droite. À gauche, on est xénophile et on exalte le respect des différences et de l'authenticité. On aime trop « l'immigré » pour vouloir qu'il change. À droite, on est plutôt xénophobe, en raison d'une

même conception immuable des cultures qui amène à déclarer toute évolution impossible. Les deux camps se battent sur le même terrain. Ces perceptions culturalistes trouvent un écho dans les minorités elles-mêmes et les encouragent, en quelque sorte, à durcir leur identité. L'islamisme, c'est aussi l'idée qu'il faut revenir à un islam authentique, les salafistes poussant le scrupule jusqu'à chercher à modeler leurs comportements sur ceux des pieux ancêtres.

En valorisant les différences et les cultures venant d'ailleurs, la gauche a attisé le feu de la fierté nationale qu'elle cherche pourtant à éteindre en permanence. En mettant l'accent sur la diversité et en valorisant les appartenances ethniques des minorités, elle a contribué à faire surgir la question identitaire chez les natifs au carré. C'est vrai en France mais aussi ailleurs en Europe. Si les personnes d'origine étrangère ont une identité si précieuse qu'il faille se mobiliser pour la préserver, pourquoi n'en irait-il pas de même pour les natifs au carré ? En quoi les identités des uns seraient-elles plus illégitimes que celles des autres ?

L'assimilation, peut-être de manière contre-intuitive, n'est pas une conception culturaliste de l'intégration. Elle ne considère pas que l'autre soit incapable de modifier ses comportements. C'est même tout le contraire. Elle n'implique pas non plus une valorisation excessive de la culture nationale mais *impose simplement son ascendant sur les cultures venues d'ailleurs afin que les « autochtones » n'aient pas l'impression de vivre en touristes dans leur propre pays et qu'ils éprouvent un sentiment de continuité avec leur propre histoire*. La cohésion sociale ne nécessite pas seulement un dialogue entre les présents, mais aussi avec ceux qui les ont précédés.

Ce modèle d'intégration français est désormais frappé de

péremption et désavoué par les classes dirigeantes, de gauche comme de droite, qui lui ont préféré le modèle multiculturaliste européen²⁰. Cette mutation coïncide avec une réalité bien particulière, marquée à la fois par une résistance à l'assimilation du côté des musulmans et par le découragement de classes populaires natives au carré qui en sont venues à se séparer afin de préserver leur mode de vie. Ce n'est pas une particularité française. Les Britanniques qui ont expérimenté la cohabitation inter-ethnique à Londres en reviennent eux aussi. Ils quittent leurs quartiers londoniens. Une Londonienne a raconté dans le *Telegraph* pourquoi elle souhaitait quitter Acton, un quartier populaire où elle avait emménagé en 1996. Acton est de plus en plus marqué par une présence musulmane qui, sans être forcément hostile, revendique de plus en plus sa séparation des autres habitants. Elle le ressent dans la rue, avec l'impossibilité de croiser le regard des femmes trop lourdement voilées comme des hommes. Dans les magasins tenus par des musulmans aussi où elle est moins bien accueillie. Et, plus généralement dans les espaces publics. Par exemple, un commerçant a affiché une interdiction de boire de l'alcool, non seulement dans son magasin, mais aussi dans les rues avoisinantes. Même si elle n'apprécie pas beaucoup l'ébriété sur la voie publique, elle y voit une forme de prise de territoire. Ce qui lui manque le plus ce sont les conversations ordinaires qu'elle avait avec ses voisins. Mais ses voisins sont aujourd'hui soit des Européens de l'Est fraîchement arrivés et ne parlant pas anglais, soit des musulmans dont le regard est devenu insaisissable. Une des rares personnes qui lui parlent encore est la pharmacienne, une femme musulmane qui lui a conseillé dernièrement de couvrir son corps entièrement lorsqu'elle va à la piscine. C'est plus sain. Elle a donc décidé de partir : « Moi aussi, j'ai décidé

de quitter mon quartier et de suivre les pas de tant de mes voisins. Je n'en ai pas vraiment envie. J'ai travaillé dur et longtemps pour venir m'installer à Londres, pour trouver un bon travail et acheter une maison et j'aimerais vraiment pouvoir rester. Mais je suis une étrangère dans ces rues et tous les "bons" quartiers, avec des rues sûres, de beaux logements et des cafés agréables sont hors de ma portée. Je vois Londres devenir une place destinée presque exclusivement aux immigrants pauvres et aux très riches. »²¹

Respect et tolérance, nous dit l'UE, tel doit être l'objectif d'une politique d'intégration. Exiger la tolérance, c'est déjà beaucoup. Mais exiger le respect, c'est peut-être trop demander. « La tolérance est un acte qui doit être accompli par ceux qui se sentiraient insultés ou offensés et qui consiste à supporter l'affront au lieu de supprimer ce qui offense. »²² Ainsi, tout nous oblige, quoi qu'on en pense, à tolérer le port du voile dans des lieux publics où il n'est pas interdit sauf s'il couvre le visage et sauf à l'école et plus généralement dans la fonction publique. Ceux qui s'en prennent aux femmes qui portent le voile dans la rue font effectivement preuve d'intolérance. Il est difficile d'imaginer un principe légitimant l'interdiction du voile dans la rue. Le fait que le voile nous déplaît et qu'il ne corresponde pas à la tradition française n'est pas un argument juridiquement recevable. Par contre, si nous sommes obligés de le tolérer, on ne peut exiger de nous que nous l'estimions ou que nous en ayons un jugement positif. C'est trop demander. Il en va de même pour les musulmans excités à la moindre parole, au moindre écrit qui leur semble blessant. Ils doivent le supporter sans qu'on leur demande de trouver cela respectable. Exiger le respect, c'est recommander l'insincérité dans la plupart des échanges : « si on est forcé de respecter [...] il s'agira forcément d'un respect spécieux, d'une

reconnaissance feinte, d'un intérêt simulé. »²³ Exiger le respect, c'est aussi miser sur la violence. Le respect, on ne le sait que trop dans les banlieues difficiles, est une notion ambiguë. Il peut être inspiré par la crainte²⁴. C'est ce que découvre avec ivresse Maajid Nawaz lorsque son frère, invoquant la bombe soi-disant cachée dans son sac à dos, fait plier le petit group néonazi de Mickey qui les poursuit de son assiduité belliqueuse. Ils repartent « la queue entre les jambes » (cf. Épilogue en fin d'ouvrage). C'est aussi cela le respect, le respect « mafia » tel que le dénomment Jens-Martin Eriksen et Frederik Sthernfelt²⁵. Salman Rushdie voyait comme l'un des plus grands dangers le fait que des hommes bien puissent céder à la peur en appelant cela du respect²⁶. Alors que la tolérance est la condition nécessaire à la liberté d'expression, le respect peut en être l'exact opposé puisqu'il peut l'empêcher, la museler. La crainte, qui inspire le respect et qui se manifeste généralement par la langue de bois, peut s'étendre, au-delà de la peur des réactions violentes, à celle de se voir traîné devant les tribunaux pour avoir exprimé des idées non conformes.

En appelant à la fois à la tolérance et au respect, l'UE sème donc la confusion et donne à la politique d'intégration deux objectifs absolument contradictoires. Elle place les Européens dans une situation orwellienne. Cette confusion est parfaitement illustrée par l'initiative prise par certaines personnes au Danemark qui, en pleine crise des caricatures, alors même que des ambassades danoises partaient en fumée, n'ont rien trouvé de mieux que d'organiser, pour lutter contre la xénophobie, un festival gastronomique permettant de déguster des plats de la cuisine du Moyen-Orient²⁷. On se croirait dans *Mars attaque* de Tim Burton. Autre exemple,

suite aux émeutes qui ont éclaté à Clichy-sous-Bois en 2005 après que deux jeunes gens ont trouvé la mort dans un transformateur pour échapper à la police, une stèle en leur hommage a été élevée sur une coulée verte en enfilade avec les monuments de la première et de la seconde guerres mondiales²⁸. Le 27 octobre, on commémore la mort des deux jeunes gens, événement dramatique mais fortuit, combinaison d'une initiative policière qui a mal tourné et d'une prise de risque démesurée... avant de commémorer, le 11 novembre, à deux pas, l'armistice de la première guerre mondiale ! Sans émeutes, il n'y aurait probablement pas eu de stèle. Que célèbre-t-on ? La mort en martyrs de ces jeunes gens avec toutes les ambiguïtés que cela peut évoquer ?

La contradiction de la politique européenne d'intégration (et donc de celle de la France puisqu'elle y a souscrit) transparaît clairement si l'on prend le temps de décrypter les écrits émanant des instances européennes. C'est le cas lorsqu'elles recommandent d'instituer des codes de conduite pour les journalistes, dont ces derniers accepteraient volontairement de se doter, afin qu'un discours positif sur la diversité « améliore la perception du public » et finisse par convaincre les Européens²⁹. C'est aussi très visible dans les appels d'offre ou les questionnaires de l'UE, dont les titres ne sont guère marqués par l'incertitude quant aux résultats. On peut citer, entre autres, *Accept Pluralism* ou encore *Arguments économiques en faveur de la diversité*. Tout ceci a un fumet qui rappelle les pratiques des démocraties populaires, sauf que, dans ces dernières elles étaient reçues pour ce qu'elles étaient et produisaient un « jeu conscient, collectif, plutôt qu'une adaptation individuelle [...], destiné à protéger la pensée et les sentiments individuels »³⁰. La pratique assidue du Ketman³¹, dans toutes les subtilités décrites par Czelaw

Milosz, est peut-être ce à quoi nous serons réduits, non pour éviter la visite de la police politique, mais pour avoir la paix, recueillir l'approbation, éviter l'infamie et, dans certains cas, ne pas se faire tuer.

Que peut donc faire la France maintenant que son modèle d'intégration fondé sur l'assimilation est désavoué et ne saurait, de toute façon, fonctionner faute de « combattants » ? La France a, malgré la doctrine européenne, déjà marqué sa différence sur la question du voile. D'après les données sur le port du voile en 2008, cette politique semble porter ses fruits et les voiles y sont moins fréquents que dans d'autres pays européens. Elle a mis, comme la Belgique, le holà au port de vêtements dissimulant le visage, dans la sphère publique. Même si la loi semble difficile à appliquer, elle a un effet dissuasif. Elle nous évitera au moins les braquages de banques par des hommes en burka qui se sont multipliés à Philadelphie aux Etats-Unis³².

Et puisque nous sommes entrés dans l'ère du multiculturalisme, autant opter pour une application la plus restreinte possible, c'est-à-dire tolérer ce qu'il n'est pas possible d'interdire sans violation des droits de l'homme, pris au sens premier du terme – c'est-à-dire les droits des individus et non des groupes. Pour le reste, il me semble que deux principes devraient nous guider pour refuser tout ce qui porte atteinte à la liberté individuelle : protection interne et protection externe³³. Si l'on prend l'exemple de l'islam, les pressions exercées sur un musulman – ou sur une personne considérée comme musulmane par d'autres – pour qu'il se conforme à ce que son environnement ou les autorités religieuses promeuvent ne doivent pas être tolérées. Un lieu privilégié pour l'apprentissage de cette liberté est l'école où la tendance culturaliste doit cesser, notamment lorsqu'elle

revient à anticiper des demandes non exprimées. C'est le cas des cantines dans lesquelles les enfants doivent pouvoir choisir leur repas parmi les options proposées, comme cela se pratique à Montfermeil, sans interférence des personnels. Les parents sont libres de donner des consignes à leurs enfants en matière alimentaire. Ce n'est pas à l'école d'y veiller, sauf prescription médicale. La tolérance, ce n'est pas respecter toutes les susceptibilités des uns et des autres. Les enfants doivent y être accoutumés dès leur plus jeune âge. Une application ferme et intelligente du principe de laïcité devrait y aider³⁴. L'interdit d'apostasie et les menaces qui peuvent en découler sont donc radicalement contraires à ce principe de protection interne. Il ne peut être toléré, qu'il figure ou non dans tel ou tel texte sacré. La protection externe récuse toute entrave à la liberté des individus situés à l'extérieur d'un groupe pour qu'ils se conforment aux desiderata de ce groupe. Par exemple, le refus de dessiner Mahomet ne vaut que pour ceux qui y croient. Les musulmans qui croient à cet interdit peuvent donc s'imposer des restrictions à eux-mêmes pourvu qu'ils y consentent mais ne sauraient intimider leur environnement pour que les autres s'imposent les mêmes restrictions.

Ce que la France voudra imposer, elle devra désormais le faire par la loi, comme avec le voile, sans trop compter sur le corps social qui n'est plus vraiment de la partie. On l'a dit, les classes populaires ont retiré leurs billes et il ne faut pas trop miser sur elles pour exercer la pression sociale nécessaire aux ajustements qui seront encore souhaités. En tout cas, tant que les choses resteront aussi confuses. Tout devra désormais passer par la loi et c'est infiniment plus difficile de faire respecter une règle lorsque le corps social n'a pas réussi à l'imposer. D'habitude, la loi n'intervient pas pour prescrire ce

qui devrait aller de soi. Quand plus rien ne va de soi, il lui revient de tracer les lignes rouges. C'est pourquoi, si l'on veut que des initiatives telles que la crèche Baby-Loup³⁵ survivent, il faudra une loi étendant au privé l'interdiction du port du voile aux femmes qui exercent une mission d'intérêt public, ce qui est manifestement le cas de l'accueil de la petite enfance.

Les problèmes doivent être posés et les options débattues de manière à donner aux Français une vue d'ensemble. Il leur faut trouver un nouveau compromis qui ne sera pas un retour à l'ancien modèle devenu impraticable. Ce nouveau compromis ne doit pas être élaboré par les élites, avec un énième rapport qui confisquerait le débat – surtout si c'est pour aboutir au rapport Tuot qui bannit jusqu'au terme d'intégration, exhorte la France à devenir plus inclusive et fait la leçon à peu près à tout le monde sur un ton grandiloquent et prétentieux³⁶ –, sans la participation des citoyens ordinaires, car ce sont eux qui sont confrontés aux cohabitations difficiles. C'est sans doute ce qu'avait intuitivement compris Nicolas Sarkozy lorsqu'il avait lancé son fameux débat sur l'identité nationale. Mais c'était prendre le problème à l'envers. Il ne faut pas tant discuter de ce que nous sommes dans le détail pour le défendre bec et ongles. Au contraire, il nous faut envisager comment préserver ce qui peut encore l'être et définir en conséquence les mesures politiques à prendre, en respectant et en défendant les valeurs qui sont les nôtres. La liberté de pensée et d'expression est l'une des plus menacées.

^{1.} Milosz C. *La pensée captive. Essai sur les logocraties populaires*, Folio, 1988, p. 81.

^{2.} Autour de 1,9 enfant par femme si ma mémoire est bonne. Je n'ai pu retrouver, sur le site d'Eurostat, les hypothèses de fécondité du scénario *Convergence 2010-2060* allant au-delà de

2060.

3. Trigano S., *La Nouvelle idéologie dominante*, *op. cit.*, p. 137-138.

4. Dalrymple T., *The New Vichy Syndrome*, p. 88. Traduction de l'auteur.

5. Augstein J., « Stubborn and Egotistical, Europe Is Right to Doubt German Euro Leadership », *Spiegel online*, 25/3/2013.

6. Grjebine A., « Une construction européenne kafkaïenne. Beppe Grillo sera-t-il l'avenir de l'union ? », *Le Monde*, 7/03/13.

7. Livre vert relatif au droit au regroupement familial des ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne (directive 2003/86/CE), 15 novembre 2011, COM (2011) 735 final.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0735:FIN:FR:PDF>

8. La cour considère, en outre, qu'une vie familiale normale est également possible dans le pays d'origine. Arrêt du 28 mai 1985, Abdulaziz, Cabales c. Royaume Uni ; arrêt du 19 février 1996, Gül c. Suisse ; arrêt du 28 novembre 1996, Ahmut C. Pays-Bas ; arrêt du 21 décembre 1996, Sen c. Pays-Bas, cf. Candela Soriano M., « La libre circulation des personnes et les droits de l'homme », www.iei/fileadmin/IEJE.

9. http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/public-consultation/2012/pdf/0023/famreun/memberstatesnationalgovernments/netherlands_the_en.pdf

10. http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/public-consultation/2012/pdf/0023/famreun/memberstatesnationalgovernments/france_en.pdf#zoom=1

11. Marcovich M., « L'arène internationale, du dialogue à l'alliance des civilisations, totalitarisme de demain ? », *Alliance des civilisations ?*, Controverses, 9, novembre 2008.

12. Truc O., « Au Danemark, l'extrême droite s'enracine dans le paysage politique », *Le Monde*, 15/3/13.

13. Scheffer P., *Immigrant Nations*, *op. cit.*, p. 296. Traduction de l'auteur.

14. Caldwell C., *op. cit.*, p. 276.

15. Eriksen J.-M., Stjernfelt F., *op. cit.*, p. 260.

16. *Ibid.*, p. 260.

17. *Ibid.*, p. 260.

18. « Des coutumes barbares comme la mutilation génitale ou la pendaison des homosexuels sont aussi des traditions pures, maintenues intactes dans le zoo culturel. Qui sommes-nous pour imposer nos normes culturelles et ainsi corrompre cette authenticité ? » *Ibid.*, p. 261.

19. *Ibid.*, p. 267.

20. Rappelons que lors de l'adoption de ce modèle d'intégration européen lors du Conseil JAI du 19 novembre 2004, ni le ministre de l'Intérieur, ni celui de la Justice n'avaient jugé utile de faire le déplacement, la France se contentant de la présence de son représentant permanent, M. Pierre Sellal.

21. Kelly J., "I feel like a stanger where I live", *Telegraph*, 29/01/13. Traduction de l'auteur.

22. Eriksen J.-M., Stjernfelt F., *op. cit.*, p. 317.

23. *Ibid.*, p. 318.

24. Christopher Caldwell insiste lui aussi sur la porosité de la frontière entre crainte et respect : « Quand les gens se mettent à faire par peur ce qu'ils faisaient précédemment par conviction ou par générosité, ils ne remarquent souvent pas la transition », *op. cit.*, p. 343.

25. Eriksen J.-M. et Stjernfelt F., p. 318.

26. Joseph Anton, *op. cit.*, emplacement 5667-68, livre électronique.

27. Eriksen J.-M. et Stjernfelt F., p. 260.

28. Kepel G., *op. cit.*, p. 196.

29. « les organisations de médias peuvent adopter de nouveaux instruments d'autoréglementation, tels que des codes de conduite ou d'éthique et des lignes directrices en faveur de la tolérance dans les politiques éditoriales », *Manuel d'intégration 2010*, p. 50. La Commission regrette le manque d'efficacité des réglementations en vigueur : « L'autoréglementation n'empêche pas en soi que les immigrés et les groupes d'immigrés fassent l'objet de reportages inéquitables et discriminatoires. Cela est en grande partie dû au fait que : les plaintes fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la religion et les convictions ne peuvent souvent être déposées que par la ou les personnes citées dans un article/reportage et non par ceux qui s'en offensent. » [Je souligne] *Manuel d'intégration 2010*, p.46.

30. Milosz C., *op. cit.*, p. 89-91.

31. Notion que Czeslaw Milosz emprunte à Gobineau, dont il signale sans ambiguïté qu'il était un écrivain dangereux (j'allume ici tous les feux pour qu'on évite de faire de moi ou de Czeslaw Milosz des apôtres de Gobineau), dans son livre *Religions et philosophies d'Asie centrale*. Le Ketman c'est l'attitude qui consiste à taire ses convictions et, si le silence même est dangereux, à tromper l'adversaire en affichant l'opinion attendue. C'est l'art de la dissimulation. Le Ketman persan est connu aussi sous le nom de takya. C'est aussi ce que Timur Kuran a appelé la falsification des préférences, pour décrire l'ensemble des pratiques de dissimulation qui ne se limitent pas à celles qui étaient en usage de l'autre côté du rideau de fer. KURAN T., *Private Truth, Public Lies, The Social Consequences of Preference Falsification*, Harvard University Press, 1995.

32. Pipes D., Philadelphia's Burqa Crisis, 21/2/13.

<http://www.danielpipes.org/12553/philadelphia-burqa>

33. Il ne s'agit pas ici de la protection externe telle que la définit Will Kymlicka et visant à exempter de l'application de la loi générale les minorités lorsqu'elle est contraire à leurs croyances. Par contre la protection interne vise bien à éviter les « contraintes internes » dont il parle et qui s'exercent à l'intérieur d'un groupe à l'égard des membres de ce groupe. Kymlicka W., *La citoyenneté multiculturelle, une théorie libérale du droit des minorités*, La Découverte, 2001, p. 217-218.

34. Bidar A., Haut Conseil à l'intégration, *Pour une pédagogie de la laïcité à l'école*, La documentation française, 2012.

35. La crèche de Chanteloup les Vignes est ouverte 24h / 24 et 7j/7. Une employée refusant d'enlever son voile y avait été licenciée en 2008. Après une décision favorable à Baby-Loup du Conseil des prud-hommes de Mantes la Jolie en 2010 et de la Cour d'appel de Versailles en 2011, la Cour de Cassation a cassé le jugement le 19 mars 2013. Elle a recueilli l'avis d'un expert de l'islam proche-oriental et, « en invoquant une "discrimination en raison des convictions religieuses" [elle valide] officiellement le voile comme prescription religieuse. » Conan E., Emery E., « Pourquoi Marianne soutient l'appel pour une nouvelle loi sur les signes religieux », *Marianne*, 22 mars 2013.

36. « Par quoi remplacer le concept d'intégration ? Par une politique de mise en capacité pour créer une société inclusive. » (p. 11) « Le résultat de l'intégration, on ne l'a pas assez dit, n'est donc pas la prospérité, la santé et l'emploi pour les étrangers : l'intégration garantit seulement que le défaut de prospérité, de santé ou d'emploi n'est pas dû à d'autres motifs qu'éprouvent et subissent ceux auxquels une origine étrangère n'est pas prêtée. » (p. 14), Tuot T., *La grande nation pour une société inclusive*, Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration, 1^{er} février 2013.

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport_au_premier_minist

EN GUISE D'ÉPILOGUE

Voyage au bout de l'enfer : le parcours d'un islamiste repent

« En réaction à nos propres insécurités sur notre identité et notre place dans le monde, nous – et personne d'autre que nous – sommes devenus le véritable obstacle au progrès de notre peuple. »¹

Un des problèmes posés à la France et à l'ensemble de l'Europe par la présence de musulmans en nombre tient à la radicalisation de certains jeunes musulmans. On a beaucoup écrit sur cette question soit dans la presse soit dans des ouvrages rédigés par des chercheurs. En France, on connaît surtout les livres de Gilles Kepel et d'Olivier Roy. À ma connaissance, moins nombreux sont les livres traitant du processus d'« islamisation » par des personnes qui l'ont vécu eux-mêmes et qui en sont revenus. C'est pourtant le cas d'un Britannique, Maajid Nawaz, dont le livre a été publié à l'été 2012 au Royaume-Uni et qui a fondé un think tank,

Quilliam, orienté vers la lutte contre l'extrémisme². Il y a peu de chances que ce livre soit traduit en français et c'est bien dommage car il retrace avec beaucoup d'honnêteté ce qui a mené au recrutement de l'auteur par un mouvement islamiste, Hizb al-Tahir (HT), parti de la libération. Ce livre offre une plongée dans le processus de radicalisation d'un jeune homme qui n'avait pas vocation *a priori* à être enrôlé à 16 ans dans l'islamisme et décortique l'enchaînement des événements qui l'y ont amené et celui des événements qui l'en ont fait sortir.

Le HT n'est pas un mouvement djihadiste qui a vocation à installer un régime islamiste en Europe puisque la libération dont il est question est celle des pays musulmans afin d'y établir un califat. Il vise prioritairement l'endoctrinement des militaires hauts gradés et de l'intelligentsia pour renverser les gouvernements en place dans ces pays, en commençant par le Pakistan, pour ensuite instaurer un embryon de califat s'étendant à l'Afghanistan et à l'Ouzbékistan. Un rêve qui volera en éclats lors de l'occupation de l'Afghanistan. En termes idéologiques, d'après Maajid Nawaz, rien ne sépare les djihadistes et les salafistes des islamistes du HT. Les salafistes sont plus bigots et les djihadistes diffèrent par la méthode.

Maajid Nawaz est d'origine pakistanaise par ses deux parents. Il a été élevé au sud de l'Angleterre, dans un voisinage presque exclusivement blanc, par une mère très libérale arrivée enfant au Royaume-Uni, mariée ensuite à un Pakistanais plutôt conservateur lors d'un mariage arrangé par la famille.

Du hip hop au Hizb al-Tahir

Maajid Nawaz est né en 1978 et vivra, dans son tout jeune âge, quelques expériences traumatisantes qu'il qualifie de racistes mais qui ne le sont pas toutes. La première par exemple. Son père l'a mis en garde contre le fait de manger du porc à l'école : surtout, pas de saucisses ! À l'école primaire, une cantinière peu au fait des interdits alimentaires musulmans va le forcer à manger des saucisses jusqu'à ce qu'elle s'aperçoive qu'il les vomit, chose qu'elle met sur le compte d'une allergie. Maajid Nawaz évoque cet événement comme sa première expérience raciste, alors que l'attitude de la cantinière tient simplement à son ignorance. Par contre, il décrit une détérioration du climat dans son école à partir du milieu des années 1980 qui aboutit à des actes ou des paroles qui sont bien motivés par des stéréotypes ou une haine racistes. Ceux qui étaient autrefois ses amis lui tournent le dos. Par exemple, ils lui reprochent d'appartenir à un peuple qui a apporté le sida au Royaume-Uni, du simple fait qu'il n'est pas blanc. Un événement l'a profondément traumatisé : le refus d'un ancien camarade de jouer au football qui lui vaudra un coup de poing à l'estomac. À onze ans, il découvre le hip hop. C'est un débouché formidable aux griefs qu'il a accumulés contre la société et qui a le don de lui attirer des amis au collège, y compris quelques durs des classes supérieures. Fini donc le temps où il fallait mendier pour jouer avec les autres. Sa nouvelle affiliation suscite plutôt l'admiration et l'envie. Reste, au début des années 1990, le problème de Combat 18 (C18), ce groupe néonazi³ toujours partant dès qu'il s'agit de « se faire un paki », notamment la bande d'un certain Mickey,

toujours prête à en découdre. Maajid Nawaz s'arme donc lui aussi d'un couteau, pour se protéger de la bande à Mickey.

C'est lors d'une de ces confrontations que Maajid Nawaz va découvrir le pouvoir d'intimidation de la violence islamiste. Cette rencontre mérite que l'on s'y attarde un peu car elle est révélatrice du sentiment de puissance que renvoie la peur que l'islamisme inspire. Lorsque la bande à Mickey se pointe pour en découdre, son frère Osman demande à parler à Mickey. Il lui raconte qu'il est islamiste et qu'il a une bombe dans son sac à dos. Si l'autre veut lui chercher des noises, ce n'est pas un problème, lui n'a pas peur de mourir. Osman lui explique que lui et sa bande sont comme ces Pakistanais que Mickey a vus à la télévision et qui font sauter des avions, des kamikazes en somme. Le bluff marche d'autant mieux avec Mickey que ce dernier est abreuvé par la « littérature » de C18 qui décrit les musulmans comme des terroristes. C'est une expérience inoubliable pour Maajid Nawaz. Il est impressionné par la force d'intimidation que l'évocation de la violence islamiste peut provoquer chez les autres. « Pour la première fois, j'avais un aperçu de sa puissance et comment il était capable de transformer ma situation d'un seul coup. »⁴ L'ennemi était à terre et ne referait pas surface de sitôt. Ce qu'avait accompli la menace islamiste allait bien au-delà de la notoriété apportée par le hip hop. C'est ce qui décida Maajid Nawaz et son frère de s'enrôler dans le HT.

La fascination des deux jeunes pour la violence va être exploitée par la propagande dont le HT les abreuve : guerre de Bosnie, massacres de musulmans par des Hindous, conflit israélo-palestinien auxquels ils s'identifient. Fini le hip hop. Maajid Nawaz se « débritannise » et s'islamise au point de s'identifier aux musulmans qui souffrent partout dans le monde. Ce basculement identitaire explique son affiliation

prioritaire au monde musulman et son engagement à son égard.

Un autre élément important, qu'il ne faut surtout pas sous-estimer, réside dans le charisme de certains leaders qui contraste avantageusement avec le faible rayonnement des imams que Maajid Nawaz a rencontrés. Ses parents l'avaient d'ailleurs retiré des cours de religion suivis à la mosquée en raison de mauvais traitements. Au contraire, les recruteurs du HT, dont il sera plus tard, ont tout pour lui plaire. Ils sont jeunes, intelligents, sophistiqués et modernes, notamment un dénommé Nasim : « Nasim était tout ce qu'un imam d'une mosquée du Southend n'était pas. Il était jeune, habile, s'exprimait correctement, avait du succès et il ne portait pas de barbe. Il étudiait et habitait à Londres ce qui, pour nous qui survivions en bordure de l'Essex, nous semblait un style de vie fascinant et excitant. »⁵ La confiance en soi des jeunes qui sont devenus islamistes l'impressionne et notamment celle nouvellement acquise par son frère Osman. L'attrait exercé par l'islamisme est tout à fait comparable à celui qu'a eu autrefois le communisme. « Il est crucial de bien comprendre de quoi il est question avec l'islamisme : ce n'est pas un mouvement religieux aux conséquences politiques, c'est un mouvement politique aux conséquences religieuses. »⁶ Les militants du HT n'admirent pas la dévotion des musulmans traditionnels qui les prédispose à subir passivement le cours des choses. Au contraire ils les jugent sévèrement pour cela.

L'endoctrinement islamiste est politique et exclusivement politique, tout ce qui se rattache à la foi étant censé aller de soi. Ils ne sont d'ailleurs pas très instruits en pratique religieuse. Ils sont des autodidactes en la matière : « l'islamisme est une théorie totale qui comprend la politique, l'économie, les affaires sociétales et spirituelles. Pour les islamistes, la foi allait de soi –

c'étaient la politique et d'autres questions qui retenaient leur attention. »⁷ La question ethnique ne se pose plus. C'est l'islam contre tout le reste.

Cet endoctrinement ne se limite pas à entretenir la fascination pour la violence et l'empathie pour la cause musulmane. Il vise aussi à démolir ce qui fonde les États occidentaux. Cela se fait lors de réunion de cinq à six personnes dans des appartements.

Finalement, on retrouve les mêmes ingrédients que ceux qui ont participé à la radicalisation des musulmans ailleurs : des griefs, une crise d'identité, des recruteurs charismatiques et des récits vibrants auxquels il est facile de s'identifier. Le discours tenu par les recruteurs du HT est particulièrement adapté aux profils occidentaux. « Le message de l'islamisme, c'était pratiquement du sur-mesure pour quelqu'un comme moi : curieux intellectuellement et élevé dans un environnement occidental. [...] La façon dont le HT analysait les choses était, assez ironiquement, une interprétation socio-politique de la religion à la fois moderne et européenne. C'était la manière dont j'avais été éduqué à l'école, aussi comprenais-je le raisonnement de bout en bout. »⁸

Le HT cherche à détacher ses militants de la société britannique. C'est pourquoi le HT a vu d'un mauvais œil la participation de musulmans aux manifestation contre la guerre en Irak. Le projet du HT a pu être jugé insuffisamment tourné vers les lieux de vie où résident ces islamistes, d'où la fuite de certains vers le djihadisme et l'action violente mais aussi le détournement, avec l'âge, de militants vers un engagement plus conventionnel dans le pays où ils vivent. Maajid Nawaz ne cache pas que, si le djihad n'était pas promu par le HT, son discours y a conduit plus d'un : « une de mes recrues cette année-là était Zeeshan Siddiqui, qui fut plus tard arrêté et

détenu par les forces américaines en Afghanistan où il avait rejoint le djihad. »⁹

Autre avantage pour Maajid Nawaz, le HT était une porte d'entrée sur Londres avec l'assurance de se trouver encadré et pris en mains par ses nouveaux amis. Maajid Nawaz va donc intriguer auprès de ses parents pour s'inscrire dans une université londonienne, qu'il quittera rapidement pour une autre, Newham's campus, où les musulmans sont beaucoup plus nombreux et d'où il sera expulsé après avoir suivi d'un peu trop près une rixe au couteau sur le campus avec un mort sur le tapis.

L'université ne sait pas sur quel pied danser avec ces musulmans revendicatifs qui veulent fonder un syndicat, lequel vise, au départ, à prendre le pouvoir aux salafistes. Les méthodes du HT consistent à envelopper leur discours politique d'un habillage religieux et multiculturaliste pour circonvenir les critiques et oppositions : « contrairement aux protestations étudiantes des années 1960, en utilisant la religion et le multiculturalisme comme une couverture nous amenions un lexique entièrement nouveau sur la table. Nous présentions sciemment nos demandes politiques sous le déguisement de la religion et du multiculturalisme et cataloguions toute objection à nos demandes de raciste ou d'intolérante. Pire, nous faisons cela avec la génération qui avait sympathisé avec le socialisme dans sa jeunesse. [...] Sur la forme, nous nous réclamions de Gladstone, de Disraéli et des débats parlementaires. Nous nous débrouillions pour berner les dirigeants afin qu'ils nous laissent installer ce qui n'était qu'une couverture du HT. »¹⁰ Maajid Nawaz compare le projet de son organisation à celui du communisme, avec l'avantage de l'habillage religieux qui sème la confusion : « parce qu'il était dissimulé derrière un habillage religieux, personne ne savait

vraiment quoi faire et les gens ne voulaient surtout pas offenser » une sensibilité religieuse¹¹. Le désarmement moral des institutions a donc laissé le HT libre d'agir à sa guise sur les campus britanniques. Cette stratégie a été servie par une gauche acquise au multiculturalisme et qui a traité ce mouvement comme une « population cible » ordinaire. Aujourd'hui très critique sur ce positionnement de la gauche britannique, Maajid Nawaz file l'analogie avec le BNP (British National Party). Si ce dernier avait essayé de prendre le pouvoir sur les campus, la gauche se serait mobilisée et aurait crié au scandale. D'après lui, les seuls qui ont perçu clairement le danger de mouvements tels que le HT étaient l'union des étudiants juifs et le défenseur des droits des gays, Peter Tatchell. Ils n'ont pas été entendus et le HT a continué de prospérer.

Maajid Nawaz n'est pas resté longtemps un second couteau. Il est devenu très jeune un membre influent du HT. Il a installé une organisation HT au Danemark, a été un actif recruteur au Pakistan et a finalement été envoyé en Egypte pour faire revivre l'organisation, dissoute et déclarée illégale par le gouvernement égyptien à la suite de sa participation active à l'assassinat de Sadate. Cette mission s'est avérée extrêmement périlleuse, puisqu'il a été coincé par les services de police égyptiens, a échappé de peu à la torture et a finalement été condamné à cinq ans de prison, sentence qu'il purgera à Mazrah Tora. Là même où Saïd Qutb fut emprisonné, écrivit son fameux livre *Jalons sur la route* qui a inspiré tellement d'islamistes dans le monde et où il fut exécuté en 1966.

Une désintoxication douloureuse

On présente souvent la prison comme le lieu par excellence de l'endoctrinement plutôt que celui du dégrisement. C'est pourtant dans les geôles égyptiennes que Maajid Nawaz va commencer sa lente désintoxication à la violence islamiste. Mazrah Tora va devenir le lieu de son éducation politique et sociale. Il y côtoie des assassins de Sadate, mais aussi des libéraux et des homosexuels. Il y entre à 24 ans et en ressortira dégrisé quatre ans plus tard. Il a donc eu le temps de méditer sur son engagement : « Pour la première fois de ma vie, n'ayant rien d'autre à faire, j'en suis venu à réexaminer tout ce pour quoi j'avais œuvré. »¹² Même si sa première réaction a été de projeter de devenir un kamikaze, elle n'a pas tenu très longtemps.

La désintoxication de Maajid Nawaz a été longue, douloureuse et s'est bâtie sur l'empilement d'événements décousus : déloyautés, déceptions, mauvais coups donnés par des rivaux, abandons, duplicité et manque de solidarité des responsables du HT..., des choses positives aussi.

En prison, il a le temps de reconsidérer l'opposition de l'islam à tout ce qui n'est pas lui. Il peut méditer sur le parcours de son ami Ed Hussein qui a quitté le HT révolté par la rixe au couteau sur le campus. Non accoutumé à la violence comme l'a été Maajid Nawaz, il a fini au Labour de Tony Blair et s'est séparé de Maajid Nawaz.

Ce dernier se remémore aussi l'affection de son professeur M. Moth qui l'a tellement encouragé. Homosexuel, M. Moth a supporté les plaisanteries douteuses de Maajid Nawaz sur le sujet en accord avec l'appartenance de ce dernier au HT, mais

ne lui en a jamais voulu : « C'est lui qui m'a fait comprendre, pour la première fois, ce que j'étais capable d'accomplir dans mes études. »¹³ Il se souvient surtout du regard déçu, désappointé et désapprouvateur de Dave Gomer, chargé des relations avec les étudiants à l'Université, lors de cette mémorable rixe au couteau qui devait coûter la vie à l'un des protagonistes. Lui revient en mémoire aussi le souvenir d'un jeune Britannique blanc, Matt, qui s'est porté à son secours alors qu'il était en mauvaise posture, cerné par des skinheads du C18, couteaux en mains. Matt, c'est le souvenir incertain du prénom d'un jeune homme qui a laissé sa vie pour le défendre et lui a permis d'échapper à une bande brutes.

Matt, M. Moth ou M. Gomer n'étaient pas musulmans mais c'étaient pourtant des hommes biens – il l'avait, au fond, toujours su –, tout comme le nouveau compagnon de sa mère, britannique non musulman, qui accompagne cette dernière lorsqu'elle lui rend visite en prison. Maajid Nawaz a bien conscience que cet homme, qui a fait le voyage jusqu'à la prison de Mazrah Tora et a eu la délicatesse de rester à l'extérieur pour ne pas indisposer le fils de la femme qu'il aime, ne peut pas être mauvais. Pour Maajid Nawaz une relation en dehors du mariage est encore synonyme de perdition. Afin d'échapper à ce dilemme, il va procéder lui-même à la cérémonie, devant deux témoins, en prison, et marier sa mère à son compagnon.

En prison, il a le temps de réexaminer sa réaction au 11 septembre : « ma position n'était pas entièrement dénuée de solidarité humaine. Elle était plutôt trop attachée à – et motivée par – celle des seuls musulmans, au détriment des autres. »¹⁴ Il a également le temps d'étudier l'islam, ce qu'il n'avait jamais réellement fait, venant d'un milieu irréligieux, comme beaucoup d'autres islamistes : « la période noire

d'isolement cellulaire, lorsque je m'étais juré de devenir un kamikaze, m'apparaissait maintenant comme les pensées d'un fou éloigné. »¹⁵ Il lit aussi la littérature anglaise classique, ce qui le force, dit-il, à envisager des dilemmes moraux absents des textes religieux.

Les rencontres en prison vont aussi contribuer à son évolution, notamment celle avec Ayman Nour, professeur de sociologie et challenger de Moubarak aux élections de 2005 où il a terminé deuxième et qui a été condamné à sept ans de prison pour avoir soi-disant triché. Lui aussi a été membre du HT. Lorsque Maajid Nawaz lui demande pourquoi il a abandonné la cause, Ayman Nour lui répond tout simplement : « J'ai grandi ».

À Lazughli, une prison où il va séjourner quelque temps avant de retourner au Royaume-Uni, il constate que les gardiens torturent en écoutant des cassettes récitant les versets du Coran. Il est dégoûté mais, en même temps, ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec le mélange entre Dieu et la violence de son côté, celui des islamistes. Ne vaudrait-il pas mieux laisser Dieu en dehors ?

Un autre événement bluffe absolument Maajid Nawaz, l'engagement et le combat d'Amnesty International pour le faire libérer, lui est ses amis : « le soutien d'Amnesty a été quelque chose qui m'a décontenancé. C'est la nature inconditionnelle de ce soutien qui m'a rendu plus humble : vous êtes un être humain, en conséquence vous méritez notre aide. »¹⁶

Retour à Londres

Même si les premières fissures dans son système de pensée ne modifient pas son engagement, elles sont enregistrées dans son inconscient et finiront par se cumuler jusqu'à rendre son affiliation au HT insupportable. De retour au Royaume-Uni, il lui a fallu un an pour quitter le HT.

Lorsqu'il débarque à Londres, il en est toujours membre, comme son épouse, dont il a un fils, et plusieurs membres de sa famille restés au Pakistan et qu'il avait « convertis » lui-même : « je m'étais marié dans l'islamisme, tous mes amis et nombre des membres de ma famille étaient islamistes et j'aurais dû quitter un mouvement global dans lequel j'ai été un héros pour devenir un paria. [...] J'aurais dû regarder tous ces gens dans les yeux et leur dire : tout cela c'était faux. J'avais tout faux. [...] Pourquoi renoncer à l'islamisme si cela veut dire que je serai dénoncé comme un néocon par des critiques non musulmans "neutres" qui attribuent du crédit à la rhétorique islamiste sur le clash des civilisations. »¹⁷

Il fait la connaissance d'une jeune fille d'origine pakistanaise, aussi libre que sa mère, qu'il ne peut s'empêcher de tenter de convertir, alors qu'il n'y croit plus guère. Cette jeune fille lui déclare que tout son baratin, c'est des « conneries » et qu'elle le suspecte de le savoir pertinemment.

Isolé, ayant perdu tous ses amis, il cherche un engagement qui pourrait remplir le vide laissé par son départ du HT. Il trouvera son équilibre en s'engageant contre l'extrémisme islamiste mais aussi contre ceux qu'il appelle des islamophobes. Vu son parcours, il lui revient d'accorder une priorité aux dégâts ravageurs de l'islamisme : « la politique

communautariste, l'auto-ségrégation et la pensée unique sont, de très loin, beaucoup plus dangereuses à long terme que le risque d'être soufflé par une bombe ici ou là, parce que c'est cela qui constitue le terreau fertile sur lequel prospèrent les kamikazes. Il est étrange que le HT veuille dire parti de la libération en arabe. Nous avons pris en otage les esprits des masses musulmanes, et ces esprits ont besoin d'être libérés. »¹⁸ Maajid Nawaz et son ami Ed Hussein, avec lequel il s'est réconcilié, décident donc d'utiliser l'énergie et les méthodes déployées autrefois pour recruter pour le HT afin de propager la culture démocratique parmi les musulmans de base. C'est l'objet du groupe de réflexion qu'ils ont créé en 2008 : *Quilliam*, du nom d'un Britannique converti à l'islam à la fin du XIX^e siècle et qui a fondé la première mosquée au Royaume-Uni, le *Liverpool Muslim Institute*.

^{1.} Nawaz M., *Radical. My Journey from Islamism Extremism to Democracy Awakening*, Virgin Digital, 2012, emplacement 3940-41, livre électronique. Traduction de l'auteur.

^{2.} Il déclare sur son site que la lutte contre l'extrémisme musulman passe par l'autocritique des musulmans eux-mêmes. « les influences d'une idéologie ouestophobique et l'isolement social doivent être combattus par les musulmans eux-mêmes tandis que, en même temps, il faut œuvrer activement pour une société civique plus inclusive ». <http://www.quilliamfoundation.org/about/>. Traduction de l'auteur.

^{3.} 1 pour A de Adolf, 8 pour H de Hitler.

^{4.} *Ibid.*, emplacement 1024-1025. Traduction de l'auteur.

^{5.} *Ibid.*, emplacement 1091-1092. Traduction de l'auteur.

^{6.} *Ibid.*, emplacement 1122-23. Traduction de l'auteur.

^{7.} *Ibid.*, emplacement 1226-28. Traduction de l'auteur.

^{8.} *Ibid.*, emplacement 1318-22. Traduction de l'auteur.

^{9.} *Ibid.*, emplacement 2205-07. Traduction de l'auteur.

^{10.} *Ibid.*, emplacement 1424-37. Traduction de l'auteur.

^{11.} *Ibid.*, emplacement 1444-45. Traduction de l'auteur.

^{12.} *Ibid.*, emplacement 3392-93. Traduction de l'auteur.

- [13.](#) *Ibid.*, emplacement 1797-98. Traduction de l'auteur.
- [14.](#) *Ibid.*, emplacement 2325-26. Traduction de l'auteur.
- [15.](#) *Ibid.*, emplacement 3540-41. Traduction de l'auteur.
- [16.](#) *Ibid.*, emplacement 3551-52. Traduction de l'auteur.
- [17.](#) *Ibid.*, emplacement 3919-31. Traduction de l'auteur.
- [18.](#) *Ibid.*, emplacement 3946-48. Traduction de l'auteur.

Glossaire

ABAYA : Vêtement complet couvrant la tête et le corps, porté par dessus d'autres vêtements dans les pays du Golfe.

ACSÉ : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Opérateur des programmes sociaux en faveur des habitants des quartiers dits sensibles, rattaché au Ministère de la ville. Agence créée le 31 mars 2006. Fusion de missions assurées autrefois par le FASILD, la DIV (Délégation interministérielle à la ville) et l'agence contre l'illettrisme.

AGDREF : Application de gestion centralisée des dossiers des ressortissants étrangers en France mise en place dans les préfectures par le ministère de l'Intérieur au début des années 1990.

ANAEM : Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrants. Transformation de l'OMI en 2005. L'agence se voit confier des missions d'accueil et d'intégration.

BURKA : tenue islamique complète munie d'un grillage pour les yeux, portée principalement en Afghanistan, au Pakistan ou en Inde, dont Claude Lévi-Strauss donne une description détaillée dans *Tristes tropiques* : « semblable à un appareil orthopédique avec sa coupe

compliquée, ses guichets en passementerie pour la vision, ses boutons-pression et ses cordonnets, le lourd tissu dont il est fait pour s'adapter exactement aux contours du corps humain tout en le dissimulant aussi complètement que possible. » (p. 482)

CEVIPOF : Centre d'études de la vie politique française, Sciences Po.

CHARIA : loi d'origine religieuse, historiquement confondue avec le fiqh, « c'est-à-dire l'élaboration des règles émanant de diverses écoles. » À partir du XIII^e siècle, s'est produite une perméabilité entre écoles juridiques : dont quatre ont subsisté pour les sunnites, le rite shî'ite et le rite kharigite. Certains réformistes contemporains sont revenus au sens étymologique du mot charia – la voie – pour réfuter les demandes d'application de la charia, comme étant, en fait, un retour au fiqh classique. Cf. Urvoy D., Urvoy M.-T., *Les mots de l'islam*, Presses universitaires du Mirail, 2001. Pour approfondir, Coulson N. J., *Histoire du droit islamique*, PUF, 1995 (traduction d'un livre publié en anglais en 1964).

CNIS : Conseil national de l'information statistique. Créé en 1984, chargé d'organiser la concertation entre utilisateurs et producteurs de la statistique publique et de veiller à la qualité des enquêtes. Délivre un label d'intérêt général et de qualité statistique. Fonctionne par commissions thématiques et comités spécialisés.

CSA : Conseil sondage et analyse. Institut de sondage privé.

DÉCILES : valeurs qui partagent une distribution en dix

intervalles. Le premier décile correspond aux premiers 10 % de la distribution. Le dernier décile aux derniers 10 %.

EAR : Enquête annuelle de recensement. Dispositif d'enquêtes mis en place par l'Insee en 2004 pour remplacer les recensements exhaustifs, dont le dernier a été celui de 1999.

EUROSTAT : Direction statistique de la Commission européenne.

FAS : Fonds d'action sociale, créé en 1958 à destination des travailleurs algériens et de leur famille. Ses missions ont ensuite été étendues à l'ensemble des immigrés. Il sera transformé en FASILD en 2001.

FASILD : Fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations. En 2001 les missions du FAS s'étendent aux luttes contre les discriminations.

FATWA : Consultation juridique. « Apparu très tôt pour intégrer des coutumes locales très diverses, ce procédé a joué un rôle dans l'élaboration du fiqh. Une fatwa peut porter sur n'importe quelle matière civile ou religieuse ». Cf. Urvoy D., Urvoy M.-T., *Les mots de l'islam, op. cit.*, p. 45

HALAL : terme qui désigne ce qui est permis, licite, au contraire de haram qui désigne ce qui est interdit ou illicite, d'après la législation musulmane (fiqh), laquelle varie selon les écoles et les pays.

HCI : Haut Conseil à l'intégration. Créé en 1989 par Michel Rocard. Chargé de « *donner son avis et de faire toute proposition utile, à la demande du Premier ministre sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère* ».

HT : Hizb al-Tahir. Parti de la libération qui cherche à restaurer le califat.

IFOP : Institut français de l'opinion publique. Institut de sondage privé.

INED : Institut national d'études démographiques.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

IRIS : unité géographique de base des enquêtes annuelles de recensement regroupant environ 2000 habitants.

JAI : Justice et affaires intérieures, l'une des formations du Conseil de l'UE.

MGIS : enquête mobilité géographique et insertion sociale réalisée en 1992 par l'Ined avec le concours de l'Insee.

NATIFS AU CARRÉ : nés en France de deux parents nés en France.

NIQAB : voile ne laissant subsister qu'une fente pour les yeux, porté en complément d'un vêtement dissimulant l'ensemble du corps.

OCDE : Organisation de coopération et de développement

économique.

OCI : Organisation de la Coopération Islamique, après s'être appelée Organisation de la Conférence Islamique. 57 pays y sont affiliés. Elle se présente « comme le porte-voix du monde musulman dont elle assure la sauvegarde et la protection ». Elle a adopté une déclaration des droits de l'homme en Islam au Caire en 1990. L'Onu l'a publiée en 1997 dans un de ses textes. L'OCI est très active auprès de l'Onu pour faire interdire le blasphème et limiter la liberté d'expression.
http://www.oic-oci.org/page_detail.asp?p_id=116.

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration. Transformation de l'Anaem en 2009. L'Ofii devient le seul opérateur légal de l'État en matière d'immigration légale.

OMI : Office des migrations internationales. Successeur de l'Oni lorsque ses missions ont été étendues aux Français à l'étranger en 1988.

ONI : Office national d'immigration créé par De Gaulle en 1945 afin d'organiser le recrutement de travailleurs.

OSII : Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration. Successeur du groupe statistique du Haut Conseil à l'intégration.

PEW FORUM : le Pew forum on Religion & Public Life a été créé en 2001. Il cherche à promouvoir une meilleure compréhension des questions se trouvant à l'intersection de la religion et des affaires publiques. Il

produit des enquêtes et analyses à visée démographique et sociale aux Etats-Unis mais aussi dans le monde.

PAYS TIERS : pays n'appartenant ni à l'Union européenne ni à l'Islande, ni au Lichtenstein, ni à la Norvège.

SMT : raccourci rassemblant les originaires du Sahel, du Maghreb ou de Turquie, dont proviennent beaucoup de musulmans résidant en France.

SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations. Composé de rapports nationaux remis chaque année à l'OCDE afin que cette dernière élabore le rapport de synthèse sur l'ensemble des pays de l'OCDE, appelé lui aussi rapport SOPEMI.

SSAE : Service social d'aide aux émigrants. 1926-2010. N'a pas survécu au transfert de compétences à l'Anaem.

TEAM B II : En 1976, le directeur de la CIA, Georges H. W Bush, acceptait qu'un groupe d'experts, connus pour leur désapprobation de la stratégie de la détente vis-à-vis de l'Union Soviétique, conduise une analyse concurrente en lui donnant accès à des documents classés secrets. En fait, il y eut trois analyses concurrentes dont une seule, celle présidée par Richard Pipes, devait passer à la postérité sous l'expression *Team B*. La *Team B II*, composée d'un groupe d'experts financé par le Center For Security Policy, n'a, cette fois, pas été commanditée par la CIA. Elle n'a donc pas eu accès à des documents classifiés, mais a travaillé à partir de ceux qui sont accessibles à tous. Elle a été

présidée par deux lieutenants généraux, William G. Boykin, ancien Deputy Undersecretary of Defense for Intelligence, et Harry Edward Soyster, ancien directeur de la Defense Intelligence Agency et a rassemblé des sceptiques sur la stratégie actuelle des Etats-Unis, dont James R. Woolsey, ancien directeur de la CIA sous Bill Clinton, et Andrew C. McCarty, procureur adjoint qui a conduit le procès contre les auteurs du 1^{er} attentat contre le World Trade Center.

TEO : Enquête Trajectoires et origines réalisée par l'Ined et l'Insee en 2008.

TNS-SOFRES : Société française d'enquête par sondage qui a fusionné en 2003 avec Taylor Nelson.

UE27 : Union européenne à 27 pays membres, c'est-à-dire dans sa configuration actuelle.

VINGTILES : Valeurs partageant une distribution en vingt intervalles.

VLSTS : visas de long séjour valant titre de séjour. Documents faisant office de premier titre de séjour pendant un an.

Bibliographie

Aldres M., *Forecasting the population with a foreign background in the Netherlands*, Paper for the joint Eurostat-UNECE Work Session on Demographic Projections, Vienna, 21-23 September 2005.

Algalarrondo H., *La gauche et la préférence immigrée*, Plon, 2011.

Algan Y., Cahuc P., *La société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, Éditions de la rue d'Ulm, 2007.

Al-Gazali (1058-1111), *Le livre du licite et de l'illicite*, Librairie philosophique de J. Vrin, Paris, 1991.

Baumel L., Kalfon F., Bouvet L., Guibert P., Guilluy C., Lefebvre R., Mercier A., Peugny C., *Plaidoyer pour une gauche populaire, La gauche face à ses électeurs*, Ed. Le bord de l'eau, 2012.

Berger P. L. (dir), *The Desecularization of the Word : Resurgent Religion and World Politics*, W. B. Eerdmans Publishing, 1999.

Berman P., « The Rushdie Affair and the Struggle Against

- Islamism », *The New Republic*, 7 décembre 2012.
- Besançon A., *Trois tentations dans l'Église*, Calmann-Lévy, 1996.
- Bidar A., Haut Conseil à l'intégration, *Pour une pédagogie de la laïcité à l'école*, La documentation française, 2012.
- Borovoy A., *When Freedoms Collide : The Case for Civil liberties*, Univ of Toronto Pr, 1988.
- Brooks D., *Bobos in Paradise, The New Upper Class and how they Got There*, Simon & Schuster, 2001.
- Brouard S., Tiberj V., *Français comme les autres ?*, Sciences Po, 2005.
- Bruckner P., *La tyrannie de la pénitence, essai sur le masochisme occidental*, Grasset, 2006.
- Caldwell C., *Une révolution sous nos yeux. Comment l'islam va transformer la France et l'Europe*, éd du Toucan, 2011.
- Castro-Martin T., Rosero-Bixby L., « Maternidades y fronteras. La fecundidad de las mujeres inmigrantes en España, *Revista International de Sociologia*, Mongráfico n° 1, 2011.
- Center for Security Policy, *Sharia, A Threat to America. An Exercise in Competitive Analysis, Report of Team B II*, 2010.
- Chevron S., *La réforme des structures en charge de*

l'immigration. De l'ANAEM à l'OFII, L'Harmattan, 2009.

Chojnicki X, Ragot L., *L'immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?*, coll. « On entend dire que... », Les Échos / Eyrolles, 2012.

Coleman D, Rowthorn R., « The Economic Effects of Immigration into the United Kingdom », *Population and Development Review*, 30 (6), 2004.

Conan E., *La gauche sans le peuple*, Fayard, 2004.

Conseil européen de la fatwa et de la recherche, *Recueil de fatwas*, Serie n° 1, Tawhid, 2002.

Coulson N. J., *Histoire du droit islamique*, PUF, 1995 (traduction d'un livre publié en anglais en 1964).

Davezies L., *La crise qui vient*, Seuil, 2012.

D'Iribarne P., *Les immigrés de la République. Impasses du multiculturalisme*, Seuil, 2010.

Direction de l'immigration/ Département des statistiques, des études et de la documentation, *Données de l'immigration professionnelle et étudiante*, Document préparatoire au débat au Parlement, avril 2013, ministère de l'Intérieur.

Dalrymple T., *Life at the Bottom*, Monday Books, 2010.

Dalrymple T., *The New Vichy Syndrome*, Encounter Books, 2009.

Dubreuil B., Marois G., *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, Ed. Boréal, 2011.

Ellul J., *Islam et judéochristianisme*, Puf, 2006.

Enzensberger H. M., *Le doux montre de Bruxelles ou l'Europe sous tutelle*, Gallimard, 2011.

Eriksen J.-M., Stjernfelt F., *Les pièges de la culture. Les contradictions démocratiques du multiculturalisme*, MétisPresses, 2012.

Fourquet J., *Le sens des cartes. Analyse sur la géographie des votes à la présidentielle*, Les essais de la fondation Jean-Jaurès, 2012.

Georgiadis A., Manning A., “Change and continuity among minority communities in Britain”, *Journal of Population Economics*, 24 (2), April 2011.

Goldin I., Cameron G., Balarajan M., *Exceptionnal People : How Migration Shaped Our World and Will Define Our Future*, Pinceton University Press, 2011.

Graaf A. de, “Around 700 thousand Dutch people say they have plans to emigrate”, 20/8/2009.
<http://www.cbs.nl/enGB/menu/themas/bevolking/pul/2865-wm.htm>

Guilluy C., *Fractures françaises*, François Bourin, 2010.

Haut Conseil à l'intégration, *Les défis de l'intégration*, Rapport 2010, Documentation française, 2011.

Haut Conseil à l'intégration, *L'islam dans la République*, La Documentation française, 2000.

Hayes C., *Twilight of the Elites : America after Meritocracy*, Crown Publishing Group, 2012.

Huelyn J.-P., « Où en est le vote ouvrier », note n° 151, *Fondation Jean-Jaurès*, 8 janvier 2013.

Huntington S. P., *Who Are We ? The Challenge to America's National Identity*, New York, Simon and Chuster, 2004.

Hushek D., de Valk H. A. G., Liefbroer A. C., *Partner Choice Patterns Among Descendants of Turkish Immigrants in Europe*, *Revue européenne de démographie*, 28(3), 2012.

Ifop, 1989-2009, *Enquête sur l'implantation et l'évolution de l'islam en France*, août 2009.

Ifop, 1989-2011, *Enquête sur l'implantation et l'évolution de l'islam en France*, juillet 2011.

Insee, *Immigrés et descendants d'immigrés*, Documentation française, octobre 2012.

Kaufmann E., *Shall The Religious Inherit the Earth*, Profile Books, 2011.

Kepel G., avec la collaboration de Arslan L. et Zouheir S., *Les Banlieues de la République*, Institut Montaigne, 2011.

Kymlicka W., *La citoyenneté multiculturelle, une théorie*

libérale du droit des minorités, La Découverte, 2001.

KURAN T., *Private Truth, Public Lies, The Social Consequences of Preference Falsification*, Harvard University Press, 1995.

Lagrange H., *Le déni des cultures*, Seuil, 2010.

Lanzieri G., *Fewer, older and multicultural ? Projections of the EU populations by foreign/national background*, Eurostat, European Commission, Methodologies and Working papers, 2011.

Lasch C., *La révolte des élites et la trahison démocratique*, Climats, 1996, Champs essais Flammarion, 2007.

Laval M., *Tué à l'ennemi : La Dernière guerre de Charles Peguy*, Calmann-Lévy, 2013.

Loozen S., Nicolaas H., *Fewer Migration marriages*, web magazine cbs, 25/10/2012, <http://www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/dossiers/allochtonen/publicaties/art3715-wm.htm>

Manent P., *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Gallimard, 2006.

Maliepaard M., Lubbers M., « Parental Religious Transmission after Migration : The Case of Dutch Muslims », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39(3), 2013.

Malik K., *From Fatwa to Jihad. The Rushdie Affair and its Legacy*, Atlantic Books, 2009, édition poche 2010.

- Marcovich M., « L'arène internationale, du dialogue à l'alliance des civilisations, totalitarisme de demain ? », *Alliance des civilisations* ?, Controverses, 9, novembre 2008.
- Mazuy M., Prioux F., Barbieri M., « L'évolution démographique récente en France ? Quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine », *Population* , 66 (3-4), 2011.
- Michaels W. B., *La diversité contre l'égalité*, éd. Raisons d'agir, 2009.
- Michéa J.-C., *La double pensée, retour sur la question libérale*, Flammarion, 2008.
- Michéa J.-C., *L'empire du moindre mal*, Climats, 2010.
- Milosz C. *La pensée captive. Essai sur les logocraties populaires*, Folio, 1988.
- Mothes, C., « Familles algériennes musulmanes dans l'agglomération parisienne », in : *Français et immigrés*, Travaux et Documents, cahier n° 20, PUF, 1954.
- Mount F., *The New Few : Or a Very British Oligarchy*, Simon & Schuster, 2012.
- Murray C., *Coming Apart, The State of White America (1960-2010)* , Crown Publishing Group, 2012.
- Nawaz M., *Radical. My Journey from Islamism Extremism to Democracy Awakening*, Virgin Digital, 2012.
- Ouadah-Bedidi Z., Vallin J., *Fécondité et politique de*

limitation des naissances en Algérie : une histoire paradoxale, Document de travail 186, Ined, 2012.

Paoli P.-F., *Pour en finir avec l'idéologie antiraciste*, François Bourin, 2012.

Peers S., « An Immigration Code : Towards a Common Immigration Policy », *European Journal of Migration and Law*, 14, 2012.

Pla A., Beaumel C., « Bilan démographique 2011. La fécondité reste élevée », *Insee Première*, n° 1385, janvier 2012.

Putman R., *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, 2000.

Revel J.-F., *La connaissance inutile*, Grasset, collection Pluriel, 1988.

Rey H., « Les adhérents socialistes : permanences et changements », *La Revue Socialiste*, Dossier 42, 6 mai 2011.

Rose F., « Words and Deeds », <http://www.eurozine.com/articles/2012-04-04-rose-en.html>

Rosero-Bixby L., Castro-Martin T., Reher D., Sanchez-Dominguez M., « Estimation indirecte du nombre d'immigrés en Espagne à partir des taux de fécondité et des naissances », *Population*, 66 (3-4), 2011.

Sander R., Taylor S. Jr, *Mismatch : How Affirmative Action Hurts Students It's Intend to Help, And Why*

Universities Won't Admit It, Basic Books, 2012.

Scheffer P., *Immigrant Nations*, Polity Press, 2011.

Secrétariat général du Comité interministériel du contrôle de l'immigration, *Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration*, Huitième rapport, Documentation française, décembre 2011.

Sorel M., *Immigration, intégration. Le langage de vérité*, Mille et Une nuits, 2011.

Termote M., « L'immigration : un remède imaginaire à des maux imaginaires ? », *Arguments*, 14 (2), printemps-été 2012.

Thierry X., « Caractéristiques démographiques des ouvrants droit au regroupement familial » in : Régnard C., *Immigration et présence étrangère en France en 2006*, Rapport annuel de la direction de la population et des migrations, Documentation française, 2008.

Thierry X., « Les migrations internationales en Europe : vers l'harmonisation des statistiques », *Population & Sociétés*, n° 442, février 2008.

Thierry X., « France ». In : Fassmann H., Reeger U., and Sievers W., *Statistics and reality. Concepts and measurement of migration in Europe*, Amsterdam University Press, 2009.

Tiberj V., Simon P., « Religions », in : Equipe Teo, *Trajectoires et origines, Enquêtes sur la diversité des populations en France, Premiers résultats*, Ined-Insee, Documents

de travail N° 168, octobre 2010.

Tribalat M. (dir), *Cent ans d'immigration. Étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Ined/PUF, 1991.

Tribalat M., *De l'immigration à l'assimilation*, La Découverte/Ined, 1996.

Tribalat M., *Faire France*, La découverte, 1995.

Tribalat M., « Le nombre de musulmans en France. Qu'en sait-on ? », *Cités*, 2004.

Tribalat M., « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 », *Population*, n° 1, 2004.

Tribalat M., « Fécondité des immigrées et apport démographique de l'immigration étrangère », p. 727-767, in : Bergougnyan C., Blayo C., Parant A., Sardon J.-P., Tribalat M., *La population de la France*, CUDEP, 2005.

Tribalat M., « Les enjeux de la connaissance statistique des populations musulmanes ou d'origine musulmane », in : Urvoy M.-T., Gobillot G., *Pluralisme religieux : quelle âme pour l'Europe ?*, Editions de Paris, 2007.

Tribalat M., « Immigration et fécondité dans les exercices de projections de population », *Colloque CUDEP sur la fécondité*, 25-28 mai 2010.

Tribalat M., *Les Yeux grands fermés*, Denoël, 2010.

Tribalat M., « Dynamique démographique des musulmans de

France », *Commentaire*, n° 136, Hiver 2011-2012.

Trigano S., *La nouvelle idéologie dominante. Le post-modernisme*, Ed. Hermann, 2012.

Tuot T., *La grande nation pour une société inclusive*, Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration, 1^{er} février 2013.
www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000099/index.shtml

Weil P., *La France et ses étrangers*, Calmann-Lévy, 1991.

Yonnet. P., *Voyage au centre du malaise français, l'antiracisme et le roman national*, Gallimard, 1993.